



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

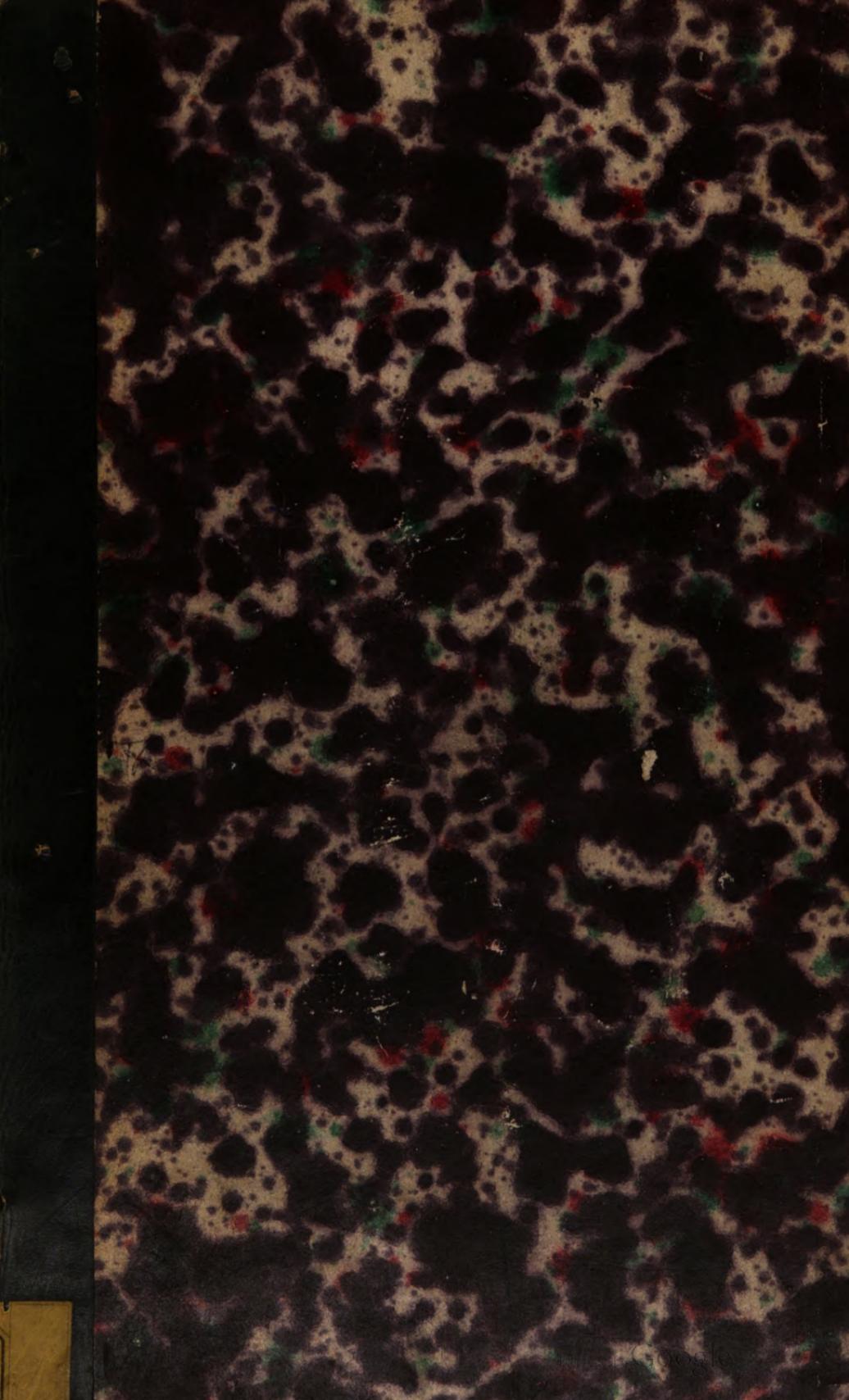
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

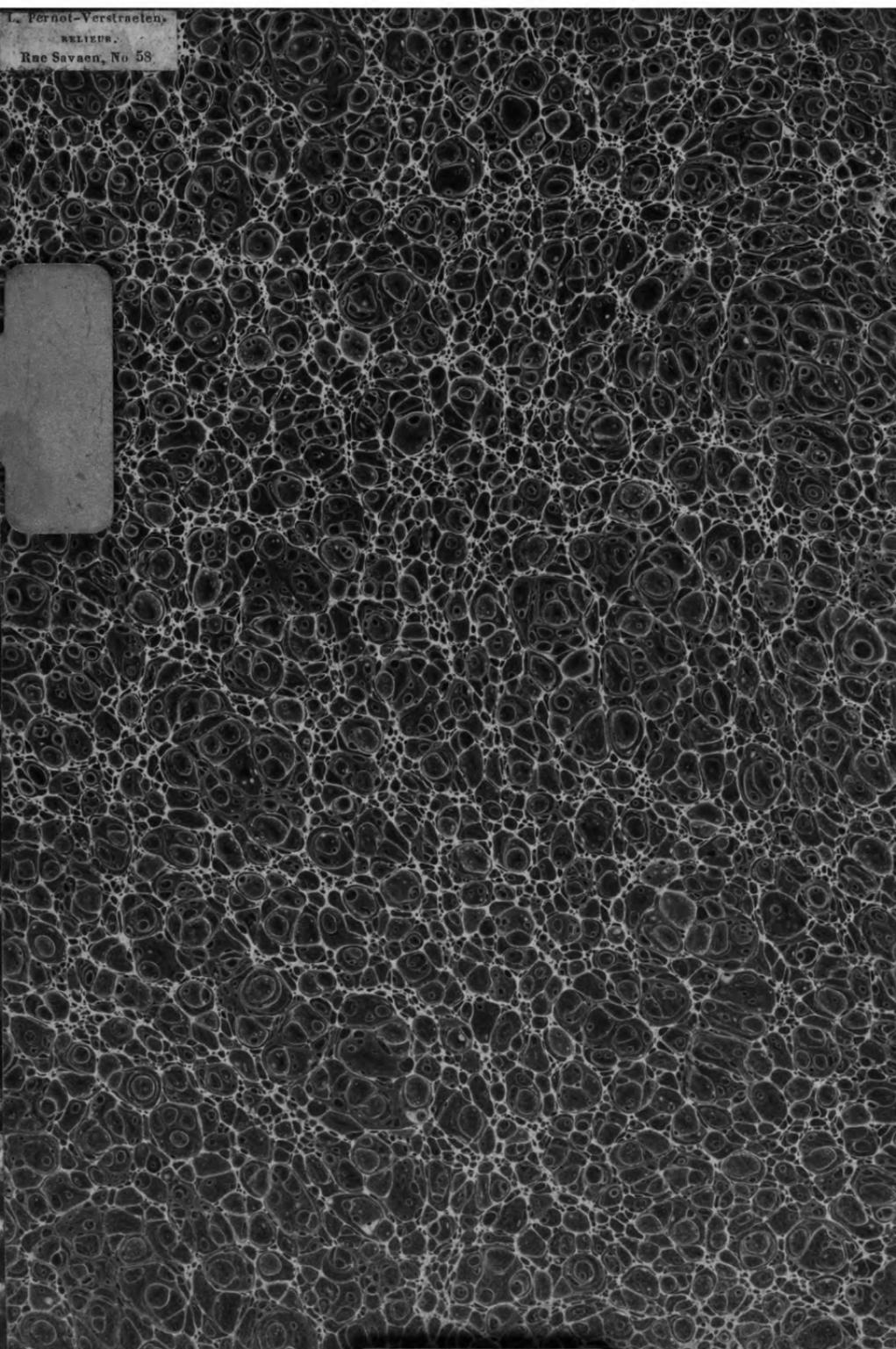
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



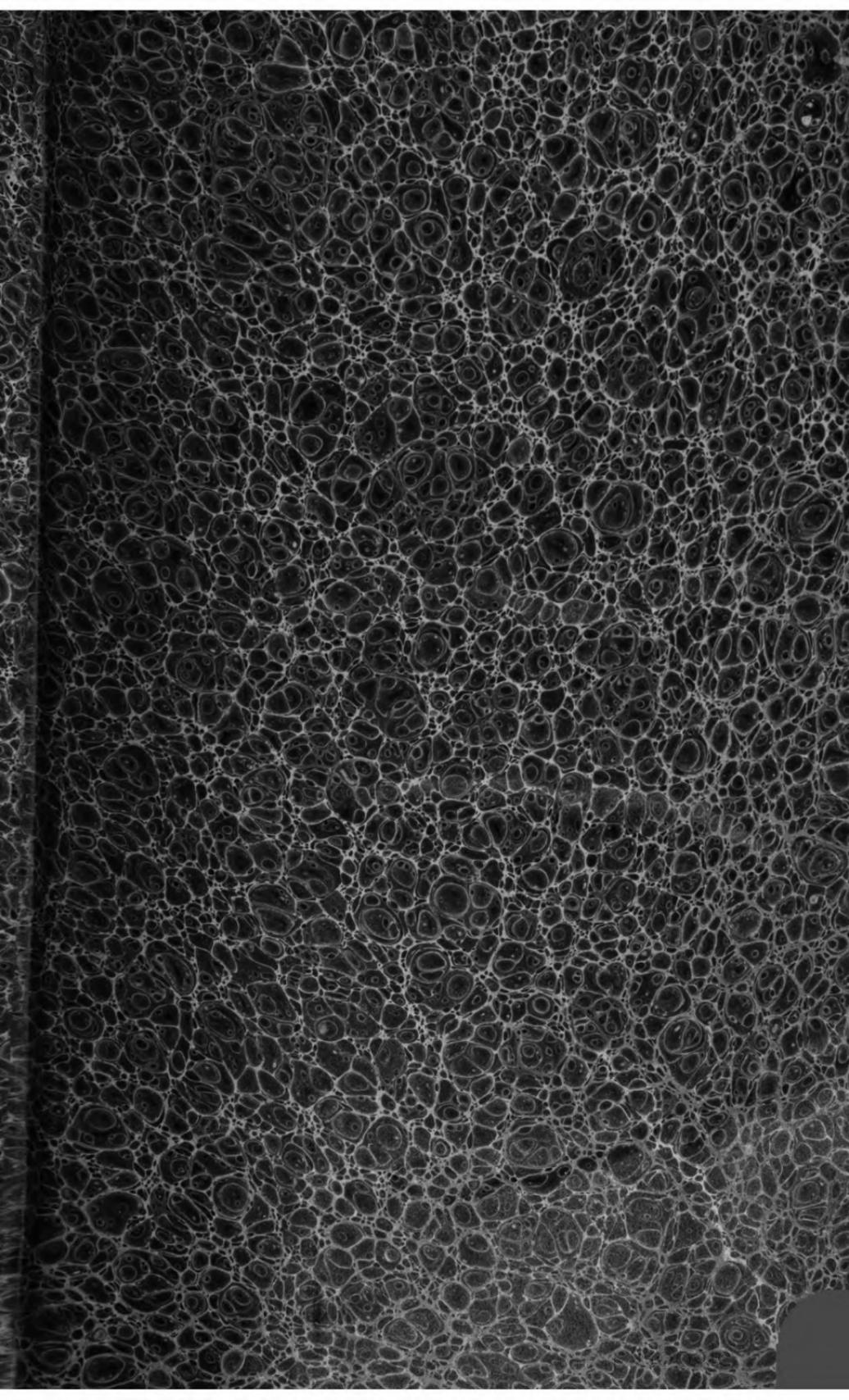
L. Pernot-Verstraeten,
RELIEF.
Rue Savaen, No 58.



UNIV [REDACTED] ENT



Digitized by Google



Acc 4191

Acc. 4191

HISTOIRE
DE LA
VILLE DE SAINT-TROND,

AVEC
TOUTES LES GUERRES, LES STATUTS, LES IMPÔTS, LES LOIS
ET LES INCIDENTS HISTORIQUES QUI Y SONT RELATIFS,

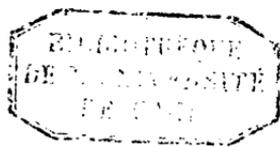
TRADUITE
DE LA CHRONIQUE MÊME
ET
D'AUTRES ANCIENS MANUSCRITS
DE
CETTE VILLE IMPÉRIALE;

PAR
A. COURTEJOIE,
PRÊTRE DU DIOCÈSE DE LIÈGE.



SAINTE-TROND,
TYPOGRAPHIE DE VANWEST-PLUYMERS,
IMPRIMEUR DE L'ASSOCIATION « LE BAUME ».

Les formalités légales ont été remplies.



PRÉFACE.

Le titre de cet ouvrage pourra au premier abord paraître étrange aux personnes qui se persuadent que la ville de Saint-Trond ne peut guère offrir d'intérêt au lecteur, et cette manière de juger m'étonnera d'autant moins qu'avant d'avoir eu connaissance des écrits et des documents de cette ville, tous fondés sur des raisons et des autorités graves, je l'aurais en quelque sorte partagée moi-même.

Il ne faudrait donc, me parait-il, pour convaincre ceux qui jugeraient ma tâche inutile ou peu convenable, que leur exposer les raisons qui m'ont persuadé moi-même et déterminé à l'entreprendre, mais la lecture de l'ouvrage même les leur fournira en grande partie. Pour le reste, j'ai voulu me rendre utile aux habitants de Saint-Trond, et leur consacrer un séjour dont j'espère conserver un précieux souvenir

L'Histoire de Saint-Trond, composée sur sa Chronique même, nous offre une garantie solide dans la véracité des auteurs qu'il m'a été donné de con-

sulter. On aurait peut-être désiré une exposition plus suivie, mais ainsi j'aurais perdu le prix des incidents que m'offrait la Chronique. Voulant avant tout être fidèle, tant pour le narré des faits que par la distribution des matières, je n'ai fait que suivre les Annales, en y rattachant ce que je rencontrais dans les autres documents.

Le contenu de cette histoire n'étant à proprement parler que le fruit de recherches laborieuses et très-souvent pénibles, j'ai cru bien faire en séparant la Chronique et les Annales des droits régaliens dont j'ai formé des chapitres auxquels j'ai rapporté les décrets, les statuts, les lois qui s'y rattachent respectivement.

Puissent la Régence, que je remercie ici de son accueil favorable, et les habitants de Saint-Trond recevoir de ma part l'Histoire de leur ville comme une preuve des sentiments qui m'animent pour eux!

Saint-Trond, le 31 Mars 1846.

A. COURTEJOIE.

INTRODUCTION.

Avant de dérouler les fastes qui ont rendu célèbre la ville de St. Trond, reportons-nous en esprit dans l'antique Sarchinium ; et puisque St. Trudon, son glorieux Fondateur, naquit Franc-Salien, du sang des Rois Francs et des ducs d'Austrasie, portons un œil avide dans ces temps reculés où les Francs-Saliens sont venus s'établir dans le pays qui doit nous occuper. Et, nous appuyant sur les écrits de Théodoric et de Rodulphe, abbés de St. Trudon, de 1099 à 1138, et continués par d'autres, reconnaissons avec eux qu'il n'y a aucun doute que les Éburons, les Atuatiques, les Tongriens, lorsqu'ils ont occupé la campagne où la ville de St. Trond devait venir s'asseoir, ne se soient soumis aux Romains, jusqu'au moment où l'empire tombant en décadence, les Francs débordant de la Taxandrie (Campine) vinrent s'y établir.

Avant
J.-C.
55.

Jules-César ayant soumis les Gaules, le pays de Liège et la Hesbaie, celle-ci resta longtemps encore après les autres sous la puissance des Romains, mais leur domination commençant de s'affaiblir, les Francs-Saliens, Scythes d'origine, qu'Ammien-Marcellin appelle les premiers des Francs, non seulement parce qu'ils s'établirent les premiers sur les terres de l'empire, mais parce qu'ils étaient la portion la plus ancienne et la plus noble du peuple germanique et qu'ils tenaient le premier rang parmi les tribus franques, ayant été chassés de leur ancienne patrie par les Saxons, passèrent le Rhin et arrivèrent dans l'île des Bataves, située à l'extrémité des Gaules, où ils fixèrent leurs domiciles. Ils y restèrent jusqu'à ce que les Quades, que Jules-César et Ammien nomment Chamavi, vinrent les en chasser en partie.

Après
J. C.
250

Ces Quades étaient aussi Francs de nation, mais ils n'étaient pas Saliens; ce qui les portait à haïr et à persécuter ceux-ci, au milieu desquels se trouvaient les vertus, l'ancienneté, la noblesse, le noyau, en un mot, des populations germaniques; tandis que les autres s'honoraient du nom de Quades, de furieux, de rebelles.

Chassés ainsi, d'abord de leurs premières demeures et ensuite de la Batavie, les Saliens ne savaient plus de quel bois faire flèche, ni où aller, lorsqu'heureusement, comme ils n'abhorraient pas le commerce des Romains, ils eurent la bonne pensée de quitter, forcément il est vrai, l'extrémité des Gaules Beligiques et de

s'avancer dans le pays voisin, connu alors sous le nom de Taxandrie, et depuis l'an 4200 sous celui de Campine: ce que, du reste, ils firent assez légèrement, sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation des Romains.

L'année suivante, l'empereur Julien, dit l'Apostat, 363 voulant disperser les Saliens de la Taxandrie, partit de Paris et se prépara à fondre sur eux. Mais arrivé à Tongres, cet empereur reçut une députation de Saliens qui lui offrirent la paix sous la condition qu'ils ne seraient point molestés dans leurs paisibles demeures, qu'ils regardaient comme leur appartenant.

L'empereur, à qui déplut souverainement ce ton de hauteur avec lequel on lui avait offert la paix, plutôt que de la lui demander, renvoya chez eux les députés incertains de sa résolution, après leur avoir malicieusement fait quelques présents. Mais à peine furent-ils partis qu'il donna ordre à un officier de les poursuivre sévèrement et de fondre sur la Tribu. Ce chef, plus prompt que l'éclair, les déconcerta par une attaque imprévue; et sur le champ, prenant le parti de ne point résister, ils se soumirent à Julien avec leurs biens et leurs enfants.

L'empereur les accueillit avec clémence, les prit sous sa protection, leur céda la Taxandrie et les considéra comme sujets de l'empire.

A la vue des faveurs dont les Saliens de la Taxandrie étaient l'objet de la part de Julien, ceux qui étaient restés dans l'île des Bataves, après le départ des pré-

miers, harcelés sans cesse par les Quades que les Saxons, surchargés de leurs exubérantes populations, avaient lancés sur les terres de l'empire, implorèrent à leur tour le secours et la protection de Julien contre leurs redoutables ennemis.

Julien sourit également à la demande de cette partie de Saliens, et prit vigoureusement leur défense lorsqu'ils furent attaqués par les Quades. Julien leur accorda la liberté de se domicilier sur les terres de l'empire et d'occuper l'île des Bataves, dont venaient de s'emparer les Quades, qui furent impitoyablement hachés ou faits prisonniers par les troupes impériales.

Dès qu'il fut libre à tous les Saliens de se fixer sur les terres de l'empire, les uns s'établirent aux frontières et dans l'île des Bataves, ce furent ceux que les Quades venaient de chasser de cette île ; les autres, qui déjà depuis quelque temps s'étaient établis dans la Taxandrie, continuèrent de l'habiter. Ils occupaient tout le pays qui s'étend de la rive droite du Demer jusqu'à Ber-op-zoom et touchaient au comté de Looz et à la Hesbaie.

C'est ainsi que les Francs-Saliens sont arrivés d'abord aux lisières de la Hesbaie, où ils ont longtemps habité et vécu en paix.

Et comme l'empire romain, en s'écroulant par son propre poids autant que par les divisions et les faiblesses des successeurs du grand Constantin, donna naissance aux royaumes des Bourguignons sur la Seine, des Goths en Italie, en Gaule, en Espagne, et des

Vandales en Afrique, ainsi commença en Belgique, pour s'étendre ensuite dans le reste des Gaules, la plus noble et la plus puissante de toutes les monarchies, la Monarchie française. C'est ce qui eut lieu de la manière suivante.

L'an 406 de Jésus-Christ, notre divin Sauveur, sous le consulat d'Arcadius et de Probus, Stilicon, né Vandale et beau-père de l'empereur Honorius, ambitionnant l'empire pour son fils Euchère, souleva les Alains, les Vandales, peuples féroces et aussi redoutables par leur nombre que par leurs forces, et les appela aux armes. 406

Alors, ne craignant plus nullement le nom romain, Stilicon, à la tête de ces hordes barbares, voulut agiter les bords du Rhin et secouer les Gaules, à l'effet d'arracher l'empire à son gendre pour le donner à son fils. Il espérait, d'ailleurs, qu'il pourrait aussi facilement comprimer ces nations barbares qu'il avait pu les émouvoir; mais il n'en fut pas ainsi : une fois élancées par Stilicon et renforcées par d'autres peuples qui se joignirent à elles, ces nations écrasèrent les Francs, passèrent le Rhin et envahirent les Gaules. *Ità Grosius, Lib. 7. Cap. 38 et 40.*

De ce moment, les Francs qui, chassés d'abord de leur ancienne patrie, s'étaient arrêtés et établis entre les Allemands et les Saxons, et qui n'étaient pas non plus ceux que les dites hordes avaient défaits aux bords du Rhin, passèrent également le fleuve et vinrent joindre ceux de leur famille qui étaient dans

la Taxandrie. De là ils se répandirent bientôt dans la Tongrie, sur les deux rives de la Meuse, et occupèrent de toutes parts les campagnes qu'ils trouvèrent abandonnées sur le territoire romain, conformément à la loi qu'Arcadius-Honorius avait portée de la part de l'empereur, 8 ans auparavant, pour inviter les nations à venir s'asseoir dans le domaine impérial, et à repeupler un pays que le langage franc disait *LÆDIGH*, c.-à-d., vide et désert; parce qu'en effet les Bourguignons, les Alains, les Vandales, les barbares, en un mot, avaient désolé la Belgique et dépeuplé ses campagnes. Voilà comment les Francs établirent leurs domiciles dans la Tongrie, sous laquelle était comprise la Hesbaie (*sub quâ Hasbania*) et comment ils continuèrent, avec les premiers Saliens venus, d'occuper le pays entre Diest, Halen, Herck et Hasselt. L'émigration fut même telle de 406 à 407, qu'à cette dernière époque il n'y avait plus de Francs au delà du Rhin, et que de ce moment le pays des Tongriens (peuple composé des restes des Éburons et des Atuatiques, défaits par César, et réuni à une tribu transrhénane pour repeupler la Belgique) commença d'être appelé la Gaule Franque : *atque ab inde Tungrorum regio Francica Gallicana cœpit appellari.*

Quiconque verra la chose sans préjugé, se rangera de ce sentiment, sur des faits, du reste, assez obscurs et sur lesquels il est, certes, bien difficile de s'expliquer clairement. Quoi qu'il en soit, il ne sera pas du moins inutile d'avoir rappelé comment les Francs sont

arrivés dans la Campine, la Hesbaie, la Tongrie; et si quelqu'un doutait de l'exactitude du récit ou de la nature des faits, je le prierais de recourir lui-même au traité des lois saliques du docte Wendelinus, édité en 1649, chez Plantin: *ausim spondere haud malè collocaturum operam, si veritatis perverstigatione distineatur, sitimque ejus aveat.*

Examinons maintenant quand et comment les Francs-Saliens se sont choisis des Rois.

Voici ce que dit à ce sujet Grégoire de Tours, liv. 2. Ch. 3.

« Beaucoup d'écrivains rapportent que les Francs venus de la Pannonie, habitèrent d'abord les rives du Rhin par les armes, et que de là, ayant passé ce fleuve, ils arrivèrent dans la Tongrie, se placèrent à proximité des villes et des villages, et se créèrent des rois chevelus, qu'ils choisirent de la première, et, pour le dire nettement, de la plus noble famille des leurs, ainsi que l'exprime cette locution franque: *Vand saligh geslach*, que l'on traduit de la famille la plus distinguée, la plus noble, c.-à-d., de la famille Saliennne. (1)

Déjà depuis soixante ans, les Saliens occupaient en Belgique les contrées dont nous avons parlé,

(1) Tradunt multi Francos de Pannoniâ fuisse digressos, et primum quidem littora Rheni armis incoluisse; dehinc, transacto Rheno, Tongriam transmeasse, ibique juxta civitates, vel pagos, reges crinitos super se creasse, de primâ, et, ut ita dicam, nobiliore suorum familiâ. . . . quod locutio francica tunc efferebatur: *Vand saligh geslach* cum præfatione veniæ vertit, de nobilliore familiâ, id est Salicâ. Itâ quoque pag. 178 du Manuscrit de Jean Brusthemius.

lorsque les Francs restés au delà du Rhin étant venus, depuis environ 12 ans, rejoindre ceux de leur famille (en 420, après la mort de Constantin) ils tinrent conseil ensemble; et secouant le joug romain, ils méprisèrent l'empereur Honorius et se créèrent des Rois dans la Belgique et dans la Tongrie même. Ce qui prouve presque au delà de l'évidence, quelles que soient les suppositions qu'on ait forgées là-dessus, que la Tongrie n'était rien autre que la Belgique, et que c'est de là que s'est élevée et qu'a pris son essor la plus sublime et la plus noble Monarchie qui soit jamais parvenue au sommet des dignités humaines, la Monarchie Française, et dont le berceau parait avoir été un petit endroit dit : VRANKRICK, ou royaume des Francs, entre Herck et Halen, à 3 lieues de St. Trond. »

Le premier Salien qui fut élevé à la dignité royale fut Pharamond, en 420; ce fut lui qui jeta les fondements de la monarchie française, quoique, déjà depuis quelque temps, les lois saliques eussent été établies par quatre Législateurs avec le consentement de toute la nation Franque.

Prosper, dans la Chronique à l'année XXV d'Arcadius et d'Honorius, écrit que Pharamond régna dans la France Tongraise (in Franciâ Tongritianâ) et que l'année suivante de son avènement au trône, en 421, le 7 du mois de Mai, qui était un mardi, il y eut une éclipse de soleil.

A Pharamond, fils de Marchomire, succéda Clodion, qui prit place sur le trône de son père en 428.

Ce Monarque fit sa résidence et établit sa cour à *Dispargum castellum Diestum*, aux limites des Tongrois, selon le témoignage de Grégoire de Tours qui doit être lu, sur ce point, dans son édition de 1512, à Paris. L'on y verra que Clodion doit avoir tenu sa cour à Diest, *apud Dispargum castellum Diestum*. Ce ne serait donc point à Duisbourg, ainsi que certains écrivains auraient voulu le faire entendre. Il est vrai que Duisbourg était aussi alors sur les limites de la Tongrie, et que Sigebert de Gembloux et d'autres ont prétendu que Clodion, pour aller de Dispargum à Tournai, passa le Rhin.

Je me garderai donc bien de vouloir trancher une question qui a sérieusement occupé tant de savants; je me permettrai seulement de faire observer que ceux qui ont voulu faire de Dispargum Duisbourg, ne sont pas même d'accord sur la manière d'écrire ce mot, et que Dispargum n'est pas littéralement Duisbourg. Du reste, rien n'empêche, me paraît-il, que Clodion, ayant sa cour à Diest, se soit trouvé au delà du Rhin, et qu'il l'ait traversé pour se rendre à Cambrai.

Quoiqu'il en soit, les précieux Manuscrits latins qui me servent de boussole et de base, composés par des hommes de probité, de foi, qui se sont succédé, les uns aux autres dans l'abbaye de St. Trudon, depuis l'an 657 jusqu'à 1797, sans interruption, qui se sont transmis de siècle en siècle leurs connaissances et qui les ont écrites, me font un devoir de ne pas m'éloi-

gner du sentiment dont ils sont imprégnés (1). Oui, je dois respecter ces pages que la main a tracées, rognées à demi par les temps, il est vrai, mais que la divine Sagesse a préservées des torches incendiaires des Huns, des Alains, des Saxons, des Normands, des Vandales, et, puis après, des secousses terribles qui trop souvent ont agité St. Trond. D'ailleurs, cette discussion doit paraître d'autant plus inutile que l'on sait que les Francs-Saliens étaient, à cette époque, déjà depuis longtemps établis dans la Taxandrie. (*Voir la note page 16*).

Dès l'année 409, les Belges s'associèrent aux Francs et ne parurent plus faire qu'un seul peuple dont le courage écrasa les Romains.

445

Clodion défit les Atrebates, s'empara de Cambrai, et soumit tout jusqu'à la Somme. Telle fut la première expédition des Francs dans les Gaules.

A Clodion succéda Mérovée qui commença la série des rois Mérovingiens, et qui, à son tour, laissa le royaume à son fils Childeric premier.

Childeric, payen comme ses prédécesseurs, étant mort en 481, son jeune fils Clovis monta sur le trône.

496

Clovis, en 491, épousa Clotilde, princesse de Bourgogne, chrétienne dès sa naissance, et cédant aux conseils de cette femme vertueuse, il reconnut le doigt de Dieu dans la victoire miraculeuse de Tolbiac, et reçut,

(1) Siquidem rectè asseruimus Saliorum francorum sedes Cisrhennanas fuisse Taxandriam, primosque reges creatos apud dispargum, quod est Diest, brachbantiæ consecrarium etc. pag. 2. Chron. Trudon.

avec 2000 de ses principaux officiers, le Baptême des mains de S^t. Remi , qui le sacra Roi à Reims.

Dès ce moment une ère de bonheur s'éleva dans les Gaules ; le Christianisme fit de nouveaux progrès; une grâce de salut brilla pour tous les Belges ; des apôtres fervents répandirent partout des torrents de lumière ; l'idolâtrie baissa sa tête hideuse, et sur les ruines des autels du démon s'élevèrent des temples magnifiques consacrés au vrai Dieu ; la parole de l'Évangile semée dans une terre où la vertu devait croître , avança la civilisation des Belges ; les Francs devinrent Chrétiens ; les caractères s'adoucirent et la Religion fut protégée.

Après la mort de Clovis , ses états furent partagés entre ses quatre fils, et la Belgique fit partie des domaines de Thierry et de Clotaire ; mais ce dernier , ayant survécu à tous , se vit l'unique roi de la monarchie , et mourut en 560, laissant quatre fils qui se partagèrent pareillement ses états.

511

Childeric, que la Chronique de S^t. Trond dit avoir été tué à Paris d'un coup de couteau, en 584, laissa un fils âgé seulement de quatre mois, Clotaire II, qui réunit toute la monarchie et régna jusqu'à l'année 628, époque où il plut à la divine Providence de faire naître Trudon, cet homme extraordinaire qui régénéra la Hesbaie en y ressuscitant la foi que S^t. Materne, premier Evêque de Tongres , et d'autres y avaient plantée d'abord parmi les Eburons ; mais que les temps idolâtres y avaient presque totalement effacée ; cet homme qui, issu du sang de tous ces rois, rétablit le culte du Seigneur dans

cette vaste contrée , et qui fut reconnu fidèle dans ses paroles.

Mais hâtons-nous d'entrer dans notre histoire , et voyons quel fut ce Franc-Salien qui posa à Sarchinium, en Hesbaie , les premiers fondements d'une ville que sa naissance, ses vertus, ses mérites , ses miracles, sa réputation , sa gloire, ont agrandie et rendue célèbre.

St. Trudon, Franc-Salien, issu du sang des premiers rois, possédait de très-nobles domaines ; mais ne cherchons pas d'autres preuves de la noblesse de Trudon que la Chronique de l'Abbaye de ce nom : elle touche, par son ancienneté, aux temps même de Charlemagne, et les témoignages qu'elle nous offre sont si irréfragables, si conformes à tous les autres manuscrits de cette ville impériale, même aux pages imprimées, que nul doute ne peut naître sur les faits qu'elle consigne.



NAISSANCE

DE

SAINTE TRUDON.

APOTRE DE LA HESBAIE.

628

Lorsque Dieu envoie au monde ces hommes extraordinaires qu'il remplit de ses grâces et de ses talents, il lui faut de pressants motifs : avant d'envoyer Moïse, il attend que son peuple, opprimé sous le joug pesant de Pharaon, pousse un cri d'affliction qui parvienne jusqu'à lui ; avant d'envoyer Elie, il attend que ses Prêtres, immolés au ressentiment de l'impie Jézabel, laissent son temple sans sacrifice, et que des autels sacrilèges, élevés de toutes parts à l'idole de Baal, lui enlèvent ses adorateurs ; et pour envoyer le Messie, il attend que toute la terre soit plongée dans les ténèbres de l'idolâtrie, et que, dans le seul petit endroit de l'univers où son nom est reconnu, la pureté du culte légitime soit mise en oubli dans les superstitions d'un judaïsme tout charnel et tout terrestre.

Or, tel était aussi, en partie, l'état de la Hesbaie, où l'idolâtrie n'était point totalement éteinte, lorsqu'en l'année 628 du Seigneur, en la 16^e de l'empereur Héraclius et de son épouse Martine, et en la 40^e de Clotaire II, roi des Francs, fils de Childeric et de Frédégonde, il

plut à la divine providence de faire naitre Trudon, l'élu du Seigneur, de très-nobles et très-illustres parents, dans un endroit nommé Sarchinium en Hesbaie, sur le ruisseau Cizindria, pendant que Jean dit l'agneau, à cause de sa douceur et de sa modestie, occupait le siège épiscopal de Tongres, et qu'Héraclius, vainqueur des Perses, retirait des mains de ces peuples ennemis de Jésus-Christ, le bois sacré de la vraie Croix et le reportait en triomphe à Jérusalem. On comprend donc déjà que cette année fut marquée au coin d'un indicible bonheur.

Trudon, appelé l'apôtre de la Hesbaie parcequ'il éteignit dans cette contrée les restes du paganisme, et amena ses habitants à la lumière de l'évangile, eut pour père le comte Wicholde, issu du sang des rois Francs, contemporain et cousin en ligne directe de Childeric, et seigneur du vaste domaine ou comté qu'il gouvernait de son propre droit, et selon les lois saliques, dans la Hesbaie, dans la Taxandrie et dans la Flandre.

Sa mère fut la bienheureuse Adèle, de la famille des Ducs d'Austrasie et parente de Pepin de Landen au premier degré.

La première éducation de Trudon, enfant unique de ses nobles parents, fut conforme aux héroïques vertus qui les distinguaient et aux vues toutes chrétiennes qu'ils eurent d'abord sur lui. Mais écoutons ce que dit sur cette illustre famille un écrivain très-ancien : « comme il n'y a point de doute que Trudon ne descendit du côté paternel des rois Mérovingiens, et du

côté maternel de la même tige que Pepin de Landenne, personne ne s'étonnera qu'il y ait eû en lui tant de prudence, de magnanimité, de noblesse; qu'il ait possédé tant de vastes domaines et surtout pratiqué tant de vertus. »

Ce Pepin, chef de l'auguste famille qui a donné au monde chrétien des Rois, des Empereurs, qui firent disparaître des rois indolents qui pesaient sur les peuples, faisait sa résidence ordinaire à Landen, ancienne ville de la Hesbaie (1); ce qui lui donna le nom de Pepin de Landen. Ce Prince eut le titre de Duc d'Austrasie de ce qu'il fut donné par Childeric, roi des Francs, pour conseiller à son fils Clotaire, autrement dit, de ce qu'il fut fait Maire du palais.

Pepin fut, sans contredit, un grand prince, un prince pieux et sage, dont les lumières contribuèrent puissamment à réunir sous la seule monarchie de Clotaire II, toute la race des Francs. Aussi Clotaire lui accordait-il beaucoup et ne faisait-il rien sans son conseil.

Ce n'est point sans raison, dit le Chronologiste de St. Trond, que la bienheureuse Adèle, mère de S^t. Trudon, fut si chère à Pepin : elle était sa cousine germaine, et il l'estimait non seulement à cause des prérogatives de son illustre naissance; mais aussi à cause de ses vertus et de l'innocence de sa vie : car, ainsi que le dit le proverbe : *on se plaît avec ses sem-*

(1) Joannis Brusthemii, Manus. pag. 184.

blables : similis simili gaudet, les vertus d'Adèle ne pouvaient qu'être agréables à celles de Pepin.

Quant aux avantages que les parents de Trudon avaient reçus de leurs aïeux, ils avaient de la consistance et leurs titres n'étaient point des mots creux ; les archives en font foi ; leur noblesse n'avait donc rien de chimérique ni d'embrouillé : outre la splendeur de leur naissance, ils possédaient des propriétés très-étendues dans la Hesbaie, dans la Taxandrie et dans le pays des Ménapiens.

Dans la Taxandrie, la maison de Trudon avait une superbe seigneurerie dont il est fait mention dans les lois saliques sous la dénomination de Helechteren, avec plusieurs fonds de terre et des villages aux environs. L'Abbaye de St. Trudon touchait la dime sur tous ces biens, et y nommait aux cures vacantes.

Dans la Hesbaie, cette illustre maison possédait Sarchinium, lieu natal de Trudon, où se trouvait, près de l'Église de St. Nicolas, un château-fort dont l'emplacement a retenu le nom de Sarchinium. Ce fut là, ce fut dans ce château, tout près de l'Église de St. Pierre, que naquit St. Trudon : il n'y a pas des siècles qu'on y voyait encore les ruines de ce noble édifice.

Les parents de Trudon possédaient aussi Zeelhem (1),

(1) Les livres écrits au delà du Rhin, (ce qu'a suivi Heroldus) portent *Salegheve* ou *Saleham*, ce qui est conforme aux plus anciens documents de St. Trond, où l'on trouve aussi *Saelem*. Zeelhem était un endroit très-noble et illustré du titre de Comté. Je trouve que, vers l'an 1146, le jeune comte Gérard, fils du Prince Arnold de Diest, était de Zeelhem, et qu'il eut de son épouse Machtide un

domicile ordinaire de l'un des quatre Gastes, fondateurs des lois saliques ; et Webecom , aux portes de Diest , obtint son nom par dérivation de Wicholde ; ce village devint , ainsi que les autres propriétés , un domaine de l'abbé de St. Trudon.

A l'opposite de l'Église de cet endroit , dans les prés qui longent le Démer , l'on voit encore , dit le manuscrit , les décombres d'un palais très-ancien , dont les pierres , les fondements , attestent encore la dignité , la gloire de ceux qui l'ont habité ; il appartenait particulièrement à la comtesse Adèle , c'est-à-dire que le comté le tenait du côté de son épouse ; car rien n'inquiétait cette sainte famille.

Ici , nous pourrions dire comment St. Trudon , maître et souverain de Sarchinium , a transmis à ses successeurs le droit d'exercer le pouvoir dans cet endroit , qui n'était alors tout bonnement qu'un village , situé aux environs de l'Église de St. Nicolas , ou du château-fort dont nous avons parlé ; nous pourrions dire com-

filz , Arnold , aussi Comte de Zeelhem. De plus , le prince Arnoh de Diest eut d'Elisabeth de Bretagne : Gerard , Jean , Evêque d'Utrecht , Thomas , comte de Zeelhem et d'autres. Le Comté de Zeelhem ayant été pris en 1474 , les habitants de Diest donnèrent à Guillaume de Juliers 2100 f^s du Rhin , à condition qu'il le rachetât , ce qui fut fait. Zeelhem resta à la maison des Princes de Diest jusqu'à l'année 1647 , où il passa au Seigneur de Zuylichem. Depuis la mort de Pharamond , qui habita lui-même les environs de Diest , et de Salegaste , l'un des fondateurs des lois saliques , qui posséda , lui , le comté de Zeelhem , il s'était écoulé 713 ans. Par une succession non interrompue de rois , de princes et de nobles , cette seigneurie était en l'année 620 le domaine des parents de St. Trudon. Chron. de St. Trond.

ment St. Trudon a bâti son monastère à l'ombre duquel s'est étendu Sarchinium qui, en l'année 1058, s'est élevé au rang de ville ; nous pourrions dire comment et quand Sarchinium a changé son nom en celui de St. Trond, ou *St. Truyen*, par contraction de celui de St. Trudon, son glorieux Fondateur et Patron ; nous pourrions dire comment St. Trudon a cédé ses droits à l'Évêché de Metz, comment l'Avouerie a été établie, quelle fut l'administration de la ville aux différentes époques, quels furent les impôts, les statuts, les lois et plusieurs autres choses qui ont rapport à cette ville célèbre ; mais nous nous écarterions du plan que nous tracent les Annales, les Archives, la Chronique de St. Trond et nous nous engagerions peut-être dans les inexactitudes que nous offrent nombreuses les traductions françaises et même flamandes que l'on a sur les événements qui ont agrandi ou rabaisé cette ville impériale. Nous irons donc à la source et nous suivrons ponctuellement nos manuscrits latins, faits et écrits par des hommes contemporains et dignes de la foi publique.

C'est ainsi, qu'en profitant des incidents dont nous a dotés la chronique de St-Trond, nous ramènerons chaque chose à l'année de son institution ou de son événement.

Enfance de Trudon.

Le jeune Trudon, à la naissance de qui tout Sarchinium avait d'abord applaudi, ne fut environné dès son berceau que de vrais modèles de piété. Né dans le sein de la Religion du Christ, il fut reçu en naissant par les mains de la vertu. Aussi une éducation vraiment chrétienne fit-elle éclore de bonne heure en lui les plus beaux sentiments. Nous ne le suivrons pas dans ses jeux innocents, dans ses petites prières : élevé à l'ombre des vertus d'Adèle, sa sainte et pieuse mère, il suçà dans son lait cette pure doctrine qui dispose à la grâce. Écoutons seulement ce que dit la chronique.

En l'année DCXXXIII du Seigneur, la XXI de l'empereur Héraclius. et la II de Dagobert, souverain de trois royaumes, à savoir: de France et de Neustrie (maintenant la Normandie) et de l'Austrasie (Lotharingie), St Trudon, n'ayant encore que six ans environ, rassembla de ses petites mains, des pierres dans un champ, y construisit une espèce de chapelle et fit vœu d'y bâtir un jour une Église au Seigneur.

Former un oratoire, c'était toute l'ambition de cet aimable enfant qui faisait la consolation de ses fortunés parents. Pendant que ceux-ci versaient dans le sein des pauvres d'abondantes aumônes, Trudon aimait à prier le Seigneur, et sa jeune âme fidèle aux premières impressions de la grâce, cherchait déjà à se

répandre devant lui et à s'élançer dans son sein, lorsqu'un jour qu'il était ainsi en prières, une femme grossière renversa d'un coup de pied tout le frêle édifice, et, sur-le-champ, elle devint aveugle. Dieu ne permit pas qu'on maltraitât impunément son petit serviteur.

Cependant, sous le poids d'un châtement aussi sévère, cette femme ayant fait accourir tout le voisinage par ses cris et déclaré publiquement sa méchanceté, supplia Trudon de prier pour elle ; et, sur les instances réunies des voisins, le saint Enfant fit une courte prière au Dieu des miséricordes, et aussitôt elle recouvra la vue.

Pendant qu'on distinguait Trudon au milieu des enfants de son âge à une angélique beauté, à une piété douce et à un aimable caractère, il naquit un fils au roi Dagobert qui pria le bienheureux Amand, sacré Évêque à Rome en 628 sans désignation d'évêché, de lui conférer le Baptême.

Le jeune Prince reçut le nom de Sigebert, et, dès que le vénérable prélat eut fini les cérémonies, l'enfant répondit amen.

638 Dans le même temps, Jean, dit l'Agneau, Évêque de Tongres, étant mort, le même roi fit élever St. Amand sur ce siège épiscopal, en le forçant, pour ainsi dire, d'accepter ce fardeau. Trois ans après, Amand
641 céda sa prélature à Landoald, archiprêtre de sa cathédrale et se retira dans la vie solitaire.

Mort des parents de Trudon.

Généreuse et noble, S^{te} Adèle, mère de S^t.-Trudon, était réellement bonne et les pauvres avaient toujours sa prédilection : le principe de ses charités était véritablement la bonté naturelle de son cœur ; mais la Religion y avait la meilleure part. L'âme d'Adèle était éminemment chrétienne, et, pénétrée des vérités de la foi, elle planait au-dessus de la terre et s'unissait à Dieu.

Elle aimait à parler de Dieu et des choses de Dieu, c'était là ses entretiens ordinaires. Dans toutes les circonstances de sa vie, toujours résignée à la volonté du Seigneur, elle éprouvait ces émotions douces qui ravissent les âmes saintes lorsqu'elles s'unissent à Dieu dans le Sacrement de son amour ; et surtout elle avait une dévotion rare pour la S^{te} Vierge Marie, Mère de Dieu, laquelle on n'implore jamais en vain.

Ce fut dans cet élan de saintes et pieuses occupations que S^{te} Adèle, après avoir formé son fils à la vertu, tout abîmée en Dieu, perdant déjà la terre de vue et ne pensant qu'au bonheur des élus du Seigneur, tomba dangereusement malade.

La maladie fit des progrès rapides, et la Sainte, après s'être entretenue avec son Confesseur, reçut avec amour le Sacrement des forts, la divine et adorable Eucharistie, fit son action de grâces ; et munie de

ce Viatique céleste, elle demanda et reçut l'Extrême-Onction, puis, penchant doucement la tête, elle exhala son âme dans la paix du Seigneur.

Ce fut là une épreuve terrible pour le cœur de Trudon : âgé seulement de 16 ans, il perdait une mère qu'il aimait tendrement ; mais, nourri dans la prière et la pratique des vertus, la Religion le consola ; il adora, dans une perte si sensible, les arrêts du Seigneur et se soumit en tout à sa volonté sainte.

Le corps de S^{te} Adèle fut déposé à Webecom, près de Diest, et enseveli sous l'autel de l'Église de ce lieu, où il brilla de miracles.

A peine le tombeau que le jeune Trudon avait dû naturellement arroser de ses larmes, était il recouvert que Dieu, qui semble ménager d'autant moins ses élus qu'ils sont plus dignes de lui et plus soumis à ses volontés saintes, voulut qu'il goûtât toute l'amertume de la nature.

645

L'année suivante, son honorable père, le Comte Wicbold, cet homme de bien dont les vertus égalaient la naissance, administré des secours divins, s'endormit dans le Seigneur et fut également enseveli à son château de Webecom, puis déposé à côté de sa sainte épouse.

Quoique S^t Trudon fût né à Sarchinium, il paraît néanmoins d'après tous les manuscrits dont je fais usage, que ses parents habitaient aussi assez ordinairement le château de Webecom. Du reste il serait difficile de peindre la douleur, la tristesse, l'accablement où ces deux morts plongèrent, tant à Sarchinium qu'à

Webecom et ailleurs, les personnes attachées au service de cette illustre maison.

Seul héritier d'une fortune colossale, étendue, Trudon, dont la belle, la noble, la suave figure réfléchissait dans sa physionomie les pensées saintes qui brûlaient dans son cœur, aurait pu prendre l'esprit du monde sans le secours du Ciel; mais fidèle aux premières impressions de la grâce, il ne vit dans le monde, dont l'aspect d'ailleurs lui souriait partout, qu'une fleur éphémère.

Le devoir fut toujours la règle des actions de Trudon; le Christianisme et la sainteté étaient pour lui la même chose, et ses amis, ses proches essayèrent vainement de faire naître en son cœur le goût des vanités humaines et des choses terrestres; il se raidit contre la tentation.

Avec un cœur sensible, toujours ouvert aux insinuations de la religion et de la charité, se dévouant au soulagement de l'humanité et à la consolation du malheur, orphelin fortuné, il trouva dans les pauvres une grande famille.

Au milieu de ses vastes domaines, poli, spirituel et bon, le jeune Comte n'avait que des choses gracieuses à dire à ceux-mêmes qui auraient eu la maladresse de vouloir le plaisanter sur sa profonde humilité et son renoncement au monde.

Une pensée grave le préoccupait : il voulait disposer de ses biens temporels de manière qu'ils ne lui fermassent pas l'entrée au céleste héritage, et pendant

que cette pensée roulait dans son âme, il se souvint de la promesse qu'il avait faite, n'ayant encore que six ans, de bâtir un monastère à Sarchinium, dans son domaine seigneurial et l'endroit même de sa naissance.

Tandis que Trudon discutait ainsi en lui-même ce qu'il avait à faire pour mettre promptement à exécution le projet qu'il avait conçu, l'Ange du Seigneur lui apparut et lui dit d'aller trouver S^t Remacle qui venait d'être élevé sur le siège épiscopal de Tongres. Aussitôt, obéissant à la voix du Ciel, Trudon se hâta de se rendre à Zepperen, où il trouva le Saint à qui il conta ce que l'Ange lui avait dit.

Le S^t Pontife lui répondit : *« Allez, mon fils, allez trouver l'Évêque de Metz et donnez à l'Église de St. Étienne tout ce que vous possédez dans la Hesbaie, car j'ai moi-même appris par l'Ange que cela sera agréable à Jésus-Christ, Notre-Seigneur. »*

Le lendemain, dès l'aurore, le jeune Trudon prit le chemin de la ville de Metz, et, dès qu'il y fut arrivé, ayant obtenu une audience du St. Évêque Clodulphe, il lui donna tout le patrimoine qu'il possédait dans la Hesbaie, conformément à l'avis de St. Remacle.

La libéralité du pieux jeune homme fut suivie des bontés de Clodulphe et de ses successeurs qui comblèrent de bienfaits le monastère que, bientôt après, St. Trudon vint fonder dans son bien paternel.

St. Clodulphe prenant alors St. Trudon pour son fils, le fit instruire avec soin, ainsi qu'on était conve-

nu, et le confia à un homme sage et éclairé. Un jugement profond, un discernement exact, une facilité étonnante à discerner le vrai, une inclination prompte à le suivre, une décence soutenue dans tous ses entretiens et toute sa conduite, une humilité rare, une soumission parfaite, c'était là le véritable caractère de Trudon. Aussi, avec le secours de la grâce divine et les lumières de l'Esprit-Saint, fit-il des progrès rapides dans les Saintes Écritures et la science de Dieu: en un an il savait chanter tout le Psautier par cœur et si ses maîtres étaient étonnés du profit qu'il retirait de jour en jour de leurs leçons, ils l'étaient bien plus encore de son avancement extraordinaire dans la pratique des vertus.

St Amand, qui avait chargé Landoalde, son Archevêque, du soin de son diocèse pour se retirer dans la solitude et prêcher la foi aux habitants de la ville de Gand, quittant définitivement son diocèse afin de vaquer plus librement à la contemplation, St Remacle, français et fils d'un chevalier de Besançon, après avoir été successivement Abbé de Salaignac, près de Limoges, Vicaire-Général de Noyon et premier Ministre du roi Dagobert, étant nommé à l'évêché de Tongres, ainsi que nous l'avons dit en parlant de la visite de Trudon à Zepperen, n'eut rien tant à cœur que d'effacer dans tout son vaste diocèse les tristes restes du paganisme.

Le saint Prélat fut puissamment secondé dans ses travaux apostoliques par le pieux Sigebert, roi d'Aus-

trasie, qui aidé de Grimoalde, fils de Pepin-premier, parent de St Trudon, construisit douze monastères, au nombre desquels deux à la volonté de St Remacle.

Dans cette heureuse occasion, le choix du St Évêque fut dirigé par l'Esprit-Saint. Une vaste forêt, où n'avaient pénétré que quelques peuples rares et fatigués des guerres dont les Gaules furent le théâtre, était bien propre à enflammer le zèle du Serviteur de Dieu, surtout à l'aspect de l'encens sacrilège qui y fumait encore sur l'autel du démon.

L'Ardenne, ce pays où la Religion est aujourd'hui si vive, si puissante et si pure, où l'on trouve nombreux, dans un sol cultivé, des hameaux, des villages, des bourgs, des châteaux, des villes, n'était alors qu'un horrible désert.

650

Malmedi et Stavelot fixèrent donc l'attention du vénérable Pontife qui, des deniers du roi Sigebert, fit construire le monastère de Malmedi, au diocèse de Cologne et celui de Stavelot au diocèse de Tongres, aujourd'hui de Liège.

St Théodard établi Abbé de Stavelot par son St Fondateur, St Remacle, y fit scrupuleusement observer la discipline religieuse : il la planta, par ses paroles et plus encore par ses exemples, dans le cœur de ses disciples, qui y menèrent une vie si exacte et si pieuse que plusieurs devinrent des hommes d'une haute réputation et d'une éminente sainteté.

Il est inutile de dire de quelle puissante influence furent ces hommes de foi sur un peuple qui ne de-

mandait pour se civiliser et naitre à la vertu que la distribution des divines paroles. Mais reprenons le fil de notre histoire, et, sans suivre Trudon dans ses progrès à Metz, hâtons-nous d'arriver au moment où, pour le bonheur des Hesbignons et de Sarchinium en particulier, il reçut par l'imposition des mains le caractère du Sacerdoce, et pour cela écoutons la Chronique et les annales de St Trond.

St. Trudon est ordonné prêtre.

L'an du Seigneur 655, sous l'épiscopat de Remacle, St Trudon, âgé de 27 ans et suffisamment instruit dans la science des divines Écritures, fut ordonné Prêtre par St Clodulphe, Évêque de Metz.

La même année, le vénérable Pontife, divinement inspiré, fit appeler le jeune Prêtre et lui dit : « Il faut, » mon très-cher fils, que vous retourniez dans votre » pays, et que vous visitiez les endroits qui vous ont vu » naitre, tant pour le succès de l'Église de St Étienne, » que pour le salut des habitants de la Hesbaie; » car vous gagnerez un grand peuple à Dieu et à St- » Étienne, vous préparerez au Seigneur une nation par- » faite qui le servira dans votre héritage paternel.

655

» Ne vous affligez donc point de ce que je vous fais » partir d'ici, car il faut que, par vos mérites et vos » travaux, vous établissiez un monastère dans le pa- » trimoine que vous avez donné à St Étienne, afin que » là, dans votre endroit natal, bien des Religieux

» servent Dieu dans la retraite et le silence, et s'y
» sanctifient. »

Trudon reçut l'ordre du vénérable Prélat avec une bien douce émotion et une entière obéissance; ils répandirent l'un et l'autre des larmes de tendresse et d'amour, et, après s'être embrassés avec une sainte effusion de cœur, Trudon reçut la bénédiction du St Évêque et prit la route de son pays.

Pendant tout son séjour à Metz, uniquement voué à la vertu, Trudon avait gagné tous les cœurs ; car son active vertu n'avait point reçu pour limites le seuil d'une charité stérile : au pauvre du village qui allait le trouver, à l'indigent de la ville, il faisait tant de bien, cet homme si humble, si sensible et si noble ! Depuis surtout qu'il était Prêtre, c'était aux ouvriers des champs, aux artisans, aux vieillards, aux enfants de la ville qu'il offrait des secours ; et lorsqu'ils le quittaient, soulagés, consolés, le cœur fortifié par des avis affectueux, par de bons conseils, par des paroles d'une sage et douce piété, ils bénissaient leur bienfaiteur temporel et l'ami de leurs âmes. . . . ! Aussi, la nouvelle du départ de Trudon fut à peine répandue dans Metz qu'un cri de peine s'éleva de tout le peuple : « Pourquoi nous quittez-vous, vénérable Père, lui « criaient ces bourgeois affligés, ne vous avons-nous « pas toujours été obéissants et respectueux ? Heureuse « Hesbaie, disaient-ils, qui allez vous enrichir de ce « que nous perdons et vous réjouir de notre tristesse ! « S^t. Trudon, compatissant à leur douleur, leur répon-

dit d'un ton modeste : « Chers amis et serviteurs de Dieu, ne vous contristez pas ; car si je parais pour un moment vous être personnellement éloigné, je vous serai cependant toujours présent d'esprit et de cœur. » Puis les recommandant à la Bonté divine, il les bénit et se dirigea vers sa patrie.

Arrivée de Trudon à Cincy en Condrez.

Lorsque le vénérable Trudon était en route pour son pays, étant près de passer devant une ferme appartenant à un noble militaire qui souffrait d'une lèpre, tellement qu'il en était devenu aveugle, l'Ange du Seigneur apparut à ce dernier et lui dit : « Dépêchez-vous et allez vite ; il y a pour vous ici près santé et guérison ; envoyez vos domestiques aux bouts des chemins, ils y trouveront un homme vilement habillé, mais si vous vous lavez avec l'eau dont il aura lavé ses mains, vous serez guéri sur le champ. »

Ce gentilhomme se hâta d'envoyer à tous les bouts des champs, et à peine ses serviteurs furent-ils dans la campagne qu'ils rencontrèrent le serviteur de Dieu.

Au costume humble du saint Prêtre, déjà ces gens avaient reconnu celui que l'Ange avait désigné ; mais Trudon les prévint en leur demandant le chemin de l'Église. « Venez, s'écrièrent-ils, tout transportés de joie, venez, nous irons avec vous, si vous nous le permettez, nous vous accompagnerons, et puis nous

vous offrirons à dîner avec bien du plaisir.

Le saint Prêtre, qui comprenait que la Providence lui avait ménagé cette recontre, ayant fini sa prière et répandu son âme dans la présence du Seigneur avec une grande abondance de larmes, accepta avec reconnaissance l'invitation qui lui était faite et se dirigea avec ces gens vers la maison du maître, où il donna, en entrant, sa bénédiction.

Après un petit entretien pieux, la table étant servie, ce gentilhomme ordonna de présenter de l'eau à son hôte pour laver ses mains.

Aussitôt que le Saint eut fini de se laver et qu'il toucha l'essuie-mains, le gentilhomme s'empara furtivement du bassin, se lava dans l'eau que le saint Prêtre, loin de salir, avait purifiée, et sur le champ il fut guéri radicalement.

A cette vue miraculeuse, toute la maison tomba aux pieds du Saint, admira ses vertus et répandit un torrent de larmes, en bénissant le Dieu des Saints.

Le serviteur de Dieu n'attribua cette guérison qu'à la gracieuse hospitalité qu'il avait reçue, et nullement à ses mérites personnels. Après cette petite contestation d'humilité et de charité mutuelles, on se mit à table.

Lorsqu'on eut diné, ce gentilhomme, qui n'avait point d'enfant, offrit à St. Trudon sa seigneurie et tout son héritage, tel qu'il l'avait reçu de ses ancêtres, et le fit son héritier universel : il était maître de son bien, il ne pouvait donc mieux faire que de le

laisser à un homme qui se dépouillait lui-même du sien pour enrichir les pauvres.

Cependant, le frère du donateur, ayant appris cela, réclama la ferme et eut même l'audace de se l'approprier; mais la main du Tout-puissant le frappa aussitôt d'une langueur qui le faisait souffrir de tout son corps.

Dans cette cruelle position, cet homme, qui était d'ailleurs dans l'aisance, touché de repentir, dépêcha vers Trudon pour qu'il daignât aller le voir et lui demanda pardon.

Le Saint se rendit à ses vœux, et ayant fait une fervente prière au Seigneur, en la présence du malade, le mal disparut et la guérison fut complète.

Cet homme, à ce moment heureux pour lui, se jeta aux pieds du Saint, lui restitua ce qu'il lui avait pris et voulut même lui céder son bien propre, mais Trudon le refusa nettement en lui disant : je reprends maintenant ce que vous m'aviez pris, mais pour votre ferme, je vous en remercie.

St. Trudon va revoir St. Remacle.

Le vénérable Trudon, qui avait éprouvé du retard dans son voyage en s'arrêtant à Ciney, apprenant que le St. Evêque Remacle était près de la ville de Tongres, se dirigea vers cet endroit.

St. Trudon le trouva, en effet, et se jeta à ses pieds; mais aussitôt le saint Evêque l'ayant relevé,

ils s'embrassèrent cordialement et dans le Seigneur. Puis, s'entretenant saintement ensemble, St. Trudon rendit compte à St. Remacle de tout ce qui lui était arrivé depuis son départ pour Metz.

Le St. Prêlat, envisageant comme son propre avantage les progrès que Trudon avait faits dans les sciences, la discipline religieuse qu'il avait acquise et la pureté de mœurs qui le distinguait, le prit pour son Coadjuteur : partageant avec lui la besogne pastorale, il le chargea d'annoncer l'Évangile dans toute l'étendue de son diocèse et d'avoir soin des Églises. De ce moment, St. Remacle commença à vaquer plus librement à la méditation avec Marie, c'est-à-dire, à contempler avec amour le bonheur de l'épouse du Ciel, de l'immortelle Jérusalem ; tandis que Trudon, travaillant continuellement avec Marthe, prenait soin des Églises et semait dans tout le diocèse, et surtout en Hesbaie, la parole de vie.

Retour de St. Trudon à Sarchinium.

Humble et modeste de sa nature, la véritable vertu appréhende sans cesse l'éclat du grand jour ; elle ne se révèle que par des bienfaits, parce qu'elle sait que trop souvent sa timide couronne disparaît sous le brillant diadème de la gloire et que le grand homme fait oublier l'homme de bien. Aussi fallut-il à Trudon, dont toute la vie fut consacrée aux touchantes habitu-

des de la vertu, un ordre exprès de ses supérieurs Ecclésiastiques pour se rendre au milieu d'un peuple qui connaissait la noblesse de sa naissance, l'éminence de son esprit et la bonté de son cœur.

Les principes de Trudon étaient ceux de ces hommes sages qui connaissent en même temps la dignité de leur origine et l'étendue de leurs devoirs ; qui, par un effort sublime, élèvent leur âme au dessus des petites vanités de la terre, pour ne la rendre attentive qu'aux intérêts du Ciel ; qui se courbent avec respect sous le joug aussi doux qu'honorable de la Religion, en proclament les vérités et surtout en pratiquent la morale ; qui ne trouvent de vrai bonheur pour l'homme que dans l'exercice des vertus et dans une soumission parfaite aux préceptes du Christianisme.

Tel fut, durant toute sa vie, l'illustre Fondateur de la ville de St. Trond ; profondément instruit dans toutes les parties de la science de Dieu, plein de cette religion qui ne sépare point les bonnes œuvres de la vraie foi, en possession d'une fortune qui lui donnait les droits de la souveraineté, d'un esprit doux et conciliant, oui, Trudon fut un homme véritablement utile, véritablement dévoué aux intérêts du peuple, à la gloire de Dieu, au salut des âmes et aux progrès de la civilisation hesbignonne !

Si ce fut pour Sarchinium un jour marqué au coin du bonheur que celui où Trudon, obéissant aux ordres de l'Évêque de Metz, rentra dans son endroit natal,

ses compatriotes le présagèrent, on peut le dire.

Au bruit de son arrivée tous les Sarchiniens volent au devant de leur Maître: depuis longtemps ils brûlaient du désir de le revoir; aussi nul ne fait faute; tout le village en masse, hommes, femmes, enfants, vieillards, tous viennent à sa rencontre. Et, bientôt, le voyant bien portant et d'une heureuse physionomie, électrisés de joie, transportés d'allégresse, ils l'embrassent en versant des pleurs de tendresse et d'amour; ils le touchent, baisent sa robe et recueillent de sa bouche ingénue des paroles de vie qui remplissent leurs cœurs: Enfin, ils se prosternent et le St Prêtre les bénit.

St Trudon rentra à Sachinium au milieu de cette tumultueuse démonstration d'amitié, de respect; et bientôt, se faisant tout à tous, il corrigea les uns, il instruisit les autres; puis, parcourant son village en y prêchant la foi, il en renouvela la face, y étouffa le paganisme, qui n'y était point encore complètement éteint, le purifia de ses moindres souillures et au flambeau pétillant de la Foi qui y croissait merveilleusement, il augmenta de jour en jour l'Église des fidèles serviteurs de Dieu, en lui engendrant, par le secours de sa grâce, de nouveaux sujets en Jésus-Christ.

Première fondation de l'Abbaye de St Trudon.

Trudon, cet homme si puissant en œuvres et en paroles, doué d'une âme naturellement religieuse, comprit toute la portée de sa mission dans le secours que le ciel lui prêta : une multitude de fidèles, avides d'entendre la parole de Dieu, accouraient de toutes parts à Sarchinium. Quel bonheur pour une population, dans un temps où les ministres du Seigneur étaient si rares, d'avoir vu naître et de posséder ainsi dans son sein non seulement un homme d'une rare prudence mais un saint, vrai envoyé du Ciel, comblé de bénédictions et déjà connu par ses miracles !

Trudon jugea donc que le temps marqué par la Providence était venu de bâtir, dans son héritage paternel, une Église pour cette armée chrétienne qui venait le trouver et d'ériger un monastère, où des Religieux fervents pussent, par leurs prières et leurs mortifications, faire descendre sur le pays les bénédictions du Ciel et les faveurs de la terre.

A cette fin, après avoir imploré le secours du Suprême Architecte de ce vaste univers, Trudon fit venir des artisans habiles et convint avec eux de placer le monastère dans un endroit éminent, sur le ruisseau Cizindria, qui coule au milieu d'une vallée délicieuse et d'agréables prairies.

Or, tous les matériaux ayant été activement préparés, les maçons posèrent aussitôt les fondements de l'édifice qui allait être le centre des nombreuses maisons qui devaient plus tard se grouper tout autour et former une ville.

Les travaux s'avancèrent rapidement, et en peu de temps les murs s'élevèrent dans les airs à la grande satisfaction de tous.

Cependant gardons-nous de ne voir le bienfaiteur d'une ville que dans le Fondateur du premier et du plus vaste de ses établissements, établissement fondé dans son domaine seigneurial, établissement moral, intellectuel, bienfaisant, pacifique, principe de vie et de progrès pour les générations ! Car St Trudon, malgré toute sa sollicitude pour cette œuvre somptueuse, ne négligea point le devoir que lui avait imposé St Remacle : infatigable dans son zèle pour le salut des âmes, sa voix frappait sans cesse à la porte de leurs cœurs pour qu'ils les ouvrissent aux salutaires impressions de la grâce ; il prêchait, il catéchisait, il expliquait les dogmes de la foi et les préceptes évangéliques. Mais surtout avec quelle ingénieuse charité ne dissimulait-il point les aumônes qu'il répandait abondamment, et quelles précautions n'employait-il pas pour prévenir la délicate susceptibilité du malheur, et soulager ces pauvres honteux qu'un sentiment d'honneur empêche d'étaler au grand jour le fardeau de leur misère !

La source de cette admirable et touchante vertu se trouve dans la Religion de ce grand homme: homme de prière et de méditation, Prêtre Catholique, avec quelle effusion d'amour St Trudon ne s'inclinait-il point sur l'autel ? Avec quelle foi vive n'offrait-il point le sacrifice de l'adorable et innocente victime pour la gloire de Dieu, les besoins de ses frères et le salut de tous !

Pendant qu'un grand nombre d'ouvriers sont occupés à élever à Sarchinium un temple magnifique au Seigneur, et que Trudon remplit avec zèle le noble et touchant ministère auquel le ciel l'a destiné, St Remacle, ayant obtenu sa retraite du Souverain Pontife et dégagé de la charge pastorale, se rend dans le monastère de Stavelot où trouvant le repos qu'il avait si long-temps souhaité, il habita en lui-même, c'est-à-dire, dans un saint et religieux recueillement, et y mourut, plusieurs années après, dans la paix du Seigneur.

656.

La même année, le roi Sigebert, sur la proposition de la noblesse et du peuple, présenta Théodard, abbé de Stavelot, au Souverain Pontife qui l'éleva de son autorité sur le siège épiscopal de Tongres, ou, comme d'autres le disent, de Maestricht, ce qui revient au même : car, si les malheurs qui devaient tomber sur les Tongrois forcèrent, en 383, St Servais à se retirer à Maestricht, il n'est pas moins vrai que ses successeurs habitèrent aussi souvent Tongres, et même Zepperen, ainsi que nous l'avons déjà vu de St Remacle.

De cet instant, le jeune Lambert, fils d'Aper et d'Hérisplinde, personnages nobles et opulents, après avoir été successivement le disciple de Landoalde et de Remacle, est confié par son père à St Théodart, pour compléter son éducation et finir ses études.

Consécration de l'Église de l'Abbaye de St Trudon.

657

Un homme peut être ingrat par orgueil et se rendre coupable, mais la population d'une ville ne se meut pas comme un homme : une voix forte, partant des masses, proclame haut son Fondateur, et la vérité pure, les intérêts de tous couvrent les vanités locales et les idées d'innovation ; le nom du Bienfaiteur est en vénération et la société intelligente lui consacre sa reconnaissance.

L'homme seul, l'ignorant, dont l'esprit est faible, peut oublier de grands devoirs et méconnaître des bienfaits ; mais toute une ville aimera toujours qu'on lui rappelle et la date de la fondation des édifices à la faveur desquels elle a pris son essor et le nom même du Fondateur.

Persuadé que cette pensée sera comprise par la ville de St. Trond, je consignerai ce qui suit.

L'an du Seigneur 657, St. Trudon ayant achevé l'Église qu'il avait fait bâtir à ses frais dans la terre patrimoniale qu'il possédait à Sarchinium sur le ruis-

seau Cizindria, en Hesbaie, la fit consacrer par S^t Théodart, 28^e Évêque de Tongres, le 3 du mois d'octobre de la même année, en l'honneur des Saints Quintin et Remi. S^t. Trudon ne plaça la première Église de saint Trond après celle de S^t. Nicolas, sous le patronage de ces Saints, que par un admirable sentiment de gratitude envers les deux Ministres qui avaient converti à la foi catholique tous les Francs-Saliens, sa nation, et baptisé Clovis.

Le monastère ayant été aussi achevé la même année, S^t. Trudon y établit des demeures pour y recevoir non seulement les jeunes gens qui se destinaient à la vie religieuse, mais aussi ceux qui promettaient de pouvoir être un jour, par leurs paroles et leurs exemples, utiles à l'œuvre sainte du Christianisme. Telle est là-dessus la tradition la plus ancienne et la plus vénérable qui nous soit parvenue.

Dotation du monastère et commencement du S^t. Office.

S^t Trudon voulant scrupuleusement accomplir le vœu qu'il avait fait étant enfant, dota son monastère de tout son vaste patrimoine : il y appliqua toutes les propriétés qu'il avait à Sarchinium et aux environs, dans la Hesbaie et dans la Campine ; il céda également toutes les rentes qu'il avait dans différentes localités, ainsi que les dîmes et les désignations de cures ;

il partagea l'administration du bourg entre le Monastère de Sarchinium et l'Évêché de Metz avec le même droit et un pouvoir égal, et voulut que les biens qu'il possédait sur la Moselle appartenissent exclusivement à l'Évêché de Metz.

Lorsque tout fut ainsi sagement disposé, il ne fut pas difficile au St. homme de remplir le cadre de sa milice sacrée : sa sainteté déjà connue, son courage et sa force à s'opposer au débordement des mœurs et au torrent des passions, ses mérites, ses talents, ses vertus lui attirèrent bientôt des sujets et l'on y commença l'office solennel. La communauté fut établie d'après les lois du très-Saint Patriarche Benoît, et pendant un millier d'années, cet ordre sublime a conservé dans St. Trond son antique splendeur, et a fait la gloire de cette ville qui vénère son Fondateur dans le Seigneur naturel de l'antique Sarchinium.

La réputation de ce noble monastère s'augmentant de jour en jour et la dévotion croissant de plus en plus à Sarchinium, cet endroit, qui d'un humble village entourant le château fort, en moins de 5 à 6 ans, était devenu bourg, acquit une telle célébrité que bien des nobles vinrent y solliciter l'habit religieux et se courber sous le joug suave du Christ ; en méprisant d'ailleurs les richesses du monde et ses plaisirs trompeurs, qui ne couvent que des regrets, ils brûlaient de combattre sous le drapeau du Roi des rois ; tous les cœurs s'enflammaient de célestes désirs et l'on se croyait heureux, on l'était en effet, quelque pais-

sant que l'on fût du reste, lorsqu'on avait le bonheur d'être reçu dans la communauté et de pouvoir se former, sous la conduite de l'incomparable Trudon, à la pratique constante des plus saintes vertus.

Ce fut vers cette époque que St. Béréglise, né dans un village du Condroz, fut envoyé par ses parents dans le monastère de St Trudon, où il fit ses études sous l'habit religieux et s'instruisit dans la science de Dieu. On sait que ce fut ce disciple de St Trudon qui fonda plus tard, sous le patronage de Pepin, Maire du palais, qui l'aimait beaucoup, un monastère à Andain, en l'honneur de St Pierre, et que cet endroit prit le nom de St Hubert en Ardennes lorsque Walcand, Évêque de Liège, y fit transporter de Maestricht le corps de St Hubert.

Comme St Trudon avait aussi hérité de son Père un riche domaine dans la Flandre, il fit bâtir à Bruges, dans l'endroit même où est aujourd'hui la collégiale de Notre Dame, un monastère qu'il enrichit de manière à pouvoir y nourrir et y entretenir 80 religieux.

Il y a encore aujourd'hui à Bruges, à la porte de Ham, des sœurs de St. Trudon, mais nous ne nous occuperons point de leur histoire, il nous suffira de savoir qu'elles n'ont conservé ce nom que comme un témoignage de leur perpétuelle gratitude envers leur noble et puissant Fondateur.

Les édifices de l'Abbaye consistaient en plusieurs grands corps de logis d'une architecture gothique, dont la plupart étaient voutés. Les Cloîtres qui formaient

un carré de 120 pieds de diamètre, étaient voutés en croix avec beaucoup de propreté et de goût, et étaient fermés de vitres très-anciennes, qui représentaient la vie et les principaux miracles de St Trond. Ils communiquaient à deux grandes salles dont l'une servait de réfectoire; l'autre, où s'assemblait le chapitre, était soutenue d'un tripleraing de colonnes d'Ordre Toscan.

Le dortoir était aussi vaste et commode; une de ses extrémités touchait à la Bibliothèque qui était renfermée dans une salle voûtée de 75 pieds de long sur 35 de large. Elle était éclairée par 8 grandes croisées à plein cintre, dont elle était environnée, et elle était enrichie d'une grande quantité d'ouvrages des Pères de l'Église, tant manuscrits qu'imprimés.

L'Église était un grand vaisseau bâti en croix, de 320 pieds de long sur cent de large. Sa voûte, d'une solidité Gothique, était accompagnée de deux collatéraux, élevés avec plus de dépense que de goût. La nef était séparée du chœur par une grande tribune où reposait la châsse de St. Trudon. Cette châsse, qui était de cuivre doré, ornée de figures et de bas-reliefs bien travaillés, quoique dans un goût antique, était renfermée dans un second coffre de cuivre fait en forme d'Église, et travaillé avec délicatesse.

On descendait sous le sanctuaire dans une crypte ou chapelle souterraine, soutenue par de belles colonnes d'Ordre Toscan. C'est en ce lieu que s'est tenue la première assemblée des rebelles des Pays-Bas, comme nous l'avons dit plus haut. Le trésor était très-con-

sidérable, tant par la quantité d'argenterie et la richesse des ornements, que par beaucoup de précieuses reliques, entre lesquelles tiennent le premier rang une portion considérable du bois de la vraie Croix et le corps de St Libert, qui a souffert le martyre dans cette Église même, du temps de l'invasion des Normands. On montre aussi le lieu où il fut tué; il est marqué par une grille de fer en forme de tombeau. *Délices du Pays de Liège, Tom. 3, pag. 350.*

Prédication de St Trudon dans la Hesbaie.

Dieu avait si abondamment répandu son divin esprit et sa charité dans le cœur de Trudon, qu'il semblait que la Providence céleste n'eût établi ce prêtre au milieu de Sarchinium que comme un père au milieu de sa famille pour soulager la misère, consoler l'infortuné, et pour aider de ses prières les membres affligés de Jésus-Christ, mais son zèle immense ne pouvait se renfermer dans une seule localité.

Infatigable en ses travaux, malgré toute sa sollicitude pour le troupeau qui lui était spécialement cher, Trudon parcourut la Hesbaie, allant de village en village, civilisant le peuple, répandant la doctrine du salut, bouleversant les idoles, ou du moins les restes d'un paganisme impur, et amenant, par ses paroles et ses exemples, d'innombrables brebis au bercail sacré d'a-

mour, aux vérités évangéliques et au bonheur du Christianisme. La grâce du Ciel avait rendu sa parole puissante: les Hesbignons le suivaient de tous côtés sans se lasser de l'entendre, aussi prêchait-il bien: il touchait et il persuadait. Il est donc inutile de dire que la moisson fut abondante et que les Hesbignons ne durent que le bénir en remerciant le Dieu des dons.

Pratique pieuse de St Trudon.

Quoique ce ne soient pas les pratiques extérieures de piété qui constituent l'essence de la dévotion, mais les vertus intérieures, il serait cependant irréligieux, impie même de les mépriser. L'extérieur, il est vrai, si ce n'est le culte établi par la Religion, n'est que l'écorce de la dévotion; mais écoutons ce que dit St-Augustin: « L'homme est un composé d'âme et de corps. » Tous deux, le corps ainsi que l'âme, doivent être » consacrés au service de Dieu. L'âme se dévoue à Dieu » par les actes intérieurs des vertus chrétiennes, sur- » tout par la Foi, l'Espérance et la Charité. Comment » le corps peut-il lui être consacré, sinon par les té- » moignages sensibles de respect et d'amour ? »

C'est là, en effet, que doivent tendre toutes les dévotions extérieures, car sans la foi qui vivifie, l'homme n'est qu'un cadavre.

Saint Trudon le savait: au milieu des occupations de son ministère saint, il se passait dans son esprit, tou-

jours animé des vérités de Dieu, des choses étonnantes sans doute, et que nous ne connaissons guère.

Tout servait à l'élever à Dieu, et à le faire soupirer après les biens éternels; tout lui rappelait, dans son excessive humilité, ses besoins spirituels pour consommer dignement sa tâche, et rien ne distrayait son cœur des vœux que sans cesse il poussait vers le Ciel.

C'est dans cet esprit que chaque nuit St Trudon avait l'habitude d'aller, pendant que tout le monde dormait au monastère, visiter l'Église de St Martin à Velm et celle de Sainte Gèneviève à Zepperen. Si nous ignorons quelles étaient dans ces visites les intentions de Trudon, nous pouvons au moins nous dire que c'est là qu'il s'épanchait dans le sein de Dieu; là, dans les ombres épaisses des nuits, dans le silence de la nature, il appréciait les jours éternels, l'immensité de Dieu et le néant des créatures!

Après s'être ainsi acquitté de sa besogne habituelle, Trudon regagnait le chemin du monastère, où il rentrait en cachette, avant même qu'il fût jour, pour s'appliquer de suite à d'autres devoirs pieux ou charitables.

Cependant cette pratique ne laissait pas que d'être bien pénible à la nature: ces deux villages sont éloignés de St. Trond d'environ $\frac{5}{8}$ de lieue, et notez bien qu'alors, pour aller dans ces endroits, il fallait traverser un bois épais qui occupait toute cette étendue où l'on ne voit plus aujourd'hui que deux plaines agréables et deux belles campagnes.

659

Nous ne dirons pas ici que S' Théodart, qui, deux ans auparavant, avait consacré l'Église de l'Abbaye, fut tué dans un guet-apens par les injustes usurpateurs des biens de son Église : ces sacrilèges impies lui tranchèrent la tête, au moment où il se rendait près du Roi Childeric, et décompèrent ses membres dont ils jouchèrent la terre. Nous ne nous occuperons pas à dire que S' Lambert, son disciple, fut, par les suffrages réunis du clergé, de la noblesse et du peuple, élevé, par l'autorité du Souverain-Pontife, sur le siège épiscopal de Tongres et sacré par S'. Cunibert, archevêque de Cologne. Et quoique l'histoire des saints Remacle, Théodart et Lambert tienne par les entrailles à l'existence morale, religieuse, physique même de la ville de S'. Trond, nous nous bornerons à dire que S'. Lambert, la 11^e année de son épiscopat, fut violemment arraché à son cher troupeau par Thiéri, roi d'Austrasie, sur le conseil d'Ebroïn, maire du palais.

Rien dans cette conduite criminelle ne devait étonner; Lambert ayant été l'ami intime de Childeric, roi des Francs, tué par un de ses sujets, Thiéri, qui lui avait méchamment succédé, ne pouvait qu'approuver le motif d'expulsion que lui proposait Ebroïn.

Imperturbable dans sa vertu, patient et résigné, Lambert quitta donc son siège épiscopal et se retira au monastère de Stavelot, qu'il choisit comme un port de salut. Là, habitant en lui-même, sous l'œil immense du Spectateur universel, il vécut 7 ans sous la discipline de S'. Remacle, son père spirituel, et y suivit

avec ferveur tous les exercices de la vie monastique.

Après la mort du tyran Ebroïn, Lambert fut rappelé de Stavelot, et rétabli sur son siège par Pepin, fils d'Ansigise, duc d'Austrasie, et de sainte Begge, fille de Pepin de Landen.

S^t. Remacle mourut à peu près dans le même temps à Stavelot, où il est enseveli, et S^t. Lambert, formé dans toutes les vertus, porta dans la Campine la lumière de l'Évangile et le zèle d'un Apôtre. Mais revenons à S^t. Trudon.

Jeûnes et aumônes de St. Trudon.

Quoique St. Trudon pût à peine soutenir ses membres débiles et ruinés déjà par le travail et la maturité de l'âge, il se passait néanmoins souvent deux, trois jours, sans qu'il prit aucune nourriture, et rarement il reposait dans un lit: la couche dure était son gîte. Si quelqu'ami le reprenait de ses mortifications saintes, il souriait tendrement et répondait, avec une angélique pureté, par ces paroles de Job : *L'homme est né pour travailler comme l'oiseau pour voler.*

De plus, sa charité fut telle envers tous les pauvres que ses fréquentes et abondantes aumônes le rendirent familier à tous : ils allaient le trouver partout, et ils exigeaient de lui, avec importunité même

tout ce dont ils avaient besoin, tout ce qu'un enfant peut exiger d'un père; et, dans sa bonté, il le leur donnait.

Mort de St. Trudon.

693 L'an du Seigneur 693, le 6^e de l'empire de Justinien II et le 34^e de l'épiscopat de St. Lambert, le vénérable Trudon, étant arrivé, après une vie laborieuse et pleine de mérites devant Dieu, au terme heureux de sa carrière sur la terre, convoqua les Frères pour leur adresser encore quelques paroles de vie.

On essaierait en vain de peindre l'émotion qui s'empara des Frères consternés et abattus. Le Saint les exhorta, avec cette onction douce qui lui gagnait les cœurs, à la pratique constante des vertus religieuses et chrétiennes. Ensuite il reçut avec une édifiante piété les derniers sacrements de l'Église, Notre Mère, fit deux fois le signe auguste de la Croix, et en prononçant ces paroles : « *Dirige, domine, viam famuli tui in conspectu tuo*, conduisez, Seigneur, la voie de votre serviteur devant vous », il exhala sa belle âme qui, franchissant immédiatement le seuil du céleste parvis, fut recevoir la couronne destinée à ses nobles travaux.

Le Saint Fondateur et Patron mourut le 9 décembre de la susdite année 693, à l'âge de 65 ans.

Son corps fut déposé devant l'autel qu'il avait lui-

même bâti, et qu'il avait fait consacrer par St. Théodart en l'honneur des saints Quintin et Remi, dans l'endroit où se trouvait la grande nef en allant au Chœur.

Nous ne parlerons point de la consternation où cette mort plongea les habitans de toute la Hesbaie et des pays environans : tout le peuple le pleura ; et, pour parler le langage de l'Écriture, nous nous contenterons de dire qu'il ne se trouva personne qui pût en dire aucun mal.

Miracles opérés le jour des obsèques de St. Trudon.

Quelques jours après le décès du vénérable Trudon, son troupeau consterné, gémissant, tout en deuil, rendit au pasteur qui l'avait constamment conduit dans les paturages de la vie immortelle, les funèbres devoirs. On prépara des obsèques, toute la Hesbaie y accourut, et, au milieu des torrents de larmes qui ruisselaient des yeux et des tristes Psaumes que répétaient les chœurs, le lugubre cortège s'avança vers le monument disposé au milieu de l'Église, devant le Maître-autel où on le déposa.

On célébra alors les divins offices, et à la fin des Messes, le cercueil exhala une si délicate odeur que tous les assistants, comme ravis en extase, sentirent

s'absorber leurs sens extérieurs dans un agréable parfum de vertus.

Puis aussitôt il se fit pendant une demi heure une obscurité telle dans le temple saint qu'il était impossible de se voir, même de près, et, à dater de ce moment, il ne s'écoula pas un jour dans la trentaine qu'il ne se fit quelque miracle au tombeau du glorieux St. Trudon.

Immédiatement après la mort de St. Trudon, Lothaire, digne fils d'un tel père en religion, lui succéda dans le gouvernement du monastère, dans la charge des âmes et dans l'exercice des droits de la Souveraineté, conjointement avec l'Évêché de Metz ainsi que St Trudon l'avait lui-même établi.

Dans cette éminente fonction, Lothaire se contenta du titre de Prévôt du monastère; soit par respect et vénération pour le saint défunt, soit par tout autre motif, il ne prit point le titre d'Abbé; mais il veilla soigneusement à la conservation de la discipline religieuse dans la maison de son glorieux Fondateur; il travailla avec zèle aux intérêts du monastère, ainsi qu'au bien être moral et matériel de l'endroit, et donna partout l'exemple de l'ordre et des vertus.

Ce fut sous le gouvernement de Lothaire, que le Seigneur, amplement satisfait du zèle de Trudon, qu'il venait d'élever dans le Ciel, se plut à illustrer ses travaux sur la terre, tandis que son âme jouissait du bonheur ineffable dans la sainte Patrie: durant tout ce

temps, les miracles de la toute-puissance de Dieu furent aussi fréquents et aussi admirables, que la prédication de Trudon avait été fervente et continuelle; jusque là que Sarchinium devint le théâtre des plus grandes merveilles. La seule vue du tombeau de St. Trudon guérissait les malades, redressait les boiteux, déconcertait l'enfer et balayait les infirmités humaines, physiques ou morales.

Nous ne déroulerons pas ici tous les prodiges étonnants de grâce et de miséricorde qu'il a plu à la divine Sagesse d'opérer au tombeau de Trudon. Ces prodiges, Dieu les a toujours proportionnés aux temps et aux lieux comme aux besoins de son Église, et il en fait dans tous les temps et dans toutes les circonstances par le ministère de ses Serviteurs fidèles.

Armés du bouclier de la Foi, apprenons donc à respecter ce qui appartient aux Saints, et à nous en prevaloir. Leurs vêtements, leurs reliques, les instruments de leur piété ou de leur mortification, tout chez eux mérite notre vénération et est digne de notre confiance.

Ce fut au bruit des miracles qui s'opéraient au sépulcre du Saint, que Pepin d'Héristal, après avoir vaincu Berthaire, maire du Palais, et Thiéri roi de France ou de Neustrie, entre Peronne et St Quentin, arriva à Sarchinium avec les Seigneurs et les grands de la cour d'Austrasie, dont il était duc et souverain, et fit une magnifique offrande au bienheureux Fondateur. Ce Prince, qui alors avait encore des sentiments religieux et au dessus des passions, donna deux terres

au monastère, et sa vénérable Épouse, Plectrude, donna une grande somme d'or à l'autel du Glorieux saint Trudon, ainsi que des pierres précieuses; puis, ayant fait appeler des orfèvres, elle fit magnifiquement arranger cet autel.

Mais quittons un instant ce qui regarde uniquement St Trond, et rappelons brièvement le martyre de saint Lambert et l'élévation de St Hubert sur le siège épiscopal de Tongres. Ces deux événements sont indivisiblement noués au fil de notre histoire et consignés, du reste, dans la Chronique et les annales de la ville de St Trond.

Martyre de St Lambert.

696

Enfant d'un père rebelle, l'homme porte au dedans de lui-même un germe de malheurs. Sa propre faiblesse est pour lui le plus funeste écueil. Il ne faut qu'un soupir, qu'un coup d'œil pour le vaincre ! Pétri de boue, il rampe sur la terre, il y est attaché: la chair, le sang, les passions, tout l'entraîne vers elle et le démon l'y pousse. C'est ce qu'éprouva Pepin: ce Prince naguère si glorieux et si noble au milieu des combats, n'ayant plus rien à craindre du côté de ses ennemis, se retira à Jupille, village près de Liège, où il se livra à une oisiveté lâche, à une mollesse honteuse. Là le démon d'impureté le brûla de ses feux; il devint adultère, il répudia Plectrude, sa pieuse et légitime épouse, et eut

d'Alpaïde, sœur de Dodon, Charles-Martel, de triste et criminelle mémoire !

La conduite scandaleuse de Pepin affligea profondément le saint Évêque, qui d'abord le reprit en secret, mais inutilement : Pepin resta de bronze aux avis salutaires. Lambert s'aperçut de son aveuglement et cette insensibilité alluma son zèle. Il eut peur que le mauvais exemple ne gagnât la multitude. Il se crut obligé de lever le scandale, aux risques de sa vie, par une vive réprimande, et avec cette liberté généreuse qu'on doit toujours regarder comme sage, à quelques périls qu'elle nous expose, quand elle est devenue nécessaire.

Lambert fut donc trouver Pepin, et lui dit avec courage qu'il ne lui était pas permis de retenir Alpaïde, sa concubine, qu'il offensait le Ciel et souillait la nature. C'en fut assez pour Alpaïde ; cette femme sans pudeur jura aussitôt de se venger par un crime. Elle excita son frère Dodon contre le saint Prélat, et Dodon, ayant sur-le-champ rassemblé une troupe d'hommes abominables, partit avec eux pour Liège où étant arrivés à la pointe du jour, ils enfoncèrent la porte de la maison où le Saint se trouvait.

Au bruit de ces furieux, St Lambert se retira dans la chapelle des saints Côme et Damien, et Pierre et Andolet, ses neveux, tombèrent sous les coups des assassins qui marchèrent dans leur sang !

Le Saint Évêque était au pied de l'autel, soupirant après la céleste patrie, et ne trouvant pas de route plus belle que celle du martyre, lorsque tout-à-coup un

des Dodon le frappa au cœur d'un coup de lance qui le perça d'un bout à l'autre...

C'est ainsi que Lambert triompha de ses ennemis, et fut recevoir dans le Ciel la palme du martyr.

Le corps du saint Pontife et martyr fut porté à Maestricht, sans pompe, de crainte d'encourir l'indignation de Pepin.

St Lambert était dans la 40^{me} année de son épiscopat et la 61^{me} de son âge.

Tous les meurtriers périrent la même année d'une triste fin : leur mort portait visiblement l'empreinte de l'animadversion divine. Quant à Alpaïde, il paraît que, frappée de terreur, elle voulut apaiser la colère de Dieu, en versant dans le sein des pauvres d'abondantes aumônes.

St. Hubert.

Premier Évêque de Liège.

Le jour même du martyr du glorieux St. Lambert, St. Hubert, son disciple, fils de Bertrand, duc d'Aquitaine, et de la sœur de S^{te} Ode, fut miraculeusement fait Évêque de Tongres de la manière suivante :

St. Hubert, prince de sang, ayant été forcé, par la persécution qu'Ebroïn, Maire du palais de Neustrie (France), avait excitée contre les principaux du royaume, de se réfugier en Austrasie (Belgique), fut honorablement reçu à la cour de Pepin d'Héristal.

Mais, un jour qu'il faisait une partie de chasse dans la vaste forêt des Ardennes, il aperçut un Crucifix entre les bois d'un cerf qu'il poursuivait avec ardeur, et dès ce moment il prit des sentiments autres que ceux de la cour de Pepin et se lia d'amitié avec St. Lambert. La mort prématurée de la princesse Floribane, son épouse, contribua beaucoup aussi à seconder les heureuses impressions qu'il avait reçues du Ciel, et après être resté quelque temps dans le monastère de Stavelot, donnant à tous l'exemple de la mortification et des vertus, il entreprit, sur l'avis de son directeur, St. Lambert, le voyage de Rome.

Qu'ils sont admirables les desseins du Seigneur ! C'était le moment où Lambert était mûr pour le Ciel : Hubert entra à peine dans la ville sacrée, afin de déposer aux pieds des saints Apôtres Pierre et Paul, le témoignage de son amour et de son attachement, que l'Ange du Seigneur, tenant à la main un bâton pastoral, apparut au Pape St. Serge et lui dit : *Voilà la crosse de l'Évêque de Tongres, Lambert, qui présentement vient d'être martyrisé ; En ejus pastoralis baculum ;* je vous l'ai apporté ici par le commandement de Dieu, afin que vous préposiez au gouvernement de l'Église de Tongres un homme appelé Hubert, que vous reconnaîtrez arriver aujourd'hui au sépulchre des Apôtres par de tels et tels signes : *Hic et his signis.*

Le Pape, à son réveil, trouvant la Crosse auprès de

son lit, ne douta point que ce ne fût une révélation du Ciel ; il se rendit donc aussitôt à l'Église de S^t. Pierre, où il vit arriver S^t. Hubert, qui se mit tout d'abord en prières, malgré toute la fatigue d'un long voyage.

Le Souverain Pontife l'avertit du martyre de son Évêque S^t. Lambert, et lui déclara la volonté de Dieu, en l'engageant à accepter la charge épiscopale.

Hubert s'en excusait avec respect, lorsque, tout-à-coup, tous les habits pontificaux de S^t Lambert furent apportés miraculeusement, à la réserve d'une Étole en soie blanche qu'un Ange apporta de la part de la Vierge Marie, patronne de l'Église de Tongres, avec ces paroles : « Hubert, la Mère de Jésus-Christ vous
« envoie cette Étole, et, ainsi que vous l'avez deman-
« dé à Dieu, vous recevrez une parfaite science de tout
« ce qui vous est nécessaire.

S^t. Hubert voyant tous ces prodiges fut contraint de se rendre à la volonté de Dieu, et le Saint Pape le sacra Évêque. Pendant que S^t. Hubert célébrait la Messe de son ordination, S^t. Pierre lui apporta une clef assez semblable à une clef d'or (*tradens ei clavem quasi auream, in signum lunaticis et furiosis sanitatem conferendi*) en signe du pouvoir épiscopal, et ensuite de la grâce des santés dont Notre-Seigneur l'avantageait particulièrement, et par laquelle ce Saint Ami de Dieu ne cesse point d'opérer encore chaque jour des merveilles à S^t. Hubert en Ardennes.

Pendant que l'on faisait les obsèques de S^t. Lambert, à Maestricht, une voix tonnante du Ciel fit entendre

ces mots : « Dieu vous envoie un successeur au nouveau Martyr Lambert, dans la personne de Hubert, qui est aujourd'hui ordonné et sacré Évêque par son Vicaire le Pontife-Romain.

De retour avec son bâton pastoral, ses ornements pontificaux et sa clef, St Hubert fut reçu dans son diocèse avec honneur et dignité.

Dès que St Hubert eut pris l'administration de son diocèse, il pensa à placer honorablement le corps de St Lambert dans le lieu qu'il avait arrosé de son sang et où s'élevait une ville naissante que ses miracles agrandissaient et rendaient célèbre.

A cet effet, St Hubert obtint du Pape Jean VII la permission de tenir un conseil pour savoir ce que le Ciel en déciderait par l'avis des Évêques. *Ut quod ex hujus ecclesiæ bono censuissent, fixum id esset.* 709

Trente Évêques furent présents à ce synode, où il fut unanimement résolu que le Siège Épiscopal devait être transféré de Tongres à Liège, attendu que la ville de Tongres était pour ainsi dire abandonnée et que l'Évêque s'y trouvait presque comme en un désert: *veluti vagus, incerto lare*, disent Fisen et Radulphe, à cause de la destruction de Tongres, *Tungris dirutis*, par les Huns le 4 Juillet 409. Ce qui obligea les Évêques à se tenir à Maestricht, en conservant néanmoins le titre d'Évêques de Tongres. 710

Quelques écrivains prétendent que le désastre de la ville de Tongres, qui était ci-devant une des deux plus considérables de la Germanie inférieure, doit être

arrivé avant l'époque susdite, 409, et le reportent à 375 sous Grégoire. Je n'affecterai pas, moi, une érudition qui m'est étrangère; mais seulement je me permettrai de faire observer qu'en l'année 383 saint Servais prédisait les malheurs qui devaient arriver à cette ville à cause des désordres qui s'y commettaient : ce qui motiva son départ pour Maestricht, où il est mort un an après.

Saint Servais, né l'an 300 de Notre-Seigneur, fut fait Evêque de Tongres en 327 et est mort en 384. Ce n'est donc qu'après la mort de ce Prélat, que la révélation qu'il avait reçue du Ciel sur la destruction de la ville de Tongres, est arrivée à l'état de réalité, lorsque les Huns, les Vandales, les barbares, en un mot, vinrent porter la désolation dans la Gaule Belgique et dépeupler ses campagnes, tandis que les Francs, encore idolâtres, ne pensaient qu'à assurer leurs conquêtes, en profitant de la décadence de l'empire Romain (*).

711

Ainsi, l'an du Seigneur 711, la 3^{me} année de Justinien III, Empereur, saint Hubert transféra le Siège Episcopal de Tongres à Liège, et, divinement inspiré, il se rendit à Maestricht, où, ayant ouvert le tombeau du glorieux St. Lambert, en présence de neuf Evêques voisins qu'on avait invités, il leva le Corps qu'on trouva tout entier et sans la moindre altération. On le porta processionnellement à Liège où il a souffert le Martyre. *Ita quoque Fisen, Chapeauville, Bouille, etc.*

(*) Voir mon Introduction page 6.

De ce moment, la Légia de St. Monulphe, devenue bourg sous St. Lambert, qui en arrosa les fondements de son sang, fut bâtie ville par St. Hubert, qui y établit la Magistrature et les lois, régla les poids et les mesures, bâtit la collégiale de St. Lambert, où il établit d'abord vingt chanoines, et le monastère de saint Pierre, et fut enfin le premier Prince-Évêque de Liège.

St. Hubert s'attacha aussi à évangéliser la Campine, et surtout les Ardennes qui lui rappelaient de sublimes souvenirs... sa conversion.

Ce saint Évêque, divinement informé que sa mort était proche, se munit de tous les secours établis par l'Église, se fit apporter l'eau bénite, et voulut qu'à son dernier moment on lui administrât le Sacrement d'Extrême Onction. *Et quo constitutis ab Ecclesia præsidiis se communiret, aquam ad se lustralem inferri voluit: tum Sacro inungi Oleo ad ultimum agonem. Inter alios Fisen, pag. 29, lin. 4 et 5.*

Le Saint ayant récité le symbole des apôtres expia en récitant le Pater. Sa mort eut lieu à Fure, ou Tervuere, en Brabant, le 7 Mai 727. Le 3 Novembre n'est donc que le jour de sa translation en Ardennes.

A St. Hubert succéda St. Floribert sur le siège épiscopal de Liège, et pendant un grand nombre d'années l'état du monastère et du bourg de St. Trond continua d'être tranquille et florissant.

- 714 Pepin d'Héristal meurt et Charles-Martel, fils d'Alpaïde, lui succède comme Maire du royaume d'Austrasie, dont il exerce la souveraineté.
- 717 L'an cinq de l'Empereur Philippe, Charles-Martel fait, à la demande des habitants d'Orléans, élever Euchaïre, qu'il arrache aux douceurs de la vie monastique, sur le siège épiscopal de la dite ville.

**Mort de Lothaire, Prévôt du monastère
de St Trudon.**

- 727 Ici meurt Lothaire, digne élève et successeur de saint Trudon, après avoir sagement gouverné pendant 31 ans le monastère du dit Saint et le bourg de Sarchinium.

Comme il nous conste que saint Trudon descendait de la race royale et que Sarchinium lui appartenait de droit héréditaire, il n'y a aucun doute qu'il n'y ait possédé le pouvoir souverain, attendu qu'il était l'unique enfant de ses nobles parents. C'est ainsi que s'exprime sur cette matière Molinosus *inter plures ad consuetudines parisienses* Tit. I §. I N° 55, *sub fine*.

Il est donc évident que ce pouvoir royal (Regalia) a été légitimement légué par le saint et puissant Fondateur à l'évêché de Metz et à tous ses successeurs dans la série abbatiale.

Quant aux lois, les anciens Éburons en ont eu : une république ne saurait guère exister sans elles ; et

puis, soumis aux Romains, ils ont adopté les lois des vainqueurs, jusqu'à ce que les Romains étant chassés par les Francs et les Belges, s'associèrent aux Francs, prirent leurs mœurs et adoptèrent leurs lois. Mais comme les lois et les statuts ont varié selon les circonstances et les besoins des temps, nous marcherons avec les événements et nous consignerons chaque chose à sa place.

Régence de Grimo, premier Abbé du monastère de St. Trudon.

A Lothaire succéda Grimo, qui fut le premier Abbé de St. Trudon, et qui transmit cette dignité, sans interruption dans l'ordre successif, à Mgr Knapen, 67^e et dernier Abbé de St. Trudon.

Sous l'abbé Grimo, disent de très-anciens écrits, la discipline régulière fut en vigueur et le nombre des profès devint si grand que, non seulement les fidèles des contrées voisines, mais aussi des plus éloignées, attirés par la juste réputation de ses vertus, concevaient le désir de quitter la vie du monde, et venaient librement s'enrôler sous la bannière religieuse de Grimo.

L'éloge de cet Abbé est bref en mots, mais il est bien long en réalité de faits : si la ville fleurit, ce fut à ses travaux qu'on le dut comme on dut aussi à sa paternelle sollicitude cet illustre Collège, bâti dans l'enceinte même du monastère, où les fils des Grands, des Seigneurs et des Princes venaient se former dans

la piété, la doctrine et les sciences. C'était là l'aimable troupeau que conduisait dans de gras et féconds pâturages le B. Godegrande, dont nous parle Molanus dans les Chroniques et les Naissances au 9^e jour de Mars.

730 Grimo était né en Hesbaie de parents nobles et avait fait de bonnes études, ce qui engagea Charles-Martel, son parent, à l'appeler à la Cour et à le faire entrer dans son conseil.

Dans cette éminente fonction, Grimo se montra le protecteur zélé de Sarchinium et l'avocat des clercs et des moines, mais bientôt après il fut élu Évêque de Metz par le Clergé.

Ce prélat reçut du Pape Étienne le Pallium d'Archevêque et le pouvoir de consacrer les Évêques par toute la France.

Dans cette dignité, il fut d'autant plus utile à son Abbaye qu'il restait Prince du Palais, Duc de toute la Gaule Belgique et Conseiller de la république.

Ce pontife bâtit trois monastères, les peupla de Religieux Bénédictins qu'il fit venir de France, et montra pour la première jeunesse la plus tendre sollicitude.

St. Euchaire dans l'abbaye de St Trudon.

Saint Euchaire, Evêque d'Orléans, était depuis longtemps déjà l'objet de la haine de Charles-Martel,

Maire du palais, et cela pour un double motif : d'abord par zèle de la justice et par un cœur digne d'un Évêque, Euchaire n'avait pas craint de l'avertir de l'étroite obligation qu'il avait de ne pas grever les biens de l'Église : ensuite, parce que craignant le pillage de la part des soldats, il avait refusé d'ouvrir les portes de la ville d'Orléans à l'armée de Charles.

Tout cela était profondément incrusté dans l'esprit de ce dernier qui n'attendait que l'occasion d'en tirer vengeance.

Ainsi Charles, après avoir taillé en pièces les Sarrasins, qui avaient pénétré jusque dans les Gaules, passant par Orléans, arracha impitoyablement le vénérable Euchaire à son troupeau, et le força par une exécration indigne à le suivre jusqu'à Paris, d'où il l'envoya en exil à Cologne.

Quelque temps après, ayant appris que le Prêlat était très-bien à Cologne et souverainement estimé du clergé et du peuple, qui avaient de hauts sentiments de religion, Charles craignit qu'ils ne lui prêtassent secours et ne lui ouvrissent la voie pour aller dans la Ville Sainte déposer aux pieds du Souverain-Pontife les plaintes qu'il avait à former contre lui. Il le rappela donc de Cologne et lui assigna la Hesbaie pour exil.

Euchaire fut mis alors sous la férule de Robert, Comte de Hesbaie, avec la recommandation stricte de la part de Martel de ne donner à Euchaire aucun témoignage de bienveillance, ni d'estime, mais de le tenir sous la garde ferme de l'exil.

Robert pouvait être attaché à Charles par les liens du sang, mais il ne le lui était nullement par le crime: d'un caractère doux, pieux envers Dieu, fidèle observateur de ses lois et de celles de son Église dont il respectait les Ministres, Robert accueillit agréablement le saint Prélat ; considérant même son innocence et la sainteté de sa vie, il le regarda comme son père, ne fit plus rien sans son conseil et lui confia sa famille.

Cependant Euchaïre ne voulut être l'objet d'aucun ménagement de la part de Robert : il prétendit qu'on ne devait avoir pour lui que les égards que réclamait naturellement sa position d'exilé, de proscrit, et obtint enfin la faculté de rester dans le monastère de St. Trudon, comme un simple Religieux-Prêtre, car il était Bénédictin ; d'y célébrer la S^{te} Messe, d'y bénir le Seigneur et d'y jouir de cette douce tranquillité d'âme, de cette paix monastique qu'il avait jadis si délicieusement goûtée dans l'humble monastère de Gemet.

Dès qu'Euchaïre arriva au monastère de St. Trudon, il fut reçu par Grimo avec le plus affectueux sentiment de dilection, toute la vénération et tout l'accueil dont il était digne ; les Religieux le regardèrent comme un Ange qui leur était descendu des plus sublimes régions du royaume céleste, et, dès ce moment, il vécut au milieu des Frères jusqu'au dernier période de sa vie terrestre.

Dans l'Abbaye de Saint Trudon, Euchaïre, on peut le dire, se montra toujours l'exact observateur de la discipline et des lois monastiques ; mais celui qui pré-

tendrait dérouler les vertus de ce grand Saint en verrait bientôt les détails échapper au calcul et l'ensemble au mérite : impressionné d'une grâce féconde, nageant dans une joie sainte, il goûtait dans son âme l'indicible bonheur d'être uni à son Dieu ; il ressentait une consolation pure d'être dépouillé des biens du monde, et de pouvoir mener, par anticipation sur la terre, une vie angélique et céleste.

Pendant que saint Euchaïre goûtait ainsi le bonheur dans la retraite, Charles, surnommé Martel, comme si d'un seul coup de marteau il eut abattu les barbares lorsqu'il vainquit les Goths, les Saxons, les Frisons et les Sarrasins, perdit la vie le 11 du mois de novembre 741, après avoir reconquis les provinces et rendu le repos et la paix à l'immense République des Francs.

Ce prince fut enterré à saint Denis, près de Paris, dans la superbe et royale Abbaye des Bénédictins.

Tous les manuscrits latins rapportent unanimement qu'un jour que le bienheureux Euchaïre épanchait son âme dans l'oraison avec plus de ferveur qu'à l'ordinaire, il lui parut voir un ange qui le conduisit à l'horrible spectacle du séjour infernal, où il aperçut Charles au milieu des supplices. Dans cette cruelle vision, Euchaïre demanda à l'Esprit céleste quelle était la cause d'un tourment si terrible pour Charles, et il lui fut répondu : Charles est ainsi condamné à souffrir les supplices de l'enfer pour avoir volé les biens des Églises et les avoir dilapidés.

Euchaire, à son réveil, pensa d'aller trouver Fulcade, abbé de saint Denis, et Boniface, archevêque de Mayence, qui se trouvait précisément en France pour y traiter les affaires de l'Église. Euchaire y fut, en effet, et il découvrit à ces Prélats la triste vision qu'il avait eue. Si vous doutez, leur dit-il, de la vérité de ce que je vous dis, allez au sépulcre de Charles, faites-le ouvrir, et si vous y trouvez l'ombre de son corps, condamnez Euchaire comme coupable d'illusion diabolique ou de vaine observance.

Sur la parole d'un aussi grand homme, Fulcade et Boniface résolurent d'explorer la chose. Ils partirent donc pour l'Abbaye de saint Denis où, ayant fait creuser la terre à l'endroit où Martel avait été enterré, ils y virent un sépulcre vide, d'où sortait un serpent d'un aspect effroyable : il vomissait de sa gueule béante un tourbillon de flammes qui roulaient tout-autour du sépulcre embrasé.

Voilà ce que disent de très-anciens écrits et l'auteur même de la vie de saint Euchaire, ainsi que plusieurs autres que l'on peut voir dans Bartholomeus, Liv. v. de l'histoire de Liège, § xix.

Du reste, sans vouloir paraître appuyer aucune vision de cette nature, ni pénétrer dans les desseins secrets de Dieu, ce qu'ont pu faire les Saints par une grâce spéciale, nous nous abstiendrons bien de former un jugement, et nous nous contenterons de prier pour les âmes de nos frères défunts.

Quoi qu'il en soit, le bruit de cet événement, qui se

répandit au loin, eut une heureuse influence sur certains personnages du temps qui s'emparaient des biens ecclésiastiques. Pepin-le-Bref, fils de Charles-Martel, fit d'immenses restitutions aux Églises et aux Maisons religieuses et Carloman, son frère, prit l'habit religieux dans le monastère du Mont-Cassin qui avait été rebâti, en 714, par un nommé Petronase de Brescia, en Lombardie, après la destruction qu'en avaient faite les Normands, destruction qui avait été prédite par saint Benoît lui-même, ainsi qu'on peut le voir dans les beaux et savants dialogues de l'immortel Grégoire-le-Grand, Chapitre XVII, Liv. II.

Euchaire ne survécut pas long-temps à Charles-Martel : son esprit embrasé du désir de se voir arriver aux terme de son pèlerinage ici-bas, passa dans la cité bienheureuse des Saints, le 20 Février 742, la 9^e année de son exil et la 25^e de son élévation sur le Siège d'Orléans.

Son corps fut déposé avec honneur auprès du tombeau de saint Trudon, où il s'opéra un grand nombre de miracles, ainsi qu'on peut le voir dans la légende de sa vie.

Saint Euchaire est un second Protecteur pour la ville de Saint-Trond, aussi ses habitants ont-ils pour lui la plus haute vénération. Ils comprennent combien il est heureux de posséder un si noble et si précieux dépôt. Euchaire a habité la Hesbaie, elle lui a fait accueil dans ses jours d'infortune; l'abbaye de Saint-Trudon lui a donné ses soins et a recueilli son dernier souffle; maintenant il est l'ami de Dieu, ses mérites l'ont placé dans

les cieux; que n'ont-ils donc point à attendre d'un bienfaiteur que ses miracles ont rendu célèbre sur toute la surface du globe ?

**Donation faite à l'Abbaye de St. Trudon
par Robert, comte de Hesbaie.**

745. L'an 4 de l'empereur Constantin, fils de Léon III, le 4^e de Childeric, successeur de Thierry, roi des Francs, et le 18^e de Grimo, abbé de saint Trudon, Robert, comte de Hesbaie, qui avait si humainement reçu saint Euchaire exilé par Charles-Martel, afin d'étendre le culte du Saint et par un sentiment de piété pour la Religion, donna au monastère de saint Trudon les villages de Donck, Halen, Schaffen, Velpen et Merhout, avec tous les biens, prés, champs, étangs, forêts, maisons, droits qui y étaient annexés. Tous ces biens sont situés près de Herck-la-Ville, et l'acte en fut passé dans la ferme dite « Austribias » que Vindelius, si soigneux dans la recherche des antiquités, dit être située entre Donck et Merhout. C'est là qu'était la Cour de Losse (*sala Lossensis*), avant que, en l'année 1182, on bâtit l'abbaye d'Herkenrode, et c'est dans ce voisinage que les Comtes postérieurs élevèrent la tour de Curange. Nous donnerons ici en note le texte de cette donation. (*)

(*) Ego Robertus Comes, sancti Lamberti donator, in Dei nomine notum facio præsentibus et futuris, quod anno quinto

Enfin Robert mourut et fut enterré de même que son épouse dans la chapelle des saints Trudon et Euchaire. L'abbé Wiric, faisant en l'année 1169 démolir cette chapelle, trouva son corps encore tout entier dans les fondements et le fit déceimment replacer dans un autre endroit, dans l'enceinte même du temple.

Tout alors florissait dans le bourg de Sarchinium, qui se préparait gravement à céder son nom à la Ville de Saint-Trond.

L'étude des beaux-arts est ordinairement la compagne fidèle de la vie religieuse, et dans tous les temps, comme si la divine Sagesse avait voulu lui marquer sa tâche, la vie religieuse a cultivé l'Histoire, et les Belles-lettres lui ont souri. C'est ainsi que, dans le siècle qui suivit la fondation du monastère de saint Trudon, plusieurs hommes se rendirent célèbres par la hauteur de leur génie et la noblesse de leurs écrits. Parmi ces têtes savantes, nous citerons avec estime : « Florus, sur-
« nommé le Maître; Donatus, diacre; Guirard moine,
« et d'autres dont les noms sont coulés dans l'oubli des
« générations, et dont les écrits sont malheureuse-
« ment perdus, ou rognés par le temps. »

Ici, la seconde race des rois Francs, connue sous le

750

post obitum Theodorici regis, die septimâ post Kal. Aprilis, legitimâ traditione dedi ac deputavi quiddam de allodio meo ad Basilicam sancti Trudonis, quæ est constructa in villâ nomine Sarchinio. — Tradidi ego in suprâ dicto pago Hasbaniensi locum quemdam qui dicitur Dungo — Halen, Schafnis, Felepa, Merholt — sita in pago Hasbaniensi et Mansuariensi, etc.

nom de Carlovingiens, remplace, dans la personne de Pepin-le-Bref, la race des Mérovingiens, qui régnait depuis Mérovée, successeur de Pharamond.

Pepin fut sacré roi de France par saint Boniface, archevêque de Mayence sur un mandement du pape Zacharie, et l'obscur Childeric III prit le froc.

L'année suivante, saint Boniface fut martyrisé en Frise par les ennemis de la Foi, et son corps fut transporté et inhumé avec honneur dans un monastère qu'il avait fondé dans la Thuringie.

C'est ce qui eut lieu sous l'épiscopat de Tulcaire, successeur de Saint Floribert, décédé le 7 mai 746, après avoir gouverné l'église de Liège environs 18 ans.

755. En cette année le trésor de l'abbaye de saint Trudon fut sacrilègement enlevé, et l'auteur ayant été connu, fut pendu par ordre du roi Pepin-le-Bref, qui continuait de se tenir à Jupille. Des bergers, en remuant la terre, retrouvèrent une bonne partie du trésor qu'ils se hâtèrent de restituer à l'abbaye.

Au milieu d'une foule de miracles qui s'opéraient chaque jour au tombeau de saint Trudon, le chronologiste cite le fait suivant : Rodegand, évêque de Metz et neveu de Pepin-le-Bref, étant arrivé à Sarchinium, un de ses serviteurs manqua gravement et allait recevoir une sévère discipline, lorsque tout-à-coup ce serviteur s'étant caché derrière l'autel de saint Trudon, un coup d'éclair, venu des quatre coins, alluma tous les cierges qui étaient à l'autel. A la vue de ce prodige, le Prélat se mit en prières, pardonna de bon cœur

à son domestique et reprit le chemin de Metz, où étant mort en 764, il eut pour successeur Angelramme.

Pepin, après avoir puissamment protégé l'église Romaine contre les Lombards, qui enlevant à l'empire grec l'exarchat de Ravenne portaient leurs vues jusque sur Rome, et avoir concouru solidement à fonder la puissance temporelle du saint Siège en Italie, meurt et fait place sur le trône à son fils Charlemagne, cet homme si extraordinaire, qui dompta les Saxons, reprima les Sarrasins, se rendit maître de la Germanie et de la Pannonie, attira aux vérités de la Foi les nations infidèles et écrasa les Lombards, persécuteurs du Christianisme; cet homme, en un mot, qui, fidèle à l'impulsion de la sublime Sagesse, rétablit le culte du Seigneur, tristement négligé, en protégeant l'église Romaine, fit revivre les sciences, favorisa les arts et cultiva dans son cœur le plus beau des trésors, la vertu.

Fulchaire, Prince Évêque de Liège, s'endort saintement dans le Seigneur, et Agilfride lui succède. 769.

Ce Prélat, après une administration sage et éclairée, étant à son tour descendu dans la tombe, Gerbald est élevé sur le siège épiscopal de Liège. 784.

Sous ce Prélat, qui était d'un mérite éminent, Charlemagne bâtit la ville d'Aix-la-Chapelle et son temple fameux que le Pontife Romain, Léon III, vint consacrer lui-même, ainsi que les Églises de Tongres et de Visé qu'on avait réparées depuis la dévastation des barbares. 795.

800. L'Impératrice Irène étant exilée, Charlemagne, après avoir déjà régné 32 ans sur les Français, est proclamé Empereur par les Romains et reçoit la couronne impériale des mains du susdit pape Léon III.
803. L'an 3 de l'empire de Charlemagne, les Huns, qui, venus sous l'Empereur Gratien en 381 d'au-delà du Palus-Méotides en Scythie, avaient chassé les Goths, païens comme eux, de leurs demeures, furent reçus dans l'amitié des Lombards qui leur cédèrent la Pannonie que les habitants avaient dû abandonner. Les Lombards alors se dirigèrent sur l'Italie ; mais bientôt les Hongrois arrivant, les Huns furent contraints de quitter la Pannonie qu'ils perdirent pour toujours. Dès ce moment cette nation barbare se répandit dans l'Italie et dans les Gaules, portant partout le pillage, la dévastation, la flamme et la mort, jusqu'à ce que le Grand-homme parût devant eux : Charlemagne les joignit avec une armée noble, rassemblée en Belgique, leur livra bataille et les défit si complètement que leur histoire seule est parvenue à la postérité. Ainsi finit la persécution des Huns.
809. Ici le vénérable Gerbald, prince évêque de Liège, meurt regretté du clergé, de la noblesse et du peuple, et Walcand lui succède.
814. En cette année Charlemagne, né à Jupille, près de Liège, en 744, meurt plein de gloire et de vertus, et laisse l'empire à Louis I, son fils, dit le Débonnaire.
817. Walcand, Prince-Évêque de Liège, change la collégiale des Chanoines Réguliers d'Andain, fondée par

saint Béréglise dans le bois des Ardennes, en un monastère de Bénédictins, ordre que saint Remacle et saint Hubert avaient tant aimé, et dont les statuts sont appelés la règle par excellence.

La même année, le dit Évêque Walcand fit lever de la grotte de saint Pierre, à Liège, le corps de saint Hubert et le transféra au dit monastère d'Andain, qui prit de ce moment le nom de saint Hubert en Ardennes: il y avait 90 ans qu'il était mort et son corps fut trouvé aussi entier dans tous ses membres, que s'il n'eût été mort que d'un instant: *Post solidos nonaginta annos corpus sanctum... educitur ita incorruptum, quasi eo die sepultum fuisset. Ita Theodorico, Radulpho, Gilles de Liège, Jonas, chapeauville, Fisen, compendium Eccl. Leod. etc.*

Walcand, Évêque de Liège, arrive au terme de sa carrière, et Pirard lui succède. 832

Ce fut du temps de ce prélat que l'Empereur Louis divisa ses états entre ses enfants: partage qui fut loin de les mettre d'accord. 835

Les Normands, peuple barbare et idolâtre, pénètrent 836

dans les Gaules, et s'emparent de la Frise tandis que les enfants de Louis-le-Débonnaire célèbrent les funérailles de leur père par des guerres sanglantes. Ces 840
Normands étaient Danois d'origine; mais on les appela Normands parcequ'ils étaient venus des parties septentrionales du Globe.

Ici mourut Pirard, Évêque de Liège, qui eut pour successeur Stircaire. 840

844 Les trois frères de l'Empereur Lothaire , ayant soulevé une guerre contre lui à l'effet d'obtenir un nouveau partage des états de leur père, ce Monarque fait un arrangement tout fraternel avec eux : Charles eut les provinces occidentales, depuis l'océan Britannique jusqu'à la Meuse, ou plutôt, la Neustrie ou la France proprement dite; Louis eut les parties orientales : la Germanie, les fleuves, quelques villes sur le Rhin, ainsi que quelques villages voisins qu'il voulut avoir parce qu'ils produisaient beaucoup de vins d'excellente qualité (Louis parait avoir été gourmet). Ce pays correspond à la Bavière.

La Chronique de Martin ajoute un 4^e frère du nom de Pepin qui eut l'Aquitaine en partage.

Quant à Lothaire, il retint le titre d'Empereur, comme étant l'aîné, et eut en partage le royaume d'Italie, avec Rome même, ainsi que la province et la moitié de la France, entre l'Escaut et le Rhin; c'est-à-dire, la Belgique presque toute entière, dite l'Austrasie jusque là, et qu'il fit dès lors appeler Lotharingie.

La Lotharingie comprenait les nobles cités : de Cologne, de Trèves, de Metz, de Verdun, de Cambrai et de Liège, avec tous les bourgs, châteaux, villages qui y étaient situés; de même que Gand, Louvain, Bruxelles, Malines, Anvers, Huy, Namur, Tongres, Saint-Trond, Dinant et Aix-la-Chapelle.

855 Enfin, Lothaire, fatigué des embarras du trône, cède l'empire à son fils Louis et le royaume lotharingique

à Lothaire, son fils cadet; puis il entre dans un monastère à Prume, où il meurt peu après.

Si j'osais traduire ce que je vois, je dirais qu'à sa mort les Anges de Dieu se disputèrent avec les démons: les premiers demandaient l'âme du moine et les démons celle de l'Empereur. Mais enfin, si le combat fut pénible, l'issue en fut heureuse: les frères se mirent à prier, et les Anges l'emportèrent.

En cette année, Hircaire, Prince-Évêque de Liège, meurt, et Framo, prince de sang et religieux du monastère de Lobbe, homme, du reste, aussi vertueux qu'instruit, est élevé sur son siège.

Drogon, fils de Charlemagne et évêque de Metz, fut le 8^e Abbé de saint Trudon, à commencer de Grimo. Sa régence fut sage, industrielle et bonne; nul prince n'osa de son temps troubler la paix, le bonheur, dont cet endroit jouissait.

Ce fut sous son administration qu'un noble, nommé Hotbert, donna à l'abbaye de saint Trudon les biens qu'il possédait en Hesbaie, par acte passé à Sarchinium le 13 août, 838.

Drogon fut le 39^e Évêque de Metz et le 4^e des Évêques du même siège que les Pontifes Romains honorèrent du Pallium, en leur ordonnant de s'en revêtir comme les archevêques à certaines solennités.

Dans ce temps de délices célestes, la maison du bienheureux Trudon jouissait d'une telle célébrité qu'Advence, qui venait, après la mort de Drogon, d'être élevé sur le siège épiscopal de Metz, envoya

870

des hommes pour connaître si la réalité n'était pas audessous de la réputation, ou si quelques-unes des assertions répandues ne méritaient pas d'être taxées de mensonge. Mais laissons ici parler l'historien, nous contentant de le traduire: En l'année 870, Advence, Évêque de Metz, envoya des vérificateurs dans le monastère de saint Trudon, à l'effet de dresser un tableau descriptif des meubles et de tout ce qui s'y trouvait. Les moines leur montrèrent une infinité d'objets: ustensiles, meubles, et mille choses servant au culte divin ou aux différents usages de la vie humaine, et leur donnèrent, par écrit, un détail exact de tout ce qui y était.

Les députés admirèrent l'ordre, la régularité, la décence qui régnaient en tout, tant dans le service de la maison de Dieu, où rien ne manquait pour s'acquitter dignement des cérémonies saintes, que dans les autres parties du monastère, où brillait une honnête aisance qui, sans blesser l'humilité religieuse, laissait entrevoir partout l'exacte observance d'une constitution régulière.

873.

Wallon succède à Advence sur le siège de Metz, et, par déférence pour cette ville qui était la capitale de la Lotharingie (Lorraine), le Pape Jean lui décerne le Pallium. Bertulphe, archevêque de Trèves, se formalise de cet usage et prie Wallon de le déposer. Mais celui-ci lui fait observer qu'il n'est pas le premier Évêque de Metz que le souverain Pontife avait honoré du Pallium, mais le 5^e. Cette explication n'ayant

point satisfait Bertulphe, l'archevêque de Reims pria tout bonnement M^{sr} Wallon, Évêque de Metz et Seigneur de Sarchinium, de mettre le Pallium de côté, et la contestation fit place à l'amitié.

Invasion des Normands.

Après la mort de Louis-le-Débonnaire, Charles-le Chauve ayant ajouté à ses autres possessions l'Artois et la Flandre, conformément au traité conclu à Verdun, en 844, cette dernière province, qui n'avait vu jusque là dans ses plaines que les Forestiers des Rois-Francis, par lesquels ceux-ci la faisaient gouverner, s'éleva noblement au dessus du brouillard qui couvrait ses forêts et eut successivement quelques hommes illustres. Parmi ces sommités personnelles, on cite avec éclat : Lederic, sous Pepin ; Ingerbaus, sous Charlemagne et enfin Audacer sous Louis-le-Débonnaire.

Mais l'homme le plus évidemment utile, non seulement à la Flandre, mais à toute la Belgique qui lui doit un souvenir de gloire universelle, ce fut Baudouin, premier comte de Flandre, surnommé Bras-de-fer. Fils d'Audacer, il avait succédé à son père dans la charge de Forestier, d'où il fut appelé à la cour du Roi. Dans cette position d'honneur, Baudouin aima Judith, fille de Charles et s'en fit aimer ; mais ne pouvant facilement l'obtenir en mariage, il la détermina à le suivre en Flandre.

Le roi, vivement indigné, ne fut apaisé que par l'intervention des Évêques et des principaux de sa cour.

Baudouin et Judith furent alors admis en la présence du Roi, qui les reçut avec bonté et leur donna la Flandre à posséder en comté à perpétuité.

Aussi religieux que brave, Baudouin bâtit des temples au Seigneur, et opposa son bras de fer aux incursions des Normands que son nom seul faisait trembler ; et tandis que Charles, roi de France, et Louis, roi de Germanie, se partageaient le royaume de Lothaire, il repoussait vigoureusement les tentatives des Barbares sur les côtes de Flandre pour descendre en Belgique.

880 Mais comme il n'y a rien de stable, ni de permanent sur la terre, que tout y est sujet aux vicissitudes humaines et à la mort, Baudouin ayant payé ce tribut cruel à la nature, un voile d'horreur s'étendit sur toute la Belgique : les Normands, ravageant les côtes de l'Europe, franchirent l'Escaut, arrivèrent à Tournai, cette ville monumentale, l'incendièrent, ainsi que tous les monastères, les bourgs et les villages qui s'étendaient des bords de l'Escaut jusqu'à la Sambre ; mais vaincus par les Saxons, qui, alléchés probablement aussi par les succès des Normands, étaient venus boucher nos ports, et plus encore par le combat que leur livra Louis, roi de Lorraine, dans la forêt *la Charbonnière*, où ils laissèrent neuf mille hommes, on respira un peu et l'on se hâta dans l'entretemps de cacher les corps et les reliques des Saints ; parcequ'on craignait le

retour de ces hôtes barbares. A cet effet, on pratiqua des souterrains dans toute la Belgique.

**Première translation des Corps des
saints Trudon et Euchaïre.**

L'abbé de saint Trudon, Emmeran, et tous les religieux, étant plus tranquilles sur leur sort, après la défaite des Normands, voulurent honorer le corps vénérable de leur saint Fondateur; et à cette fin, ils invitèrent l'Évêque de Liège, M^{sr}. Franco, qui ouvrit le sépulcre en présence du clergé, des Frères et du peuple.

Le digne Prélat prit les corps précieux des saints Trudon et Euchaïre et les plaça sur un autel, au milieu des chants d'une mélodieuse psalmodie et des prières ardentes de la foule dévote.

C'était un moment de bonheur qui s'alliait à une joie pure; mais il ne dura guère: deux mois à peine s'étaient écoulés que le bruit se répandant que les Normands allaient revenir infester la Lotharingie, on pensa à cacher en hâte les restes mortels des glorieux saints Trudon et Euchaïre dans une crypte souterraine préparée à cet effet sous la chapelle de saint Trudon, où ils restèrent ensevelis jusqu'au temps de l'abbé Wiric, sous lequel ils furent de nouveau transférés solennellement par l'Évêque de Liège Radulphé, ainsi que nous le verrons à l'année 1169.

**Dévastations et horreurs commises par
les Normands dans le bourg de Sarchinium
et ailleurs.**

Narrer les pertes et les maux effroyables que créèrent les Normands, dit Lipsius, serait chose impossible : ils fondirent sur les Belges qu'ils écrasèrent en détail après les avoir bouleversés en masse.

Toutes les cruautés atroces et les vexations horribles que commirent les Goths, les Huns, les Alains, les Vandales ne font qu'esquisser les rapines, les meurtres, les incendies par lesquels se signalèrent les Normands, qui n'étaient en réalité qu'une masse d'hommes composée de l'écume de différentes nations.

Les premiers barbares, d'un choc impétueux, prévalurent sur les Belges et, passant comme la foudre, ils saccagèrent et disparurent ; mais les Normands réitérèrent leurs assauts destructeurs, et non seulement désolèrent l'Europe par leurs brigandages fréquents et leurs secousses redoublées d'horripilation, de terreur, mais la ruinèrent et la perdirent ; car les plaies qu'ils lui firent furent larges et profondes ; et dans combien d'endroits de notre chère patrie ne saignent-elles pas encore ? Que de monuments détruits, ou de villes ruinées !, . .

Après avoir massacré les Ménapiens et les Suèves, les barbares portèrent le fer et la flamme dans tout le pays qui baigne l'Escaut, et de là ils gagnèrent le Wa-

hal, entre le Rhin et la Meuse; entrèrent dans le duché de Gueldre ou l'île de Bahia, et l'ayant dévastée, ils s'emparèrent de Nimègue qu'ils incendièrent, ainsi que le palais.

Ensuite remontant l'Escaut, ils incendièrent Malines, tandis que d'autres de ces brigands, sous la conduite de Godefroid et de Sigefroid, princes du Danemarck, et leurs rois, quittant les bords du Rhin, où ils avaient tout mis à feu et à sang, s'avançaient sur Liège.

883

Ils s'arrêtèrent à Hasloo, près de la Meuse, dont ils ravagèrent les rives. Liège, Maestricht, Tongres, Cologne, Bonn, Juliers, les Abbayes de Malmedi, de Stavelot, d'Indre et toute la Hesbaie devinrent la proie des flammes, après avoir été livrée au pillage. A Aix-la-Chapelle, ils mirent les chevaux dans le palais qu'ils incendièrent après, ainsi que la ville.

Quant au monastère de saint Trudon, qui ne le cédait nullement aux autres en splendeur, en magnificence, en richesses, en piété, en vertus, et qui faisait la gloire et la prospérité de cet endroit, il fut bouleversé de fond en comble par le fléau destructeur. En sorte que jusqu'au temps d'Otton premier, tout resta dévasté. Les religieux d'aucun ordre n'osaient plus se montrer, et le Clergé se tenait caché où il pouvait : personne n'était en sûreté.

Ce fut en ce moment d'indicibles terreurs que saint Libert, fils d'Adon, comte de Malines, fut massacré devant l'autel de saint Trudon, où il était en prières.

Mais disons un mot de saint Libert et de ses parents.

Saint Rumold étant arrivé à Malines, le comte Adon et son épouse, personnages aussi distingués par leurs vertus que par leur noblesse, apprécièrent le mérite du saint Prélat et lui donnèrent l'hospitalité. Rumold, de son côté, considérant leurs qualités éminemment chrétiennes, et voyant qu'ils n'avaient point d'enfant, après bien des années de mariage, pria le Seigneur de leur en donner un.

La prière du saint Évêque fut exaucée; ils eurent Libert que le saint baptisa lui-même.

Libert fut un enfant de bonheur : sa jeune âme se pliant aux inspirations de la grâce, il suçà avec le lait le germe des vertus et déjà, sous la conduite d'un excellent maître, il faisait des progrès étonnants dans les lettres, lorsque tout-à-coup un fâcheux accident vint affliger cette noble famille : Libert tomba dans l'eau à Malines, et entraîné dans un gouffre, il se noya et disparut. C'était fini, lorsqu'arriva Rumold qui, s'étant mis en prière, le fit reparaitre vers le milieu du fleuve, et revenir à la rive, où il le rappela à la vie et le rendit à ses parents sain et sauf.

Pour un si grand bienfait, les parents de Libert offrirent toute leur fortune à Rumold; mais il n'accepta qu'une terre, dite Ulmetum, où il bâtit un monastère.

Libert, qui n'avait de goût que pour le Ciel et la pratique des vertus, y prit l'habit religieux et

en devint supérieur. Mais une couronne plus glorieuse lui était réservée, les Normands le poursuivirent à cause de ses vertus et le massacrèrent à saint Trond.

Rien ne pouvait arrêter les ravages des Normands : à la vue de la faiblesse et de la lâcheté de Charles-le-Gros, empereur, ces barbares augmentèrent de force, de cruauté, d'audace, et s'abattirent sur tout le pays comme l'oiseau de proie sur un cadavre.

Ces tigres essayèrent de temps en temps quelque échec, mais, du reste, toute l'Europe fut universellement ébranlée, et partiellement broyée sous leurs forces brutales.

Ils marchèrent sur Trèves, et bouleversèrent partout sur leur passage, châteaux, villes, bourgs, villages; rien ne resta debout. La ville de Trèves fut détruite et l'archevêque ne dut son salut qu'à la fuite.

Arrivés à la ville de Metz, ils sortent victorieux d'un combat, saccagent et brûlent la ville. L'Archevêque de Trèves qui s'y trouvait échappe de nouveau par la fuite; mais Walo, Evêque de Metz, tombe frappé d'une blessure mortelle, et Rubertus lui succède.

Après avoir porté, pendant 7 ans, la désolation et la mort dans la France, jusqu'aux rives de la Seine et de la Meuse, sans avoir pu se rendre les maîtres de Paris, les Normands rentrèrent en Belgique, et dévastèrent de nouveau la Hesbaie, qui bornée par la Meuse, à peu près, la Méhagne et le Demer, s'étendait d'un côté jusqu'à Louvain, et de l'autre jusqu'à Liège; de là ils fondirent sur le Brabant et la Flandre. Près

894

de Liège, ils en virent aux mains avec les Belges qu'ils vainquirent et mirent en déroute. A ce moment, l'Empereur Arnoul, mis à la place de Charles-le-Gros déposé par les peuples, accourut au secours des Belges avec une armée formidable. Franco, Évêque et Prince de Liège, joignit ses troupes à celles de l'Empereur, venues du fond de la Bavière. On s'avança à marche forcée jusqu'à la Dyle, près de Louvain, et là, tombant sur les barbares, l'Empereur en fit un si terrible carnage que, malgré la plus opiniâtre résistance de leur part, il en resta à peine un seul pour porter la nouvelle de leur défaite à la flotte. Cette journée fut glorieuse pour les Belges. Cent mille Normands et Danois furent taillés en pièces ou noyés dans la Dyle ; et ceux qui échappèrent, ayant gagné l'Ardenne où ils se trouvaient en petit nombre, durent bientôt l'abandonner pour n'y plus reparaitre.

Cependant nos anciens documents nous disent qu'écrasés par le courage et les forces d'Arnoul, ainsi que par la valeur de Richard, duc de Bourgogne et de Robert, comte de Paris, beaucoup de ces Normands eurent le bonheur de recevoir le Baptême, en implorant les bontés de Dieu ; car, en effet, sa colère était changée en miséricorde et la grâce les appelait au christianisme. Au commencement du 10^e siècle, les rois de France leur cédèrent la Neustrie, qui prit le nom de Normandie.

903

Franco, après une carrière laborieuse et sainte, meurt regretté de son peuple, et Étienne lui succède

sur le siège épiscopal de Liège.

Et, en cette même année, Rubertus, Évêque de Metz, étant mort, Adalberou, premier du nom, lui succède.

Louis de Germanie, qui était demeuré, après la mort de Zuintebold, paisible possesseur du trône de l'empereur Arnoul, son père, meurt, après avoir rétabli Regnier dans l'administration de la Hesbaie et du Hainaut, et avec lui s'éteint la race de Charlemagne dans l'empire germanique, qui passe des princes français aux ducs de Saxe : Conrad, duc de Franconie, est appelé par les Allemands au trône de Germanie, mais les Lorrains appellent Charles-Simple, comme descendant de Charlemagne, à celui de Lotharingie. 912

Conrad meurt, sans avoir été sacré Empereur et Henri premier, duc de Saxe, lui succède. 920

La 3^e année de son empire, il va au devant des Hongrois, qui dévastent l'Alsace, l'Allemagne et la Saxe, et les défait complètement.

En la même année, Richaire, abbé de Prume et de Stavelot, succède à Étienne, qui venait de mourir sur le siège épiscopal de Liège.

Dans le même temps, Henri, Roi d'Allemagne et Charles, roi de France, font alliance auprès de Bonn : Charles rend à Henri le royaume de Lotharingie, et les Comtes confirment le traité par serment. 921

Après la mort de Charles, les Lotharingiens refusèrent de se soumettre à Henri, roi de Germanie. Ils

s'étaient attachés à Gislebert, comte de Hainaut, à qui le roi Charles avait, en 912, conféré le duché de la Lotharingie. Mais Henri, connaissant l'influence de Gislebert sur les esprits, dissimula sa peine, et offrit à Gislebert sa fille Gerberge en mariage, en le confirmant dans le gouvernement et le duché de la Lotharingie.

Afin qu'on sache, dit la Chronique, ce que c'était que le duché de Lotharingie, il faut comprendre qu'au paravant elle était jointe au royaume de France et qu'elle était appelée la moitié de la France : *vocabaturque tunc Franciæ pars media*. Cette Lotharingie s'étendait en longueur des frontières de la Bourgogne jusqu'à la mer des Frisons et en largeur depuis l'Escaut jusqu'au Rhin. Elle comprenait le Hainaut et toutes les terres adjacentes, ainsi que tout le Brabant, qui s'étendait autrefois depuis la ville de Tournai jusqu'au bord de la Velve, et dont une partie a été possédée après par les Comtes de Hainaut, l'autre par les Comtes de Flandre, et la 3^e par les Princes et Ducs de Brabant. La Lotharingie comprenait donc la Hesbaie, la Campine et le pays des Bataves (*Batuam*), avec les autres principautés et comtés au confluent de la Meuse, ainsi que l'Ardenne. L'intégrité inférieure de la Lotharingie comprenait en outre un duché avec les trois Métropoles de Cologne, de Trèves et de Mayence et le duché de Lemberg. *De Imisone abbate sancti Trudonis, Lib. II, C. 22.*

938

Le roi Henri étant mort sans avoir reçu la bénédic-

tion impériale, son fils, Otton premier, lui succède sur le trône de Germanie, et parcourt un règne heureux pendant 24 ans, au bout desquels il est sacré empereur à Rome.

Giselbert est assiégé par le roi Otton dans le château de Chèvremont, près de Liège, et bientôt après, poursuivi par les généraux du roi, qui avait dû lever le siège pour voler contre Louis, roi de France, il périt dans les flots du Rhin, près d'Andernack.

939

L'abbé Imison meurt après avoir recherché et réuni dans une même place les os de tous ses prédécesseurs défunts, qu'on avait inhumés, avant la dévastation des Normands, dans différents endroits du monastère : ils furent déposés dans le Sanctuaire, dans le petit chœur, sous quatre pierres de marbre.

Le roi Otton passant à Sarchinium, dit la Chronique, s'arrêta dans une hôtellerie et y dîna.

940

Après le dîner, le Monarque monta avec les principaux de sa cour à l'étage supérieur, d'où promenant ses regards au loin, il aperçut les murs de l'Abbaye que la violence du feu avait horriblement crevassés, de même que les fenêtres brisées d'où sortaient des branches d'arbres, qui déjà s'élevaient dans les airs. Il demanda ce que signifiaient tous ces hauts murs en ruine, et on lui répondit que ce spectacle désolant rappelait le souvenir d'un monastère célèbre que les Normands avaient ravagé et réduit à l'état de misère où on le voyait; qu'il n'y avait plus là que quelques religieux qui servaient Dieu dans une bien chétive existence, et

bien désolés de la perte qu'ils venaient de faire dans la personne du susdit abbé Imison.

Le pieux Roi fut touché d'une scène aussi triste; il convoqua les Frères qui se choisirent dans ce moment là même pour Abbé, Renier, qui fut un homme aussi recommandable par ses vertus que par les miracles qui s'opérèrent pendant sa vie.

Otton-le-Grand se déclara dans cette circonstance le protecteur de l'Abbaye de saint Trudon, et pourvut à tous les besoins des Frères qu'il ne cessa de favoriser.

Renier, qui était né dans un village de la Hesbaie de parents très chrétiens, fut donc béni et établi abbé de saint Trudon; il gouverna cinq ans.

Dans ce court espace de temps, il travailla merveilleusement à réunir la congrégation que les barbares avaient dispersée et à recevoir d'autres Frères qu'il instruisit avec zèle dans tous les devoirs de la vie monastique, et qu'il mena religieusement dans la voie du Seigneur.

Sa mère, dame très-pieuse et très-riche, donna une grande partie de ses biens au monastère, qui éprouvait alors une espèce de renaissance, ainsi que le bourg sur lequel rejaillissait toujours le bien-être de l'Abbaye. Je ne traduirai pas tout l'acte de cette donation; je le trouve dans les archives sous la rubrique de: , Fait à Sarchinium en Hesbaie, sur le ruisseau Cizindria, le 3 décembre de l'an 3 du règne d'Otton-premier, roi de Germanie.

**Admirable visite de Saint Trudon à
Adalberon, Evêque de Metz et Sei-
gneur de Sarchinium.**

L'abbé Renier, malgré toute sa piété profonde, son dévouement sincère, ses solides vertus, fut méchamment accusé auprès d'Adalberon qui, en sa qualité d'Évêque de Metz, possédait la moitié de la domination seigneuriale du territoire de Sarchinium (St. Trond). Le Prélat, qui d'abord avait prêté l'oreille à la noire calomnie, était indigné contre le digne Abbé et l'intervention des plus hauts personnages n'avait pu désarmer son courroux : il protestait hautement que jamais Renier n'aurait de grâce auprès de sa Grandeur. Dans cette disposition destructive cet Evêque fit appeler Renier à Metz. Le brave homme obéit, mais dès qu'il se présenta chez Adalberon, il fut écrasé tout-à-coup d'une masse d'injures ; et honteux, humilié, la rougeur au visage, sans cependant être coupable, le pauvre Abbé se hâta de se soustraire à la vue d'un Prélat mal informé.

942

Mais le serviteur de Dieu, qui n'est pas mort pour l'immortelle vie, mais qui vit à jamais dans le sein du Dieu des vivants et des morts, saint Trudon, ne pouvant supporter l'injustice des calomnies atroces dont on venait d'accabler l'innocence, apparut pendant la nuit à Adalberon, et lui reprocha vivement ses procédés lâches à l'égard de Renier, et, pour rendre sa remontrance plus significative encore, il lui appliqua un châtiment corporel qui devait infailliblement lui

12

être salulaire. Après cette charitable leçon, le Saint disparut.

Adalbéron, de grand matin, rassembla les gens de la maison et leur conta ce qui lui était arrivé: il ne pouvait guère le cacher longtemps; il avait besoin de leur ministère, ou de leurs services; car, après vérification du fait, il durent s'empresse de panser ses blessures et de calmer ses douleurs.

Un moyen si simple, mais qui n'est point à conseiller, car il est des secrets dans les desseins de Dieu, qui sont toujours adorables et que l'homme de terre ne comprend point, un moyen si simple, dis-je, si naturel et si prompt à la fois, suffit pour ramener Adalbéron au plus sacré des devoirs, après l'amour de Dieu, à l'amour du prochain. Ce Prélat s'empressa donc de rappeler Renier, qui lui pardonna aussitôt et de bon cœur toutes les injures dont il avait été l'objet de sa part. L'évêque de son côté lui promit solennellement de lui être utile et de lui prêter secours dans toutes circonstances. Après cela, Renier revint, plein de la joie du Seigneur, rejoindre à Sarchinium son aimable troupeau.

Une araignée tombée dans le calice.

943 Un jour que Renier célébrait la sainte Messe, il lui arriva que, après avoir prononcé les paroles sacramentelles de l'auguste Mystère, une araignée d'une horrible grosseur tomba dans le fond du Calice.

Dans son anxiété extrême, que fit-il? . . . Il s'ar-

ma d'un courage céleste, la foi l'éleva au dessus de la nature et de la terre, et il avala l'insecte impur, sans qu'après il en ait souffert.

Ce digne abbé mourut sur la fin de la même année, regretté de tout le peuple.

Adalberon , abbé de Saint Trudon.

L'an 6 de l'empereur Otton, roi de Germanie, Adalberon, Évêque de Metz, qui fut appelé le père des moines à cause des faveurs dont il les comblait, étant divinement inspiré, se chargea de la prélature du monastère de Saint Trudon; afin que, dans la charge d'abbé, il pût être plus utile au troupeau pieux que la mort de Renier venait de plonger dans le deuil, et dans le but aussi de travailler à réparer les pertes que, pendant 45 ans, la tyrannie des puissants et des nobles leur avait fait éprouver. 944

En cette année, Richaire, Prince-évêque de Liège, meurt après avoir gouverné saintement et heureusement son Église pendant 25 ans, un peu moins, et Hugues lui succède. 945

Réparations faites par Adalberon.

Adalberon prit d'autant plus à cœur les intérêts du monastère, qu'il avait été mal informé sur le compte de Renier, ainsi que nous venons de le dire. Il revendiqua ce que les moines avaient perdu, augmenta les biens de l'abbaye et lui donna de son propre héritage 946

six vignes qu'il possédait à Mauven, des maisons, des bois qu'il avait sur la Moselle, et amena d'autres à faire de même. Il fit vivre tout le bourg, tous les bras travaillaient ; on exhaussa le monastère et on y mit un toit solide et convenable, en ardoises.

Seconde consécration du Monastère.

947 Lorsque les travaux du monastère, qui avait été incendié par les Normands, furent à peu près achevés, Adalberon, évêque de Metz et abbé de saint Trudon, le consacra solennellement en présence d'un peuple immense, et du consentement de Mgr. de Liège, évêque du diocèse. C'est ce qui eut lieu la 3^e année d'Adalberon au monastère de Sarchinium et la 288^e de la première consécration du dit monastère par saint Théodart, évêque de Tongres.

La même année, Hugues, Prince-évêque de liège, meurt et est remplacé par Farabert, abbé de Prume, au delà de Stavelot.

L'an 9 de son règne, Otton premier, roi de Germanie, soumet toute la Lotharingie ; tandis qu'Adalberon, évêque de Metz, frère du duc de Moselle, et abbé de saint Trudon, lui résiste seul, et empêche qu'il n'établisse son pouvoir à Sarchinium (St. Trond).

953 L'an 15 du règne d'Otton, Conrad, son gendre et duc de Lotharingie, est pris pour avoir conspiré contre Otton, par Brunon, archevêque de Cologne et Tuteur

de l'empire. Otton confère alors à Brunon même le duché de Lotharingie.

Ici meurt Farabert, prince-évêque de Liège, qui a pour successeur M^{sr}. Rachère, religieux de l'abbaye de Lobbe.

Rachère quitte l'épiscopat de Liège et Baldric lui succède. 950

Ce Prélat a pour successeur Éracle. 959

Otton est appelé par le pape Jean-Trois en Italie, contre les tyrans : il part, et son fils est couronné roi à Aix-la-Chapelle. 961

La 24^e année de son règne sur l'Allemagne, Otton reçoit à Rome la couronne impériale. 962

**Mort d'Adalberon, abbé de Saint Trudon,
à Sarchinium.**

Adalberon, évêque de Metz et abbé de saint Trudon, meurt à Sarchinium, dont il était Seigneur à double titre, administré des Sacrements et au milieu des frères qu'il avait réunis. Il fut enterré dans le monastère. 964

Théodoric, premier du nom, lui succéda dans l'épiscopat de Metz, et Tertfroi dans l'abbaye de saint Trudon, qu'il gouverna 30 ans avec bonheur et piété.

Conrad, qu'on avait dépouillé du duché de Lotharingie à cause de sa révolte contre Otton, se réfugia chez les Huns qui dévastaient la Germanie, et les attira sur le territoire du dit empereur Otton, qui les défit complètement. 965

Conrad lui-même perdit la vie dans cette bataille.

La même année, le vénérable Brunon étant mort à Reims, atteint d'une fièvre, Foltaire lui succède dans l'archevêché de Cologne et Charles, son neveu, dans le duché de Lotharingie.

Donation faite au monastère de saint Truden.

967 Berthe, comtesse de Flandre, étant tombée malade à Sarchinium en revenant d'Aix-la-Chapelle, fit appeler son fils Arnoul, qui arriva aussitôt, et l'engagea à céder au monastère la ferme de Provin, ainsi que des bois, des prés, des terres et notamment une forêt, près de Melver et une dime près de Brusthem.

Le comte accueillit agréablement cette proposition, et la pieuse dame étant morte le 17 du mois d'août, son corps fut déposé d'abord dans l'ancien caveau, puis, sous Adelard II, dans l'église même du monastère, avec cette Epitaphe :

Bertha sacrata Deo, cœlesti digna trophæo,
Hic translata jacet quæ memoranda placet. etc.

972 L'an 10 de l'empire d'Otton, Notger succède à Eracle dans l'épiscopat de Liège.

974 Otton le Grand, qui fut le premier empereur de la race germanique, après avoir régné 24 ans comme roi et 12 comme empereur, meurt dans de grands sen-

timents de piété et de foi, et son fils Otton II monte sur le trône.

En parlant des Germains, dit la chronique, il est bon de se rappeler qu'il y avait deux Germanies : la Germanie supérieure, sous laquelle on comprenait la Scythie, l'Alanie, les pays situés à l'océan septentrional, le Palus-Méotides ou la mer d'Azof, enfin la Russie, la Sibérie, etc; pays sauvages et barbares, d'où sortirent les Goths, les Huns, les Vandales, les Lombards, les Normands et les autres païens.

La Germanie inférieure est un pays doux, abondant en vivres et peuplé d'hommes sages, doctes, courageux et chrétiens; ce sont les provinces Rhénanes.

On va chercher à Stavelot le corps de saint Remacle et on le porte processionnellement à Liège et dans toute la Hesbaie, où il opère des prodiges qui font éclater la miséricorde infinie du Seigneur dans une circonstance calamiteuse. 976

L'an V d'Otton-deux, Lothaire, roi de France, trouble et dévaste la Lotharingie. L'Empereur le poursuit; mais comprenant bientôt qu'il valait mieux d'en venir à un arrangement, il donne à Charles, frère de Lothaire, le duché de Lotharingie. 979

Otton II étant mort, Otton III, son fils, est proclamé Empereur, et Notger, évêque et prince de Liège, est fait gouverneur du jeune Monarque. 984

Après la mort de Louis, 37^e roi des Français, Charles, duc du Lothier, avait seul droit à cette couronne; mais, comme vassal de l'empereur, il fut méprisé par les 988

Français, et l'héritage de ses pères passa à Hugues-Capet.

A la mort de Charles, son fils Otton lui succéda dans le Lothier, et fit beaucoup de mal au monastère de saint Trudon; mais enfin il mourut sans enfants mâles, et le Lothier fut encore enlevé à la postérité de Charlemagne.

XI^{me} SIÈCLE.

1000 Adelard premier, 22^e Abbé de saint Trudon, fut un homme d'une douceur vraiment admirable et d'une angélique sainteté: les pauvres trouvaient constamment en lui un père qui les soutenait, les Saintronnaires un saint homme qui les portait à la vertu, et les Religieux un modèle de piété, de ferveur.

1003 Cet abbé se rend à Metz par ordre de Théodoric, évêque de ce lieu, qui l'y retient, et qui confie le soin du troupeau d'Adelard à saint Poppo, abbé de Stavelot.

1005 Un différend s'étant élevé entre l'empereur Henri et Théodoric, évêque de Metz, son beau-frère, au sujet de l'évêché de Bamberg, nouvellement érigé et fondé par l'impératrice Cunegonde, Henri se permit de transmettre à Otton, duc de Lorraine et son cousin, tout le droit que l'évêché de Metz possédait sur la ville de saint Trond.

Celui-ci abusant alors de cette injuste concession, arrive au monastère de saint Trudon et en enlève le

trésor; mais à peine en est-il sorti qu'une fièvre violente le poursuit et l'abat: il en meurt à Maestricht, laissant aux princes, qui l'entourent et recueillent ses derniers mots, un exemple terrible de la vengeance céleste.

Notger étant mort, Baldric, 2^e du nom, lui succéda 1007
sur le siège épiscopal de Liège, et celui-ci eut à son 1018
tour pour successeur, Wolbodon.

La comtesse Herlinde, mère du comte Godefroid de 1021
Duras, donne au monastère de saint Trudon, en mémoire d'elle et de son fils Adolbéron, autrefois Primi-
cier de Metz, la moitié d'une métairie.

Vers ce temps, sur la demande expresse de l'abbé Adelard, Théodoric, évêque de Metz, coupa, avec un couteau, dans un os du glorieux martyr saint Étienne et il en jaillit aussitôt un sang abondant qu'on recueillit dans une bouteille et qu'on conserva religieusement à l'Abbaye de saint Trudon.

La même année, à Wolbodon, Prince-évêque de Liège, succède Durand, qui trouve lui-même un successeur dans Reginard, en 1025.

Adelard, après avoir été rappelé à saint Trond, où 1034
tout florissait alors, par l'évêque de Liège, termine saintement sa carrière et trouve un successeur dans l'un des disciples de l'abbé de Stavelot.

Guntramme fut un homme d'une érudition rare et d'une civilité noble; il fut le confident de l'impératrice sainte Cunegonde, qui ne faisait rien sans l'avoir préalablement consulté. L'évêque de Liège le prit en affec-

tion, tant à cause de ses vertus que des autres qualités qui le rendaient aimable.

Dans les dernières années de la vie de Guntramme, il s'opéra au tombeau de saint Trudon un grand nombre de miracles, que cet Abbé s'efforçait de cacher, disant que les miracles se font pour les païens, qui refusent de croire, et non pour les Fidèles, et prédisant tous les maux qui devaient arriver.

1038 Nitard succède à Reginard sur le siège épiscopal de Liège, et, en 1042, Wason est élevé sur le même siège, devenu vacant par la mort de Nitard.

1048 Théodoric, évêque de Metz, tombe malade au monastère de saint Trudon, et cède à cette Abbaye les droits que l'évêché de Metz avait toujours possédés sur la bière, sur le sel et sur le cours de la Cyzindrie.

1048 Théoduin est élevé sur le siège épiscopal de Liège.

1855 Guntramme, ayant fait bâtir la moitié de la grande tour du monastère, part pour les vastes régions de l'éternité, et Adelard deux, issu de la première noblesse de Hesbaie, lui succède. Cet Abbé fut indulgent jusqu'à l'excès, mais, du reste, d'un caractère vraiment aimable et bon. C'est sous lui que, en 1058, vu la multitude innombrable de pèlerins, d'étrangers, de bourgeois, de paysans, de nobles que les miracles de saint Trudon attiraient à Sarchinium, cet endroit passa aurang de ville et commença à être appelé Saint-Trond, par contraction de Saint Trudon.

1058

A cette époque, en effet, on eût dit que Saint-Trond était assiégé par la foule qui y affluait de toutes parts :

il n'y avait pas moyen de loger tout le monde qui se rendait à Sarchinium; non seulement les auberges, les hôtels étaient combles, mais aussi les maisons des particuliers, surtout les jours de fête. Et les marchands, qui ne cherchaient qu'à vendre, venaient y étaler, d'adord sous des tentes et des huttes, puis bâtissaient des maisons, des boutiques, et dès lors Saint-Trond prit son essor et s'éleva au rang de ville.

Les revenus du monastère et les dons qu'on faisait à l'autel du Bienheureux sont au dessus du calcul. La ville elle-même, quoique non encore entourée de murs ni de remparts, jouissait, sous la protection de son saint Fondateur, d'une sécurité parfaite: elle était à l'abri des assauts de l'ennemi, que l'aspect seul de la moitié de la tour, construite par Guntramme, dispersait et mettait en fuite.

Adelard deux employa les abondantes aumônes, que tant d'âmes pieuses avaient versées à l'autel de saint Trudon, à l'agrandissement du monastère qu'il rendit si ample, si magnifique et si noble que l'on voudrait en vain en peindre la beauté, la dignité, la richesse. Jour et nuit, des chariots lourdement chargés conduisaient à St. Trond des fers, des pierres, des bois, des pavés, des colonnes que bientôt employaient de nombreux ouvriers, qui, contents et joyeux, bien payés, nourrissaient leur famille, et du surplus d'un salaire abondant se bâtissaient des demeures et se créaient une existence bourgeoise.

Adelard fit entourer la ville de murs et de remparts ;

fit commencer l'église de Notre-Dame, ce temple si beau, si majestueux, si noble ! et, secondé de tous, il fit venir d'au-delà de Cologne douze superbes colonnes, que des chariots bénis par les acclamations du peuple trainèrent dans la ville. Cet abbé fit aussi achever la grande tour, et dès ce moment la ville de St. Trond fut regardée comme la capitale de la Hesbaie; elle fut même tellement vénérée des voisins, que c'eût été un crime pour des soldats que d'y maltraiter un ennemi; les miracles du saint Patron la rendirent célèbre, et en firent un asile sacré à tous.

1060

Adolberon, évêque de Metz, confirme en faveur de l'abbaye de saint Trudon, la cession que son Prédécesseur a faite du droit sur la bière, sur le sel et sur la Cyzindrie. Ce dont acte fut fait à saint-Trond, en présence de l'avoué de la ville, Frédéric, duc de Lorraine, de Otton, comte de Duras, substitut de l'avoué, du comte de Folmare, et d'autres.

Ici, le duc Frédéric se fait remplacer dans l'avouerie de Saint-Trond par Otton, comte de Duras et frère du comte Emmon de Looz.

Adelard-deux fit de grandes acquisitions pour l'Abbaye, mais aussi il se trouva gêné; ce qui le força à prendre beaucoup du trésor de l'église et à vendre, entre autres choses, un Calice d'or d'un grand poids, et même le frontispice du cercueil de Saint Trudon; de plus, il fut forcé de mettre en gage à Thiéri, duc de Lorraine, à Albert, comte de Moha et au comte Bruno

de Heinsbeck, des moulins et des terres que la mort ne lui permit point de reprendre.

Il n'y a rien là d'étonnant: il fit construire quatre Églises, au nombre desquelles sont celles de Notre Dame et de Saint Gangulphe. Et, certes, pour faire cela, il aurait fallu une mine d'or.

Enfin, gêné, ainsi que nous venons de le dire, le brave homme eut l'esprit un peu troublé, et succomba peu de temps après à son excessive sollicitude, ayant cependant recouvré la santé à Liège, au tombeau de Saint Wolbobon.

On se ferait difficilement une idée du peuple immense qui dans ce temps se rendait à Saint-Trond, pour y prier et honorer le Saint, ou s'y laver de l'eau d'un puits qui guérissait de la lèpre.

Après la mort d'Adelard-deux, un déluge de maux vinrent inonder le monastère. Les Frères, dont le relâchement sous le bon mais trop indulgent Adelard, semblait avoir provoqué la colère divine, élurent pour abbé leur Prévôt, nommé Gerard, homme de prudence et de dignité, et l'un encore des disciples de l'illustre Guntramme; mais les Évêques de Metz et de Liège ne l'agrèèrent pas.

1082

Ces Prélats ayant tenu conseil, leur donnèrent Lanzo, abbé du monastère de Saint Vincent de Metz, qui était réellement un saint homme, et qui fut installé sur le champ.

Or, cet acte qui détruisait l'élection des Frères, leur parut illégal; ces religieux convinrent donc de

quitter le monastère, ce qu'ils firent tous à l'exception de Luypo, de Gerard, l'élu des Frères, et de quelques autres.

Les âmes chrétiennes me pardonneront de rappeler ici ces démêlés pénibles; ils sont inséparables de cette Histoire, et la Religion, du reste, toujours victorieuse et sans tache, a eu dans tous les temps, des hommes qu'elle a dû marquer au coin de la rébellion.

Ainsi Lanzo s'établit dans l'abbaye avec une troupe de Frères qui lui furent envoyés de Metz.

Quant aux premiers, ils entrèrent par-ci par-là dans des congrégations.

1085 Lanzo était établi depuis trois ans dans le monastère de saint Trudon, lorsque le 7 Mars un accident fâcheux, qu'on ne put prendre que comme un châtiment du Ciel, vint porter le ravage et la désolation là où régnaient l'abondance, la prospérité, la gloire, à un degré trop éminent peut-être, et plonger Lanzo dans une triste conjoncture.

Le monastère, ce monastère si beau, si majestueux, si simple, qui avait été l'objet de toute la sollicitude de l'abbé Adelard deux, à la magnificence duquel il avait sacrifié complètement ses revenus, ses biens et ceux de l'Abbaye, devint la proie d'un élément terrible.

Comme un globe de feu, partant d'une frêle habitation que dévorait un horrible incendie, une gerbe enflammée s'éleva dans les airs et fut se placer dans le nid d'un oiseau sur l'une des quatre petites tours. Aussitôt les bourgeois de courir, mais les Moines, ne sachant

ce qui se passait et soupçonnant aisément une révolte, refusèrent d'ouvrir les portes.

Cependant des tourbillons de flammes gagnant le monastère, force fut bientôt aux Frères de sortir de leur cloître : ils n'eurent que le temps de fuir et de contempler les ruines d'un monastère en cendres.

Ce désolant spectacle, dans lequel on ne dut voir qu'un acte juste d'un jugement caché de Dieu, arracha des larmes de peine et de tristesse à tous les habitants de Saint-Trond, et plongea les Moines dans le chagrin et l'anxiété.

Du reste, le monastère seul fut incendié et aucune maison de la ville n'eut à souffrir de ce désastre. Le clocher même de l'abbaye ne fut pas incendié.

Le premier soin de Lanzo après ce fatal accident fut de rechercher les Corps des saints Trudon et Euchaïre ; mais ce n'était pas chose facile au milieu des décombres. On se mit à déblayer et à creuser dans un endroit où d'abord on trouva une forêt de tombes : c'étaient tous les sarcophages que l'abbé Imison y avait réunis sans qu'il fût possible de les distinguer les uns des autres.

Ils en trouvèrent un revêtu d'un manteau précieux, mais sans désignation, et un autre couvert d'une chappe de pourpre et parfaitement dorée. On crut que c'était saint Libert, mais encore sans aucune épitaphe. Toute la ville fut voir.

Enfin ils creusèrent jusqu'à l'endroit où les corps des Saints étaient déposés, et déjà ils avaient fait

dans le mur un trou assez large pour y passer la main, lorsque quelqu'un, poussant une chandelle allumée dans l'ouverture, excita la réprimande d'un autre, laquelle fut aussitôt suivie du bruit confus de la foule tremblante. Ce qui détermina Lanzo à faire cesser toute recherche. Cet Abbé alors députa en hâte son Prieur à l'évêque de Liège, qui ordonna des messes solennelles, qu'on célébra à l'Église de Notre-Dame, et des prières pour les morts, et fit recouvrir les tombes qu'on encensa, et qu'on arrosa d'eau bénite.

Puis Lanzo s'occupa diligemment à faire rebâtir et réparer le cloître.

1086

L'histoire de la ville de Saint-Trond étant indivisiblement unie à celle du monastère, je crois que le moyen le plus propre pour retracer les époques qui ont amené les événements divers par lesquels elle s'est vue agrandie ou abaissée, florissante ou pénible, c'est de suivre pas à pas la série des Abbés qui en furent les seigneurs.

Ainsi, Luypo, qui, préférant l'exil à une fuite honteuse, avait été conduit à Liège, dans le cloître de saint Laurent, apprenant qu'on voulait l'envoyer dans un pays lointain, prit la fuite cette fois et se refugia chez ses nobles parents, à Louvain. En vain il supplia et fit supplier Lanzo de le recevoir dans la congrégation où il avait été élevé, ses prières n'eurent point d'écho. C'est ce qui le détermina à s'adresser à l'empereur Henri, qu'il savait être en différend

avec l'évêque de Metz. Cette manœuvre lui valut, contre toute coutume religieuse et toute l'autorité du Saint-Siège, l'Abbaye de saint Trudon, que, contrairement au droit canonique, cet empereur lui conféra.

Luypo fut donc introduit et installé dans l'abbaye par les troupes de l'empereur, le 7 du mois de Juin, et il fallut bien laisser faire; car, contre la force, que servirait-il au faible de vouloir se raidir?

Quant à Lanzo, dont la nomination (pour autant qu'elle était peu conforme aux canons de la part des évêques) devait être régularisée par le Siège-Apostolique et nullement par l'empereur, craignant les suites d'une telle tyrannie, il se cacha dans la tour avec quelques moines qui, comme lui, cherchaient à sauver leurs jours.

Ce fut cependant là un bien mauvais exemple : car les rebelles, dans la suite, usant de cette tour comme d'une forteresse, attirèrent sur la ville les plus horribles maux.

Le peuple de Saint-Trond, toujours séditieux alors, et prompt aux dissensions et aux troubles civils, profita de cette occasion pour se révolter et prit hardiment le parti de Luypo.

Enfoncer les portes du monastère, pendant même que Luypo, avec ses gens, parcourait la campagne, et enfermer Lanzo dans la tour, fut pour les Saintronnaires l'affaire d'un instant. Il y resta pendant 15 jours, ne vicotant que de quelques mauvais morceaux de

pain que de pauvres femmes eurent la charité de lui jeter par les fenêtres, jusqu'à ce qu'enfin l'Évêque de Liège l'en fit sortir par Berengare, abbé de saint Laurent à Liège, qui ne parvint à le délivrer qu'en employant un stratagème.

Dans l'entretemps, Luyppo se raidissant contre les admonitions de l'Évêque de Liège, persiste dans son intrusion, à la haute satisfaction de la ville turbulente, et laisse prononcer sur lui une sentence d'excommunication.

1087 Ici commence pour la ville une série de malheurs.

Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis l'incendie du premier monastère, sur les cendres duquel, fumantes encore, on avait rebâti ou réparé, du moins en partie, des quartiers convenables, que Luyppo, ne sachant quoi faire sous le poids des censures de l'Évêque de Liège, fut retrouver l'Empereur.

Pendant ce temps, les partisans de Luyppo, qui étaient les principaux de la ville et tous ceux que l'on croyait les plus sages, sans calculer les fléaux qu'ils allaient attirer sur Saint-Trond, pourvurent la tour de munitions de guerre, de vivres et de ce qu'ils jugèrent être nécessaire pour soutenir un siège.

Je ne traduirai pas ici tout ce que disent les manuscrits latins et la Chronique de Saint-Trond sur ces jours de frénésie, d'horreur; je ne retracerai pas le tableau des abominations commises dans la Maison de Dieu par une jeunesse imprudente, exaltée, libertine, et choisie même exprès pour cette œuvre honteuse.

La tour profanée, les tapis, les ornements, le temple et les autels souillés ! Dévorant en repas superflus, en libations impures, la substance des Frères, ces monstres d'impiété appesantissaient sur eux le bras vengeur du Dieu des justices, et la tour n'était plus qu'un repaire de brigands.

Telles étaient les choses à Saint Trond, lorsque l'Évêque de Liège, mu par de si puissants motifs, fit avancer une armée, non dans le but de combattre la tour, mais bien d'en expulser l'insolence. Ce fut au mois de juillet que les troupes du Prince arrivèrent pour assiéger la ville. L'évêque fit halte à la porte dite Clokken-porte, ou de Saint Pierre; car rappelons-nous que toute la ville était alors entourée de murs et de solides remparts, couronnés par dessus de poteaux de bois magnifiques et très-fermes, outre des tours de bois élevées sur chaque porte et solidement bâties.

Puis comme une montagne au milieu de la ville s'élevait une citadelle inexpugnable, un château fort et guerroyant, une forteresse infranchissable . . C'était la tour. Les murs du monastère, debout encore mais tout noirs des fumées du premier incendie, servaient de boulevard à la foule rebelle, composée d'hommes audacieux, tels qu'en en rencontrait alors fréquemment à Saint-Trond : triste chose que je dois dire pour être véritable.

Le premier jour du siège, les retranchés dans la tour firent plusieurs sorties, et forcèrent l'évêque d'opérer

un mouvement et même d'augmenter ses forces; car vraiment, si ce n'eût été l'injustice de leur cause et la profanation qu'ils avaient faite de la Maison de Dieu, il parait qu'ils n'auraient pas eu lieu de craindre.

Enfin le second jour il s'éleva une contestation parmi les bourgeois: les uns voulaient se rendre, parce qu'ils craignaient pour leurs propriétés et pour leur vie, et les autres voulaient résister, lorsque tout-à-coup, entendant parler d'une paix à conclure, les Brusthémiens, qui avaient sur le cœur pour les Saint-tronnaires un germe impérissable de haine et de discorde (haine qui souvent les avait mutuellement provoqués à l'épée, à la lance, à la flèche et avait dévoré parfois les meilleurs habitants) les Brusthémiens, dis-je, franchissent audacieusement les remparts et arrivent d'un bond dans la ville, au moment où les Saint-tronnaires ne soupçonnent nullement un assaut de leur part.

D'abord le feu est jeté en silence, mais bientôt le tumulte grossissant dans les rues, tout un peuple en alarmesse répand et se heurte. L'armée des assiégeants envahissant la ville, y porte le carnage et la mort et l'effroi; rien n'échappe au pillage, et les flammes dévorantes offrent une horrible scène qu'augmente encore le bruit des maisons qui s'écroulent.

Pendant au milieu de ce désordre affreux, l'Évêque, qui n'avait pas eu connaissance des pièges des Brusthémiens, gémit profondément dans son cœur d'une telle conduite. L'Église de Notre-Dame, qu'il voyait

tout en feu, lui arracha des larmes et désola son âme. Il voulut en vain faire entendre sa voix, arrêter le carnage; le feu des passions et la haine prévalurent sur elle. Déjà les Saintronnaires volent chercher des armes, et parcourant les rues et les réduits qui leur sont mieux connus qu'aux autres, ils répandent à grands flots le sang de leurs ennemis.

Pendant que l'incendie, répandant la terreur, augmente d'intensité et s'empare des rues, le bruit perçant des armes se fait entendre dans le marché; là se fait une horrible boucherie: les combattants sont acharnés, le sang rougit la grande place et ruisselle partout.

Les Saintronnaires néanmoins, malgré toute leur ardeur, sont forcés de plier; accablés par le nombre, ils se retirent dans le monastère, d'où ceux qui sont dans la tour, de près et de loin écrasent l'ennemi.

Entrés dans l'abbaye, les bourgeois en ferment les portes, et leurs adversaires, alléchés par l'espoir d'y trouver un ample butin, percent un mur et y pénètrent.

Les bourgeois y laissent tranquillement entrer un certain nombre que bientôt ils massacrent non seulement dans le temple, mais qu'ils immolent sur l'autel avec une férocité barbare et un satanique sacrilège. Alors les Bruthémiens forcent le monastère, y entrent par les fenêtres; la Maison sainte regorge de sang humain et l'on y marche sur les cadavres! — Mais enfin il est nuit, et les ombres heureuses font cesser le carnage.

Les Bruthémiens se retirent dans la ville qui n'offre

plus à la vue effrayée qu'un épouvantable désastre et un monceau de ruines. Les bourgeois de leur côté sont restés dans la tour qu'ils livrent cette nuit-là même au comte Arnoul de Loosz, neveu du comte Giselbert de Duras.

Ce fut encore là une nouvelle affliction; tout le trésor de l'abbaye, les ornements, les meubles devinrent la proie, non pas tant des hommes, que de la cupidité d'orgueilleuses matrones et de femmes sans pudeur.

Les quelques moines âgés ou infirmes, qui n'avaient pu fuir à temps, furent pris, et livrés par les bourgeois mêmes à l'Évêque de Liège pour être exécutés; mais, contre leur exécrable attente, le Prélat leur fit grâce et leur ordonna seulement de quitter son diocèse.

Les troupes du comte de Loosz occupèrent la tour en faveur des moines, que le Prince-Évêque rappela des différents lieux où ils s'étaient réfugiés. Ce prélat y renvoya premièrement Gerard, que les frères avaient élu dans le temps, et quelques autres, pour réparer un peu la maison, avoir soin des corps des saints Trudon et Euchaire et rebâtir quelques demeures aux environs du monastère, et surtout des granges pour rentrer la moisson, car on était au mois de juillet. Les moines rentrèrent insensiblement et le calme se rétablit.

Lanzo rentra le dernier de tous, mais il fut bien mal vu dans Saint-Trond; les habitants le regardaient

comme la cause de tous les malheurs qui étaient venus fondre sur eux. Il résigna donc l'abbaye entre les mains de l'Évêque de Liège et retourna dans son monastère de saint Vincent à Metz.

Les soldats du comte quittèrent aussi la toir, et les religieux et les habitants de Saint Trond reprirent haleine, et purent s'occuper à reconstruire leurs maisons.

La ville pendant et le monastère étaient encore loin d'être complètement tranquilles: sous les deux Abbés Hériman, les affaires ne furent point satisfaisantes, et quinze années s'écoulèrent dans de secrètes souffrances, que leur créaient des seigneurs, des comtes, des ducs, l'empereur même, qui tous voulaient s'embarrasser de gouverner des religieux et de leur donner des lois! C'était la maladie du temps.

Le différend existant toujours entre l'Évêque de Metz et l'empereur Henri IV, celui-ci conféra au comte Arnoul de Looz la part de la domination seigneuriale que l'Évêque de Metz possédait sur le territoire de la ville de Saint-Trond. Mais le comte Henri de Limbourg ne pouvant souffrir l'élévation du comte de Looz, entra à Saint-Trond en qualité de Haut-Avoué de cette ville, avec quelques hommes à cheval, et mit la main sur tout ce que le comte Arnoul paraissait y avoir, et voulut même forcer les moines à reconnaître Hériman, un intrus, pour leur abbé!

Dans l'entretemps le comte Arnoul ayant rassemblé une armée nombreuse, tomba sur la ville et y aurait

1094

infailliblement tué le comte Henri, si le comte Godefroid de Louvain ne fût intervenu et n'eût demandé grâce pour lui.

Henri fut donc forcé de quitter la ville de Saint-Trond, à laquelle dans la suite il fut toujours très-hostile ainsi qu'au monastère. Et en cela rien n'étonne : il avait auprès de lui Hériman deux, qui ne pouvait que lui conseiller le mal ; aussi, dans cette année 1094, la ville et l'abbaye essayèrent beaucoup de pertes.

1096

Incident.

Godefroy, duc de Lotharingie et Comte de Bouillon, vend à Odert, Évêque de Liège, le château de Bouillon et ses terres pour treize cents marcs d'argent et trois d'or, et, sur une pathétique exhortation du Pape Urbain deux, il part pour la Terre-Sainte avec Hugues, frère du roi de France, les comtes de Flandres, de Province, de Normandie, beaucoup de Princes et un peuple innombrable, que l'on supposa être de plus de six cent mille hommes.

1099

Le Prince-Évêque de Liège, affligé des calamités qui, depuis la mort d'Adelard-deux (1082-1099), avaient désolé Saint-Trond, voulut, avec le consentement de l'Évêque de Metz, donner lui-même aux religieux de Saint-Trudon un abbé qui fût de leur choix et propre à gouverner. Ce fut Théodoric qui reçut le bâton pastoral des mains de l'Empereur, à Aix-la-Chapelle, le 3 février, et qui fut ordonné Prêtre à Liège et établi abbé de saint Trudon le 9 Mars 1099.

Cet Abbé trouva beaucoup à faire ; mais c'était un homme énergique et instruit, et avec du courage et le secours du Ciel on fait souvent des prodiges. Les bâtiments du monastère, à l'exception de la tour, manquaient de toits, il les fit recouvrir ; tout était délabré, il remit tout en ordre, répara le temple, ainsi que la chapelle des saints Trudon et Euchaïre, et les fit bénir par l'évêque Obert ; enfin la ville était souffrante, il lui rendit l'activité, la vie, en y rétablissant le culte du Seigneur.

Incidents.

1°. Henri de Limbourg se révolte contre l'Empereur qui, l'ayant forcé de se rendre, le reçoit en grâce et lui donne le duché du Lothier, moyennant une grande somme d'argent.

On doit se rappeler ici que la Lotharingie était divisée en deux duchés, depuis 959. L'un comprenait tous les pays situés entre la Meuse et le Rhin, depuis Metz jusqu'à Trèves, c'était la Mozellane ; et l'autre, appelé le duché du Lothier, comprenait les pays renfermés entre le Rhin, l'Escaut et la Meuse vers leur embouchure ; l'archevêché de Cologne, les duchés de Limbourg, de Juliers, de Gueldre et de Brabant ; les comtés de Namur et du Hainaut, ainsi qu'une partie de l'évêché de Liège et de la Flandre.

2°. Godefroy de Bouillon meurt un an après son avènement au trône de Jérusalem, et est enterré sur le mont des Olives. 1100

L'abbé Théodoric, après avoir bien mérité des Saintronnaires qui le secondèrent dans ses travaux utiles, qui lui prêtèrent secours contre la tyrannie de Henri de Limbourg, duc de Lotharingie, et du comte de Duras, lorsqu'ils voulurent introduire Hériman deux au monastère, meurt le 7 du mois de Mai 1107, et est pleuré par tous les Saintronnaires qui le regardaient comme leur père.

1107 A l'abbé Théodoric succéda Rodulphe, qui fit son entrée à Saint-Trond au milieu des acclamations du peuple et des chants joyeux des moines.

Cet Abbé fit un bien immense à l'abbaye et par conséquent à la ville. Il occupa beaucoup d'ouvriers, fit réparer bien des choses, revendiqua les rentes, les forêts, les terres, les moulins que l'on s'était accaparés ; mais aussi, sachant qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, il fit payer exactement le droit sur la bière, dont les brasseurs s'étaient hardiment affranchis dans les troubles.

Rodulphe fit aussi réparer la tour dont on avait volé le plomb, et les bourgeois, on peut le dire à leur honneur, l'assistèrent puissamment dans ses nobles efforts.

Cependant Giselbert, comte de Duras, et sa méchante femme Gertrude vinrent encore une fois semer le trouble et porter le malheur dans la paix renaissante.

Il paraît que le château de Duras fut toujours un bien mauvais voisin ; le comte, en sa qualité d'Avoué

dé Saint-Trond, ne laissait aux Religieux que le plus strict nécessaire, et ses continuelles vexations forcèrent le brave abbé de quitter son troupeau, ce qui affligea vivement la ville ; car dans tous les temps, il faut le reconnaître, il y a eu d'honnêtes gens et la ville de Saint Trond a été dans son berceau ce qu'elle est encore aujourd'hui, c'est-à-dire, une ville éminemment religieuse. Si des moments d'aberration, de fièvre, malheureusement trop fréquents, entraient parfois ses habitants et les portaient à des excès, il faut le dire encore, c'était par légèreté, et le repentir se faisait rarement attendre.

Rodulphe, dans la triste position où il se trouvait, chercha sa consolation dans le cœur de la Vierge Marie, de cette bonne Mère à tous, et la voix du Seigneur le conduisit à Stavelot.

C'était un jour de solennité, et même un jour de joie, car on y célébrait la réunion de Malmedi à Stavelot, ce qui se fit par les mérites du glorieux Saint Remacle, dont on porta processionnellement le corps à Liège, en présence de l'empereur Henri qui avait, neuf ans auparavant, donné Malmedi à l'archevêché de Cologne.

Popo deux, qui était alors abbé de Stavelot, s'aperçut au milieu de l'office, que Rodulphe pleurait : la pensée que saint Remacle avait toujours été le protecteur et l'ami de Trudon l'occupait vivement, tandis qu'il se voyait éloigné cruellement du troupeau confié à ses soins. A la vue des pleurs de son digne confrère,

le cœur de Popo se brisa de compassion ; il se mit à prier, et surtout à prier la consolatrice des affligés, la noble, la divine, l'immortelle Marie, Mère de Dieu, et promit à Rodulphe qu'il le protégerait puissamment.

En effet, Popo partit pour Metz où il précéda Rodulphe, et là il plaida sa cause, non devant Alberon, évêque de ce lieu, mais devant les autels du glorieux Martyr saint Étienne, et de la très-Glorieuse Vierge Marie, dont les miracles ont éclaté et éclateront dans tous les temps.

Or, à peine se dispose-t-on à quitter Metz pour retourner à Stavelot, que déjà l'on apprend que cette fameuse comtesse de Duras, Gertrude, qui gouvernait Saint-Trond et faisait l'avocate, venait de compter avec Dieu, car son âme n'était plus sur la terre.

Cette mort prompte et inattendue affligea souverainement le comte Giselbert ; il en fut atterré et résolut dès lors de se conduire avec plus de loyauté et de désintéressement.

Il fut à la rencontre de Rodulphe dans les chemins rocailleux des Ardennes, et lui promit bien de ne plus le tracasser.

La paix fut donc encore une fois rétablie à Saint-Trond, et Rodulphe, aidé des bourgeois, acheva de reconstruire le monastère, et répara l'Église qu'il fit consacrer par Obert, Évêque de Liège, le 3 du mois d'octobre 1108.

Le comte Giselbert, avoué de Saint Trond, ne voulant pas abandonner l'empereur Henri IV, Godefroid,

duc de Louvain, vint fondre sur la ville.

Or, depuis l'affaire des Brusthémiens, les remparts étaient détruits ou en mauvais état, les portes étaient ruinées, et néanmoins le peuple de Saint Trond, toujours hardi, audacieux, vole, quoique sans armes, car il n'avait pas pris le temps de s'en munir, au devant de l'ennemi et lui résiste long-temps. Deux fois les troupes du duc pénètrent dans la ville et deux fois les Saintronnaires les contraignent de sortir en laissant sur la place un grand nombre des soldats du duc.

Cependant, accablés sous le poids de la multitude, les Saintronnaires sont forcés de se retirer dans l'Abbaye, le seul endroit qu'ils aient fortifié.

L'ennemi alors pillla la ville et y mit le feu qui consuma bien des maisons. Dans cette occasion l'activité des bourgeois empêcha seule que l'Abbaye ne devint la proie des flammes.

Après cet exploit insensé, le Duc de Louvain s'apaisa sur les Saintronnaires, à condition qu'ils comblassent sur le champ le fossé qu'ils avaient fait, pour se défendre contre lui, près du monastère.

Depuis cette époque jusqu'à 1126, saint-Trond fut exposé à d'horribles secousses. 1117

Rodulphe, fidèle à la foi de nos pères, se montra bienveillant à l'égard du clergé séculier que le différend de l'empereur Henri avec la Cour de Rome exposait à d'injustes traitements de la part de ce tyran, fils de l'empereur de ce nom mort à Liège sous le poids de l'excommunication. Cette soumission de Rodulphe

au saint Siège fut un nouveau motif pour le duc Godé-
froid d'exercer ses actes de dévastation, de pillage et
d'horreur. Le duc de Brabant et le comte de Duras
conspirent contre l'abbé et le forcent de s'exiler à Co-
logne, où il resta jusqu'à ce que la paix soit faite
entre l'Église et l'empereur Henri, en 1122.

1126 L'empereur Henri reprend maintenant le duché de
Lotharingie au comte Godefroid de Louvain et le
confère à Waleramme, comte de Limbourg.

Alberon est élevé sur le siège épiscopal de Liège, et
Rodulphe rentre dans son Abbaye de saint Trudon,
qu'il retrouve en désordre, et pillée par le comte Gi-
selbert, avoué de Saint-Trond, et par son fils Otton.

Dans cette fâcheuse position Rodulphe se rend à
Rome, et en revient avec Alexandre, fils du comte de
Jaliers, sacré enfin . . . évêque de Liège, en rempla-
cement d'Aldolberon décédé.

1128 Giselbert, comte de Duras, démis de sa qualité
d'avoué de Saint Trond par l'abbé de ce lieu, par
Gualeramme, Duc de Limbourg; ainsi que par Mon-
seigneur l'Évêque de Metz, va trouver Godé-
froid; à qui l'empereur avait repris le duché de Lotharingie et
convient avec lui de porter le ravage dans toutes les
propriétés de la ville et du monastère de Saint-Trond.
Ce qu'ils firent en effet, mais sans qu'ils pussent pé-
nétrer dans la ville.

L'abbé Rodulphe, dans ce besoin pressant, supplia
les évêques de Liège et de Metz de lui prêter secours,
et la réalité suivit de si près la promesse que lui firent

les Prélats de voler à son aide, que sur le champ le château de Duras se trouva assiégé par Alexandre, évêque de Liège, et par Gualeramme, duc de Limbourg.

Godefroid de Louvain avec son armée, et le comte Thiéri de Flandre, étant accourus au secours de Giselbert, qu'ils voulaient rétablir dans la charge d'avoué de Saint-Trond, le combat fut terrible devant la porte du château : on se battit avec acharnement, et les comtes de Louvain et de Flandre, quoique renforcés par un corps auxiliaire de Flamands, furent complètement battus par les Limbourgeois et les Liégeois, qui les forcèrent de fuir en laissant plus de quatre cents des leurs sur la place.

Alors les comtes Godefroid de Louvain et Giselbert de Duras, sous l'impulsion de la grâce du Ciel, se rendent à Liège, et implorent la miséricorde du Seigneur sur tous les maux qu'ils avaient faits ; ils obtiennent l'absolution des censures qu'on avait prononcées contre eux et promettent de mieux vivre et de réparer leurs torts par une conduite plus chrétienne.

La paix fut donc encore une fois rendue à la ville de Saint-Trond, et, pour éviter d'autres maux, Rodulphe fit démolir une partie de la tour qui servait de refuge aux séditions ; il fit aussi mieux fortifier la ville et réparer les remparts.

Tout allait assez bien à Saint-Trond, lorsqu'il vint à un paysan une singulière idée, et la seule peut-être qu'il eût jamais conçue : Pour humilier les tisserands,

qui paraissaient orgueilleux, cet homme s'imagina de fabriquer un bateau, dans une forêt à proximité d'Aix-la-Chapelle, et secondé par quelques amateurs de nouveautés, il obtint des Magistrats de la faire traîner par les tisserands, au moyen de roues qu'il y avait mises, jusqu'à la susdite ville.

De là, cette machine infernale, qu'accompagnait un peuple fou, arriva à Maestricht, où on lui mit un voile et un mât; puis on continua de forcer les tisserands à la traîner jusqu'à Tongres et de Tongres à Looz, à travers les campagnes.

L'abbé Rodulphe, augurant mal de ce vaisseau et comprenant qu'il avait été fabriqué dans un esprit de paganisme, se hâta de prévenir les Saintronnaires de l'étroite obligation dans laquelle ils étaient d'empêcher que cette œuvre de délire ne pénétrât dans leur ville. Il prédit les fléaux qui en seraient la suite; mais, semblables aux Troyens trop crédules, les Saintronnaires se bouchèrent les oreilles, et le cheval fatal, le vaisseau fallacieux fut introduit dans la ville au bruit des joies fougueuses d'une foule stupide et d'un peuple aveuglé.

Cette machine fut traînée sur le marché, et l'on obligea les tisserands de la garder jour et nuit, sous peine de proscription. Ces pauvres gens remplirent donc cette besogne en gémissant en secret, tandis que des matrones, qu'on aurait cru plus sages, et des milliers de personnes étaient là jusqu'à minuit à contem-

pler cette abominable scène et à se repaître de ces sacrilèges orgies.

Je ne dirai pas ici tout ce que disent sur ces jours de sataniques excès, les manuscrits latins dans lesquels je glane tous ces faits. Ces abominations durèrent douze jours, au bout desquels on délibéra pour savoir ce que l'on ferait du vaisseau. La contestation fut chaude: les plus sages voulaient qu'on le brûlât, et les autres, dont l'égarément était parvenu au plus haut période de dégradation intellectuelle et morale, voulaient le conduire à Léau.

Pendant que les Saintronnaires délibéraient ainsi, le duc de Louvain, que d'honnêtes gens avaient informé de ce qui se passait, ne voulant point que cette ridicule machine pénétrât dans ses terres, fit savoir aux habitants de Saint-Trond que, s'ils voulaient conserver la paix qu'il avait faite solennellement avec eux, ils devaient éloigner de ses propriétés cette extravagante machine; et que, si absolument il leur fallait un jeu, ils devaient s'en procurer un autre. Il fit également avertir les seigneurs de Duras qui se moquèrent de lui, ainsi que la populace de Saint-Trond, à laquelle le comte Giselbert de Duras eut la bassesse de se joindre pour traîner le navire à Léau, au delà du château de Duras.

Ce fut encore là une source de calamités pour la ville de Saint-Trond. On marcha jusqu'à Léau au milieu des vociférations de bachanales impies; mais les habitants de Léau, plus prudents que les Saintronnai-

res (j'entends que cette infime portion qui accompagnait Giselbert, car il y avait aussi des gens sages à Saint-Trond), les habitants de Léau, dis-je, refusèrent d'ouvrir les portes de leur ville; et soumis au Seigneur de Louvain, ils ne permirent pas au monstre fatal de se montrer chez eux.

4135

Le Seigneur de Louvain voulant se venger du mépris qu'on avait fait de ses prières et de ses ordres, réunit une armée nombreuse, et laissant de côté la ville de Saint-Trond, comme étant la place la plus forte, il fondit sur les Durasiens. Ceux-ci opposèrent une vive résistance, et le Seigneur de Louvain, au lieu d'assiéger le château de Duras, se campa avec sa troupe entre Duras et Léau, et y passa la nuit.

Le lendemain comme il se disposait à faire avancer ses troupes en quatre colonnes, car elles étaient nombreuses, il apprit qu'Adalberon, évêque de Metz, était arrivé chez sa sœur, la comtesse de Duras; et cette considération l'empêcha d'opérer un mouvement contre le dit château.

Adalberon intervint alors efficacement et la chose s'arrangea. Cependant le Seigneur de Louvain se promit bien d'appeler plus tard en justice les messieurs de Duras.

Pendant que tout cela se traitait entre les seigneurs, les troupes s'étaient répandues dans tous les environs de Saint-Trond; et dévastaient par le pillage et la flamme, fermes, églises, villages, moulins; pénétraient

même dans Saint-Trond où ils pillaient et incendiaient le monastère.

On doit remarquer ici, à la gloire de la religion, que les Frères, toujours en butte aux plus affreux traitements, ne discontinuaient point de prier le Seigneur et de chanter sa gloire...

L'abbé Rodulphe, cet homme instruit, et le même qui a écrit le manuscrit latin dont je compile, en partie, cette histoire, meurt à Saint-Trond, après une prélature de 30 ans, administré des Sacrements d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, et dans les sentiments d'une piété tendre.

Sa dépouille mortelle fut déposée dans la crypte qu'il s'était lui-même préparée.

On y lisait cette épitaphe:

D. O. M.

SACRUM RODULPHI

ABBATIS XXX, VIRI

SCRIPTIS REBUSQUE PRÆCLARE

GESTIS CELEBERRIMI, QUOD CLAUDI

POTUIT SUB HOC NIGRO MARMORE, OBIIT

ANNO REPARATAE SALUTIS 1138, DIE 7 MARTII.

Dùm pretium virtutis erit doctrina coletur.

Grande decus, nomenque tuum, Rodulpho, mansuist.

Alberon II est élevé sur le siège épiscopal de Liège. 1136

L'abbé Folcard succède à Rodulphe, la première année de l'empereur Conrard trois et la seconde d'Alberon sur le siège épiscopal de Liège. Cet abbé, hom- 1138

me de science et de mérite, est très-bien accueilli à Saint-Trond, malgré les manœuvres et les calomnies du comte Otton de Duras.

1140 Monseigneur Étienne, Évêque de Metz, confirme le droit sur la bière en faveur du monastère de saint Trudon, et le fait ratifier par le Prince-Évêque de Liège.

Godefroid-le-Barbu, comte de Louvain, change son nom de comte en celui de duc de Lothier et de Brabant, et transmet ce titre à tous ses successeurs.

Il meurt, et son fils Godefroid deux lui succède.

Or, Henri, comte de Limbourg et avoué de Saint Trond, souffrant de se voir privé du duché de Lothier, que son père et son aïeul avaient obtenu de l'empereur, se révolte contre Godefroid deux et s'empare de tous les biens qu'il possède dans son voisinage.

Le nouveau duc, pour venger une telle insolence, se met bientôt en campagne, et s'avance sur Saint-Trond avec un nombreux corps de troupes.

La ville était occupée par l'armée du comte de Limbourg; mais les Saintronnaires, prudents cette fois, vont au devant du duc qui, sur leurs instantes prières, leur fait grâce.

1141 Henri l'aveugle, parvenu au comté de Namur, se joint à Alberon, évêque de Liège, qui a déclaré la guerre au comte de Bar, pour le duché de Bouillon, dont celui-ci s'est emparé en 1134. Mais tous leurs efforts réunis étant insuffisants, Alberon fait transporter dans son camp le corps de Saint Lambert, et le château de Bouillon est repris.

Les évêques de Liège et de Metz étant arrivés à Saint-Trond, font un traité d'alliance avec les habitants de cette ville, ou plutôt renouvellent celui qui avait existé depuis les premiers temps.

Mais dès que le comte Otton de Duras apprend cette convention, qu'il prend pour une injure personnelle, comme étant l'avoué de Saint-Trond, il résout de s'en venger.

Il gagne à cet effet le duc de Louvain et le comte de Namur, et se rend avec eux près du Prince-Évêque pour l'engager à rompre la promesse qu'il avait faite aux Saintronnaires.

Le Prélat fut souverainement affligé d'une telle démarche de la part de ces seigneurs, et chercha vainement à concilier les esprits.

Otton parut devant la ville de Saint-Trond avec le duc de Louvain et le comte de Namur, rugissant de colère et menaçant de tout bouleverser.

Le siège dura depuis le 5 août jusqu'à la saint-Martin, et alors fatigués et épuisés de part et d'autre, les habitants firent la paix avec le comte de Duras, moyennant une somme d'argent qu'ils lui payèrent.

Les brasseurs de Saint-Trond refusent de payer à l'abbaye l'impôt sur la bière, et l'abbé fait prononcer contre les rebelles une sentence d'excommunication.

1142

Les brasseurs vont avec le comte Otton, leur avoué, trouver l'Évêque de Liège pour se plaindre d'une telle mesure. Ayant attentivement écouté les parties et mûrement délibéré, le Prince-Évêque confirme la sentence,

qu'ausitôt il lève sur la promesse qu'ils font de se soumettre à la loi établie en faveur de l'abbaye, à laquelle tout Sarchinium avait d'abord appartenu comme seigneurie de saint Trudon.

1145 L'abbé Folcard étant mort dans la paix du Seigneur, on l'enterre selon ses mérites, du moins présumés, près de la chapelle des saints Trudon et Buchaire, et Gerard, fils du comte Giselbert, prend les rênes du gouvernement de Saint-Trond.

Le choix que les religieux firent de cet abbé était certes bien politiquement sage : Gerard étant le fils de l'avoué de Saint-Trond et le frère du comte Otton de Duras, ils auraient joué de malheur s'ils n'eussent pas réussi. Aussi tout fut bien, la concorde régna et la ville de Saint-Trond déjà très-riche alors, malgré les bourrasques fréquentes qu'elle avait essuyées, s'enrichit encore.

Cependant Gerard ne mourut pas abbé, ayant résigné l'abbaye dans les mains de l'Évêque de Liège, il se retira dans sa famille, et eut pour successeur Wiric.

1155 Le nouvel abbé se préparait à faire bâtir, lorsque tout-à-coup un violent incendie, dont on ignora la cause, vint consumer une partie de la ville, entamer largement le monastère et dévorer deux tours. Ce fut là ce qui réclama hautement la sollicitude de Wiric ; aussi n'y fit-il pas faute. Cet homme qui, par sa confiance entière en Dieu, s'était placé au dessus du malheur et de la prospérité, se mit courageusement à l'œuvre et reconstruisit non seulement le monastère

mais aussi beaucoup de maisons dans la ville, qui appartenaient à l'abbaye et qu'on louait à bon compte aux bourgeois. Car, nous devons nous le rappeler ici, de l'opulence, du bien-être et de la grandeur de l'abbaye dépendaient, dans ces temps, la gloire, l'indépendance et la prospérité de Saint-Trond : outre la nourriture spirituelle que la communauté procurait aux habitants; ceux-ci vivaient encore en partie de ses immenses possessions; ses blés amenaient l'abondance dans la ville et se vendaient à bon marché. Là jamais les pauvres n'avaient recours à vous; il n'y en avait point; l'abbaye prévenait leurs besoins par ses aumônes multipliées:

Selon la manie du temps; le comte de Duras incendie Brusthem et toutes les fermes des environs. 1160

Henri, doyen de Notre-Dame, poste qu'il occupait dans cette église depuis le temps de l'abbé Rodulphe, étant mort; l'archidiacre Alexandre supplia Wiric et Henri, évêque de Liège, de donner à perpétuité le doyenné de Notre-Dame aux Religieux de l'abbaye; et les prélats accueillirent cette demande avec grâce; en revêtant ces pouvoirs de leurs sceaux. 1161

Deux ans après le Souverain Pontife confirma cette prébende en faveur des religieux de l'abbaye. 1163

**On retrouve les corps de saint Libert et des
saints Trudon et Euchaire.**

1169 L'abbé Wiric voulant faire reconstruire la chapelle qu'il avait bâtie sur les tombes des saints Trudon et Euchaire, et qui avait été consumée par l'incendie de 1155, fait creuser plus avant pour poser les fondements, et trouve un cercueil. Or comme le bruit était que saint Libert avait été inhumé dans cet endroit, Wiric fait ouvrir le cercueil, où l'on trouve les os de Saint et du sang caillé; les chairs étaient réduites en poussière et de la tête il ne restait guère que le cerveau. On recueillit soigneusement tous ces précieux restes, et l'on entonna les louanges du Dieu des Saints au milieu d'un concours immense de peuples.

L'opinion des Saintronnaires avait toujours été que les Corps des saints Trudon et Euchaire se trouvaient dans une voûte derrière l'autel de la susdite chapelle; on perça donc cette voûte et l'on y trouva les corps des Saints déposés séparément. A cette vue, toutes les voix unanimes entonnèrent le Te Deum, tout le peuple accourut et la joie fut parfaite. On chanta les Matines du saint et glorieux Patron, et chacun s'empressa de montrer son attachement, sa vénération, son amour, au premier Seigneur de Sarchinium, au fondateur et protecteur de la ville de Saint-Trond, à l'ami de Dieu.

L'abbé Wiric se hâta d'en informer Radulphe, évêque de Liège, qui bénit Dieu du fond du cœur de ce que cette heureuse découverte avait eu lieu de son

temps. Le Prélat voulut relever lui-même ces précieuses dépouilles, et en faire la translation, qui fut la seconde.

Ainsi, en la présence des abbés, des comtes, des archidiaques, de la noblesse et du peuple réunis, l'Évêque de Liège, en habits pontificaux et entouré des ministres du Dieu de sainteté, s'avança vers le lieu où étaient les précieux corps, et avec une grande componction de cœur et une abondante joie spirituelle, il éleva les corps des Saints, pendant qu'on récitait les Litanies. On les plaça au milieu même du monastère dans une châsse d'or et d'argent, exposés à la vénération du peuple.

La sainte Messe fut alors pontificalement célébrée par M^{sr}. l'Évêque, et tout Saint-Trond fut dans la joie.

Dans cette occasion solennelle, il se fit encore un miracle qui vint aussi ajouter à l'allégresse du jour: un homme qui souffrait depuis longtemps d'un bras, dont il était estropié, fut guéri sur le champ en présence des saints corps. Mais les miracles que je trouve partout dans les archives et les chroniques de Saint-Trond, sont trop nombreux pour que je puisse les rapporter ici. Du reste, les miracles sont l'œuvre de Dieu qui les opère selon les besoins des peuples et les desseins adorables de sa miséricorde; il s'en est fait dans tous les temps et Dieu a permis que ses serviteurs, même après leur mort, en opérassent, et en opèrent encore; tantôt plus, tantôt moins, selon les circonstances.

1171 Théodoric, étant élevé sur le siège épiscopal de Metz, voulut connaître par lui-même quels étaient les droits qu'il avait à Saint-Trond, et s'y étant rendu, il déplut grandement aux habitants de la ville, qui se crurent offensés de son exigence: il réclamait la partie du marché contigue à Notre Dame; mais, sur la réclamation de l'abbé Wiric, ce prélat dut céder.

Afin qu'il ne se commît plus d'injustice de cette espèce, Wiric fit placer des poteaux de séparation au milieu du marché.

Après vérification de ses droits à Saint-Trond, l'évêque de Metz retourna mécontent d'avoir appris qu'il n'y avait pas grand' chose, et indigné surtout du ton peu convenant avec lequel on l'avait reçu. C'est pourquoi il vendit aussitôt son droit sur Saint-Trond pour deux cents marcs d'argent à l'empereur Frédéric. Par cette disposition, le prélat avait cru engager le Monarque à mettre à la raison les bourgeois de Saint-Trond, mais point du tout: l'empereur fit appeler Wiric, abbé du monastère, et ils s'entendirent amicalement pour le bien-être de la ville qui florissait alors. Du reste cette vente fut considérée comme nulle, ainsi qu'on peut le voir à l'année 1227.

Dans l'entretemps, Gerard de Looz, fils de Louis, ayant succédé à son père dans le comté de Looz et transféré l'assemblée de ses feudataires dans le bourg de Curange où se trouvait un château qu'il fit réparer et auquel il donna le nom de Salle de Curange, est atteint d'une fièvre en revenant d'une expédition contre le comte de

Moha et fait vœu, s'il en guérit, d'aller à Jérusalem ; mais avant de partir il confia l'administration de son comté à Hugues son frère. Celui-ci, ambitieux et libertin, vint de nouveau troubler le pays, même avant le départ de son frère. A peine a-t-il le gouvernement du comté qu'il fait construire une tour solide à Brusthem, ce qui indispose gravement le comte Gilles de Duras, qui, jeune encore et ardent, ne put voir dans une telle conduite qu'un acte déloyal. C'était, du reste, une orgueilleuse prétention de la part du comte de Looz : il ne pouvait, sans blesser les convenances et les lois, bâtir une forteresse dans un comté qui n'était point à lui. Ce fut là une source de grandes et profondes inimitiés. Le comte de Looz s'appuyait sur ses forces et semblait mépriser hautement le comte de Duras ; le comte de Looz pouvait aussi se souvenir que le père du comte de Duras avait, en l'année 1160, porté le ravage à Brusthem et dans les environs, en incendiant les fermes et massacrant le peuple.

Le comte de Looz saisit donc avidement cette occasion de se venger, quoiqu'il connût toute l'injustice de sa cause.

Les deux partis en vinrent aux mains entre Saint-Trond et Brusthem, On se battit avec chaleur et quoique le nombre fût infiniment plus fort du côté du comte de Looz, la victoire fut pour les Saintronnaires, qui dans cette occasion firent preuve de valeur.

Pendant toutes les misères de cette guerre pesèrent sur les Saintronnaires qui ne voulant pas aban-

donner leur avoué, se trouvèrent engagés dans des assauts continuels qu'ils eurent à soutenir : le comte de Looz beaucoup plus fort que le comte de Duras les harcelait et s'appropriait leurs biens. Dans cette conjoncture le comte de Duras se rendit à Gand pour recruter des troupes, tandis que l'abbé Wiric et le conseil de la ville de Saint-Trond, demandaient du secours à l'Empereur, qui se trouvait à Nimègue avec sa cour.

Or, comme l'évêque de Metz avait cédé à l'empereur ses droits sur la ville de Saint-Trond, on croyait que le monarque se prononcerait sur le champ en faveur des bourgeois de cette ville, mais il n'en fut pas ainsi : l'empereur leur dit nettement de ne se mêler de rien dans ce qui regardait les comtes, de se tenir dans leur ville et de ne pas en sortir ; et, si vous êtes fidèles, leur dit-il, à ces observations, je vous ferai rendre tout ce qui vous a ou aura été enlevé.

Dès ce moment les Saintronnaires cessèrent de se défendre, ce qui parut aux soldats du comte de Looz un motif d'invectiver ces bourgeois. Il n'y eut pas de méchanceté qu'ils ne se permirent : ravager leurs biens, détruire leur récolte, voler leur bétail, arrêter les provisions qu'on conduisait à Saint-Trond, était l'affaire de chaque jour. Enfin l'empereur, ayant été informé de toutes ces injustes vexations, ordonna aux Saintronnaires de réunir leurs forces et d'opérer une sortie vigoureuse en son nom. Dans ce moment même le comte de Duras arrivait de Flandre, et quoiqu'il n'eût pas obtenu de secours, il fut cependant très-bien reçu d'eux.

Le lendemain on livra bataille, et le comte de Looz, mis en déroute, prit la fuite comme un lâche, incendiant Brusthem et laissant sur la place un grand nombre des siens.

Ceci eut lieu le 5 août de la 12^e année après le premier incendie de Brusthem par le comte de Duras, et par conséquent en l'année 1172.

D'après tout ce que je puis voir dans les différents manuscrits de l'abbaye de Saint-Trond, faits par des hommes contemporains des événements, consultant même d'autres ouvrages sur cette matière, mais qui n'offrent tous par-ci par-là qu'un pitoyable décousu d'incertitudes, je serais tenté de croire que Louis de Looz n'était pas mort à cette époque, et que tous ces faits furent son œuvre.

Ainsi, après cet échec le comte Louis de Looz se réfugia dans le château de Brusthem, où les Saintronnaires furent l'assiéger. Le comte de Looz était donc là comme un merle en cage ; ne pouvant se remuer ni digérer cette honte, il y mourut de chagrin ce mois-là même, et fut enterré dans l'église du béguinage de Looz. 1172

Godefroid, duc du Lothier, au fils duquel le comte de Looz avait promis sa fille en mariage, fit annoncer cette nouvelle aux Saintronnaires qui assiégeaient le château de Brusthem et la guerre fut finie ; on se retira de part et d'autre.

Pendant que la tranquillité était ainsi momentanément rétablie, le comte Gerard de Looz, porta plainte 1173

à l'empereur des dévastations commises sur son territoire par les habitants de Saint-Trond, et il fut heureux pour ceux-ci que l'abbé Wiric pût produire l'ordre exprès que l'empereur lui-même avait donné aux Saintronnaires d'en agir de la sorte, car il l'avait perdu de mémoire. La chose s'arrangea tranquillement, on rendit à Saint-Trond ce qu'on lui avait enlevé, et les comtes Gerard de Looz et Gilles de Duras firent alliance ensemble.

Toutes ces protestations de fidélité réciproque ne furent cependant pas de bien longue durée. Le désir de Gerard qui, ainsi que nous l'avons dit, avait fait vœu d'aller à Jérusalem s'il guérissait d'une fièvre dont il fut atteint, s'étant accompli, il ne pensa plus qu'à le réaliser. Il abandonna donc complètement le soin du comté de Looz à Hugues qui n'était en vérité qu'un bien mauvais sujet : il en vint à un tel excès de scélératesse et d'impudence qu'il enleva la femme de son frère, pendant son absence.

Ensuite écoutant les conseils d'hommes qui désiraient la ruine de Saint-Trond et l'agrandissement de Brusthem, il fit entourer ce village de remparts et de forts.

Les habitants de Saint-Trond virent avec peine un travail de cette espèce ; cette forteresse déplut aussi souverainement à Radulphe, évêque de Liège, à l'abbé Wiric, ainsi qu'au comte Gilles de Duras, qui tous en présageaient une source de nouvelles calamités.

Dans l'entretemps, Gerard, de retour des lieux saints, aurait voulu achever les travaux commencés par son frère; mais il craignait les habitants de Saint-Trond, dont il connaissait la vigueur, ainsi que le comte de Duras. C'est pourquoi le comte Gerard céda Brusthem à l'Empereur afin qu'il le défendît contre le comte de Duras, et il cessa ses travaux de circonvallation à Brusthem.

Cependant il ne se montra pas moins hostile aux bourgeois de Saint Trond et au comte de Duras, en s'appropriant les biens des églises, ce qui décida Radulphe, Prince-Évêque de Liège, à marcher contre lui.

Mais Gerard le prévint en s'emparant de la ville de Tongres qu'il pillà, pendant que, de son côté, Radulphe préparait le siège du château de Calmont.

Gerard avait d'abord eu le dessus sur les troupes du Prince, lesquelles il poussa au delà de la ville de Tongres, mais repoussé le lendemain, il se vit lui-même assiégé dans Calmont. Ce comte, trop lâche pour résister avec honneur, sortit nuitamment du château avec une poignée d'hommes choisis et retourna pour la seconde fois à Tongres, où il livra aux flammes l'église collégiale de Notre-Dame, le palais épiscopal, ainsi qu'une partie de la ville.

Lelendemain, dès l'aurore, les Saintronnaires furent mettre le feu au village de Brusthem. Ce fut là pour eux la chose la plus empressée, parce que, comme on sait, ils ne sympathisaient guère. De là, se réunissant à Radulphe et au comte de Duras, ils parvinrent

à se rendre maîtres du château de Calmont.

Dès ce moment tout céda aux armes victorieuses du prince de Liège ; les Saintronnaires entrèrent avec lui dans la ville de Looz, qu'ils incendièrent, selon l'habitude et les mœurs de ces temps, après y avoir fait un fameux butin. Les soldats du prince finirent par saccager tout le comté, incendier le château de Montnack et bouleverser 16 villages. Le Prince allait aussi détruire le château de Calmont, lorsque, par l'intervention des comtes de Namur et de Mons, il accorda la paix à Gerard, mais à condition que le comte de Looz ne fortifiât pas Brusthem et qu'il oubliât tout ce que le prince venait de lui faire éprouver.

1178 L'abbé Wiric obtient du pape Alexandre III, pour lui et pour ses successeurs, le droit de porter la Mitre et l'Anneau pastoral. Pour en conserver la mémoire, la chronique nous transmet ce distique :

Fulget honorato primum tibi vertice Mitra,
Illustris splendor ! grande decusque, domus !

1180 Enfin l'abbé Wiric, que ses bienfaits, ses talents, ses vertus ont rendu digne des bénédictions du peuple, meurt au milieu de ses frères, administré des divins Sacrements, le 3 du mois d'octobre, après avoir gouverné 25 ans.

Il est peu d'hommes qui aient si bien mérité de Saint-Trond : les honnêtes gens trouvèrent constamment en lui un soutien, les pauvres une ressource et les religieux un père qui les aimait et les portait à

Dieu, seul objet digne de nos désirs, de nos recherches et de notre véritable amour !...

Christine, vulgairement dite l'admirable, est rappelée à la vie, et étonne par ses prodiges Saint-Trond, son lieu natal, et tout le voisinage (1). 1182

Il n'est rien de plus surprenant que l'histoire de Christine, et l'on serait d'abord tenté de n'en rien croire (ce que du reste personne n'est obligé de faire), si l'on ne se rappelait que Dieu est admirable dans ses saints.

Joannes a Brusthemio, dans un ancien manuscrit que j'ai sous les yeux, page 128, dit expressément: « *Canente ad altare Thomá, plebano B. Mariæ, postea monacho et abbate S. Trudonis, ad vitam revocatur Christina, vulgo mirabilis dicta, et miris prodigiis Trudonopolim, totamque viciniam ac Brusthemium, natale solum, illustrat.* » Ce texte est à peu près le même que celui de la chronique de Saint-Trond, si ce n'est qu'il est surchargé. Brusthemius aurait-il voulu, pour la gloire de son nom, faire entendre que Christine l'admirable est née à Brusthem ? Je n'examinerai point cette idée; elle est contraire à tous les anciens écrits de la ville de Saint-Trond, ainsi qu'à Fisen (2), au cardinal de Vitry et à Cantimpré, qui tous attestent qu'elle est née à Saint-Trond de parents honnêtes.

(1) *Ad vitam revocatur Christina, mirabilis dicta, et Trudonopolim, natale solum, totamque viciniam illustrat. CHRON. TRUD.*

(2) *Trudonopoli nata est honestis parentibus. FISEN, pag. 341.*

Il existe aussi chez les R. PP. Rédemptoristes un joli tableau, très-ancien, représentant Christine l'admirable, et portant en bas: *S. Christina Mirabilis, Virgo de S. Trudone*. Il ne peut donc guère y avoir de doute que Christine ne soit née à Saint-Trond, et si l'on montre encore à Brusthem, ainsi que quelques personnes le prétendent, la demeure de cette fille merveilleuse, c'est qu'elle y aura resté momentanément comme elle l'a fait près du château de Looz avec la recluse Iverane.

Christine l'admirable avait deux sœurs avec lesquelles elle partageait tout le travail domestique: l'aînée vaquait sans cesse à la sainte prière, la seconde prenait soin du ménage, et Christine, qui était la cadette, gardait le bétail. Ce fut dans cette humble besogne qu'elle sentit tout son cœur s'embraser des plus purs feux de la grâce céleste; elle brûlait de s'unir à son Dieu, et cette flamme la consuma. Christine mourut au printemps de son âge, et revint à la vie au moment qu'on célébrait ses obsèques. Comme une humble colombe, d'abord elle s'éleva au haut du temple saint, puis reprenant sa forme, elle retourna avec ses sœurs, au grand étonnement de la foule présente.

Christine vécut ainsi quelque temps, buvant et mangeant en famille. Ce fut dans ces moments que ses parents apprirent de sa bouche ingénue qu'après son décès les Anges du Seigneur l'avaient conduite dans le Purgatoire, ensuite dans l'enfer, et puis dans le séjour de la gloire immortelle où le divin Sauveur lui

proposa de retourner sur la terre , et d'y souffrir toutes sortes de tourments pour la délivrance des âmes du Purgatoire et la conversion des pécheurs.

Revenue sur la terre, Christine ne put guère supporter le souffle des mortels : voyant les crimes qui infectent les hameaux, les cités, les villages et les villes, elle s'enfuit dans le désert. Elle vécut dès-lors d'une manière surhumaine ; se tenant sur les arbres, au haut de vieilles tours, au sommet des maisons, et excitant partout la plus grande surprise. Ses parents la saisirent, après bien des recherches, et la lièrent fortement, mais elle rompit ses chaînes, sans efforts et sans bruit, et courut jusqu'à Liège. Là une soif d'amour la dévorait ; elle entra dans l'église du faubourg Saint-Christophe, y demanda à communier, mais comme on la faisait attendre, elle partit comme l'éclair, et fut recevoir, dans une autre église, la sainte et adorable Hostie, et aussitôt elle courut jusqu'à la Meuse, qu'elle traversa sans se mouiller, sans nacelle et sans rame : elle marchait sur l'eau.

Christine revint alors à Saint-Trond, et ses parents indignés du bruit qu'elle occasionnait dans le peuple, la firent poursuivre par un grossier paysan qui lui cassa une jambe d'un coup de massue qu'il lui lança. Dans cet état Christine fut conduite à Liège, en voiture, mais le même jour elle défit tout l'appareil que le chirurgien avait posé, et revint à Saint-Trond bien guérie : un lait prodigieux, dont elle s'était déjà nourrie une fois qu'elle mourait de faim, lui servit à

panser sa blessure.— Ses parents l'enchaînèrent de nouveau et la tinrent dans une basse-cour, ne lui donnant que du pain et de l'eau. Elle pourrissait dans cet état, et la gangrène déjà se mettait dans ses plaies, lorsqu'avec le même lait elle se guérit encore. Cette fois, ses parents ne purent plus résister aux merveilles: leurs yeux se dessillèrent: et reconnaissant le doigt de Dieu dans tout ce qu'ils avaient vu, ils demandèrent pardon à Christine de tous les mauvais traitements qu'ils lui avaient fait essayer; mais cette grâce était gravée déjà depuis long-temps dans le cœur de Christine. Dès lors elle vécut tranquille, d'abord à Catelyne-kerk, ensuite près du château de Looz, avec Iverane, et puis enfin à Sainte Catherine, où ayant reçu dans une maladie qu'elle fit pendant trois semaines les soins de Béatrix, elle mourut saintement, administrée de tous les secours que la Religion nous offre, revint de nouveau un instant à la vie, et y mourut pour la troisième fois, l'an du Seigneur 1218.

On peut voir son histoire dans Fisen, pag. 548; dans les Bollandistes ou Acta SS. Tom. V. Julii, pag. 637; Dans Nicole Tom. VII. lettre 45, et dans l'édition de la vie des Pères, Martyrs et autres principaux Saints, par monsieur De Ram, Recteur magnifique de l'Université Catholique, Louvain 1830, tom. X, au 24 Juillet. Quelque surprenante que soit la vie de Christine, on trouvera dans les mêmes ouvrages de ces respectables savants des témoignages que certes il n'est pas permis de rejeter légèrement.

Le comte Gerard de Looz fonde l'abbaye de Herkenrode, l'une des plus nobles et des plus riches du pays.

En cette année, un violent incendie consume les monastères de Saint Lambert, de Saint Pierre et le palais épiscopal à Liège (1). 1185

Un incendie dévore également une partie de la ville de Saint-Trond, ainsi que l'Église de Notre-Dame et plusieurs personnes sont suffoquées dans les flammes. 1186

Le cardinal Henri, évêque d'Albe, officie pontificallement et confirme à Saint-Trond. 1188

Sur la nouvelle que la Ville Sainte est tombée entre les mains des infidèles, Gerard, comte de Looz, prend la croix avec l'évêque Radulphe et plusieurs autres seigneurs.

Mais revenons à notre histoire. Gilles, comte de Duras, avoué de Saint-Trond, étant atteint d'une lèpre, quitta le métier des armes qu'il avait toujours suivi avec zèle et honneur. Il laissa donc à Conon, son frère, le comté de Duras, et donna à Pierre, son autre frère, quelques propriétés, se réservant seulement l'alleu de Geldonie, qui bientôt après lui fut ravi par Henri, duc de Brabant, qui avait succédé à son père parti pour Jérusalem.

Malgré sa maladie Gilles voulut tirer vengeance de l'injuste procédé de Henri; et comme Gilles se tenait ordinairement à Duras, il faisait des incursions dans

(1) Art de vérifier les dates, tom. 3. pag. 139, et Histor. Leod. compendii 1185.

le duché de Brabant, en harcelait les marchands et les voyageurs que très-souvent il dépouillait.

Cependant Gilles, avoué de Saint-Trond, et ses deux frères n'ayant pas de descendants, donnèrent tous leurs biens à saint Lambert, et bientôt après se repentant d'une telle libéralité, ils voulurent la regarder comme nulle. Mais le prince de Liège n'en jugea pas comme eux : il vendit, ou plutôt il céda moyennant une somme d'argent le château de Duras, ainsi que l'avouerie de Saint-Trond à Gerard, comte de Looz ; tandis que d'un autre côté le duc de Limbourg reprenait aussi la Sous-avouerie de Saint-Trond à Conon, frère de Gilles de Duras, et la vendait au dit comte de Looz, qui jura respect et fidélité au duc de Limbourg et s'empara de la sous-avouerie de la ville qui était alors dans un état très-florissant.

Les habitants de Saint-Trond protégèrent le comte de Looz ; mais Conon, en partant pour la Terre-Sainte, avait aussi vendu la dite sous-avouerie à Henri, duc de Louvain, ce qui engagea ce dernier à réunir un corps de troupes d'armée dans le château de Duras, afin de pouvoir faire une irruption dans le comté de Looz et de harceler les Saintronnaires.

1189

En conséquence le duc de Louvain, pénétrant dans le comté de Looz avec une armée de sept cents chevaliers et de soixante mille hommes, y porta le fer et la flamme.

Bientôt après il fut assiéger Saint-Trond, où se trouvaient le comte Gerard et le duc de Limbourg avec

une armée de trois cents chevaliers et de vingt mille hommes.

Rien, paraissait-il, ne pouvait empêcher que le duc de Louvain ne se rendit maître de la ville : avec une armée aussi nombreuse que la sienne, tout devait lui céder.

Dans cette conjoncture, Gerard demanda du secours au comte de Hainaut, qui, mécontent aussi du duc de Louvain, fondit sur le Brabant à la tête de ses troupes ; pilla, ravagea les campagnes, incendia les villages, jusqu'à ce que le duc de Louvain eût levé le siège de Saint-Trond, ce qu'il fit d'autant plus librement que les habitants de cette ville se montrèrent honnêtes et respectueux envers lui : ils lui firent un petit présent en le priant humblement de cesser le siège de leur ville et en l'assurant de tout leur affectueux dévouement.

L'empereur Frédéric, arrivant près d'Antioche avec une armée nombreuse, tombe de cheval et roule dans un ruisseau, où il se noie. Si j'ose le dire, d'après les documents que j'ai, il s'accomplit alors en lui cette triste prédiction qui le concernait : il entrera comme un renard, il régnera comme un lion et il mourra comme un chien : *intrabit ut vulpes, regnabit ut leo et morietur ut canis.* 1190

Quoique les souverains fussent convenus de ne pas se faire la guerre aussi longtemps que durerait celle contre les Sarrasins, le duc de Brabant commit néanmoins quelques hostilités dans le comté de Looz au sujet de l'avouerie de Saint-Trond, qu'il avait, ainsi que

nous l'avons dit ci-devant, achetée à Conon, comte de Duras (1).

Par l'intervention de l'archevêque de Cologne, qui chercha à concilier ces deux princes, il fut convenu que Gerard conserverait l'avouerie de Saint-Trond, et en jouirait tranquillement, lui, sa femme et ses héritiers, moyennant 800 marcs qu'il compterait au duc, et convenance faite encore que celui-ci pourrait rentrer dans les droits qu'il prétendait avoir sur ce fief, en remboursant ce capital. Mais Henri ne respecta pas longtemps cette convention. Il continua de dévaster le comté de Looz, et il ne fallut rien moins que la médiation armée de Baldouin, comte de Hainaut, et de Henri, duc de Limbourg, pour lui rappeler le souvenir de la convention faite. Il obtint néanmoins de garder le château de Duras, qu'il avait réparé et fortifié en 1189, jusqu'à ce qu'on eût vidé le différend qui existait pour l'avouerie de Saint-Trond; de plus Henri obtint que Gerard lui prêterait foi et hommage pour le comté de Duras (2).

1191 Gerard prit alors le chemin de Jérusalem, et l'on dit qu'il mourut l'année suivante au siège de Ptolémaïde.

Radulphe, Évêque de Liège, de retour des Lieux-Saints, meurt empoisonné, et on l'enterre à Visé. Albert, frère de Henri I, duc de Lotharinge, lui succède.

(1) *Historia Lossensis*, pag. 133.

(2) *Mantelius*, pag. 135

Après un long siège, les chrétiens prennent la ville d'Acre et accordent la vie sauve aux païens à condition qu'ils rendent la croix du Seigneur et lâchent les chrétiens prisonniers.

Ici finit le gouvernement de l'abbé Nicolas à Saint-Trond, et Christian en prend les rênes. 1193

Le duc de Brabant continuant de se repentir de la convention qu'il a faite avec Gerard par la médiation de l'Archevêque de Cologne, touchant l'avouerie de Saint-Trond, semble menacer le comté de Looz d'une nouvelle guerre, bientôt même il se montre ouvertement hostile. Dans ce moment critique, Louis, fils du comte Gerard de Looz, prince aussi pieux et débonnaire que brave et intrépide dans les combats, supérieur même à la mauvaise fortune, se rend hâtivement à Liège pour demander du secours contre un ennemi aussi puissant. Dans une assemblée du peuple et du clergé, le comte Louis offrit à l'église de Liège les châteaux de Montigny, de Brusthem, de Hallud et toutes ses possessions libres, c-à-d., qui ne relevaient de personne : et puis il les reçut plus tard en présence de Henri, duc d'Ardenne, et d'Albert, comte de Moha, des mains de Hugues de Pierrepont, et dès ce moment Louis mit ces châteaux sous la mouvance de cette Église.

Le comte Louis de Looz se ligue avec d'autres Souverains contre l'empereur Henri, pour venger la mort de saint Albert, évêque de Liège, massacré près de Reims par ordre de cet empereur, la 3^e année de son sacre. 1199

L'empereur, après être parvenu à dissiper cette ligue, en gagnant les uns par des présents et en persuadant aux autres qu'il est innocent de ce crime, meurt, et une grande dissension s'élève entre Philippe, duc de Suède, et Otton, duc de Saxe, sur la question d'élire un empereur.

1200 Enfin Otton reçoit la couronne impériale et afflige l'Église.

Albert deux, prince-évêque de Liège, étant mort le 3 février 1192, Hugues-de-Pierrepont monte sur le siège épiscopal de Liège, et cède au comte Louis de Looz le droit qu'il possède sur le château de Duras, occupé par le duc de Louvain.

Ce prélat acquiert pour l'église de Liège le comté de Moha et en prend possession; le seul Henri, duc de Brabant, qui avait toujours nourri l'espoir de réunir un jour ce comté à ses états, paraît mécontent de ce que ce domaine passe à l'église de Liège. Il s'en plaint à l'empereur, qui, ayant écouté les parties, adjuge à la dite église le comté de Moha à perpétuité.

Sainte Lutgarde fait profession religieuse dans le couvent de sainte Catherine.

Sainte Lutgarde était née à Tongres, en l'année 1182, et à l'âge de 13 ans, elle choisit le couvent des bénédictins de sainte Catherine, qu'elle quitta l'an 1205, pour fonder celui d'Awir, entre Huy et Liège, qu'elle gouverna pendant plusieurs années, et mourut l'an 1246.

1211 Frédéric, roi de Sicile, élu empereur, après la des-

titution d'Otton, est sacré à Rome et règne 34 ans.

Otton se ligue alors avec Henri premier, duc de Brabant, contre l'évêque de Liège, au sujet du comté de Moha, que Hugues de Pierrepont avait acheté au comte Albert de Moha pour l'église de Liège.

1212

Or, comme il est rare que l'agrandissement d'un état n'éveille pas la jalousie des états voisins, les souverains du Brabant surtout virent avec peine la réunion du comté de Moha aux domaines de saint Lambert, et ce fut là le motif d'une guerre désastreuse et mortelle, dont la Hesbaie fut en grande partie le théâtre sanglant.

Après la mort d'Albert, Henri, duc de Brabant, son parent, voyant avec peine que le dit comté de Moha fût ainsi passé à la principauté de Liège, alla trouver Hugues-de-Pierrepont et tâcha de l'intimider. Mais n'ayant point réussi par des menaces, il en vint à l'action, et, suivi de vingt mille hommes, il s'avança sur les châteaux de Moha et de Walef.

Le bruit se répandit bientôt à Liège que ce duc allait assiéger le château de Moha.

Déjà toute la ville est en alarmes, le peuple se rassemble et l'étendard de Saint Lambert est confié à Raes Deprez, représentant l'avoué de Hesbaie qui venait de mourir. Sous ce drapeau sacré, on sort de Liège et l'on arrive à Horion, où ce chevalier peureux, se croyant trop faible pour résister aux forces du duc de Brabant, renvoya les Liégeois, abandonna son camp et déposa l'étendard de Saint Lambert sur l'autel où il l'avait pris.

Le duc de Brabant, malgré la promesse qu'il avait faite au comte de Namur d'épargner le pays de Liège, passa rapidement les châteaux de Moha et de Walef et s'avança sur Liège avec toute son armée. Rien ne pouvait s'opposer à sa marche: les remparts de la ville de Liège étaient dans le plus grand délabrement et hors d'état de défense; le Prince-Évêque, trompé par les promesses du duc, ne pouvait même lui opposer qu'une poignée d'hommes.

Le Prince-Évêque n'eut donc que le temps de s'éloigner de Liège au delà de la Meuse, où le suivirent les principaux de la ville.

Henri, après avoir tout ravagé sur son passage, fit son entrée à Liège, où l'épouvante l'avait précédé. Il abandonna trois jours la ville au pillage et à toute la fureur de ses soldats. Rien ne fut épargné; un trésor immense d'or et d'argent et les choses les plus précieuses devinrent la proie d'une troupe licencieuse; les maisons furent forcées, les églises profanées, l'autel même de Saint Lambert fut arrosé de sang, et dans l'église de Saint Pierre on massacra trois hommes. Les profanations les plus horribles et les cruautés les plus atroces furent commises pendant ces jours d'horreur: les honnêtes femmes, les vierges pieuses et consacrées à Dieu eurent à souffrir toute la brutalité des soldats, et tandis que bien des cadavres déjà jonchaient les rues, d'autres personnes étaient submergées dans la Meuse, ou garottées et conduites en prison.

Le duc, qui se repaissait de ce spectacle d'horreur,

allait mettre le feu à la ville pour la réduire en cendres, lorsque les habitants qui n'avaient pas pris la fuite se soumirent à sa volonté.

Après avoir ainsi assouvi sa colère sur la cité de Liège, Henri se retira avec ses troupes, laissant partout des traces d'une horrible dévastation.

Hugues de Pierrepont convoqua aussitôt un conseil près de Huy, où il s'était retiré, et prononça contre Henri une sentence d'excommunication. Puis il retourna à Liège, où malgré toute la douleur profonde dont son cœur était navré à la vue des rues teintes encore du sang de ses sujets, il ranima le peuple qu'il voulut rendre intrépide à repousser au besoin d'aussi injustes agressions, et rassembla une armée de trois mille cavaliers et d'une multitude innombrable de fantassins.

Tout se ranima à la voix du courageux Évêque ; les Liégeois s'empressèrent de réparer leurs remparts, et les comtes Ferrand de Flandre, Philippe de Namur, Louis de Looz et plusieurs comtes et seigneurs de France vinrent grossir et renforcer l'armée de Hugues.

Le duc épouvanté des forces colossales qui allaient fondre sur lui, se rendit auprès du comte de Flandre, et par sa médiation parvint à obtenir la paix avec l'Évêque, à condition qu'il restituerait tous les torts qu'il avait faits aux Liégeois.

Henri promit tout, même d'aller à Liège demander pardon de ses excès à genoux dans l'église de saint Lambert ; ce qui détermina tous les princes conjurés contre lui à retourner chez eux.

De plus cette année là même, Henri ayant fait alliance avec Philippe, roi des Français, il en obtint la fille en mariage.

1213

Dès lors Henri, oubliant toutes les promesses qu'il a faites et se gonflant d'un prompt orgueil, se dispose à marcher hostilement sur Liège. Déjà il est à Walef, dans le comté de Moha, lorsque le comte de Flandre fait savoir à l'évêque de Liège et au comte de Looz qu'ils n'ont qu'à réunir leurs troupes et à envahir le territoire du duc d'un côté, tandis que lui en fera de même de l'autre.

Pendant que tout se dispose de la sorte, Philippe, roi de France, beau-père du duc, entre en ennemi dans le comté de Flandre, force plusieurs villes à se rendre, en désole et bouleverse d'autres et se retire dans ses états après avoir tué près de deux mille Flamandriens.

Le comte de Flandre, apprenant cela, abandonne l'expédition qu'il a disposée contre le duc, se met à la poursuite du roi, qui déjà avait regagné la France, et prend la ville de Tournai.

Dans l'entretemps, Henri ayant rassemblé son armée, pénètre de nouveau dans les terres épiscopales, et traversant la Hesbaie, le fer et le feu à la main, il incendie Walef, Waremmes et tous les villages des environs; puis, arrivé à Tongres, dont les habitants se sont réfugiés dans l'église collégiale, il y met le feu qui consume une grande partie de la ville. De là il marche sur Liège, qu'il aimait de visiter encore, et

voit avec surprise qu'on a réparés les remparts; ce changement le déconcerte, et furieux il reprend aussitôt le chemin du Brabant.

Hugues de Pierrepont appelle à la défense du pays les habitants de Huy, de Dinant et de Fosse; la cloche du ban réunit les Liégeois et tout est en mouvement. Le comte Louis de Looz et le Prince-Évêque s'avancent à la tête de deux armées nombreuses, et atteignent le duc de Brabant dans la plaine de Steppe, près de Montenaken.

Théodoric de Rocheford, Hugues de Florenne et Arnoul de Morialmé conduisent les Liégeois; Théodoric les range en bataille et les exhorte à combattre vaillamment et à ne pas dégénérer de la valeur de leurs ancêtres.

Le duc Henri, en ayant fait autant de son côté, fond impétueusement sur le comte de Looz et le premier choc est terrible. Louis, abattu de son cheval, allait périr sous les coups des ennemis, lorsque son frère Henri, grand Prévot de la collégiale de Maestricht, arrive et le remonte sur un cheval. Le comte Louis alors, plus acharné et plus terrible encore, reparait comme un foudre et fait mordre la poussière aux plus redoutables guerriers du duc de Brabant.

Sous la conduite de leurs chefs, les troupes épiscopales, tout aussi intrépides et non moins courageuses, s'ouvrent un passage au travers des ennemis, et bientôt la victoire est à l'Évêque de Liège

Plus de deux mille hommes de l'armée du Duc

restent sur le champ de bataille, et lui-même, forcé de fuir, arrive à Louvain avec bien peu de monde, car les Liégeois avaient dispersé et massacré les siens impitoyablement.

Hugues de Pierrepont entre à son tour dans le territoire du Brabant et ravage les états du vaincu, Léau, Landen, Hannut, et plusieurs villes et villages du Brabant deviennent la proie des flammes.

Peu de jours après, Ferrand, comte de Flandre, oubliant un instant son expédition contre le roi de France, se hâte d'entrer aussi en Brabant avec une armée nombreuse. Le duc de Brabant, atterré, abattu d'une irruption si vive, fait la paix avec le Comte moyennant une forte somme d'argent qu'il lui paie, et par la médiation de ce dernier il la fait aussi avec l'Évêque, à qui il offre ses deux fils en ôtage.

En conséquence, le duc Henri, après l'expiration d'une trêve que lui avait accordée le comte de Flandre, se rend à Liège et y remplit à l'égard de l'Évêque et de son église les conditions humiliantes qu'il s'était imposées, et qu'ensuite il avait refusé d'accomplir : nus pieds, dans la Cathédrale, le Duc Henri de Brabant demande pardon à genoux au bienheureux Martyr saint Lambert, en présence de Hugues, du clergé et du peuple.

Après cette humiliante cérémonie, Henri est absous de l'excommunication prononcée contre lui, et retourne dans son duché.

Frédéric, sacré Empereur à la place d'Otton, entre

en Allemagne, et le majeure partie des princes du royaume se joignent à lui.

L'empereur Otton, de son côté arrive à Aix-la-Chapelle pour porter secours à son oncle, roi d'Angleterre, contre le roi de France, et Henri, duc de Brabant va le trouver, fait alliance avec lui, et lui promet sa fille en mariage, dans l'espoir qu'il l'aidera de sa puissance contre l'épiscopat de Liège.

A la suite de cette convention, l'empereur Otton arrive à Nivelles avec toute son armée. Les comtes de Flandre et de Bologne, les ducs de Brabant et de Limbourg, et d'autres princes se rendent près de lui, et font unanimement et en secret un complot contre l'Évêque de Liège, dans le but d'obtenir sur le roi de France une prompte victoire, de se rendre maîtres de l'Évêché de Liège et de s'en partager ensuite la cité capitale, les villes, les bourgs, les villages et tous les biens de cette principauté. Tous ces projets, combinés sur le champ étaient déjà réalisés dans leurs têtes, mais Dieu, qui se joue des projets ambitieux des hommes et surtout de ceux des méchants, daigna, en considération des mérites du glorieux Saint Lambert, faire tomber l'opprobre sur ceux qui avaient médité de le verser sur la ville de Liège, ainsi que nous l'apprend l'admirable chronique que j'ai traduit ici et qui a heureusement échappé aux fureurs des générations, aux oscillations politiques et aux flammes qui si souvent ont désolé Saint-Trond et consumé ses édifices.

L'ex-empereur Otton et Ferrand, comte de Flandre,

ainsi que leurs confédérés, les ducs de Brabant et de Limbourg, le comte de Bologne et plusieurs autres comtes et barons marchent contre Philippe, roi de France.

Ce monarque les rencontre lui-même près du pont de Bouvine ; un combat terrible s'engage. Beaucoup de nobles chevaliers succombent de part et d'autre, mais enfin la victoire est au roi des Français.

Les comtes de Flandre et de Bologne, le comte de de Salsbourg, frère du roi d'Angleterre, ainsi que beaucoup d'autres, sont faits prisonniers ; la terre est jonchée des cadavres d'un grand nombre des leurs, et l'ex-empereur Otton, les ducs de Brabant et de Limbourg, après des efforts inouis, ne doivent avec beaucoup d'autres leur salut qu'à la fuite.

La même année les rois de France et d'Angleterre font la paix ensemble, et tous les princes d'Allemagne qui s'étaient attachés à l'ex-empereur Otton, le regardant comme perdu, après sa fuite au pont de Bouvine, adhèrent à Frédéric, sacré empereur par l'Église. Mais Frédéric, avec cinq mille soldats, passe le Rhin et se dirige vers les états du duc de Brabant, comme étant le partisan d'Otton.

A cette nouvelle le duc saisi de frayeur demande la paix et implore un pardon qu'il obtient par la médiation de Hugues, Prince-Évêque de Liège.

1215

En cette année le pape Innocent III célèbre le 4^e concile de Latran, auquel est convoqué et assiste Christiane, abbé de saint Trudon.

L'Ordre des Frères-Prêcheurs est confirmé par le pape Honorius III, qui succède à Innocent sur le siège pontifical de Rome, et dont la Chronique nous a conservé ce vers : 1216

M. C bis X° Sexto, cœpit qui prædicat ordo.

Le Pape Honorius confirme la Règle du Val-des-Écoliers, et celle des Frères habitant le Mont-Carmel, que les fréquentes irruptions des païens forcent dans la suite à quitter cet endroit et à se répandre dans les diverses parties du monde. 1216

Les Frères Mineurs, dits Recollets, s'établissent à Saint-Trond. Voir la note qui les conserve. 1220

Un incendie consume près de la moitié de la ville de Saint-Trond, et l'église du saint Sépulchre. Un homme y périt dans les flammes. 1221

L'abbé Christiane, homme d'une érudition rare, d'une vie exemplaire et le gardien fidèle de la discipline monastique, après un sage gouvernement de trente ans à Saint-Trond, s'endort tranquillement dans le Seigneur et est enterré dans le chœur de l'Église de l'Abbaye. 1222

En l'année 1707, près de 5 siècles après, on ouvrit son tombeau et l'on retrouva son corps exempt encore de pourriture et n'offrant aucune altération; la mitre et les ornements pontificaux étaient de même intacts.

L'an 12 de l'Empereur Frédéric II, Jean, premier du nom, est établi Abbé du monastère de saint Trudon au grand contentement des Évêques de Liège et de 1222

Metz, qui lui promettent affectueusement secours et protection en tout.

Et, la même année, le Duc Henri de Brabant reconnaît la validité des droits de l'Église de Liège sur la ville de Waremme.

1227

L'Évêque Hugues ayant été informé que le Duc de Lothier voulait à quelque prix que ce fût acquérir la ville de Saint-Trond, qu'il regardait comme une place forte pour son Duché, échange solennellement avec l'Évêque de Metz la contrée qu'il possède à Madières contre la moitié de la ville de Saint-Trond, que ce dernier Prélat cède à l'Église de Liège avec tous les droits qu'ils y avait, ainsi que les abbayes de Wozor et de Hastières; et Hugues donne, outre la terre de Madières, deux mille marcs d'argent à l'Évêque et quinze cents au Chapitre de Metz.

Grégoire Pape, les Archevêques de Trèves et de Cologne, Henri, comte de Hollande, le roi d'Allemagne et les Evêques de Metz et de Liège confirment cet échange (*).

(*) Anno Domini MCCXXVII Capitulum leodiense, per solemnem commutationem pro curia B. Lamberti dicta Madières, quæ sita est in episcopatu metensi, acquisivit sibi jus quod metensis Ecclesia in episcopatu leodiensi obtinuit, medietatem scilicet oppidi S. Trudonis, cum dominio et justitia et cæteris villis ultra Mosam sitis, et hominibus etiam tam nobilibus et clericis quam laicis. Quam commutationem trevirensis et coloniensis Archiepiscopi, Honorius Papa et Henricus rex Alemanniæ, metensis et leodiensis Episcopi, cum suis Capitulis confirmarunt. Voici ce que dit aussi Alberic, dans sa Chronique à la même année: In pago Hesbanio Leodiensis diocesis habetur oppidum cum abbacia, quæ dicuntur a S. Trudone. Qui Sanctus dum adhuc viveret dederat villam suam B. Ste-

Dès ce moment l'Évêque de Liège rétablit l'ancien usage par lequel l'administration de la ville de Saint-Trond fut confiée à quatorze Échevins, dont sept sont nommés par ce Prélat et les sept autres par l'Abbé.

Cependant la même année on en réduisit le nombre à 12, mais afin que le nombre 14 fût conservé dans la suite, M^{sr} l'Évêque, l'Abbé de saint Trudon, les Échevins et le peuple de Saint-Trond, convinrent que, lorsqu'une place d'Échevin viendrait à vaquer, les six Échevins d'une part et les six de l'autre choisiraient deux bourgeois pour remplir cette fonction, et que chacun des dits Seigneurs en établirait un. Par cette disposition, lorsqu'une place venait à vaquer, les Échevins qui restaient devaient élire quelqu'un dans les 40 jours, et si cela n'était pas fait dans ce terme, l'Évêque ou l'Abbé en nommait un d'office.

Henri I, Duc de Brabant, décédé à Cologne, est enterré dans le chœur de saint Pierre à Louvain, et son fils Henri lui succède.

L'Abbé Jean meurt et Libert est béni abbé de saint Trudon par Hugues, Prince-Évêque de Liège.

Cet Abbé institue, avec l'autorisation du Saint Siège, la fête de saint Libert martyr sous le rit double.

phano Metensi. Item B. Lambertus Leodiensis habebat ab antiquo villam de Mayderiis super Mosellam, in diocesi metensi. Itaque hoc anno Episcopus Hugo leodiensis dedit villam de Mayderiis Episcopo metensi, pro oppido S. Trudonis et duabus Abbatiis Waltiodoro et Hasteriis, et insuper duo millia marcarum argenti. Et hoc modo S. Trudonis oppidum pro medietate acquisivit Ecclesiæ leodiensî in perpetuum, sæcularem scilicet justitiam, cum jam ibi haberet Christianitatem.

1229 Jean d'Eppes succède à M^{sr} Hugues de Pierrepont sur le siège épiscopal de Liège.

1230 Hugues de Pierrepont, Évêque de Liège, lègue 80 livres d'argent à l'Abbaye de Saint Trudon, et meurt le 6 du mois d'Avril. Jean d'Abs lui succède.

1231 Les Religieuses Bénédictines, qui avaient leur couvent hors de la porte de Tirlemont, à peu-près à l'endroit où est aujourd'hui le chauffoir des remorqueurs à la station du chemin de fer, vont s'établir à Milen, dans un endroit convenable et à proximité des eaux. Ce qui engagea aussi ces Religieuses à quitter leur couvent de Sainte Catherine, ce fut la donation que leur fit une dame, nommé Parweis, de l'emplacement de Milen. En quittant Saint-Trond, ces saintes filles emportèrent avec elles le corps de l'admirable Christine, lequel depuis 13 ans était inhumé dans le couvent de Sainte Catherine. L'église de ce couvent, connue sous le nom de Cathelyne-Kerk, a été vue longtemps en ruines, et bien des hommes vivant encore l'ont vu détruire.

Ici la Chronique nous dit que Henri II, Duc de Brabant, assiégea la ville de Saint-Trond, le jour de sainte Madelaine; mais il paraît que ce ne fut là qu'une brusque visite de la part de ce Duc, laquelle fut sans conséquence.

1232 Libert remet entre les mains de M^{sr} de Liège l'Abbaye qu'il a gouverné 4 ans, 6 mois, 15 jours, avec honneur et piété, et Jean, Abbé de saint Laurent à

Liège, est établi en la même qualité à Saint-Trond, tout en conservant l'Abbaye de saint Laurent.

Ici meurt Jean d'Eppes, Prince-Évêque de Liège, et Guillaume, dont l'élection est confirmée par le Pape Grégoire, lui succède. 1238

L'Abbé Jean se retire au Val-S^t-Lambert, près de Seraing sur Meuse, où est maintenant une verrerie, et Thomas, homme vigilant et circonspect, né à Saint-Trond de parents médiocres, est établi Abbé après avoir été quelque temps Prévôt. 1239

Ce Saintronnaire fut très-utile à la ville ainsi qu'à l'Abbaye ; il releva celle-ci qui se trouvait obérée par des emprunts que son prédécesseur avait contractés, et pour celle-là, il transféra l'hôpital, qui était dans le cimetière du monastère, dans l'endroit que maintenant on appelle la rue de Stapel, ou de Tirlemont ; à condition cependant que la maison située dans le cimetière de l'Abbaye et tout ce qu'on lui connaissait de revenus et de rentes dans la rue de Plancken serait cédé à perpétuité au monastère. En compensation de quoi le dit Abbé assignait à perpétuité à l'Hôpital quatre bonniers de terre à Schuerooven et un moulin à Staden, en déclarant que l'Abbaye serait toujours, ainsi qu'auparavant, la protectrice de l'Hôpital. 1240

Vers ce temps Thomas étant allé à Rome, réobtint du Pape Innocent IV les ornements pontificaux qui avaient été retirés à l'Abbé Christiane.

Guillaume, Évêque de Liège, meurt au delà des Alpes et est enterré à Florence.

1241 Robert, Évêque de Langres, devient Évêque de Liège.

1245 Lantgrave de Thuringe, créé roi d'Allemagne par Innocent IV, à la place de l'empereur Frédéric, étant mort, l'empire vaque un an.

1246 En cette année meurent Robert, Évêque de Liège, et Henri, duc de Brabant ; à celui-ci succède son fils Henri III, et à celui-là Henri de Gueldres.

Le 12 du mois de juin sainte Lutgarde, native de Tongres, remet sa belle âme entre les mains de Dieu. Cette sainte avait fait profession dans l'ordre de saint Benoit au couvent de sainte Catherine à saint-Trond, et était partie pour Milen avec les autres servantes du Seigneur en 1231 ; mais elle embrassa après la Règle de saint Bernard au couvent d'Awire, entre Huy et Liège. Voir 1200.

Le Prince-Évêque annonce dans tout son diocèse la Fête du TRÈS-SAINT-SACREMENT de L'EUCHARISTIE, et l'année suivante Innocent IV l'institue et ordonne qu'on la célèbre dans toute l'Église.

1247 Guillaume, comte de Hollande, neveu, par sa sœur, de Henri deux, duc de Brabant, est élu roi d'Allemagne par les soins du Souverain Pontife, du vivant encore de Frédéric deux destitué de l'empire et persécuteur de l'Église Romaine.

Henri-de-Gueldres, cousin du dit Guillaume élu roi d'Allemagne et frère du comte Otton de Gueldres, est élevé sur le siège épiscopal de Liège.

1248 Guillaume, à qui il importait beaucoup pour affer-

mir son autorité d'être couronné à Aix-la-Chapelle, assiége pendant six mois cette ville qui tenait pour Conrard, élu aussi roi des Romains, et s'en étant rendu mattre, il y est sacré roi d'Allemagne par le Cardinal de Saint Cher, Légat de la cour de Rome, en présence de presque tous les Princes et Prélats de la Germanie inférieure.

En cette année le nombre des sœurs du couvent de Milen fut définitivement fixé à 40, par l'infatigable et vertueux abbé Thomas, qui mourut le 9 Novem. de la même année, et eut pour successeur l'abbé Guillaume.

Un différend grave s'élève à Liège à l'occasion d'un bourgeois que le domestique d'un chanoine avait grièvement blessé, et d'un autre homme qui fut tué par un étranger, et dont on laissait les crimes impunis.

1252

Dans cette circonstance, les échevins qui parurent avoir outrepassé leurs pouvoirs, en lançant sur le coupable domestique une sentence de proscription, furent excommuniés par le Prélat; la ville fut mise en interdit, et le Prince, ainsi que les chanoines, quittèrent la ville où ils ne rentrèrent que l'année suivante, lorsque les troubles furent apaisés. Les bourgeois allèrent à leur rencontre, pieds-nus et un cierge à la main, et les accompagnèrent ainsi jusqu'à la Cathédrale.

Mais cette année était à peine écoulée que de nouveaux troubles affligèrent le pays. Les échevins s'associèrent à un homme qui jouissait d'une grande influence dans la classe du peuple; c'était Henri de Dinant. Ils le créèrent Mattre-à-temps, et le chargèrent de défen-

1254

dre la liberté de la ville et les droits du peuple contre le pouvoir du Prince.

Henri de Dinant, voulant alors fortifier son parti, fit le tour des bonnes villes du pays, et leur persuada de créer, à l'exemple de la capitale, des maîtres capables de défendre leurs droits et leur liberté; elles y consentirent à condition de pouvoir changer les maîtres tous les ans. Les villes de Huy et de Saint-Trond se hâtèrent d'acquiescer à cet esprit de nouveauté, et le Prince envoya un détachement dans cette dernière ville, à l'effet de s'emparer du factieux. Mais les Saintronnaires avaient déjà établi la maîtrise, et s'étaient unis aux Liégeois; en sorte que Henri de Dinant était de retour sur Liège avec une bonne escorte, lorsqu'il rencontra le détachement à Oreye, entre Liège et Saint-Trond, où l'on en vint aux mains. Mais il fut impossible aux gens du Prince de se saisir du séditieux; il leur échappa et retourna à Liège.

Le prince fit convoquer alors les Échevins près de Vothem, et, assis dans son tribunal, il porta contre plusieurs d'eux une sentence de proscription; ce qui fut cause que les Liégeois ne voulurent écouter aucune proposition de paix, si l'on n'avait préalablement révoqué la proscription des Échevins.

Mais enfin, la chose ayant été laissée à l'arbitre de quatre hommes de bien, et l'alliance que les Liégeois avaient faite avec les Saintronnaires et les autres villes du pays, étant dissoute, il fut conclu que les Échevins de Liège pourraient, lorsqu'il serait nécessaire de por-

ter un jugement, tenir leur tribunal près de Vothem et procéder contre les transgresseurs.

Du reste, cette convention n'était encore en réalité qu'une pure grimace où brillait l'artifice: Henri de Gueldre exerça contre le pays et le pays contre lui les plus horribles vexations; les incendies, les violences, les meurtres, tout fut mis à l'ordre du jour; les Saintronnaires se joignirent aux Liégeois, et allèrent ensemble piller et incendier les maisons des chanoines et des Ministres qui avaient été fidèles au Prince; tandis que les Hutois brûlaient le château de Waremme.

Vraiment, c'était un temps d'aberrations fiévreuses, de pénibles secousses, de coupables excès, et les faits suivants ne le relèvent guère; écoutons la chronique.

Un riche étranger s'étant établi à Saint-Trond, y épousa la parente d'un Échevin, dont la prudence me dicte de taire ici le nom, et tint un hôtel dans la rue de Liège. Au bout de quelques années, un marchand de Huy qui était arrivé pour une foire à Saint-Trond, descendit chez cet homme qui le conduisit lui-même dans sa chambre à coucher, où le poussant au dos, il le fit rouler sous une planche à soupape. C'en était fait du marchand, si la servante, qui prenait plus d'intérêt au sort de ce voyageur qu'à celui de tout autre, n'eût fait accourir par ses cris et ses lamentations les gens du voisinage. Cette fille, sur la promesse qu'on lui fit de la laisser libre, déclara donc aux Mattres de la ville, arrivés sur le lieu, qu'à l'entrée d'une chambre qu'elle désigna, il se trouvait une trappe, et que ce marchand

pourrait bien y être pris. On fut voir sur le champ et on le trouva à demi mort dans le fond de la cache. Quelques hommes y descendirent, et y virent avec horreur un tas d'ossements et de cadavres humains. Aussitôt on sonna la cloche du ban et l'hôtelier fut proscrit. Tous ses biens allaient être confisqués conformément aux lois de la ville, lorsque les **Mattres** prononcèrent une sentence par laquelle l'épouse de cet homme fut déclarée innocente du crime et en droit de garder tous les biens de son mari.

Cette sentence produisit un très-grand tumulte parmi les bourgeois; en sorte que **Jordan de Pule**, comte des marchands, et ses conseillers méprisèrent et enfreignirent violemment tout pouvoir.

1255

Le 29 Avril ils furent briser la serrure de l'aqueduc du monastère sur le pré de **Willion**, autrement dit **Willebamp**, et les eaux étant écoulées, le dit **Jordan de Pule** permit à tout le monde de prendre le poisson (car il paraît qu'alors il y en avait beaucoup), nonobstant la menace d'excommunication que, l'année précédente, l'Evêque de **Liège** avait faite contre ceux qui n'auraient pas satisfait au monastère pour les délits de cette nature. Mais de pareilles peines ne faisaient rien sur **Jean de Pule**, un fantôme de chrétien, un être sans âme ! Il y avait aussi un bateau sur l'eau du pré de **Willion**, il le fit briser.

Le prince de **Liège** voyant qu'il ne pourrait que par la force ramener les **Liégeois**, les **Hutois** et les **Saint-tronnaires** à l'obéissance, intéressa dans sa cause les

Comtes de Gueldre et de Juliers, et le duc de Brabant.

Celui-ci, qui pensait plus à s'agrandir qu'à secourir le Prince, s'avança avec une armée et mit le siège devant Saint-Trond; mais bientôt il le leva, parce que les Saintronnaires se soumirent volontairement à lui.

Les affaires cependant n'en restèrent pas là: le Prince de Liège n'avait point oublié la révolte des Saintronnaires, ni leur esprit d'insubordination; la Maîtrise restait debout, et le pouvoir légitime y était méprisé. Le Prince se disposa donc à leur faire une visite guerrière; mais ils recoururent au Duc de Brabant dont la médiation arrêta les projets du Prince.

1256

Jordan de Pule néanmoins et tous ses hommes à tête-chaude invitèrent, du consentement des bourgeois, le Duc de Brabant à entrer dans Saint-Trond, et le firent asseoir sur un haut siège au milieu du marché, où ils lui présentèrent les clés des portes de la ville.

On dit que le Duc les ayant acceptées, se tourna vers son fils, qui l'accompagnait, et lui dit: « Voici que maintenant je suis le Seigneur de cette ville ». Oui, mon très-cher père, lui répondit son fils, vous le seriez en effet, si préalablement vous aviez obtenu une donation de la part de l'Évêque et de l'Abbé.

Les Saintronnaires ne se bornèrent pas là: au détriment de l'Évêque de Liège, ils transmirent au Duc de Brabant le pouvoir de frapper monnaie, et s'engagèrent aussi à le servir militairement.

Or, l'Évêque obtint du Souverain-Pontife, Alexandre

IV, un mandement qui les forçait à se désister de leurs méchantes tentatives, et l'exécution de cet ordre fut enjointe à l'Abbé Guillaume.

Les Saintronnaires furent alors juridiquement avertis, mais ils se durcirent dans leurs projets d'insolence fiévreuse et s'attirèrent une sentence d'excommunication, qui ne fit que jeter de l'huile sur le feu.

Jordan de Pule et un grand nombre d'autres appelerent la Maîtrise aux armes et s'unissant aux gens du voisinage de Léau et de Dormaele, ils arrivèrent, étendards déployés, aux moulins de *Gorsembriel* et de *Melverle*, dont ils arrachèrent les meules.

Puis, partant de là suivis d'une foule de toutes sortes de gens et de vingt cavaliers, ils entrent violemment dans le monastère de saint Trudon; brisant les portes et les murailles et tout fumant de colère et de rage, ils parviennent en se poussant les uns les autres jusqu'à l'autel de saint Trudon. A cet instant, impressionnés de terreur et de crainte, l'abbé et les moines n'eurent que le temps de s'esquiver et de fuir.

Ces sacrilèges impies étaient tellement emportés et furieux que quelques-uns osèrent frapper de leurs haches le cercueil du vénérable Trudon ! On dit même que de ce nombre furent plusieurs des notables et principaux bourgeois de Saint-Trond, qui, s'avancant jusqu'à la chapelle de saint Lambert, s'efforcèrent à coups de hache et de bâton d'enfoncer la porte, afin d'y prendre et d'y tourmenter l'abbé qu'ils croyaient y être.

Après cela, Jordan de Pule et une grande partie de la Matrise, ainsi que les chefs des ouvriers, se réunirent devant le cloître et s'élançèrent sur les portes, qu'ils ne brisèrent cependant pas.

Quelques jours après, comme ils avaient à répondre d'une telle conduite à l'égard du monastère du B. Trudon, ils répondirent qu'ils en avaient reçu l'ordre du Duc de Brabant à qui ils avaient, comme à leur maître, donné les clefs des portes de leur ville, un peu auparavant. Du reste, la véritable cause de cette aveugle licence fut l'esprit d'insubordination des bourgeois qui refusèrent obstinément de se soumettre à l'ordre apostolique qui frappait les rebelles d'excommunication et dont l'exécution avait été confiée à l'abbé de Saint Trudon.

C'est pourquoi, le brave Abbé, qui craignait encore quelque assaut de la part de ces êtres furieux, se sauva à Donck, où plusieurs des anciens, et même tout le couvent le suivit. Ces Religieux y restèrent jusqu'à ce que la fureur des bourgeois fût pleinement apaisée.

Pendant cinq jours une morne stupeur semblait faire réfléchir sur les crimes commis, lorsque le tumulte, ainsi qu'une étincelle partant d'un feu qui couve, vint proclamer l'alarme : ceux qui d'abord avaient arboré l'étendard de la rébellion, arrivant avec une foule d'hommes armés et avec des cavaliers, tombèrent impétueusement sur le Clergé et le poursuivirent jusqu'à l'église de Notre-Dame, où il se réfugia dans la tour.

Ces hommes égarés brisèrent les portes de l'édifice saint et s'emparèrent de la personne de M^r. Clément, doyen de Notre-Dame, ainsi que de celles des autres Prêtres et Clercs qui avaient obéi au mandement apostolique.

Cependant lorsque ces Ecclésiastiques furent descendus, les bourgeois tinrent conseil et laissèrent le Clergé libre.

Un Prêtre, nommé Adam, ne s'était pas même sauvé dans la tour : blotti derrière le Maître-autel dans l'église de Notre-Dame, il y resta jusqu'au moment où il s'aperçut qu'on allait fondre sur lui ; et alors prenant vite le saint Ciboire contenant le Corps sacré du Sauveur, il se leva, et la foule tumultueuse se contint forcément.

Ce jour-là même encore, qui était un vendredi, le dit Jordan et tous ses compagnons arrivèrent sur le marché, au milieu des cris d'un peuple turbulent, et menèrent en prison les Échevins de la ville, savoir : Waltère Ermegaude, Waltère de la Maison-de-Pierre, Robert Probus, Jean Schofel, Arkint, Nicolaes et plusieurs braves gens de la ville qui n'avaient pas voulu partager leurs coupables excès. Ces personnes honnêtes furent liées, chargées de chaînes comme de vils malfaiteurs et mises sous la surveillance des soldats du duc de Brabant, qui se faisaient chèrement payer leur brutal et inofficieux service.

Enfin à tant de maux voulant porter un prompt remède, le Prince, Henri de Gueldre, mit en marche une ar-

mée et entra paisiblement dans la ville de Saint-Trond.

On assembla les Échevins, et Jordan de Pule, ainsi que ses complices, tous déclarés coupables du crime de lèse-Majesté, entendirent prononcer contre eux une sentence de proscription et de confiscation de leurs biens.

Après cela, l'entrée de la porte de Stapel (de Tirlemont) fut flanquée d'un inexpugnable rempart, très-élevé et plus solide que celui fait par Adelard; car aujourd'hui on n'en voit plus guère que les ruines; et, du côté de la caserne, près de la porte de Diest, on rognera tant qu'il n'en restera rien; c'est cependant là un grand souvenir! Mais reprenons le fil de notre histoire, si toutefois l'on peut en suivre un dans une chronologie.

Ce rempart indigna souverainement le Duc de Brabant contre le Prince de Liège et le détermina à rassembler une grande armée dont il n'eut pas besoin; parce que la paix se fit entre eux, sous la condition que la sentence prononcée contre Jordan de Pule et ses complices resterait dans sa force; mais que, cependant, s'ils voulaient rester comme proscrits dans la ville, ils le pourraient. De plus, il fut convenu que la tour, ou le château que le Prince avait fait nouvellement réparer, situé à la porte de Liège, dans l'enceinte même des murs de la ville ayant vue du côté de Maestricht et dont l'achèvement avait été retardé par les troubles suscités par Jordan, pourrait être fortifié par

le Prince-Évêque, afin d'empêcher les Saintronnaires de vouloir se révolter encore.

D'après les relations des anciens, il y avait dans le château fort de la porte de Brusthem un souterrain qui donnait un passage libre aux amis de l'Évêque et de l'Abbé depuis le château jusqu'au marché.

1257 Après la mort de l'empereur Guillaume, comte de Hollande, tué par les Frisons, les électeurs n'étant pas d'accord, Richard, comte de Cornouaille, frère de Henri roi d'Angleterre et cousin germain de l'empereur Otton IV, parvient, par des écus, à se faire élire Empereur et est sacré tel à Aix-la-Chapelle, malgré toute l'opposition du roi de Castille, par Conrad, Archevêque de Cologne.

1258 L'abbé Guillaume réunit les Béguines, qui se trouvaient dispersées dans les paroisses de *Gulingen*, de *Rokendale*, du *saint-Sépulchre* et de *saint-Gangulphe*, dans un même endroit et leur fait bâtir, sur un terrain de l'Abbaye, situé à *Schurhoven*, une église assez vaste, dédiée à sainte Agnes.

Ce digne abbé porta dans ce temple les reliques de cent trente-deux Saints, bâtit des maisons autour de l'église et entoura le tout d'un bon mur. Aussi la Maitresse des Béguines avait-elle soin, dans sa juste reconnaissance, d'offrir annuellement, au jour du décès du B. Trudon, un écu d'or à l'autel de ce Saint. Nous donnons ici en note l'acte de la donation des biens.

(1) Nous, Guillaume abbé et tout le couvent de saint Trudon, voulant pourvoir aux besoins spirituels des Béguines

Il fut également convenu cette année que les Frères-Mineurs (Récollets), qui avaient bâti leur couvent et leur église sur une propriété de l'Abbaye, lui paieraient annuellement un denier d'or, valant 12 deniers de Louvain, et qu'ils auraient la sépulture libre, sauf le droit de l'Église paroissiale.

L'abbé Guillaume porte de Cologne à Saint-Trond des reliques tant des 11000 Vierges saintes que des SS. Gérion, Thébé et d'autres. 1260

L'Abbaye de saint Trudon vend les biens qu'Adolberon deux, Évêque de Metz et abbé de ce lieu, lui avait légués sur la Mozelle, et les réapplique ailleurs au profit de saint Trudon, tandis que le comte de Looz et le duc de Brabant usurpent la juridiction que l'abbé de saint Trudon possédait de droit sur les villages de Borlo, de Manhouen, de Ham, de Halen, de Linchoud et d'autres. Cette injustice manifeste affligea profondé- 1263

qui sont dispersées dans les paroisses de Saint-Trond, et les réunir dans un même local, leur cédon le terrain que nous avons près de Schurhoven et que notre jardinier occupait autrefois, de plus une terre y attenante du côté de Merwele, sur le ruisseau, et contenant environ 8 bonniers. On y bâtira la cure, l'église, le cimetière, les maisons et tout ce qui doit servir à l'usage et à la commodité des Béguines. Cette terre leur appartiendra, ainsi que les fruits, dtmes et cœtera, de droit héréditaire de Béguines en Béguines, nous réservant seulement un passage près du ruisseau, de manière à ce qu'on puisse annuellement le nettoyer, ce qui ne pourra néanmoins se faire qu'en temps convenable, en sorte que le moulin n'ait pas à en souffrir.

Fait à Saint-Trond en Juin 1258.

ment le respectable abbé, qui n'avait à cœur que les intérêts de Dieu, le salut des âmes et la prospérité de Saint-Trond.

Et si ce proverbe: une disgrâce arrive rarement seule, ne vient pas toujours à la réalité, il acquit du moins ici une espèce de consistance; car, la même année, la grande tour de l'abbaye tomba, sans qu'il fit le moindre vent, le temps étant calme. Deux cloches furent brisées, mais celles appelées « Orléanaise Catherine et Quintine » qui étaient les plus grosses, et deux autres, ainsi que la cloche du ban, restèrent intactes.

Une voute, que l'on avait pratiquée sous une chapelle dédiée à saint Nicolas, parut être la cause de cet événement qui, du reste, n'occasionna la mort à personne.

1269 Vu les pertes qu'essuyait continuellement l'Abbaye on se ferait difficilement une idée des aumônes qu'on y faisait: l'église de Notre-Dame avait vingt prébendes ou bénéfices, pour les pauvres honnêtes, et tous les samedis chaque pauvre recevait deux pains de froment et un denier de Liège, que l'Abbé eut encore la bonté de changer en deux de Louvain.

A l'Abbaye, chaque jour, on faisait un potage qui n'était pas mal, et dont se régalaient ceux qui se rendaient à la porte sans compter la pitance qu'ils recevaient à domicile, ni les secours en argent, ni la distribution régulière du samedi.

1270 Il faut être juste et reconnaître qu'il était doux pour

les pauvres de servir des mattres qui ne demandaient d'avoir des biens que pour avoir le plaisir de les répandre sur eux.

Il faut aussi ajouter ici que l'Abbé Guillaume fut puissamment secondé dans l'exercice de ses bonnes œuvres par un nommé Jacob, de Saint-Trond, par Christiane, avoué de Saint-Trond, et Ide son épouse, qui tous versèrent dans le sein des pauvres d'abondantes aumônes et leur fondèrent des rentes.

Je trouve dans les anciens manuscrits de l'Abbaye une chose que je pourrais passer sous silence, il est vrai, mais je la trouve si propre à édifier que je me décide à la traduire, la voici: Un religieux des plus fervents étant mort, son âme apparut la nuit suivante à l'Abbé Guillaume, et lui dit en gémissant qu'elle était dans le Purgatoire. Le Père Abbé lui demanda donc comment il pourrait la soulager, (autrement sans doute que par le saint Sacrifice de la Messe, qui est un moyen infaillible). Allez, lui dit cette âme, allez trouver une telle femme qui reste au faubourg de saint Pierre, et demandez lui qu'elle m'applique ses mérites.

L'Abbé Guillaume y fut, et trouva là un exemple admirable de la patience conjugale. Cette pauvre femme exténuée, souffrante, était en prières, à genoux. Que faites-vous donc là, femme, lui dit l'abbé ? Je prie Mr, et j'unis mes peines à celles du Sauveur ; mon mari va revenir, pris de boisson, et je serai battue ; je le suis chaque soir, mais je souffre en patience et me laisse frapper. Eh ! bonne femme, que faites-vous

alors ? Je pense à la Passion et à la mort de Jésus, qui a tant souffert et qui est mort pour nous. — Oh ! chère femme, lui dit l'abbé, appliquez une partie de vos mérites pour le soulagement d'une telle âme ! Elle le fit, et l'abbé eut la consolation d'apprendre dans une seconde apparition que cette âme était passée dans le sein de Dieu, ce que nous déclarons cependant, ne pouvoir être cru que d'une foi purement humaine, n'étant pas décidé par l'Église.

1272 Pendant que Richard, comte de Cornouaille, et le roi de Castille se disputent le royaume d'Allemagne, et que Henri, frère du comte de Gueldre, occupe le siège épiscopal de Liège, Guillaume de Rickel, abbé de saint Trudon, s'endort tranquillement dans le Seigneur, après une vie toute laborieuse et sainte, et Henri de Walebeke lui succède.

Le vicomte Théobald, archidiaque de Liège, à qui Henri, fils du comte de Gueldre et prince de Liège, avait donné un soufflet lorsqu'il n'était encore qu'Archidiaque, est élu Pape après la mort de Clément IV, et prend le nom de Grégoire X.

Quelque temps après, ce Pape, qui brûlait du salut des âmes et de l'amour de Dieu, écrivit une lettre toute paternelle à Henri de Gueldre, pour l'exhorter à la douceur, à la fuite des passions et du vice, et à l'amour de la vertu.

1273 Rodolphe, comte de Hauensborch, élu roi des Romains et couronné à Aix-la-Chapelle, déclare en présence de Henri de Gueldre, que dans toute l'éten-

due de l'empire il n'y a point de véritable juridiction, si elle ne relève de sa Majesté impériale et que sans son consentement on ne pouvait aliéner ni transmettre à d'autres les fiefs ou les biens féodaux.

Jean, Duc de Brabant, mécontent de ce que Henri de Gueldre avait plus d'une fois rendu au Brabant de cruelles visites, s'avance avec une forte armée pour envahir l'évêché de Liège, mais arrivé au lac qui est entre Léau et Saint-Trond, vulgairement dit « 't Venne », il apprend la mort de sa mère, la duchesse Adélaïde, et rebrousse chemin. 1273

Grégoire X étant arrivé, la 3^e année de son souverain pontificat, de Rome à Lyon, y établit un concile, auquel se rendirent cinq cents évêques et 72 Abbés. 1274

A ce concile fut cité et comparut en personne Henri de Gueldre, évêque de Liège.

Dès que la nouvelle de cette citation fut connue des Liégeois et des habitants des autres villes, des dénonciations graves contre ce Prince affluèrent à Lyon, par l'organe même des députés Liégeois.

Le Prince Henri parut donc en présence du souverain-Pontife qui, ayant fait retirer sa cour et les Prélats du concile, resta seul avec lui et deux théologiens fameux : Thomas d'Aquin de l'ordre des précheurs, et Bonaventure de l'ordre des Frères-Mineurs. Alors, on présenta à Henri de Gueldre le livre *aux examens*, et, n'ayant point satisfait aux questions, trouvé *minus habens*, il fut destitué et renvoyé sans

l'anneau pastoral qu'il fut contraint de remettre entre les mains de Grégoire X, après 25 années d'épiscopat.

Dans son retour, Henri de Gueldre, écumant de colère, s'empara de tous les châteaux de l'évêché de Liège.

Cependant, ravi de pouvoir donner à l'église de Liège un Évêque de son choix, Grégoire désigna, dans ce même concile, Jean d'Enghien, évêque de Tournay, pour passer à l'évêché de Liège et lui confia en même temps l'Abbaye de Stavelot.

1275 En cette année, il se fait à Saint-Trond une procession très-solemnelle, dans laquelle on porte avec piété et révérence le corps des saints Trudon et Euchaïre, et à laquelle assiste tout le peuple de la ville et des environs.

1276 Le grand Bailli de Condroz ayant fait prendre un homme qui avait volé une vache à la foire de Ciney, un différend grave s'élève entre ce Seigneur et Jean de Beaufort, Seigneur de Goëne. Ce dernier engage dans sa cause ses frères et plusieurs autres seigneurs, et fond sur le Condroz. L'Évêque de Liège veut réprimer leurs coupables excès ; mais le Duc de Brabant et les Comtes de Namur et de Flandre se déclarent contre lui ; ils pénètrent dans le pays de Liège, et portent les flammes dans les villages de Meffe, de Warnant, et dans beaucoup d'autres localités. Le comte de Luxembourg, épousant les sentiments de son beau-frère, le Comte de Flandre, surprend la ville de Ciney

et la pille ; tandis que d'un autre côté les Hutois et les Dinantais fondant sur les comtés de Luxembourg et de Namur, y portent la flamme et le fer.

Enfin après une guerre, ou plutôt un massacre mutuel qui coûta la vie à plus de trente mille hommes, la paix se fit par la médiation de Philippe, Roi des Français.

En cette année Henri, Abbé de saint Trudon, résigne l'Abbaye entre les mains de son Ordinaire, M^{sr}. Jean, Évêque de Liège. 1277

Dans cette occasion les Moines s'en rapportèrent au dit Prélat qui leur donna un Abbé de son choix : Guillaume, deux de ce nom, homme instruit dans la science de Dieu et vénérable sous tous les rapports, fut établi Abbé de saint Trudon.

Guillaume, Comte de Juliers, avec un grand nombre des siens, fond en ennemi sur la ville d'Aix-la-Chapelle qu'il s'efforce de prendre. Les habitants lui résistent fortement, et ce Comte, ses deux fils Guillaume et Roland, ainsi que beaucoup de nobles et d'hommes distingués, au nombre de 350, sont tués dans les rues.

Le Pape Grégoire X, ancien Archidiacre de l'Église de Liège, ainsi que nous l'avons dit, étant parti de cette terre d'exil pour aller recevoir dans notre véritable Patrie la récompense des justes, Nicolas III lui succède. 1278

En ce moment, Henri de Gueldre, qui n'avait pas digéré l'affront qu'il avait reçu au concile de Lyon et qu'il attribuait au Liégeois, cherche un moyen 1281

de se venger, et à cette fin il redemande à l'Évêque de Liège une forte somme d'argent qu'il dit avoir prêtée au chapitre de saint Lambert.

Le Prince-Évêque, Jean d'Enghien, convient avec lui de se trouver à Hougarde, à l'effet de s'entendre.

Le Prélat, qui ne se défait de rien, y étant arrivé au jour déterminé, seul et sans défense, fut brutalement enlevé par les satellites de Henri de Gueldre, qui le mirent sur un cheval. Ce Prince, qui était d'une grande obésité, ne put supporter long-temps la course impétueuse d'un fougueux animal qu'ils avaient choisi exprès, et tomba du cheval dans les bras de ses ravisseurs qui l'étouffèrent presque.

Ces malheureux le laissèrent dans la campagne, près du cloître de Helissem, et prirent la fuite.

Une pauvre femme étant alors arrivée sur le lieu, vit le vénérable Prélat gisant dans la poussière, et tâcha de le soulager en lui soulevant la tête qu'elle pressait contre son cœur; mais, après quelques soupirs poussés par le Prélat, elle s'aperçut que son âme exhalée n'avait laissé dans ses bras que les tristes restes de sa mortalité.

Le même jour, les Saintronnaires ayant eu connaissance du meurtre commis sur la personne de leur maître et Seigneur, poursuivirent les coupables jusqu'au-delà du Demer. Mais les gens du comte de Looz s'étant aussi rassemblés, renversèrent tous les ponts et dépouillèrent les Saintronnaires,

en tuèrent même quelques-uns, qui s'étaient écartés des autres, ce qui paraît d'autant plus inexplicable qu'ils étaient amis en ce moment.

Un an s'est à peine écoulé depuis la mort de Jean d'Enghien, que Jean, Évêque de Metz et fils de Guy, comte de Flandre, est transféré, par le Pape Martin IV, sur le siège épiscopal de Liège. 1282

Vu les désordres graves qui se commettaient à Saint-Trond, M^{sr} Jean, Évêque de Liège, et l'abbé Guillaume, voulant opposer une digue solide au débordement des mœurs et à la perversité des méchants, tinrent conseil, et de l'avis de plusieurs hommes sages, ils convinrent de donner à la ville un nouveau mode d'administration, en nommant une Régence, composée de deux Préteurs, ou Bourgmestres et de huit conseillers. Ces Magistrats jugeaient de tout ce qui concernait l'administration de la ville, excepté des causes criminelles qui furent laissées au conseil des Échevins; ils étaient établis pour dix ans, mais révocables au gré des Seigneurs qui leur faisaient un traitement sur leurs revenus et auxquels ils devaient prêter serment de fidélité, d'honneur. 1288

Du reste, cette Régence, quoique spirituellement conçue, ne dura pas long-temps, ainsi que nous le verrons plus loin.

Le 3 du mois de juin, Jean premier, duc de Brabant, voulant, en sa qualité de duc de Lothier et de Marquis du saint Empire, affranchir la grande

route entre la Meuse et le Rhin et la conserver libre, passe la Meuse avec une armée nombreuse et assiège la citadelle de Woeringen.

A cette nouvelle, l'Archevêque de Cologne, aidé des comtes de Gueldre et de Luxembourg qui en voulaient au duc de Brabant de ce qu'il avait acquis le duché du Lothier du comte de Mons, et une foule de princes réunirent une armée puissante contre la poignée d'hommes que leur opposait le dit duc de Brabant.

Dans cette occasion, le duc se confiant en Dieu qui favorise les causes justes, prépara ses gens au combat par une brûlante allocution et attendit l'ennemi de pied ferme.

Bientôt un combat terrible s'engage, et après des flots de sang, la victoire est aux Brabançons. Ce combat acharné dura depuis le matin jusqu'au soir, et le comte de Luxembourg, trois de ses frères et plus de neuf cents chevaliers y perdirent la vie.

Arnoul VIII, comte de Looz et avoué de Saint-Trond, donna dans ce moment des preuves signalées de courage et de bravoure : commandant le second bataillon de l'armée de Jean, il contribua puissamment à lui faire remporter la victoire. Ce Comte avait véritablement l'âme noble et magnanime ; il gouvernait avec sagesse, et toujours il fut le protecteur de la ville de Saint-Trond, où il maintint de tout son pouvoir la paix et l'équité, ainsi que nous le verrons tantôt, à l'année 1303.

Jean I, duc de Brabant, assiége le château de Fauquemont, mais bientôt il se fait un arrangement entre les deux seigneurs par la médiation d'un ami, et le siège est levé.

L'abbé de saint Trudon fait bâtir à Donck une maison superbe, et établit le cours de la rivière de Herck. 1291

Les Brabançons et les Limbourgeois attaquent le fort de Cornillon, mais leur témérité leur coûte cher : les uns sont taillés en pièces, et d'autres faits prisonniers, quinze sont envoyés à Dinant et ont la tête tranchée par autorité du Mambour de Liège. 1292

L'Evêque Jean de Flandre meurt le 14 octobre.

Le Pape Nicolas IV étant mort le 4 avril, Célestin V est élu et sacré Pape le 5 du mois de juillet. Ce saint Pontife, qui avait vécu pendant 40 ans dans la solitude, au pain et à l'eau, résigna la Papauté cette année-là même, et eut pour successeur Boniface VIII, auteur du sixième livre des Décrétales. 1293

Hugues-de-Châlons est fait Evêque et Prince de Liège par le Pape Boniface VIII, et les élections faites en faveur de Guillaume-de-Guy, ainsi que les lettres d'investiture qu'il avait reçues de l'Empereur Adolphe-de-Nassau, sont annulées par la cour de Rome. 1296

Guillaume II, abbé de saint Trudon, meurt dans les sentiments de la piété la plus tendre, et est inhumé dans la grande nef de l'église de l'Abbaye ; il a pour successeur Adam d'Ordinghen. 1297

Ici commence une guerre cruelle entre les Awans et les Waroux, au sujet d'une jeune fille fort riche du territoire d'Awans et qu'un jeune gentilhomme de la famille de Waroux voulait épouser. Le Voué d'Awans mit opposition au mariage, en prétendant que la demoiselle était de condition servile, n'était pas noble. Mais c'était l'égoïsme qui faisait agir cet homme : la jeune fille était très-riche, il la désirait pour son fils. Toutefois, nonobstant les clameurs du voué, le mariage fut contracté à Waroux et la guerre fut allumée. Elle dura 38 ans et coûta la vie à plus de 32,000 hommes.

Saint Louis, roi de France, est canonisé par le Pape Boniface VIII.

Philippe, roi de France, envahit la Flandre, prend Bruges et d'autres villes; il emmène en France et jette en prison Gui, et Robert, son fils aîné, sous prétexte qu'ils avaient conspiré contre lui avec Edouard, roi d'Angleterre.

1298 L'empereur Adolphe est tué, ainsi qu'un grand nombre des siens, par l'armée d'Albert, duc d'Austrasie et fils de l'empereur Rodolphe, décédé en 1292.

1299 Le susdit duc Albert, élu par les princes de l'empire, est couronné roi des Romains.

LES CHANGEURS.

Quelques changeurs s'étant établis dans le district de M^{or} de Liège, à Saint-Trond, exercèrent leur état, contre le droit établi, hors du district de l'ab-

baye. L'Abbé, qui eut connaissance de cet acte illégal, fit porter leurs tables au milieu du marché et les fit mettre en pièces. Car, par une sentence des échevins, le droit de change appartenait à l'abbé, comme le droit de frapper monnaie appartenait à l'Évêque : c'est ainsi d'ailleurs que la chose avait été autrefois partagée entre l'église de Metz et celle de St. Trudon.

Il est cependant bon que l'on sache ici, que le droit de frapper monnaie était inhérent au territoire de Sarchinium, Seigneurie du noble, royal et immortel Trudon; je pourrai le faire voir dans une autre occasion, par d'anciens documents qui sont aussi à ma disposition, mais qu'il me reste à disséquer.

Ainsi, les tables des changeurs ayant été ôtées dans le district ou la partie de la ville qui appartenait à l'Évêché de Liège, un honnête bourgeois nommé Pierre, établit une maison de change dans le district même soumis à la juridiction de l'abbé, conformément aux statuts et réglemens de la ville.

14^e SIÈCLE.

Hugues de Châlons, évêque de Liège, accusé près de la cour de Rome pour des fautes graves que son frère devait avoir commises avec son consentement, se présente au souverain Pontife sur une invitation qui lui avait été faite. Le Vicaire de Jésus-Christ ne trouvant pas de preuves suffisantes pour le déposer et voyant dans son procédé plus d'imprudence que de malice, jugea, dans son immense charité, qu'il

1300

valait mieux le transférer à un autre diocèse afin de fermer toutes les plaies. Il paratt qu'il fut nommé à Besançon. Du reste, Adolphe-de-Waldeck, fils du comte de ce nom et Chanoine de saint Lambert, fut élevé sur le siège épiscopal de Liège.

- 1301 L'abbé Adam fait reconstruire la grande tour de l'abbaye de Saint-Trudon : on se rappelle qu'elle était tombée du temps de l'abbé Guillaume. (1263)

Tumulte à Saint-Trond et érection d'une Maîtrise.

- 1302 Un nommé Christiane Walnère ayant épousé une dame, veuve de M^r de Busc, les parents de cette dame l'empêchèrent d'entrer en jouissance de ses biens. Walnère, dans cette position, ne pouvant rien par lui-même, eut recours aux échevins de Saint-Trond pour défendre ses droits; mais toutes ses démarches furent vaines: les échevins, gagnés par les parents de la dame, traînaient la chose en longueur et l'intérêt étouffait la justice.

Enfin, las de solliciter et d'attendre, Walnère provoqua une émeute, et, à cette fin, ayant engagé ses trois frères dans son parti, il parvint avec eux à faire nommer Waltère de Diest, dit Walteramme, capitaine ou chef des bourgeois.

Ce dernier était un homme audacieux, le choix leur convenait: d'un caractère cruel et violent, ce héros

de terreur se mit vite en besogne. A peine avait-il reçu sa mission criminelle, que déjà les échevins se trouvaient en prison dans la maison des Lombards, où ils étaient loin d'être à l'aise.

Le comte Arnoul de Looz, avoué de la ville, et l'abbé de Saint-Trudon avaient travaillé tout l'avant-midi pour les avoir en liberté ; mais il leur fut impossible d'y réussir avec ces furieux.

Le comte et l'abbé se rendirent donc au monastère, sans avoir pu rien gagner, et dès qu'ils furent à table pour dîner, un bruit terrible se fit entendre : un des échevins ayant trouvé bon de secouer les verrous et de sortir de prison, ainsi que de la ville, Waltère de Diest arrive à l'Abbaye, avec ses hommes armés, franchit la porte du cloître, brise celle de la salle à manger et demande impérieusement le comte.

L'abbé, blotti aussitôt dans un coin, échappa à la vue des perturbateurs, mais le comte fut moins heureux : ils le forcèrent de se rendre avec eux à la maison de cet échevin, nommé Arnold Probe, parce que, en sa qualité de voué de la ville, le comte était en droit d'exercer la justice au défaut des échevins. Mais ce n'était pas un acte de justice que les Saintronnaires demandaient, ils voulaient l'anarchie. Un peuple turbulent s'ennuie bientôt de la paix, saisit les nouveautés et aime à se brouiller avec son Seigneur naturel au préjudice des lois et au détriment de ses propres franchises et de ses libertés. De là les homicides, les incendies, les brigandages qui

ruinent les nations : dans ces moments de terreur, on pille, on vole, le crime lève une tête altière, jusqu'à ce qu'enfin le peuple, écrasé sous un bras de fer et reconnaissant ses torts, se range de nouveau sous les lois paternelles d'un Souverain légitime. Mais je m'éloigne de mon sujet ; reprenons.

Le comte de Looz n'eut pas le temps de réfléchir ; sommé de se rendre chez Probe, il fallut obéir. Aussi jugea-t-il que c'était l'unique moyen de mettre les Échevins en liberté.

Arrivé à cette maison, le comte frappa un coup avec sa canne, en signe d'autorité, et c'en fut assez : les bourgeois se précipitèrent dans la maison de l'Échevin où ils brisèrent et pillèrent tout. Puis se dirigeant vers la porte de Stapel, ils furent ravager le jardin et la vigne du dit Arnold Probe. Après cela, ils revinrent sur le marché où ils tuèrent sans le moindre motif, le fils du Seigneur Robert de Glindin. Cela aurait dû suffire ! Mais point du tout, les têtes étaient échauffées, et le bon sens et la sagesse s'étaient éloignées de Saint-Trond. Ils coururent donc à la porte du monastère, et là, écumant de fureur et agitant les armes dont ils s'étaient saisis, ces forcenés firent peur aux Moines, dont trois franchirent les murs pour se sauver. Les bourgeois les arrêtèrent, mais l'un s'était cassé le bras en tombant du mur ; ils les firent rentrer à l'abbaye : ce ne pouvait guère être, dirait-on, par un sentiment de commisération de la part de gens que l'esprit du mal avait amenés là ; toutefois les mou-

vements du cœur humain sont souvent inexplicables.

Lorsque le tumulte fut apaisé, les Échevins sortirent de Saint-Trond le 12 du mois de juillet, et se rendirent dans un endroit voisin de la ville, où l'Évêque de Liège avait envoyé une troupe de soldats choisis pour veiller à leur sûreté personnelle. Le même jour, sur l'heure du soir, l'abbé et le comte se rendirent également dans cet endroit, escortés d'hommes qui pouvaient les défendre contre les usurpateurs du pouvoir.

A l'approche des soldats, les Saintronnaires en masse voulurent prendre les armes, mais le Comte leur fit entendre que l'on n'emploierait des moyens de rigueur que contre les chefs de la révolte, et tout parut assez tranquille. Les moines ne quittèrent pas le monastère.

Cependant la Matrise était debout et le pouvoir était violé; on ne pouvait donc s'attendre qu'à de nouveaux désordres. C'est ce qui eut lieu: Jean de Winde, officier de l'Abbaye, revenait de l'endroit où l'Abbé se tenait, et dès qu'il arriva à la porte dite Vissegat, il fut violemment attaqué par des hommes en embuscade et n'eut que le temps de gagner l'Abbaye. Aussitôt un bruit terrible se fit entendre, la Matrise courut aux armes, et les bourgeois, arrivés au monastère, frappaient d'horribles coups et voulaient qu'on leur livrât le Justicier.

Le Prieur du monastère, Henri de Rikle, et d'autres religieux, des plus anciens se présentèrent à la fenêtre

et les supplièrent avec douceur de les laisser dormir tranquilles ; en effet le peuple se retira.

Mais ce ne fut pas tout, la veille de la Sainte-Barbe, comme l'Abbé se trouvait à Alken, où il s'était rendu pour traiter de ses affaires avec l'Évêque, il lui arriva un messenger qui l'avertit en secret de ne point aller loger à Nieukerke ; ce qui le détermina à aller à Kerkom, près de son frère. Bien lui prit en effet de ne pas retourner à Nieukerke, car les capitaines de la Matrise ayant tenu conseil, se hâtèrent vers minuit de s'y rendre dans le dessein de s'emparer de sa personne.

N'ayant point trouvé ce qu'ils cherchaient, ces malheureux dans leur fureur pillèrent la maison, tuèrent cinq chevaux et incendièrent la ferme ; puis ils se retirèrent en se félicitant d'avoir fait une belle œuvre.

Mais le lendemain, dès l'aurore, le proviseur de la maison de Nieukerke fit transporter sur des chars les chevaux tués et des lits que ces furieux avaient déchirés, et les fit jeter au milieu du marché de Saint-Trond.

Puis tout le monde d'accourir, à cinq heures du matin ; on n'eut rien de plus empressé. Les plumes des lits, par un temps houleux, s'élevaient dans les airs, et chacun voulait assister au spectacle.

Dans cette nuée de plumes, on avait peine à voir, lorsqu'un Frère nommé Nicolas, d'une voix de tonnerre éclatant dans la foule, voyez, bourgeois, cria-t-il, voyez ce que les Saintronnaires ont fait à la Cure Neuve qu'ils ont pillée et incendiée.

Ce fait déplut beaucoup aux bourgeois, malgré tout

ce dont ils prétendaient avoir à se plaindre. D'ailleurs une ville n'est jamais toute méchante à la fois; en Belgique surtout, il y a toujours un coin religieux; aussi les braves gens gémissaient sur les désordres qui désolaient la ville et demandaient le retour de la justice.

Dans cet abîme de maux, l'abbé Adam se rendit hâtivement à Aix-la-Chapelle avec ses échevins, et porta plainte devant les échevins d'Aix en les priant de se rendre à sa maison de Donck.

L'Abbé revint aussitôt et l'interdit fut prononcé contre toute la ville de Saint-Trond.

Les Curés des paroisses et les autres Ecclésiastiques se retirèrent à Donck comme en un lieu de sûreté.

Proscription de Wolteramme et de ses complices.

Le neuf du mois de février de cette année, Thibaut de Bar, Prince-Évêque de Liège, Adam d'Ordinghen, abbé de saint-Trudon et Arnoul, comte de Looz, arrivèrent avec une armée nombreuse entre Brusthem et la ville de Saint-Trond, sur la route qui longe Battershoven d'un côté et Heirstake de l'autre. Ces Seigneurs avaient avec eux les échevins d'Aix-la-Chapelle, qu'on avait expressément demandés, et tous ceux de la ville de Saint-Trond.

1304

On tint conseil au milieu de la campagne, et on déposa, contre les bourgeois et en particulier contre les chefs de la Maîtrise, les plaintes ci-dessus énoncées, c'est-à-dire, d'usurpation du pouvoir souverain.

Les échevins, ayant attentivement examiné la chose, firent placer des sièges sur la dite route de manière qu'une partie se trouvait sur le district de l'Évêque et l'autre sur celui de la juridiction abbatiale; car, en effet, on était précisément aux limites des deux domaines qui se touchaient en cet endroit.

Déjà tout était prêt, les échevins étaient tous réunis, mais on ne faisait rien, parce que la cloche du ban ne sonnait pas, ce qui devait se faire pour toute proclamation judiciaire.

On convint donc avec un soldat, pour cent livres touraines, qu'il irait sur la tour de l'Abbaye et qu'il sonnerait long-temps la dite cloche. On comprend assez sans doute que les Échevins ne pouvaient exercer la justice dans une ville en révolte; ce fut donc au milieu de la campagne et pendant que l'airain judiciaire de ses sons alarmants avertissait les Saintronnaires, que les Échevins prononcèrent une sentence par laquelle étaient déclarés bannis de la patrie et privés de tous droits, de toutes propriétés, de tous biens, comme coupables du crime de lèse-majesté, Walteramme de Diest, les 4 frères Welvere, Waltère, Gunter, Christiane, Jean et Herman Wisseler, fils de Jean.

Pendant que toutes ces cérémonies légales se pratiquaient dans la campagne, les Saintronnaires excités par la cloche du ban couraient déjà aux armes, et apprenant bientôt qu'une armée était dans la campagne, ils sortirent en rang de bataille par

la porte de Liège, et s'arrêtèrent au dessus des jardins du faubourg.

Le Comte Arnoul se hâta de les joindre, et leur renouvela l'assurance qu'ils n'avaient rien à craindre, qu'on n'en voulait qu'aux chefs de la Matrise et les engagea à retourner tranquillement chez eux, ce qu'ils firent.

Les Seigneurs entrèrent alors puissants dans la ville inquiète et y relevèrent leur pouvoir abattu.

Dès ce moment, le gouvernement fut rétabli, l'ordre public régna partout, et les capitaines proscrits s'apercevant que les bourgeois s'éloignaient d'eux et les fuyaient, prirent la résolution de quitter le pays, en abandonnant femme, enfants, biens, richesses et tout ce qu'ils possédaient.

Les Saintronnaires, revenus de leur insubordination, se réconcilièrent complètement avec leurs Seigneurs naturels.

Il fut néanmoins convenu, au jugement de personnes sages et honorables, que les bourgeois paieraient à leurs Seigneurs-Souverains une amende de trois mille livres de Tours et qu'ils iraient à leur rencontre jusqu'à Nieukerke, où ils avaient d'abord commis leurs coupables excès.

C'était le Jeudi-Saint, le 7 du mois d'Avril; tout le peuple était rassemblé, et toutes les personnes qui avaient prêté secours aux sept capitaines dans leurs égarements allaient tête et pieds nus. On parvint ainsi jusqu'à Nieukerke, où tombant à genoux, les mains

jointes, tous demandèrent pardon à l'Abbé et au Couvent. La grâce ne se fit point attendre: un pardon noble coula sur eux, et l'on se mit processionnellement en marche, deux à deux. On arriva ainsi jusqu'au milieu même du monastère où l'on entonna le *Te Deum*, en actions de grâces.

1308 L'abbé Adam se rend à Rome pour des affaires de son ordre, et est très-agréablement accueilli par le Souverain-Pontife, Benoit XI, qui se rappelle très-bien avoir dîné chez lui à Saint-Trond. En effet, Benoit XI n'étant encore que Provincial des frères Prêcheurs, arriva un jour dans cette ville et fut invité à dîner à l'Abbaye; mais l'officier qui fut chargé de faire l'invitation crut devoir avertir le Père Provincial que l'Abbé Adam ne parlerait pas latin, mais français. Le Provincial en fut d'autant plus content qu'il prévit que l'on s'entretiendrait rondement et sans embarras. En effet, les Pères parlèrent chacun de leur Ordre et le Provincial se retira très-édifié de l'Abbaye de Saint-Trudon. Voilà comment, lorsqu'on annonça à Benoit XI l'arrivée de l'Abbé de saint-Trudon à Rome, ce Pontife demanda si c'était celui qui ne parlait pas latin, ainsi que nous le trouvons dans quelques manuscrits.

Ce Pape mourut 9 mois après son avènement, au Souverain Pontificat, et eut pour successeur Clément V.

1306 Sur la demande des artisans de la ville de Saint-Trond, on bâtit à leurs frais, et du consentement de

l'Abbé Adam, la chapelle de saint Éloy; on y consacre un autel; la confrérie des ouvriers commence.

La même année, on expulsa des villes de Saint-Trond, de Huy et de Dinant les usuriers qui s'y étaient réfugiés après avoir été chassés de Liège par Monseigneur de Waldeck.

Cette année est mémorable par la suppression de l'ordre des Templiers, qui corrompus par le luxe, étaient devenus le scandale de l'Église. 1307

Violation de l'Église de Notre-Dame.

Il n'est pas de crime que n'enfante la haine: elle divisait à Saint-Trond deux familles très-fortes, celles de Steppelen et d'Oton Militis. Ce dernier réunit ses parents, le 4 du mois de Mai, leur donne des armes, et entre avec eux, vers les 5 heures du matin, dans une maison sur le marché. A peine y sont-ils qu'un homme qu'ils avaient aposté vient leur dire que la famille de Steppelen entrait dans l'église de Notre-Dame. 1311

Ils n'attendaient que ce moment; les deux frères Damien et Nicolas, leurs fils, leur neveu et sept autres s'élancent dans l'église pendant qu'on y célèbre la sainte Messe, tombent sur Walthère Burgelken et ses parents, sur Arnold Stière et son neveu, au moment où ils ne s'y attendaient pas et les forcent à se retirer de l'endroit où l'on célébrait la Messe jusque près du Maître-Autel où ils les tuent, malgré la plus

vigoureuse résistance. De là ils se lancent sur un Échevin, nommé Albertin, qu'ils blessent mortellement et qui meurt peu de jours après.

Tous les auteurs de cet horrible sacrilège furent proscrits par les Échevins. On fit de plus démolir la maison d'où ces forcenés étaient sortis armés, et comme elle était située sur le district de l'Évêque de Liège, il fut statué que les pierres et les bois seraient portés sur celui de l'Abbé et détruits par le feu ; ce qui se fit à peu près au milieu du marché.

L'église de Notre-Dame fut rebénite l'année suivante par Guy, évêque de Maestricht, en l'absence de M^{re} Thibaut de Bar, parti pour Rome avec l'empereur Henri.

Dans le même temps que le crime susdit se perpétrait à Saint-Trond, la guerre des nobles de la Hesbaie qui s'était assoupie, se ralluma tout à coup : Henri de Hermalle et Guillaume de Geneffe de la famille des Awans et châtelain de Warême, qui ne tenaient point le même parti, se rencontrèrent à Saint-Trond et se prirent de paroles ; mais la police de la ville intervint et ils durent se quitter sans en être venus à des actes de violence.

Cependant tout n'était pas fini : quelque temps après Henri de Hermalle étant venu à Saint-Trond avec peu de suite, Guillaume de Warême se mit en embuscade près de Milen avec un bon nombre des siens, et dès que Henri parut avec ses gens, ils tombèrent impétueusement sur eux. Il y eut des blessés de part et

d'autre; Henri fut percé de plusieurs coups et son neveu, Jean de Phason, fut tué.

Guillaume courut à Liège se mettre sous la protection du Mambour; mais dès que Henri fut guéri de ses blessures, les deux partis reprirent les armes et portèrent dans leur pays le carnage et la mort.

Nous ne traduirons pas le détail que nous fait la Chronique de Saint-Trond du combat des Nobles contre le Chaptre et le peuple de Liège, où deux cents nobles furent consumés par les flammes qui dévorèrent l'église de Saint Martin, à Liège; nous ne suivrons pas non plus les Awans et les Waroux sur les champs de Warême, où la victoire se déclara en faveur de Henri de Hermale. 1312

La ville de Warême fut prise, et le châtelain fut forcé de se sauver dans le château, après avoir perdu un bon nombre des siens.

Érection d'une Maîtrise à Saint-Trond.

Adolphe de la Marck, Prince de Liège, et tout son chapitre autorisent l'érection d'une Maîtrise à Saint-Trond, nonobstant les justes réclamations de l'Abbé. 1314

Les Maîtres profitent de ce moment pour violer tous les droits de l'Abbaye, et attirent un interdit sur la ville, que l'Abbé quitte avec les Échevins.

Deux ans à peine s'étaient écoulés sous le poids des censures, que l'Évêque Adolphe, qui avait accordé la Maîtrise, absout de fait les Saintronnaires de l'excommunication qu'ils avaient encourue de droit. 1316

Dans ce moment, Adolphe, qui voulait favoriser les bourgeois, ou plutôt détruire le pouvoir de l'Abbé (on doit encore le dire pour être véritable), fit démolir la prison qui avait toujours été dans le district de l'Abbaye, comme le Gibet était dans celui de l'Évêché; il en fit construire une autre dans la partie soumise à la juridiction épiscopale.

L'Abbé en appela à la cour de Rome; mais dans l'entretemps l'hôpital, qui avait été fondé par les Moines et transféré de leur cimetière dans la rue de Tirlemont, cessa d'être administré par eux. Des hommes de mauvaise foi s'étant fait donner les papiers qui assuraient à l'Abbaye l'administration de l'hôpital, en brisèrent le sceau et les anéantirent.

Et tandis que d'un côté les brasseurs refusaient encore une fois de payer l'impôt sur la bière, Adolphe de la Marck occasionnait à l'Abbaye des dépenses énormes: il y arriva avec 150 cavaliers, pour en faire la visite, et la dépense s'éleva à 1500 livres de Tours.

Cependant, malgré tout cela et une disette affreuse qui désolait le pays, on ne cessa point les aumônes à l'Abbaye, on les redoubla même; on faisait cuire, dans une immense fournaise que l'Abbé Guillaume, premier du nom, avait fait construire, un solide potage qui nourrissait les pauvres et leur donnait des bras.

Cette année est célèbre par la paix de Fexhe, cette loi fondamentale de la constitution de Liège, passée entre l'Évêque, le chapitre, les chevaliers, les villes et tout le pays, et due aux réclamations générales

de tous les habitants de la principauté de Liège contre tant de démêlés meurtriers, tant de guerres sanglantes; car dans ces temps malheureux, tout le monde se récriait sur les désordres qui désolaient le pays, tout le monde demandait le retour de la justice, et tout le monde néanmoins se livrait à une vengeance cruelle. Alors chacun était intéressé de savoir quelle était et quelle devait être la législation que les événements de ces temps barbares avaient obscurcie. D'un côté, les Princes de Liège, le Chapitre cathédral, l'ordre Équestre et l'État-Tiers cherchèrent tour à tour à se maintenir dans leurs droits antiques et surent faire valoir avec opiniâtreté les anciens usages qui leur étaient favorables: de là des rixes entre ces corps, des guerres terribles entre le Prince et le peuple; et cela souvent parce que ce peuple, presque toujours mené par des hommes turbulents et ambitieux qui ne cherchaient qu'à s'élever au moyen de troubles, étendait ses prétentions au delà de leurs justes limites.

Du reste, la paix de Fexhe confirmait et assurait toutes les libertés et les anciens usages, connus de ce temps; elle voulait que personne ne fût jugé que selon la loi et par son juge compétent; elle défendait sévèrement au pouvoir exécutif d'y contrevenir; donnait, si le cas arrivait, le droit de la résistance, et attribuait particulièrement au chapitre l'autorité d'arrêter dans sa démarche illégale le Tribunal qui avait failli. Elle déterminait les cas où l'Évêque avait le pouvoir d'ordonner seul pour le maintien de la sûreté publique;

elle établissait enfin que le changement des lois, des usages existants, tel que les circonstances de temps et de lieux le nécessitaient, ne pourrait jamais être entrepris que d'un commun accord, par le sens du pays, c-à-d, par la volonté générale ou l'assemblée des États.

Tel était le contenu principal de ce fameux Contrat : il maintenait seulement les libertés, les droits existants contre tout changement arbitraire, et chaque citoyen contre toute autre puissance que celle des lois ; on pourvut même à ce dernier objet par l'institution d'un Tribunal particulier de XXII membres, à élire chaque année par les États seuls. Le Chapitre fournissait aux XXII quatre membres, la Noblesse quatre, la ville de Liège autant, et les autres villes du pays dix.

1317 On comprendait difficilement dans quel esprit le Prince Adolphe, qui d'ailleurs était très-jaloux de son autorité, favorisait à Saint-Trond des hommes qui ne portaient qu'avec peine le joug d'un Gouvernement, et qu'il était même dangereux de mettre à la tête des affaires. En cette année, de concert avec son Chapitre, il accorde aux Maîtres et Jurés de déposer les Échevins perpétuels et d'en élire d'autres annuels, pour la moitié de la ville bien-entendu, car il ne pouvait pas sans usurpation notoire prétendre à davantage.

Les Maîtres interprétèrent malicieusement l'autorisation de l'Évêque, et déclarèrent en conséquence qu'ils allaient non seulement déposer les Échevins perpétuels mais les priver de tous biens et honneurs.

Les Échevins perpétuels en appelèrent au Roi à Aix-la-Chapelle et le Monarque fit prononcer par les Échevins de la dite ville, et sur la demande de l'Abbé de saint Trudon, la destitution des Échevins annuels.

Dans la route du crime on s'avance aisément: en cette année, les habitants de Saint-Trond firent célébrer, pendant que l'interdit pesait encore sur leur ville, les offices à l'Église de Notre-Dame par un prêtre imprudent et sans crainte de Dieu, ce qui fit que tout le Couvent s'enfuit à Donck, où ces Religieux restèrent quatorze mois, après lesquels ils allèrent à la maison que l'Abbaye possédait à Léau.

1323

Ils restèrent encore là quatre mois; puis, sur des arrangements entre la ville de Saint-Trond et le Monastère, l'interdit fut levé suspensivement et les Moines rentrèrent dans leur cloître, sous la conduite de leur admirable et vertueux Abbé.

Les Saintronnaires ne pouvaient pas vivre sans guerre, ils aimaient le tumulte. Le 11 du mois de Juin, ils font avec les Liegeois et les Tongrois une confédération contre l'Évêque de Liège et contre les Hutois, et vont attaquer le château de Gilles Decerf, près de Fise-les-Marets; ils le prennent et le ruinent. De là ils se rendent au faubourg de Statte, à Huy; mais les habitants leurs résistent fortement et se hâtent de gagner la montagne du vieux château, afin de les mieux écraser.

1328

Le Seigneur Rase de Chantemierle qui allait reconnaître, rencontra les Liégeois au milieu de la monta-

gue et tomba ainsi que quinze autres cavaliers sous les coups des ennemis.

A ce moment, le Prince de Liège s'apercevant que ses ennemis, les Liégeois, les Tongrois et les Saintronnaires, au nombre de 30000, étaient rassemblés au pied de la montagne, jugea à propos de les attaquer dans cet endroit, le long du rivage de Meuse.

Le Prince se plaça donc courageusement à l'étroit abord de la montagne, et la partie adverse montant avec vaillance, il s'engagea un terrible combat. Le choc fut rude et opiniâtre : mais enfin la multitude fut contrainte de céder à la valeur de Conrard de la Marck, frère du Prince-Évêque, de Rase de Printhaghen, châtelain de Moha, et de Reignier d'Arkenteil, qui tous donnaient à leurs gens l'exemple de bravoure, de courage et de force ; les Liégeois, les Tongrois, les Saintronnaires furent tués en partie par les armes ou écrasés à coups de pierres que les femmes apportaient aux Hutois placés à la cime des monts.

Cette journée coûta donc cher aux Saintronnaires ; l'Évêque de Liège remporta une victoire éclatante et Amelius de Bouegnistier, commandant de l'armée de Saint-Trond, resta parmi les morts.

Ceux des Saintronnaires qui avaient pris la fuite furent poursuivis par Conrard de la Marck jusqu'à Warême, où ils se débandèrent en gagnant les campagnes.

Les Saintronnaires rentrés chez-eux ne restèrent pas longtemps tranquilles : les Liégeois et les Tongrois

avaient repris les armes contre les troupes du Prince; les Saintronnaires voulurent donc porter secours à leurs confédérés. Ils partirent avec toute la Mattrise et arrivés près de Warême, sur le *Geer*, ils se couchèrent sur le gazon, le long des haies, pour prendre leur repas; mais ce repas leur fut dur: ils n'étaient pas assis que tout-à-coup l'on crie aux armes! et nos hommes couchés par-ci par-là durent vite se réunir. Mais ils ne se firent point attendre, en un clin d'œil ils furent sur pied; tous arrivent et se rangent sous le commandement d'Eustache de Halmaele. Le courage est partout, mais l'épouvante les égare; leur chef s'était avancé avec quelques-uns pour reconnaître l'ennemi, lorsque les autres se séparaient déjà. Le Seigneur Jean de Harwemont, qui s'aperçut de leur désordre, les poursuivit aussitôt avec quelques-uns de Waroux et de Wengeis, avant qu'ils pussent rejoindre leurs camarades; ils en tuèrent une centaine, firent 30 prisonniers et mirent les autres en déroute.

Ce fut là, il faut en convenir, une leçon bien sévère pour la ville de Saint-Trond. Encore ne fut-ce pas tout; il y en eut qui, fatigués, blessés, ne pouvant fuir, furent dépouillés et étranglés par des brigands qui accompagnaient les Saintronnaires mêmes. Quatre jours après ce désastre, on prit à Saint-Trond même cinq de ces meurtriers et justice en fut faite: quatre d'eux furent roués vifs, et le cinquième, parce qu'il appartenait à une des premières familles de l'endroit, fut lié et conduit hors de la ville.

Dès ce moment les Saintronnaires ne sortirent plus de leurs foyers ; les Liégeois seuls avec les Tongrois et les habitants d'Awans et de Hosémont continuèrent de parcourir la Hesbaie et le comté de Looz, où ils pillèrent et incendièrent quelques châteaux. Les annales de Saint-Trond donnent ici le détail de ces dévastations ; mais je crains toujours de paraître trop long. Je glisserai donc sur ces faits.

Le Prince Adolphe de la Marck voulant définitivement ramener ses sujets à l'obéissance et les arrêter dans leur esprit dévastateur, implora le secours des Comtes de Gueldre, de Juliers, de Mons et de quelques Seigneurs du Brabant, qui tous vinrent camper près d'Alken, entre Hasselt et Saint-Trond, sous le commandement du Comte de Cuyck.

Les Liégeois et les Tongrois, qui voulaient surprendre ces troupes et les écraser dans l'alarme avant que le Prince de Liège eût pu les joindre avec ses forces, fondirent le soir même du premier jour, 7 octobre, sur les hommes du comte de Gueldre. Les Liégeois eurent d'abord un certain avantage, les troupes du comte se dispersaient ; mais le Prince de Liège arrivant aussitôt leur rendit du courage. Le combat fut long et sanglant, mais la victoire fut au Prince et au Comte de Gueldre.

Douze cents Liégeois et Tongrois restèrent sans vie dans la poussière, quatre cents furent faits prisonniers et les autres prirent la fuite.

De là le Prince de Liège et le comte de Gueldre

furent assiéger la ville de Tongres, et comme le siège durait trop longtemps, le Comte de Gueldre se retira emmenant prisonniers avec lui 80 des plus riches de la ville, comme une assurance pour la ville de Malines que le Prince lui avait engagée pour la somme de douze mille florins qu'il lui remboursa.

Après le départ du Comté de Gueldre, le Prince voyant que les Tongrois continuaient de fortifier leur ville à l'intérieur, jugea à propos de leur proposer la paix, qui fut faite à condition que les Liégeois et les Tongrois paieraient au Prince de Liège cinquante mille livres de Tours et qu'ils ne se permettraient plus d'enfreindre les coutumes anciennes et louables établies légalement dans le pays.

Pendant que l'union règne dans le voisinage, que les villes de Liège et de Tongres se sont soumises au pouvoir légitime, Saint-Trond respire encore la haine et le carnage. Des hommes violents et grossiers forcent d'honnêtes bourgeois à se sauver à Alken, et entrant de nuit dans leurs demeures, situées à Saint-Trond, ils les pillent, et saccagent tout ce qui tombe sous leurs mains.

Le Prince-Évêque voyant ces gens incorrigibles, malgré l'humiliante leçon qu'ils avaient reçue à Warême, se décida à leur rendre visite.

Il arriva donc de grand matin avec une troupe vigoureuse, pour fondre sur la ville, en suivant le fossé jusqu'au pont de la porte de Cloppen. Mais enfin cela n'eut pas de suite, parce que la paix se fit, ainsi que nous allons le dire.

**Paix faite à Nieuwerkerke , ou soumission
des Saintronnaires à leurs Seigneurs lé-
gitimes.**

1329 C'était assez, sans doute: depuis 14 ans en proie aux mouvements frénétiques, aux horreurs des partis, la ville de Saint-Trond avait vu ses habitants tombés en grand nombre sous les coups de leurs ennemis; la Hesbaie-mère, rougie du sang des siens, demandait de respirer.

On rassembla donc à Saint-Trond un conseil des plus sages et des principaux de la ville, qui résolurent unanimement qu'il fallait se soumettre.

L'Abbé Adam, de son côté, se hâta de se rendre près de l'Evêque Adolphe, à son château d'Alken. Le Prélat était profondément affligé de tant d'années de troubles et avait soif de la paix et du salut du peuple; il accueillit donc gracieusement l'Abbé, et les langues des Prélats ne se délièrent que pour prononcer le doux nom de paix; leurs cœurs se comprenaient.

Il ne restait plus de la part des Saintronnaires que de déposer la Maitrise.

Des négociations s'entamèrent aussitôt à cet effet; d'honnêtes bourgeois se rendirent à Nieukerke et remirent à l'Abbé les lettres ou patentes de la Maitrise revêtues encore du sceau de l'Evêché, telles qu'ils les avaient reçues. L'Abbé les prit et les la-

céra en leur présence, en disant : cela m'a coûté plus de dix mille florins de dépenses.

Enfin, le 10 décembre, l'Évêque avec ses conseillers et l'Abbé de Saint Trudon se réunirent à Nieukerke, où les Saintronnaires députèrent trois des leurs pour traiter de la paix, qui fut faite et ratifiée, à condition toutefois que les bourgeois ne s'imagineraient plus d'établir une maîtrise sans le consentement des deux Seigneurs de Saint-Trond.

La chose se fit solennellement à ce qu'on lit dans les archives de l'Abbaye : l'Évêque avec sa cour et l'Abbé Adam, ainsi que beaucoup de nobles, étant à Nieukerke, tout le peuple de Saint-Trond se rassembla sur le marché, pour aller au devant des Seigneurs, et marcha en ordre jusqu'au champ qui est à l'opposite du moulin de Merwele. D'abord se présentaient les premiers des bourgeois au nombre de deux cents, en haut-de-chausses et en aubes, marchant tête et pieds nus, et portant des épées dégainées sur un pectoral ou espèce de cuirasse ; après eux venait le peuple. C'était une de ces scènes qui en tout temps ont fait plaisir aux cœurs droits et honnêtes : la soumission est toujours belle.

Arrivés de la sorte à l'endroit susdit, tous se jetèrent à genoux et demandent pardon d'une voix unanime.

A ce moment de pathétique et solennelle émotion, on donne la lecture des conditions du traité, la masse les approuve par acclamation ; le pardon se répand à

grands flots, la justice et la miséricorde s'embrassent et tous rentrent processionnellement dans la ville réconciliée, en bénissant le Dieu de paix.

1330 Après avoir passé par le creuset des tribulations et des peines, l'abbé Adam, administré des sacrements de l'Église, Notre Mère, achève une carrière de continuels et honorables travaux, en s'endormant dans le Seigneur, le 8 du mois d'août.

Ce digne Abbé fut inhumé dans le monastère et eut pour successeur Amelius de Schooven, surnommé Mascherel.

1334 Ici, la ville de Saint-Trond se voit encore troublée par deux cas qui, cette fois, intéressent son honneur.

Des bourgeois de Tirlemont volent et prennent même par force, sur l'ordre de Jean III, duc de Brabant, des étoffes appartenant à des marchands de Saint-Trond; une lutte s'engage et plusieurs Saintronnaires sont blessés à Tirlemont.

Le Prince de Liège prend vivement le parti des Saintronnaires, ses sujets, et mande au Duc que s'il ne fait restituer les étoffes, il fera faire aux Brabançons ce qu'ils ont fait aux siens. Le Duc répondit: « je suis prêt à traiter avec l'Évêque, mais point d'égard pour les Saintronnaires qui m'injurient. »

— Cette prétendue injure était le second cas, que voici: Robert de Glimes, un des Seigneurs les plus distingués du Duc de Brabant, ayant entouré sa disgrâce, se réfugia à Saint-Trond, où il fut très-bien

accueilli des bourgeois qui le choisirent pour Commandant.

Quelque temps après arriva un autre Seigneur, aussi disgracié du duc Jean de Brabant qui, pour ravoir ce dernier en son pouvoir, permit à Robert que, s'il le lui livrait, il lui rendrait ses bonnes grâces.

Robert, qui ne demandait que de pouvoir rentrer dans son pays, eut la lâcheté de condescendre à la demande du Duc; et abusant du crédit dont il jouissait à Saint-Trond, il se saisit de la personne de ce Seigneur et le livra au Duc qui lui fit trancher la tête. Ce fut un coup fatal. Les Bourgeois de Saint-Trond, justement indignés, accusèrent Robert d'avoir violé le droit des gens et pillèrent sa maison. Robert, de son côté, fit des courses fréquentes et vint, dans son ingratitude, insulter les Saintronnaires jusqu'aux portes de leur ville. Mais ceux-ci n'étaient pas hommes à rester en arrière: ils prirent les armes et poursuivirent Robert jusqu'aux portes de Léau, dont ils dévastèrent les faubourgs.

Le Duc de Brabant indigné de la conduite des Saintronnaires, leur déclara la guerre.

Dans cette circonstance critique, Adolphe de la Marck, Prince-Évêque de Liège, fit d'inutiles efforts pour apaiser le Duc, qui demandait une exorbitante réparation, à laquelle même la ville de Saint-Trond était-incapable de satisfaire.

Adolphe alors attira dans son parti Jean, roi de Cologne, les Comtes de Gueldre, de Juliers, de Bar, 1332

de Namur, de Looz et quantité d'autres Seigneurs qui pénétrèrent aussitôt dans le Brabant et commencèrent par brûler Hannut et tous les villages des environs. Ces troupes formidables s'avancèrent dans le Brabant, portant partout le pillage, l'incendie et la dévastation; elles brûlèrent les faubourgs de Jodoigne et laissèrent sur leur passage des traces sanglantes de leur marche.

Cependant le duc Jean III, résistant avec intrépidité à l'orage qui le menace, s'avance à la tête de nombreux escadrons, vole à l'ennemi et lui présente la bataille. Sa fermeté étonna tous les Princes, et par les efforts du Comte de Hainaut, on fit une trêve et chacun retourna chez soi.

Philippe de Valois, roi de France, qui dut admirer lui-même le courage du Duc de Brabant, intervint pour vider le différend qui existait entre le Duc et l'Évêque d'une part et la ville de Saint-Trond de l'autre.

Il fut donc convenu premièrement que le Duc satisfait au Prince-Évêque pour les injures qu'il lui avait faites, et qu'alors l'interdit serait levé; et secondement, que toutes les étoffes qu'on avait volées aux bourgeois de Saint-Trond leur seraient restituées.

Or, quant aux dommages à réparer, tout cela se fit ainsi que le Roi de France l'avait jugé; mais comme le Duc de Brabant ne se mit guère en peine de réparer des injures, les Princes crurent devoir rejeter le traité, et renouèrent une nouvelle ligue contre lui.

1333

Dans l'entretemps Jean, Duc de Brabant, envoie à

la Reine de France des ambassadeurs avec de très-grandes sommes d'argent pour le Pape Jean XXII, à l'effet d'établir un siège épiscopal dans la ville de Louvain, et d'y bâtir une Cathédrale ; mais il ne fut rien fait.

Adolphe et le Chapitre de Liège vendent au Comte de Flandre la ville de Malines avec toutes ses dépendances pour la somme de cent mille royaux, *ab Ecclesia Leodiensi semper relevandum jure feudali*

En cette année le Roi de Bohême et quatorze comtes confédérés contre le Duc de Brabant, pour soutenir le Prince de Liège et défendre les bourgeois de Saint-Trond, arrivèrent dans cette ville avec de nombreux corps d'armée, et partirent le lendemain matin, deuxième jour après l'Assomption. Ces troupes entrèrent dans le Brabant, où elles pillèrent et incendièrent plusieurs endroits, tandis que le Duc de Brabant se tenait retranché dans le clottre de Helissem.

Après cette excursion redoutable, les Princes reprirent la route de Saint-Trond.

Sur la fin de janvier, Conrard de-la-Marck, parent de l'Évêque, et les Saintronnaires, dont le chef était Rase de Priothage, attaquèrent à main armée le château de Landen que le Duc de Brabant avait fortifié, et franchissant les remparts, les Saintronnaires mirent les Brabançons en fuite, tuèrent un généreux chevalier, le Seigneur Henri dit Probe de Winde, firent 25 hommes prisonniers, pillèrent l'endroit et y mirent le feu.

1334

Le 5 du mois de Mai, la paix est ratifiée entre les Awans et les Waroux, et, pour la rendre durable,

1335

le Chapitre de Liège et le pays entier établissent des lois pénales contre tout acte qui tendrait à l'enfreindre.

1336

Pendant que Louis, comte de Looz, assiége Roden, le Duc de Brabant entre dans son comté et y porte la dévastation, le pillage et la flamme ; il n'épargne personne : ses farouches soldats y sèment la terreur. Jamais pareil désastre ne s'était abattu sur le comté de Looz ; il lui a fallu des siècles pour relever ses ruines.

Cependant par la médiation du Roi de France, on en vint à un accommodement. Le Duc indemnisa les souverains conjurés contre lui. Louis pour sa part eut dix mille Royaux d'or ; mais c'était peu sans doute 257,151 livres, 11 sous, monnaie tournoise, pour compenser les ravages et les maux qu'il avait faits dans le comté de Looz. Aussi le Comte en mourut-il de chagrin.

Louis étant ainsi mort sans enfants, le Chapitre de Liège fit voir par d'anciens écrits que le Comté de Looz était dévolu à l'église de saint Lambert.

Mais Louis avait fait ses dernières dispositions en faveur de Thiéri ou Théodoric de Heinsberge, né de l'une de ses sœurs, Mechtilde de Vogelsanck, née de la Marck et sœur de l'Évêque, ce qui donna lieu à de graves discussions. Du reste on plaida la cause devant la Cour de Rome, et Thiéri fut confirmé dans le Comté en l'année 1346.

*Achèvement de la grande tour du monastère de
Saint-Trudon.*

L'abbé Amélius fait achever la grande tour qui avait croulé dans le temps et que son Prédécesseur avait fait relever à moitié. Il la fait exhausser encore au delà de ce qu'elle était d'abord, d'une solide charpente et couvrir d'ardoises.

1340

Destitution des Échevins.

La ville de Saint-Trond, naguère encore si opulente, à cette époque se trouve tellement obérée que les échevins déclarent ne pouvoir plus subvenir aux besoins.

Dans cette position gênante, M^{sr}. Adolphe et l'Abbé Amélius ayant consulté les bourgeois, établissent douze hommes aptes et consciencieux pour veiller aux intérêts de tous et soulager la ville.

1341

En conséquence il fut unanimement convenu que les principaux bourgeois paieraient annuellement sept fl. et ainsi proportionnellement des autres selon les biens qu'ils possédaient, et cela jusqu'à l'extinction des paiements à effectuer.

Il fut aussi statué que, vu les circonstances nécessaires où se trouvait la ville, les pâturages communs seraient affermés pendant 18 ans.

Cette disposition fut tellement agréable aux bourgeois qu'ils en exprimèrent leur reconnaissance en

versant tout de suite, pour cette fin, seize cents fl.^s. entre les mains de M^{sr}. Adolphe, et en promettant par lettres authentiques d'en remettre onze cents à l'Abbé Amelius sur son premier avertissement.

Après cela, vu la pitoyable administration des échevins et des conseillers qui avaient contracté des dettes à écraser la ville, et à la plonger dans la désolation, si la sagesse de quelques hommes habiles n'était venue l'en arracher, le Prince Adolphe fit convoquer le peuple par la cloche du ban et entra seul, car l'Abbé était malade, dans le jardin dit Vrythof.

Le Prélat se fit alors, avec le consentement du peuple, amener les échevins qui, n'ayant pu rendre compte de leur administration, furent enfermés les uns dans la maison d'arrêt de l'officier de police de l'Évêque et les autres dans celle de l'officier de l'Abbé.

Il paratt que ces M^{rs}. les échevins restèrent assez longtemps sous les verrous des officiers de police, car ils ne furent mis en liberté que par les ordres d'Englebert de la Marck, successeur d'Adolphe, Prince-Évêque de Liège, décédé à Clermont le 3 nov. 1344.

1345

M^{sr}. Englebert de la Marck et l'Abbé Amelius voulant mettre une fin à l'affaire des échevins et des conseillers de Saint-Trond, les déclarèrent destitués de leurs fonctions et leur imposèrent une punition pécuniaire. Les échevins, de leur côté, promirent bien solennellement de ne jamais plus se mêler des affaires de la ville, sinon du consentement des deux Seigneurs, et ils furent mis en liberté.

Il n'y eut cependant pas , ainsi que le disent certains auteurs qui paraissent n'avoir guère connu la *Chronique de Saint-Trond*, d'autre nomination d'échevins ; la ville fut administrée par les 12 hommes établis en 1340 : tous les anciens manuscrits s'accordent sur ce point ; et si la langue latine, qui seule renferme les véritables Annales de la ville de Saint-Trond, était plus généralement connue, il n'y aurait pas tant d'inexactitudes.

Quoi qu'il en soit, ce nouveau mode d'administration ne fut pas de durée. Chez un peuple remuant les variations se succèdent.

Nouvelle érection d'une Maîtrise à Saint-Trond.

Des troubles ayant lieu à Huy au sujet d'un homicide (meurtrier) que le Bailli de Condroz fait décapiter, après qu'il a été acquitté par le Mambour du pays, les Liégeois et les Saintronnaires, ainsi que d'autres villes, se lient avec les Hutois contre l'Évêque de Liège. 1346

Le Prélat qui, dans sa sollicitude pastorale, ne put d'abord que gémir sur cette triste affaire, manda aux Saintronnaires que, s'ils voulaient le recevoir dans leur ville et lui donner asile dans ce moment d'orage, il oublierait tout ce qu'ils avaient médité contre lui.

Mais les bourgeois de Saint-Trond furent sourds à

toute demande de cette nature et ne voulurent acquiescer à rien ; leur but était formé.

L'Abbé Amelius les voyant ainsi disposés contre l'Évêque, arrangea ses affaires et sortit de la ville, emmenant avec lui plusieurs des Magistrats qu'on avait établis en 1540.

Dès ce moment, les Saintronnaires ne tinrent plus aucun compte des promesses qu'ils avaient faites à Nieukerke, d'être soumis à leurs Seigneurs-naturels ; ils secouèrent librement un joug qui n'était, à la vérité, que trop doux, et établirent de nouveau une Maîtrise.

Le principal auteur de cette rébellion fut un malheureux prêtre, nommé Jean de Merville, homme d'esprit et remuant, mais qui n'avait les talents que le ciel lui avait départis que pour des œuvres d'horripilation, de mort. Il fut avec toute la ville de Saint-Trond en armes porter la désolation, la flamme dans le comté de Looz, tandis que d'un autre côté les Liégeois et leurs confédérés, vainqueurs à Votême contre Charles, roi des Romains, contre le roi de Bohême, les Comtes de Juliers, de la Marck, de Gueldre, de Palm, de Faucoumont, de Namur, couraient incendier et raser jusqu'à terre le château de Hamal et celui de Clermont.

Ce fut à ce moment qu'un interdit fut lancé, d'autorité apostolique, sur tout le diocèse de Liège.

Dans ce moment d'insolence et de fièvre, un membre de la Maîtrise de Saint-Trond, nommé Mathias

de Bornyn, ouvrit la fontaine sur le pré de Willion, ou Willebamp, en arracha la serrure du monastère et y plaça une clef de la ville.

De là les Saintronnaires allèrent incendier Brusthem, pendant que les soldats du Prince de Liège brûlaient le village de Bautershoven et que 15 Saintronnaires, qui s'étaient trop avancés de ce côté là, tombaient morts, malgré leur opiniâtre résistance, sous les coups de ces guerriers.

Cela n'empêcha pas les Saintronnaires de se rendre à Aelst, le 2 Octobre, et d'y incendier sept maisons appartenant à des hommes qui avaient prétendument tenu le parti d'Englebert de la Marck au combat de Votême.

Les Saintronnaires, après cette expédition, étaient sur leur retour lorsque quelqu'un se permit de siffler au moment qu'ils passaient en face de l'église de cet endroit; mais il paya cher son imprudent sifflet: ils le tuèrent; puis, pénétrant dans l'église, ils prirent quelques hommes qu'ils menèrent à Saint-Trond, où ils les tinrent sous les verrous.

Dans l'entretemps, il se fit une trêve entre les Liégeois et le Prince Englebert; mais bientôt ces premiers la violèrent, en assiégeant le château d'Argenteau. Ce qui détermina Englebert à recourir au Duc de Brabant, Jean III, qu'il engagea dans son parti moyennant une forte somme d'argent; mais à condition que toutes les villes et les forts que les Brabançons pren-

1347

draient dans l'Évêché de Liège seraient librement remis au Prince de Liège.

Dès que cette convention fut connue des Liégeois, ils s'acharnèrent contre le château d'Argenteau et le ruinèrent. De là ils allèrent avec les Dinantois, les Hutois et leurs alliés, camper entre Tourinne et Walleffe, où ils furent joints par le Prince Englebert, appuyé des Comtes de Gueldre, de Juliers, de Looz, de la Marck, de Namur et d'autres, dont les forces s'élevaient à cent mille hommes de cavalerie et six cent mille hommes de pied. Les forces des Liégeois et de leurs confédérés n'étaient que de deux cent cinquante mille hommes, mais le jour de la veille de sainte Madeleine, ils se tinrent en une masse si compacte que les Princes jugèrent à propos de remettre le combat au lendemain.

Les Liégeois et les leurs eurent l'imprudence de se disperser dans les villages voisins pour prendre leur repos; tandis que le Prince Englebert, sur l'avis du comte de Looz, se rendait avant l'aurore sur le lieu même où l'on devait se battre.

Les Liégeois arrivèrent par compagnies ou pelotons (*per turmas*), successivement; mais aussitôt le Prince Englebert avec ses Hesbignons, et le Comte de Looz, avec tout son comté, font sonner la trompette, fondent sur les Liégeois qu'ils écrasent en détail, malgré la résistance vigoureuse qu'on oppose. Il n'est encore que cinq heures du matin, le combat est affreux, lorsqu'arrivent à leur tour les Comtes de Gueldre,

de Juliers, et d'autres qui, tombant également sur les Liégeois, couvrent le sol de douze mille cadavres. *Et nunc millenos XII, et sub et supra absque numero, fortissimo rebellantes non impune prosternunt.*

Les Saintronnaires étaient disposés le jour du combat, à aller au secours des Liégeois près de Tourinne ; mais ceux-ci leur firent savoir de ne pas s'y rendre, en leur disant qu'ils seraient plus utiles en repoussant les attaques du duc de Brabant aux environs de leur ville. Mais, ainsi qu'on peut le croire, les Saintronnaires aimaient aussi à montrer leur valeur. Ils se rendirent donc, le jour de la bataille de Tourinne, à Léau, mirent le feu dans le faubourg, lâchèrent quelques flèches dont ils tuèrent 18 hommes de Léau, et reprirent le chemin de Saint-Trond.

A peine étaient-ils en marche pour retourner, qu'un Comte allemand, nommé Théodore, étant entré à Léau et apprenant ce que les Saintronnaires y avaient fait, conseilla aux habitants de les poursuivre. Ce Comte se mit même à leur tête et sortit avec 50 des plus braves ; mais au milieu de la campagne, les Saintronnaires se retournèrent et laissèrent voir aux assaillants qu'ils ne pouvaient rien contre leur nombre, qu'il était même imprudent de les poursuivre. Aussi le Comte se hâta-t-il d'ordonner aux Léauniens de regagner vite la forteresse ; ce qui se fit assez heureusement pour tous, excepté pour le Comte, qui fut jeté d'un seul bond que fit son cheval dans le fossé du fort.

Quelques Saintronnaires, qui le virent dans le péril, tâchèrent de le sauver, mais bientôt d'autres survinrent et le tuèrent sans pitié. On n'en fit pas davantage.

Les Saintronnaires retournés dans leur ville mirent les cloches en branle, et, fiers de leurs trophées, ils firent redire à l'airain tous les crimes énormes dont ils s'étaient souillés.

Cependant, au milieu de cette joie sanglante, une nouvelle atterrante se répand à Saint-Trond: les Liégeois sont vaincus à Tourinne et le Duc de Brabant, instruit déjà de la conduite des Saintronnaires, résout de marcher le lendemain sur Saint-Trond, avec son armée, pour y tirer vengeance de tous les excès que les habitants de cette ville ont commis à Léau.

Les Saintronnaires sont en alarme; ils sont menacés de tous côtés: le Prince Englebert assiège déjà la ville de Tongres, tout un faubourg de cette ville est incendié; les Tongrois font une sortie de valeur, et la paix se fait entre les Liégeois, le pays et leur Prince Englebert, moyennant une somme de 150 000 écus vieux à payer au Prince susdit par les Liégeois et le pays, et une autre promesse de la part des mêmes de servir pendant quarante jours le Duc de Brabant à leurs frais avec six cents hommes de pied, dès qu'il les réclamerait.

Cette paix, si heureuse pour les uns, laissait les habitants de Saint-Trond dans de mortelles anxiétés: privés désormais, par ce traité, du secours des Liégeois et plus encore de celui de leurs Seigneurs, ils ne

pouvaient que s'attendre à tomber sous les coups de toute la vengeance du Duc de Brabant. Dans cette cruelle position, ils députèrent vers ce Duc pour qu'il daignât les traiter avec bonté; ils lui offrirent même l'Avouerie de leur ville, et lui promirent de se soumettre en tout à lui, ainsi que le faisait la ville de Diest, et de s'attacher à son service.

Le duc de Brabant ayant consulté ses gens, s'adoucit un peu sur le sort des Saintronnaires, et comme les Liégeois, les Tongrois et les autres enfin rentraient dans leurs foyers, le Duc fit avancer aussi son armée pour rentrer en Brabant. Mais dès qu'il arriva au village de Hère, il fit annoncer aux Saintronnaires qu'il allait leur faire visite. A cette nouvelle, craignant pour leur ville et plus encore pour leurs personnes, les Saintronnaires furent au devant du Duc, qu'ils rencontrèrent sur la campagne entre Saint-Trond et Brusthem.

Le Duc alors fit entourer ce peuple qui, tout en masse, tomba à genoux devant lui, et le reconnut pour son Haut-Avoué, tout en s'offrant à son service. Le Duc agréa leur offre et leur permit de retourner chez eux; il fit plus, il ordonna à son armée de prendre une autre direction, et les quelques-uns qui logèrent en ville y payèrent leurs dépenses.

Après cette crise qui avait fait palpiter tous les cœurs de terreur et d'effroi, tout Saint-Trond fut dans la joie: on sonna les cloches et les drapeaux du Duc flottèrent glorieux par toutes les rues.

Or les choses en étaient là lorsque, le 9 septembre,

le Duc Jean III de Brabant, voulant donner à son projet un commencement d'exécution, se rendit à Saint-Trond avec un corps d'armée, et s'empara de la ville comme d'une forteresse contre le pays de Liège.

L'usurpateur força les Bourgeois à lui promettre fidélité, tout en violant lui-même la promesse qu'il avait faite au Prince Englebert de ne retenir aucune ville, ni aucun fort de l'Évêché de Liège; il fit sonner la cloche du ban, nomma 14 Échevins et 12 Conseillers, se fit apporter les privilèges et les registres de la ville au milieu du marché, et les découpa avec des ciseaux. Le Secrétaire spécial du Duc fit même secrètement des démarches près des Moines pour leur acheter la part de juridiction qu'ils avaient sur la ville; mais ils lui répondirent franchement « qu'ils n'aliéneraient jamais le patrimoine que le glorieux saint-Trudon avait légué au Monastère ».

Dès que le Duc de Brabant fut de retour chez lui, après avoir établi son pouvoir à Saint-Trond, il envoya dans cette ville un homme de Tirlemont, sur l'ordre duquel les Saintronnaires démolirent de fond en comble la maison d'un Seigneur nommé Francon, parce qu'il avait refusé d'être Échevin pour le Duc. Ils démolirent également, et pour la même raison, une maison située rue de Brusthem, appartenant à un Bourgeois nommé Herbord Schat. Ce Tirlemontois voulut aussi faire vendre la maison du Doyen de Notre-Dame, parce que ce Prêtre s'était retiré du côté de l'Évêque; mais le prieur du Monastère (l'Abbé étant

absent depuis les troubles) déroula l'injustice du projet, et l'on en resta là.

Retour des Saintronnaires à l'obéissance.

Ici s'élève une grande question entre le Prince de Liège et le Duc de Brabant : le premier voulait mettre une fin à tous ces partis qui désolaient Saint-Trond. 1348

A cette fin on proposa d'abord des moyens qui certes, à mon avis, n'étaient pas les plus sains : faire battre en duel 35 Tirlemontois contre autant de Saintronnaires, était chose morale ? . . . Mais bref, tout le peuple de Saint-Trond se rassembla dans le couvent des R. Pères Recollets, où les uns se déclarèrent pour le Duc, les autres pour l'Évêque ; et bientôt il se fit un tapage à ne plus s'entendre, c'était une confusion universelle. Enfin quelqu'un cria du milieu de la foule : « sortons « d'ici, la place est trop petite pour nous, allons sur « le marché. » Soudain la foule se meut et l'on se trouve sur le marché, où les partisans du Duc s'arrêtent, étendards déployés, prêts à défendre sa cause.

Au même instant des hommes de probité, de foi, qui tiennent le parti des seigneurs légitimes, se rangent en face des sujets révoltés, et leur nombre croissant étonne et déconcerte le parti des rebelles qui tous demandent bientôt de se réconcilier avec l'Évêque et l'Abbé.

Aussitôt quelques bourgeois déployèrent une bannière, et se rendirent à la demeure de Jean de Merville,

ce prêtre turbulent dont nous avons parlé, mais ils ne le trouvèrent pas chez lui : ayant franchi le mur derrière sa maison, il était couru chez un teinturier, où il se tenait blotti sous un lit. Ils l'y trouvèrent, et là point de quartier, ils le percèrent d'un glaive et l'achevèrent à coups de couteaux. On dit qu'une Dame exhorta ce malheureux sur le point d'expirer à détester ses torts, et qu'il rendit son dernier souffle dans de vifs sentiments de componction.

Après cela, vu le désir que les Saintronnaires manifestaient de se soumettre à leurs anciens seigneurs, l'Évêque de Liège n'ambitionnant que le salut des âmes, envoya sur le champ aux curés de Saint-Trond le pouvoir de les absoudre de l'excommunication, ainsi que des horreurs qu'ils avaient commises, et leva l'interdit qui pesait sur la ville.

Les Saintronnaires reçurent ce bienfait avec une reconnaissance d'autant plus étendue, qu'ils savaient avoir offensé le Prélat. Tous voulurent jouir de la grâce abondante qui leur était offerte : la miséricorde les appelait, les Anges de la paix s'étaient prosternés devant le trône du Dieu des cœurs, et le Père de famille voulait leur pardonner encore. Aussi se répliant sur eux-mêmes, furent-ils tous se purifier au Tribunal de la réconciliation, et recevoir à la Table d'amour le Dieu qui est venu donner la paix aux hommes, en les faisant entrer dans la vie par sa mort.

Lettres du Pape Clément VI.

Pendant que tout à Saint-Trond semblait rentrer dans l'ordre, le Pape Clément VI, en réponse à des plaintes portées ci-devant par le Prince Englebert contre le Duc de Brabant, adressa les trois lettres suivantes, cachetées de plomb, aux Prélats, aux Princes et aux villes.

Clément Pape, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à notre bien-aimé fils, l'Abbé de Grand-Pré de l'ordre de Citeaux au diocèse de Liège, salut et bénédiction, etc. (1).

Vous voudrez bien solliciter notre cher et noble fils, Jean, Duc de Brabant, pour qu'il restitue à qui de droit la ville de Saint-Trond, dont on dit qu'il s'est emparé au diocèse de Liège.

Clemens Papa, Servus Servorum Dei, dilecto filio Abbati de Grandi-Prato, Cisterciensis Ordinis Leodiensis diœcesis salutem.

Ut dilectum filium, nobilem virum Joannem ducem Brabantiae sollicitus pro restitutione Oppidi sancti Trudonis quod idem Dux dicitur occupasse in diœcesi Leodiensi ad quem pertinet facienda. Per alias nostras litteras quarum tibi formam mittimus interclusam praesentibus mandamus, dilectum quoque filium nobilem virum Henricum, ducem Limburgiae, natum dicti Ducis Brabantiae, ac universos ac singulos Nobiles et Milites, nec non et Bruxellenses et Lovanienses Cameracensis et Leodiensis diœcesium ac aliarum bonarum villarum Brabantiae consilia, ut apud eundem Ducem super hoc dent operam efficacem, per diversas alias nostras litteras, exhortamur. Quocirca discretioni tuae mandamus, quatenus litteras ipsas ex parte nostra praesentans, des operam erga illos quod nostris annuant liberaliter precibus in hac parte.

Datum Avenione IV nonas Aprilis, Pontificatus nostri anno VI.

Vous transmettez les lettres incluses et tendant au même but, à son noble fils, Henri Duc de Limbourg, et à tous les Nobles, militaires et bourgeois, des villes de Bruxelles, de Louvain, de Cambrai, du pays de Liège et de tout le Brabant; afin que tous ils travaillent efficacement auprès du Duc pour obtenir la restitution qui fait l'objet de nos présentes lettres.

En conséquence nous vous ordonnons, par les dites présentes, d'engager de notre part et de tous vos efforts, les Ducs, les Nobles, bourgeois ou militaires, à acquiescer à nos justes prières.

Donné à Avignon le 2 Avril, l'an 6 de notre Pontificat.

Au duc Jean de Brabant.

Clément Pape, serviteur des serviteurs de Dieu, au duc Jean de Brabant, etc. (1)

Joanni duci Brabantiae.

CLEMENS Papa, etc. Pervenit nuper ad nostri apostolatus auditum relatio fide digna, quod licet oppidum sancti Trudonis, leodiensis diocesis, ad Ecclesiam leodiensem quibusdam juribus, ad dilectum filium abbatem sancti Trudonis, ordinis sancti Benedicti, ejusdem diocesis et ad advocatam oppidi præfati spectantibus dumtaxat exceptis, pertineat pleno jure, idque cum notorium sit in illis partibus minime latere te, tu tamen ipsum oppidum occupasti et detines occupatum, non curans illud Ecclesie præfate restituere, quamquam pro parte illius super hoc fueris requisitus. Cum autem, fili, honorem tuum deceat ut hæc, si vera sint, prudenter et provide studeas revocare ne jurium ipsius ecclesie, quæ pro reverentia Dei defensare deberes, notari valeas (quod absit) impugnator. Nobilitatem tuam attende, rogamus, quid in hac parte æquitati conveniat, quidve justitiæ debeat attendens, prædictum Oppidum, pro nostra et apostolicæ sediis

Comme il est parvenu naguère à notre connaissance apostolique que la ville de Saint-Tond au diocèse de Liège, appartenant pleinement, à l'exception de quelques droits envers l'Église de Liège et l'avoué de Saint-Trond, à notre bien-aimé Fils l'abbé de Saint-Trudon de l'ordre de saint Benott — ce que vous ne pouvez ignorer, étant connu de tout le pays — est occupée et retenue par vous sans que vous vous mettiez en peine de la restituer, malgré les demandes qui vous en ont été faites, nous vous prions, cher Fils, si les choses en sont ainsi, de faire diligemment et prudemment cesser ce qu'il y a là d'illégal. Il y va de votre honneur, si vous voulez éviter la tâche de persécuteur — ce qu'à Dieu ne plaise — d'une Église que, par respect pour Dieu, vous devriez défendre.

Faites donc, nous vous en prions, faites ce qui est équitable et conforme à la justice : faites-le par respect pour nous et pour le saint-Siège, ainsi que pour votre honneur ; rendez la dite ville, librement et promptement, à l'Église dont nous avons parlé, et conduisez-vous de manière à ce que vous contentiez dignement tout le monde, et que nous, nous puissions vous féliciter de votre pieux dévouement, et vous en manifester nos remerciements sincères dans le Seigneur.

Donné à Avignon, le 2 avril, l'an 6 de notre Pontificat.

reverentia et tui etiam honoris, obtentum sic prompte ac liberaliter Ecclesie memoratae restitutas, et in prætermisissis aliis sic te geras quod de te ipsa merito contentetur Ecclesia, et nos devotionem tuam dignis gratiarum actionibus prosequamur.

Avenione 4 nonas Aprilis, Pontificatus nostri anno sexto.

*Lettre du pape Clément VI aux Bourgeois
de Saint-Trond.*

Clément, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers
fils, les Conseillers et Bourgeois de la ville de
Saint-Trond, au diocèse de Liège, salut et bénédiction apostolique. (1)

Nous avons appris avec surprise, que vous éloignant de l'obéissance et de la fidélité qui vous attache à l'église de Liège, comme à votre maîtresse et à votre mère, vous vous êtes volontairement soumis au domaine de notre cher et noble fils, Jean duc de Brabant. Or comme, si les choses sont véritables, vous êtes coupables d'une faute grave et qu'une tache

*Epistola Clementis Papæ ad oppidanos
Sancti Trudonis.*

Clemens, servus servorum Dei, dilectis filiis, consilio et oppidanis oppidi sancti Trudonis leodiensis diæcesis salutem et apostolicam benedictionem.

Miranter audivimus quod vos, qua Ecclesiæ leodiensi tanquam dominæ et matri tenemini devotionis obliti, ab obedientia et fidelitate ipsius Ecclesiæ recessistis dilecti filii nobilis viri Joannis ducis Brabantiae vos dominio voluntarie submittentes. Cum autem hæc, si vera sint, gravis culpæ vos arguant, et nota maculæ graviore aspergant, universitatem vestram rogamus, requirimus et hortamur attente, paterno nobis consilio suadentes, quatenus præmissa in examen considerationis debitæ adducentes, ad ipsius Ecclesiæ devotionem redeatis et fidem, sicque, per debitæ satisfactionis opera, vos reconciliare studeatis eidem, quod ipsa erga vos velut filios et subditos, favoribus gratiæ consuetis exuberet, et nos devotionem vestram debitæ gratiarum actibus prosequamur.

Datum Avenione, IV nonas Aprilis, Pontificatus
nostri Anno VI.

bien plus grave encore peut souiller votre honneur, qu'une autre peine peut même vous atteindre, nous vous prions tous universellement, vous requérons et vous exhortons attentivement, vous persuadons même par un conseil tout paternel, de considérer dans un sérieux examen jusqu'où peuvent vous conduire les voies dans lesquelles vous vous êtes engagés, et de retourner à votre église de Liège à laquelle vous devez fidélité et obéissance.

Tâchez donc, par des œuvres d'une juste satisfaction, de vous réconcilier à cette église; afin qu'elle répande sur vous, comme sur ses enfants obéissants et soumis, toutes les faveurs accoutumées, et que nous, nous puissions nous féliciter de votre soumission.

Donné à Avignon, le 2 Avril, 6^e année de notre Pontificat.

En conséquence de ces lettres Apostoliques, l'Abbé de Grand-Pré s'empressa de transmettre les Bulles aux parties compétentes, et se rendit à Saint-Trond, en exécution du mandement dont il était chargé; mais, ainsi que nous l'avons déjà vu, tout dans cette ville était rentré dans l'ordre. Ce digne Abbé remit néanmoins aux Saintronnaires les lettres qui leur étaient adressées par le saint Père, ils les reçurent avec amour et se montrèrent dignes de recevoir de nouvelles faveurs. Depuis long-temps, nous l'avons vu, les bourgeois de Saint-Trond demandaient d'avoir des conseillers annuels au lieu de perpétuels; eh bien, à

cette époque, Mg^r l'Évêque de Liège et l'abbé Amelius, condescendant de leur plein gré à leur demande, leur accordent douze conseillers révocables chaque année, ce qui, tout en changeant l'ancien mode d'administration, rendit les actes des magistrats plus populaires et plus connus.

Ces conseillers étaient spécialement chargés de veiller aux avantages et aux utilités de la ville et du peuple, et partageaient toute la besogne du consulat avec les échevins, excepté les actes judiciaires qui, comme nous l'avons déjà dit, étaient du ressort des échevins exclusivement.

Les conseillers et les échevins s'assemblaient régulièrement chaque lundi et formulaient les statuts ou les ordonnances, qu'ils faisaient publier par les deux justiciers, celui de l'Évêque et celui de l'Abbé; pourvu cependant qu'il n'y eût rien de préjudiciable à la juridiction des Seigneurs, ou à la liberté ecclésiastique, et que le traité de paix fait à la Cure neuve ne fût nullement violé, qu'on le respectât et qu'on n'aspirât point à la maîtrise. Cette formule d'administration fut superlativement agréable aux bourgeois, ainsi qu'à toute la magistrature.

1349

Le Prince-Évêque de Liège assiste, à Aix-la-Chapelle, au couronnement de Charles IV, qui approuve et confirme, le jour même de son couronnement (24 Juillet), le traité de paix que les Saintronnaires avaient fait avec leurs Seigneurs à Nieuwerkerke, ainsi que

les privilèges que les dits Seigneurs avaient accordés à la ville de Saint-Trond.

Pendant qu'une peste terrible, répandue dans le monde entier, moissonne, comme le dit Rodulphe, près de la moitié des hommes, il entre en Hesbaie des hommes sortis de la Germanie, qui, le corps nu jusqu'à la ceinture, les pieds nus, la tête couverte d'un capuchon, se fouettaient avec des cordes nouées, prétendant, par ce moyen, détourner le fléau qui ravageait la terre. Ils marchaient en procession et renouvelaient deux fois par jour leur cruel exercice. Pendant un mois que dura ce rôle en Hesbaie, il était impossible de prier dans les églises : tantôt tristes et tantôt gais, ces hypocrites chantaient, pleuraient, hurlaient, riaient, et bien des gens se laissaient prendre à leurs grimaces fallacieuses. Mais enfin le Seigneur y mit terme, en les faisant connaître : c'étaient des Apostats qui cherchaient à troubler la religion du Christ sous des mœurs pharisaïques, et qui furent condamnés par le Saint-Siège comme coupables d'hérésie.

Ici, meurt un homme d'un jugement solide, d'une prudence admirable et d'une magnanimité rare ; l'Abbé Amelius cesse de vivre sur la terre, et Robert lui succède dans le monastère de saint Trudon.

1350

Les Échevins de la ville de Saint-Trond s'étant laissé corrompre par l'argent d'un domestique qui avait volé au béguinage, sont dénoncés à l'Évêque par cet homme lui-même. Mais dès qu'il est de retour

1355

à Saint-Trond, on le tue, dans un guet-apens, par ordre des Échevins, qui n'échappent au gibet que parce que le Justicier, empêché par les parents et les amis des Échevins, ne peut fournir des preuves suffisantes du crime.

1356 Ce temps se marque encore au coin d'indicibles horreurs; le vol, la rapine et le meurtre se commettaient impunément: on tua un brave jeune homme qui traversait paisiblement le cimetière de Notre-Dame, et le peuple y étant accouru, on s'y battit; ce cimetière fut interdit pour deux ans, pendant lesquels on enterra dans le jardin dit Vrythof.

1357 Pendant que les nouveaux Échevins ferment les yeux sur les désordres qui se commettent fréquemment dans la ville, les anciens Échevins et conseillers sont libérés de l'obligation qu'ils avaient souscrite en faveur de la ville, seulement ils renouvellent la promesse d'être fidèles et soumis au gouvernement de l'Abbaye.

1358 Les nouveaux Échevins comparaissent devant M^{er} Englebert et l'Abbé Robert, qui voulaient les destituer; mais ils savent si bien s'excuser sur tout ce qu'ils ont laissé faire, qu'ils restent dans leurs fonctions.

Bientôt ils eurent lieu de se montrer plus sévères: un homme étant dans ce moment même tué près du moulin de Milen, ils condamnèrent l'assassin à la peine capitale.

1359 La troisième tour de l'Abbaye tombe, un beau jour de Mai, à 11 heures du matin, et heusement c'est sans autre malheur.

Bientôt après, comme l'Abbé Robert faisait consolider la grande tour dont il craignait la ruine, un échafaudage s'écroulant entraîna dans sa chute deux ouvriers dont l'un fut tué du coup et l'autre resta estropié.

Cette année fut, sans doute, féconde en semblables malheurs: un ouvrier tombe du haut de l'église Notre-Dame sur le pupitre du chœur et expire sur le champ.

Thierry, Comte de Looz et Seigneur de Heinsberg, étant mort le 12 Février, son corps fut présenté à l'Abbaye d'Herkenrode; mais sur le refus que ces dames firent de le recevoir, on le transporta au couvent des Augustins à Hasselt, où il fut inhumé. 1360

Après la mort de ce Comte, le Prince-Évêque de Liège produisit les titres par lesquels le Comte Louis avait mis le Comté de Looz sous la mouvance de l'église de Liège, dans le cas que l'un de ces Comtes vint à mourir sans enfants. (Voir 1193).

En conséquence le Prince de Liège fut reconnu pour Comte de Looz, malgré les prétentions d'Arnoul de Rummenet de Godefroi d'Alembrouck, par les habitants de Hasselt, de Herk et des autres endroits de ce comté. Ce qui porta d'Alembrouck à s'emparer du château de Stockem, où le Prince Englebert vint l'assiéger, dans le mois de Juin, avec une forte armée, dans laquelle les Saintronnaires étaient nombreux. 1361

Ce fut pendant ce siège que les Bourgeois de Saint-Trond travaillèrent pour avoir de nouveau une Matrise. L'occasion était belle: étant avec le Prince Englebert au siège du château de Stockem, ils la lui

arrachèrent, en lui retraçant tous les excès commis par les nouveaux Échevins, et quoique l'Abbé Robert ne voulût point y consentir, Englebert leur en délivra des lettres sous la date du 27 Juin.

Ainsi deux Mattres et douze Conseillers furent nommés ; toute la ville de Saint-Trond changea de gouvernement, et l'Abbé se rendit à Liège dans les clottes de saint Denis.

1362 La Matrise de Saint-Trond élève sur le marché un Perron de pierre sur lequel elle place une croix surmontée d'une aigle d'or.

1363 On arrête deux hommes soupçonnés d'être les auteurs du vol commis au Béguinage, en 1355, et par ordre des Échevins de Saint-Trond l'un est décapité et l'autre roué près de Brusthem.

1364 Dans le mois de Mai de cette année, Englebert, Évêque de Liège, est fait Archevêque de Cologne et Jean d'Arckel, Évêque d'Utrecht, est transféré à l'Évêché de Liège par le Pape Urbain V.

Et Arnoul de Rummen, ayant avec le secours des Seigneurs qui tenaient son parti, rassemblé une armée nombreuse, arrive devant la ville de Herk, étendards déployés aux armures du Comté de Looz.

Cette nouvelle, partant comme l'éclair, se répandit bientôt; et déjà les Liégeois, les Hutois, tout le pays en armes arrive près du Jaër, ayant à leur tête Jean de Rochefort, qu'ils ont fait Mambour en l'absence d'Englebert de la-Marck. C'était le 12 du mois de Mai. Les Saintronnaires ne pouvaient que profiter de cette oc-

casation de troubles pour s'escrimer encore ; en rébellion contre l'abbé Robert, il n'entraît pas dans leur caractère de rester en arrière. Ils s'élançèrent de Saint-Trond et furent ravager la campagne d'Op-heers, et bouleverser, piller plusieurs ménages dont ils retournèrent gros de dépouilles.

Dans l'entretemps les Liégeois s'avançaient sur le château de Rummen, brûlaient le village avec toutes ses attenances, et allaient le lendemain incendier le château de Halmael.

Les Saintronnaires, de leur côté, voulaient que l'Abbé Robert approuvât leur Mattrise, et sur le refus qu'ils essayèrent de sa part, ils le forcèrent à quitter le cloître de saint Denis à Liège, où il s'était réfugié. A cette nouvelle, tous les Moines quittèrent Saint Trond et se rendirent à Léau, où l'abbé les rejoignit.

Les Saintronnaires tâchèrent alors d'amener Jean d'Arkel, Prince-Évêque de Liège, qui venait d'être reconnu comme Comte de Looz par l'Empereur, à signer leur Mattrise; mais ils n'y réussirent pas: le Prélat leur dit nettement que, s'ils voulaient se réconcilier avec l'Abbé et vivre en paix, il travaillerait pour eux, autrement pas.

Or, ce n'était pas là ce qu'il fallait aux Saintronnaires dans ce moment de fièvre, c'était la chicane. Ils se rassemblèrent donc près de Liège, et déposèrent en présence de tous les Mattres du pays une plainte grave contre l'Évêque. Mais cette manœuvre coupable n'atteignit point sa Grandeur et tous les efforts de

la **Maitrise de Liège** ne purent rien contre ce Prince ; sa concience seule fut sa boussole. Le Chapitre même de Liège, se gardant bien de donner les mains à une intrigue de cette espèce, soutint l'Abbé de saint Trudon de tout son poids et refusa également de reconnaître une **Maitrise à Saint-Trond**.

Les Saintronnaires retournèrent donc de Liège sans avoir rien gagné ; mais ils ne restèrent pas tranquilles pour cela : ils allèrent à Rummen, où ils se distinguèrent par leur audace habituelle. Sautant les retranchements, franchissant les fossés, ils arrivèrent à la nage jusqu'à la porte du château, incendièrent tout ce qui l'environnait et peu s'en fallut qu'ils ne s'en rendissent les maîtres.

Après cet assaut, ils retournèrent à Saint-Trond, tranquilles et bien contents de leur expédition, excepté cinq des leurs qui, mangeant le fruit qu'ils volaient sur des cérisiers à Rummen, se firent tuer par les gardes du château.

1365

Enfin, le 11 Aout, le Prince Jean d'Arkel et tout le pays furent assiéger le dit château de Rummen, et parmi toutes les machines employées pour renverser les murs, on remarqua celle des Saintronnaires. Elle lançait d'énormes pierres qui faisaient trembler tout l'édifice. L'attaque fut vive et la défense fut vigoureuse ; les gardiens du château lançaient sur les assiégeants des globes de soufre, des poutres embrasées et des masses de plomb, qui roulaient le tonnerre. La perte

fut grande des deux côtés, mais enfin le château dut se rendre.

Tous les gardiens qui échappèrent à la mort furent emmenés prisonniers au château de Moha; le château de Rummen devint la proie des flammes, et il fut déclaré par sentence qu'on ne pourrait le rebâtir que cent ans après.

Le Seigneur de Rummen implore la clémence du Prince Jean d'Arkel qui consent, pourvu que le dit Seigneur renonce à toutes ses prétentions sur le comté de Looz, à ce que l'église de Liège lui paie annuellement une rente viagère de 3000 fls.

1366

Le 20 Février de la même année, le Prince Jeand'Arkel arrive à Saint-Trond et fait sonner la cloche du ban; le peuple se rassemble et le Prélat prononce, ainsi qu'avaient coutume de le faire tous les Évêques de Liège, le serment de fidélité sur l'autel de saint Trudon

L'Évêque engage ensuite les Saintronnaires à renoncer au projet qu'ils ont conçu d'ériger une Matrise; mais ils se montrent sourds à sa voix, et ce n'est qu'au commencement du mois de Mai que, par les soins du Doyen de Saint Lambert, on en vint à un accommodement sur la nouvelle administration de la ville de Saint-Trond.

L'Abbé Robert étant mort à Maestricht dans de hauts sentiments de piété, on chargea son corps sur une voiture qui vint verser à Herderen, d'où on le porta processionnellement à l'Abbaye, afin de lui rendre les derniers devoirs et l'enterrer religieusement.

Dès ce moment Zachée de Vranckenhoven, successeur de l'Abbé Robert, s'entendant avec M^r Jean d'Arkel sur les moyens de ramener les Saintronnaires de leurs vues égarées dans le chemin du devoir, créa des Magistrats, des Bourgmestres, des conseillers et des Doyens pour gouverner la ville, et fit sanctionner par l'Empereur Charles IV les Privilèges, la Juridiction et les droits souverains que l'Abbaye possédait sur la ville et la franchise de Saint-Trond.

1371 Le Duc Wenceslas de Brabant, passant par le comté de Looz, dans le moment où il se disposait à marcher contre le Comte de Juliers, les Bourgeois de Saint-Trond lui dressèrent des embûches et firent prisonniers plusieurs personnes de sa suite. Ce procédé était hardi; tout le monde en calculait les conséquences et les états du pays voulurent contraindre les Saintronnaires à faire réparation au Duc, en lui envoyant vingt députés. Mais les Bourgeois de Saint-Trond, apprenant que dans l'entretemps le Duc Wenceslas venait d'être vaincu par le Comte de Juliers et même fait prisonnier, persistèrent dans leur dessein de faire la guerre.

Cependant la Duchesse de Brabant ayant, après avoir appris la défaite du Duc, sollicité et obtenu, moyennant une somme de 16000 ducats, un secours considérable des Liégeois, les Saintronnaires durent se tenir tranquilles, et à la rentrée du Duc Wenceslas dans ses terres ils firent un arrangement tout amical avec lui.

A ce moment encore s'élève pour la ville de Saint-Trond une ère de bonheur et de paix : le dit Duc Wenceslas accorde au monastère de saint Trudon de jouir sur ses terres de Brabant de tous les privilèges dont jouissent ceux qui y sont situés. 1377

De plus, l'Abbaye de saint Trudon est déclarée Impériale par une Bulle de Charles IV, Empereur des Romains et Roi de Bohême, sous la date du 45 Décembre. Cette Bulle, trop longue pour que je la traduise ici, se trouve à la fin de la véritable chronique du monastère Impérial de saint Trudon.

Arnold de Horne est élevé sur le siège épiscopal de Liège par le Pape Urbain VI. 1378

En cette année un fâcheux incident vint agiter la ville de Saint-Trond, qui sortait à peine du démêlé qu'elle avait eu avec le Duc Wenceslas de Brabant: le Comte de Heers avaient deux fils illégitimes qui s'étant permis de chasser jusque sur le territoire de Saint-Trond, eurent leurs chiens qui s'écartèrent et vinrent attaquer deux laboureurs. Ceux-ci se défendirent naturellement à coups de pierres et de bâtons; mais, comme si un chien de Seigneur avait le droit de mordre les gens, ces Messieurs arrivant sur le lieu, s'offensèrent de la conduite des laboureurs, qui étaient deux Bourgeois de Saint-Trond, et les tuèrent sans embarras. 1383

Les Bourgeois de Saint-Trond n'eurent pas plus tôt appris cette conduite abominable de la part des Seigneurs de Heers, qu'ils allèrent ravager les terres du

Comte, brûler ses fermes et l'attaquer dans son château. Le Comte d'abord se défendit vigoureusement, mais voyant qu'à la fin il succomberait nécessairement, surtout à la vue d'un bourgeois tué sur la muraille, ce qui augmenta encore la fureur des assiégeants, il courut implorer le secours de l'Évêque. Le Prélat s'y rendit en personne et vint à bout de les apaiser, moyennant une somme de deux mille florins que le Comte paya à la ville de Saint-Trond, et mille autres aux parents des morts. Mais les Bourgeois furent aussi condamnés à une grosse amende pour s'être fait justice eux-mêmes et avoir usurpé le pouvoir souverain en employant la peine du feu.

1389 Arnol de Horne étant mort le 8 mars, les Saint-tronnaires, pendant l'interrègne qu'il y eut jusqu'à l'élévation de Jean de Bavière sur le Siège-Épiscopal de Liège, en 1390, oublièrent la peine qu'ils avaient subie, et sous prétexte de quelques légères infractions de leurs privilèges, surtout de la part des brasseurs, ils arborèrent un étendard révolutionnaire au milieu du marché. De là ils se dirigèrent vers le monastère et forcèrent l'Abbé à prendre la fuite avec tout son couvent; et comme il n'y avait point encore d'Evêque nommé à Liège, l'Abbé porta plainte à l'Archevêque de Cologne qui mit la ville en interdit. Cette mesure ne fit qu'irriter la férocité des habitants de saint-Trond, qui chassèrent tous les Échevins de la ville, pillèrent leurs maisons et y mirent le feu. Tout ce peuple effréné ne

retra dans le devoir que sous Jean de Bavière, lorsque, en 1392, ce Prélat se rendit à saint-Trond pour mettre fin aux désordres qui désolaient cette ville, et qui s'étaient encore augmentés au sujet d'un Bourgeois qui venait d'être tué.

Le Prélat se montra ferme contre ces turbulents et leurs imposa une amende de 16,000 fl., en les obligeant à remettre leurs différends à la décision des lois établies.

Guillaume d'Ordinghen succède à l'Abbé Zachée, 1391
décédé, et reçoit du Pape Boniface IX le pouvoir de conférer la Tonsure cléricale et les Ordres-Mineurs, non seulement aux sujets de l'Abbaye de saint Trudon, mais aussi à tous ceux de l'ordre de saint Benoit, établis dans ce diocèse.

L'Église paroissiale de Notre-Dame, à saint-Trond, 1399
est érigée en collégiale par le Prince Jean de Bavière.

L'Abbé de Rikel confirme le mode établi par 1401
l'Abbé Zachée, son prédécesseur, pour l'élection des Magistrats, et avec le secours de Jean de Bavière, il place au château-fort de la porte de Stapel un châtelain, auquel il confie les clefs des portes de la ville. Ce château servait principalement à détenir les malfaiteurs et les criminels.

Depuis quelques années, tout était assez tran- 1404
quille à Saint-Trond, lorsque tout-à-coup le génie ennemi de la paix et du bonheur des peuples vint de nouveau troubler cette ville. Les brasseurs et les

cabaretiens n'ayant pas réussi, en 1389, à se délivrer d'un impôt dont on les avait chargés par autorité souveraine, voulurent contraindre le Prince, Jean de Bavière, qui venait d'arriver à Saint-Trond, de révoquer son mandement.

Le 29 octobre les mutins soulevèrent la populace, barricadèrent le marché, se mirent en ordre de bataille et se dirigèrent vers le monastère où le Prince se trouvait. Mais le Prince était prévenu et avait placé des gardes qui, malgré leur courageuse résistance, allaient succomber sous les coups des furieux lorsqu'on cria que la garnison de Montenaken arrivait. Il n'en fallut pas davantage pour faire rentrer dans l'ordre cette populace effrénée. On fit quelques prisonniers qui furent décapités le lendemain, et quoique cette leçon ne soumit pas encore complètement les rebelles, ils durent cependant se contenir forcément : du reste, toute la ville était loin de partager cet esprit d'insubordination; les braves gens gémissaient sur les désordres qu'occasionnaient sans cesse quelques têtes felées, et restaient soumis à l'autorité légitime.

1405 De là Jean de Bavière se rendit en France, où ayant arrangé ses affaires avec les Ducs de Bourgogne et d'Orléans, il reprit le chemin de Liège; mais les troubles qui existaient dans la dite ville le déterminèrent à se rendre à Maestricht, où il établit la cour de son official.

Or, comme les choses avaient changé de face à

Saint-Trond, que les Bourgeois tenaient le parti de Jean de Bavière, et que cette ville était, par sa situation, par la force de ses remparts et la valeur de ses habitants, regardée alors comme une des principales places du pays, dès que la faction de Thierry de Horne éclata contre Jean de Bavière, les Chanoines de saint Lambert et d'autres personnes considérables se retirèrent à Saint-Trond, et contribuèrent puissamment à conserver la tranquillité dans cette ville. Ils y restèrent jusqu'à ce que Henri de Horne, que les Liégeois avaient revêtu de la qualité de Mambourg, vint tomber à l'improviste sur Saint-Trond, où il fut bientôt renforcé par les milices de Huy, de Tongres et de Hasselt, avec lesquelles il attaqua la place, qui se rendit après neuf jours de siège.

Les chanoines obtinrent de se retirer à Namur, et bientôt le Duc de Brabant leur offrit la ville de Louvain où ils restèrent jusqu'après la bataille d'Othée, dans laquelle il y eut plus de 13,000 hommes de tués du côté des Liégeois, qui implorèrent alors la clémence du vainqueur, Jean de Bavière.

1408

Pendant un long espace, les Saintronnaires n'eurent d'autre guerre à soutenir que celle qui leur fut commune avec le reste du pays, et jouirent d'une paix qui fut le fruit de leur obéissance. Ils conservèrent cependant cette noble fierté avec laquelle ils avaient coutume de repousser les injures qu'on leur faisait illégalement. Ce fut ainsi que Raes de Lintre ayant coupé un bras et un pied à un bourgeois de Saint-

Trond, toute la ville se mit en armes et courut assiéger le château de cet homme cruel. Les choses n'en seraient point restées là, si le Prince n'eût ordonné de remettre la décision de cette affaire aux états du pays.

1465 Les Saintronnaires montrèrent la même noblesse de sentiments pour la souveraineté de leur ville, lorsqu'après la bataille de Montenaken, où les Liégeois, quoique retranchés au nombre de 4000 dans une position forte, furent vaincus par stratagème et laissèrent sur la place environ la moitié des leurs, Charles-le-Hardi, qui n'était encore alors que Comte de Charolois, se présenta devant la ville de Saint-Trond: ses troupes défilant au travers de cette ville, ses soldats se prirent de querelle avec les bourgeois qui se mirent en défense et en tuèrent deux. Cette ville ne pouvait plus s'attendre qu'aux redoutables traitements du soldat irrité, quand Charles lui-même arriva sur la place et rétablit le calme. On s'étonnerait facilement de la bonté de Charles envers les bourgeois de Saint-Trond, si l'on ne savait qu'ils étaient très-attachés à Louis de Bourbon, Évêque élu de Liège, à qui le dit comte de Charolois venait de remettre les clefs de cette ville avec un parfait abandon, et comme il les avait lui-même reçues un instant auparavant.

1466 Pendant que les bourgeois de Saint-Trond portent plaintes à Liège des désordres qu'une bande de brigands et de pillards, connus sous le nom de coulevriers ou de la verte-tente, commettaient dans leur

ville et dans les environs, les factieux qui en voulaient au Prince Louis de Bourbon, à qui la ville de Saint-Trond avait récemment ouvert ses portes, tournèrent toutes leurs forces de ce côté-là. Ils interrompirent le commerce de Saint-Trond, en l'investissant de manière que personne ne pouvait en sortir; on leur ouvrit donc les portes, croyant que l'on pourrait s'arranger avec eux. Mais cette opinion ne se réalisa point: les rebelles devinrent même plus insolents; ils poussèrent leurs excès jusqu'à un tel point que les jeunes gens de Saint-Trond, ne pouvant plus les supporter, se rassemblèrent dans l'un des faubourgs et prirent une bannière bleue par opposition à celle des coulevriers, qui était verte, et furent les attaquer. L'assaut fut si violent que les coulevriers, dont beaucoup furent tués sur la place et les autres chassés brusquement de la ville, n'eurent que le temps de se voir en désordre.

En cette année il se fit à Saint-Trond un traité de paix entre le Prince de Liège, Louis de Bourbon, le Duc de Bourgogne et les Liégeois, mais, ainsi qu'on va le voir, il fut bientôt anéanti.

Quoique la plus grande partie du peuple de Saint-Trond fut dévoué à Louis de Bourbon et à son parent, le Duc de Bourgogne, il y avait cependant encore parmi les bourgeois beaucoup de mécontents, qui furent cause que l'on fit à Saint-Trond une enquête contre les partisans de Louis de Bourbon. Ce qui amena l'arrestation de six des principaux bour-

geois, qu'on conduisit à Liège, et l'emprisonnement d'un nommé Collard.

Après cela Rase de Lintre et Fastré Baré-de-Surlet se rendirent à Saint-Trond avec quelques troupes et forcèrent le peuple à leur promettre fidélité contre Lois de Bourbon. Ce qu'ils firent, quoique six Saintronnaires, qui avaient été livrés en ôtage dans le dernier traité de paix, fussent encore au pouvoir de Charles, duc de Bourgogne, ainsi que trente-deux Liégeois, six Tongrois et six Hasselaires, auxquels le Duc eut la Clémence de faire grâce, à condition qu'ils ne prendraient point les armes contre lui, ni contre Louis de Bourbon.

Le Duc fit alors avancer son armée sur Saint-Trond, et les Bourgeois furent contraints de se soumettre. Mais aussitôt que ces troupes s'éloignèrent, la révolte se réveilla et tous les partisans du Prince Louis de Bourbon furent cruellement maltraités.

Le Duc apprenant cela, ainsi que la prise de la ville de Huy par les Liégeois, se hâta de déclarer la guerre à ceux-ci, qui, de leur côté, envoyèrent promptement à Saint-Trond une garnison de trois mille hommes sous les ordres de Renard de Rouvroi.

1467 Le Duc vint investir la ville de Saint-Trond le 26 du mois d'Octobre, et à la première nouvelle du siège tous les Liégeois furent en mouvement; 3000 des leurs étaient à Saint-Trond. Ils partirent donc de Liège et arrivèrent à Xhendermarle, au nombre de 30,000, avec le Comte de Berlo, qui portait l'étendard de saint Lambert. Les Liégeois s'avancèrent jusqu'à Brusthem, où

le Duc les joignit avec une armée de 20,000 hommes , presque toute cavalerie. Le combat longtemps fut cruel et douteux ; mais enfin la victoire fut au Duc. 9000 Liégeois restèrent sur le champ de bataille et les autres furent mis en fuite.

Quant à Renard de Rouvroi, qui commandait la place de Saint-Trond, on le somma de se rendre, et ce brave chevalier, mettant en œuvre toutes les ressources qui furent en son pouvoir, obtint une capitulation honorable et ses ennemis mêmes durent admirer la bravoure dont il avait fait preuve.

Les Saintronnaires de leur côté durent déposer les armes et livrer dix hommes qui eurent la tête tranchée.

Le Duc envoya alors Raveisten avec un fort détachement pour s'emparer du château de Looz qui fut ruiné et incendié, ainsi que ceux de Beringen, de Heers et de Velem. Quant à la ville de Tongres, elle dut se rendre aux mêmes conditions que celle de Saint-Trond.

Il fut heureux pour les habitants de Saint-Trond d'être tombés aux pouvoirs du Duc de Brabant : ils n'eurent point au moins à essuyer les humiliations étranges dont la ville de Liège fut le théâtre, lorsque le Duc s'en empara, et la livra au pillage et aux flammes.

1468

Dans cette occasion, la cour de l'Official fut transférée à Saint-Trond, et le Duc voulut même y établir le Siège-Épiscopal. Mais, dans la suite, les choses ayant été rétablies dans leur premier état, il semblait

que tout le pays allait jouir d'une paix assez longue, lorsque Guillaume d'Aremberg y vint semer le trouble.

1474 Cet homme ambitieux étant un jour à Saint-Trond avec l'Évêque qui l'avait comblé de ses faveurs, eut la scélératesse de faire assassiner le Grand-Vicaire Trochillon, par le nommé Jean de Poste. Ce coup, aussi hardi que criminel, fit revenir de la France tous les exilés que s'attachèrent à d'Aremberg. De ce moment, celui-ci trancha du Souverain et déclara la guerre au Duc de Bourgogne et à Louis de Bourbon.

Dans l'entretemps, l'Abbé Henri de Coninxhem, successeur de Jean de Bees, finit à Saint-Trond sa carrière terrestre. A cet Abbé succéda Arnold de Beringen, qui fut installé avec une pompe extraordinaire. Il n'était pas de grande noblesse comme son prédécesseur, mais il était aimable : tout le monde l'estimait, pauvres et riches, et son gouvernement fut heureux, sauf les afflictions qui lui vinrent de l'étranger.

1482 Cet Abbé finit aussi sa vie mortelle, plein de ces sentiments religieux qui vivifient l'âme et la portent vers Dieu.

On lisait sur sa tombe :

*Præsulis Arnoldi Saxum hoc tegit ossa Beringi,
Quem sibi collegæ præposuere Patrem.*

D'Arnold de Beringen, que le Clotre eut pour Père,
Les restes mortels sont posés sous cette pierre.

Cet Abbé eut pour successeur Antoine de Berg.

Louis de Bourbon, Évêque de Liège, écrit aux Mambourgs des pauvres de Saint-Trond, des pa-

roisses de Notre-Dame, de saint Pierre, de saint Sépulchre, de saint Martin, de saint Gangulphe, de sainte Catherine et de saint Nicolas à Schurhoven, que le frère Francken de Limbourg, Général des Alexiens, demeurant à Liège, placera quatre frères profès de son Ordre dans la dite cité de Saint-Trond, pour y servir les infirmes et ensevelir les morts. Ces frères rendront ce service gratuitement aux pauvres, et aux riches pour une légère rétribution. En conséquence les dits Mambourgs donneront à chacun des quatre frères une portion double de celle qu'ils donnent à chaque pauvre, afin de pourvoir à leur subsistance.

Mais revenons aux troubles qui désolent le pays.

Guillaume d'Aremberg porte la dévastation et la terreur dans toute la Belgique, et marche sur Liège. A cette nouvelle, le Prince Louis de Bourbon s'avance contre lui, avec Jean de Horne qui porte l'étendard de saint Lambert. Les deux armées se rencontrent au village de Grivegnaye, près de Liège ; le combat s'engage, les troupes du Prince sont en déroute, et le Prélat tombe percé de trois blessures, dont l'une lui fut faite par De la Marck lui-même. Son corps, tombé du cheval, était là gisant dans la boue, tout nu et excitant la pitié, lorsque des Franciscains furent le prendre et le portèrent dans l'église de saint Lambert.

De la Marck, ce sanglier des Ardennes, entra alors vainqueur dans la ville de Liège, annonça aux

bourgeois qu'il ne voulait que les défendre contre les Bourbons, et fit élire par force son fils Jean pour Evêque. Mais la majeure partie des chanoines se sauvèrent à Louvain, et élirent Jean de Horne et Copys.

L'Archiduc Maximilien n'eut pas plus tôt avis de l'audacieuse prétention de de la Marck, qu'il s'avança avec une puissante armée et vint encore porter la guerre dans ces malheureuses contrées.

L'Archiduc força d'abord Saint-Trond à se rendre, prit Hasselt par force, fit de vains efforts contre Liège et se rendit maître de Tongres après un siège de trois semaines; tandis que les comtés de Limbourg et de Horne étaient dévastés par les de la Marck.

1483 Les Autrichiens assiègent le château de Hollogne sur Geer et font des de la Marck et des Liégeois une horrible boucherie.

Enfin, il se fit une paix à Tongres, et le pays fut un instant tranquille.

1484 Jean de Horne, élevé sur le siège épiscopal de Liège, y fait son entrée solennelle, et bientôt après Guillaume de la Marck, y avait porté sa main cruelle et sacrilège sur l'évêque Louis de Bourbon, ayant été surpris par ordre de l'Archiduc Maximilien, après un splendide dîner à Saint-Trond, et conduit à Maestricht, où il fut décapité, Guy de Cannes, Seigneur de Spawen et successeur de ce Guillaume dans la qualité de Mambourg du pays, se joignit aux de la Marck,

1485

qui, irrités par la mort de Guillaume, portaient le fer et la flamme dans tout le pays de Liège.

Guy de Cannes signala donc les commencements de sa régence par le pillage de la ville de Saint-Trond, qu'il surprit, et par l'arrestation de l'Abbé qu'il fit conduire à Liège et mettre en prison. Ce Guy de Cannes, quoique cruel et turbulent, fut cependant plus avide d'or que de sang dans cette occasion : il mit le pauvre Abbé en liberté moyennant une somme de 15, 000 fls du Rhin, dont il ne jouit guère; car après s'être emparé du pouvoir, après avoir tué Pierre Bouchard, autre chef des de la Marck et élevé une tour à sainte Walburge pour maîtriser la ville, il fut lui-même tué par les bourgeois au milieu du marché. Cette insulte que l'on fit à la ville de Saint-Trond en emprisonnant son Abbé ne fit qu'affermir les habitants dans la fidélité qu'ils devaient à leur évêque, Jean de Horne.

1486

Le 3^{me} jour après la mort de Guy de Cannes, on fit à Liège une procession solennelle dans laquelle officia l'Abbé de Saint-Trudon : tout le peuple bénissait le ciel de l'avoir délivré de ce tigre.

Aussitôt après cet Abbé se rendit à Cologne, où il fut trouver le Prince-Évêque de Horne, qui le reçut avec amour.

Cependant les de la Marck ne discontinuèrent pas de tracasser le pays : du haut de la chartreuse, ils attaquèrent et essayèrent un échec; mais les Franchimontois se rangèrent de leur côté, passèrent

l'Ourte, près de la porte d'Amersœur, au commencement de Mars et prirent Liège.

1489 Delà, après avoir fait de vains efforts pour prendre Maestricht, Robert de la Marck, renforcé des troupes du duc de Clèves, tourna ses armes contre la ville de Saint-Trond, qui était restée fidèle à l'Évêque, et où se trouvait précisément le Prélat. L'attaque fut sérieuse, l'ennemi fit brèche le troisième jour, redoubla de vigueur et monta à l'assaut; mais les efforts réunis des habitants de Saint-Trond et le courage des soldats et des guerriers du Prince portèrent bientôt le ravage et la mort dans les rangs ennemis : les femmes mêmes, du haut des bâtiments, sachant les distinguer, lançaient sur eux des pierres qui les assommaient et des charbons ardents qui leur crevaient les yeux et les rôtaient dans les rues. Il était impossible de tenir contre des armes de cette nature ; les de la Marck se hâtèrent de lever le siège, surtout en apprenant qu'Albert de Saxe venait au secours de cette ville avec une puissante armée.

1490 Les hostilités continuèrent néanmoins encore de part et d'autre, et deux années de meurtres et de carnage, ainsi que la misère forcèrent beaucoup de personnes à passer en France. Mais enfin il se fit une trêve, et par la médiation du roi de France la paix se conclut entre le Prince-Évêque de Horn et les de la Marck.

1492 Alors l'Évêque rentra à Liège au milieu d'une telle

affluence de peuple que deux Seigneurs de sa suite furent étouffés dans la presse.

A ce moment commence pour Saint-Trond une 1505
longue suite d'années heureuses. Les Liégeois eux-mêmes fatigués de tant de maux que leur oubli de Dieu avait attirés sur leurs têtes, et charmés des qualités rares du Prince Erard de la Marck, successeur de Jean de Horne, se soumirent avec sincérité et préférèrent une tranquillité douce à la turbulente liberté des passions populaires.

Ces désirables circonstances entretenirent la paix dans le pays de Liège pendant une longue suite d'années, et la ville de Saint-Trond, habituée à des secousses fréquentes, ne savait se reconnaître au milieu de la tranquillité, de la sécurité, du bonheur dont elle jouit pendant une soixantaine d'années.

Antoine de Berg résigne l'Abbaye de saint Trudon 1517
et Guillaume de Bruxelles, homme aussi distingué par ses vertus que par ses talents, prend les rênes du gouvernement abbatial, purge la communauté de quelques abus qui s'y étaient facilement introduits par les bourrasques fréquentes qui en avaient si cruellement affligé les membres, et veille au bonheur et à la paix du peuple de Saint-Trond, ainsi qu'au maintien de la discipline dans son monastère.

Pendant que le Prince-Évêque arrive à Saint-Trond 1518
avec les Légats de Charles, roi d'Espagne, et qu'il s'y fait un traité d'alliance entre ce roi et les seigneurs de la Marck, l'Abbé Guillaume, infatigable dans son zèle,

appelle, pour regarnir son monastère, que les temps mauvais avaient tout dévasté, des religieux Bénédictins de Gembloux, dont la ferveur fait revivre partout le goût et l'esprit de l'ancienne discipline, et répand sur Saint-Trond le baume des plus précieuses vertus, l'amour de la Religion, de la probité, de l'ordre.

1521 Cet Abbé était vraiment un homme intellectuel, laborieux, actif : à Saint-Trond, il fit faire d'insignes réparations au monastère, et fit abattre en ville un grand nombre de cabanes qu'il remplaça par de jolies maisons ; à Léau, à Nieuwkerke, partout il faisait bâtir ou réparer, planter des arbres, creuser des étangs, former des prairies, et avec tout cela l'ouvrier vivait et élevait sa famille.

1522 Ce digne Abbé fit aussi construire un mur solide depuis l'Abbaye jusqu'à l'opposite du couvent de Steynart, et l'année suivante il fit entourer le jardin dit Vrythof d'un mur également très-fort. Son zèle cependant ne se borna pas à l'extérieur ; la Maison de Dieu fut l'objet principal de sa sollicitude.

1531 Il fit faire un superbe Tabernacle pour le Très-Saint Sacrement, tout sculpté, magnifique, en marbre blanc, et une infinité d'ornements et de vases destinés au culte saint.

1532 A l'Abbé Guillaume succéda Georges Sarens, que ses nobles efforts rendirent digne de la place qu'il occupait dans le domaine de saint Trudon. Prudent, vertueux et sage, cet Abbé fit scrupuleusement observer

la Règle dans son monastère et les lois dans la ville et dans sa banlieue. Partout il inspira la crainte de Dieu, sans laquelle il n'y a point de bonheur pour les peuples — si ce n'est un bonheur éphémère — et attira par là sur Saint-Trond les bénédictions du Ciel et les faveurs de la terre.

Tous les Magistrats de la ville de Saint-Trond déclarèrent que quelques sœurs qui avaient ci-devant remplis les fonctions de sœurs grises à Saint-Trond et qui après avec une permission du Cardinal Évêque de Liège étaient passées à la Maison du tiers-ordre de saint François dans la paroisse de Saint Gangulphe, seront de nouveau admises aux mêmes charges sous certaines conditions. Ainsi vu le service que ces sœurs peuvent rendre à la ville et le désir qu'elles manifestent de se rendre utiles, les dits magistrats admettent huit Sœurs Grises et leur assignent un domicile près de Vissegat. Ces sœurs étaient tenues de se rendre chez toute femme malade, dès qu'on les requérait, et au besoin d'ensevelir les morts du sexe féminin et de soigner les malades chez elles, même au risque de leur vie.

1532

La ville se chargeait du reste de pourvoir à tous leurs besoins. Mars 1532.

Dans l'année qui précéda sa mort, cet Abbé fit placer sur la tour de Notre-Dame un toit pyramidal.

1557

Enfin il eut pour successeur Christophe Blocqueryen, qui consacra tous ses moments au bonheur des Saint-tronnaires et au salut des âmes. Pendant son gouvernement, une paix délicieuse régnait à Saint-Trond, et

1558

rien ne paraissait pouvoir l'altérer : le commerce, la prospérité, l'abondance, tout y était ; parce que la Religion, cette fille des Cieux, y était observée.

1564

Cependant au milieu de ces flots de bonheur, une plaie honteuse, un venin détestable, sorti de la Batavie, inonde la Belgique et se répand à Saint-Trond : l'hérésie lève sa tête serpentine ; mais le digne Abbé vole au devant du mal. Il fait entrer en ville des troupes de villageois à l'aide desquels il fait sur le champ déguerpir les charlatans impies qui, dans leur faux zèle démagogique, osent attaquer le dogme sacré du Christ, et conserve aux habitants de Saint-Trond toute la foi de nos pères.

1566

Mais une troupe de ces Huguenots, qui parcouraient les campagnes, s'étant rendus à Saint-Trond, où on les laissa entrer par crainte, malgré l'ordre contraire qu'avait donné là-dessus le Prince-Évêque de Liège, M^{sr} de Groesbeek, s'emparèrent de la Crypte du monastère, y tinrent leurs sataniques assemblées et en firent retentir les voûtes émues du cri de : vivent les Gueux ! Le nombre des Huguenots confédérés s'augmenta bientôt d'une foule de Seigneurs qui, ne consultant que leurs passions, devinrent les prédicants d'une religion si commode, et souillèrent la terre des plus horribles crimes.

1567

L'hérésie se propage dans les villes de Maestricht, de Hasselt, de Maseyck et de Stockem. Hasselt se révolte et le Prince de Liège l'assiège et la force de se rendre.

1568

Le Prince d'Orange, qui, vaincu à Jemmingen, s'était réfugié en Allemagne, passe la Meuse avec son armée et s'avance sur Tongres qui lui ouvre aveuglement ses portes. Alors le Comte de Hoestrادت, l'un des lieutenants du Prince d'Orange, s'étant avancé avec un corps de ces rebelles jusqu'aux portes de Saint-Trond, quelques Bourgeois, ennemis certes du bien public, furent le trouver et lui indiquèrent les moyens de s'emparer de la ville, en lui disant aussi que tout y était en abondance. Hoestrادت entra dans la ville avec sa troupe, et s'en fit apporter les clefs qu'il envoya au Prince d'Orange. Dans ce moment un immense butin, évalué à 800,000 écus d'or, devint la proie de ses soldats avides: ils pillèrent les temples et les maisons bourgeoises, et prirent l'Abbé qu'ils emmenèrent.

L'Abbesse de Herkenrode, qui s'était réfugiée à Saint-Trond, ne leur échappa que sous un déguisement. Ces hérétiques, assistés des gueux, pillèrent également les Abbayes de saint Hubert et de Hastière.

De là le prince d'Orange se présenta aux portes de Liège, mais n'ayant pu y entrer, ni par prières ni par menaces, le 4 Novembre, forcé de s'en aller, il incendia les maisons des faubourgs de sainte Walburge et de saint Laurent, ainsi que les monastères de saint Gilles et du Val-Benoît.

Quant au pauvre abbé de Saint-Trudon, ces furibonds impies le traînèrent à Strasbourg, en lui faisant cruellement raboter une grande partie de la

1569

France et de la Normandie. Le digne abbé y passa six mois de captivité, après lesquels il fut mis en liberté moyennant une somme de quinze mille florins, et revint à Saint-Trond, où on le reçut avec effusion de cœur.

A ce moment M^{sr} de Groesbeek nomma dans la ville de Saint-Trond des commissaires qu'il chargea de découvrir les partisans de l'hérésie et les perturbateurs de la tranquillité publique.

De plus, ce Prélat, de concert avec l'abbé Christophe, y établit une compagnie de 86 fusiliers, qui prêtaient serment de fidélité aux Seigneurs et s'exerçaient ordinairement au Jardin dit « Raemen », qui servait de place d'armes.

On forma aussi à Saint-Trond une Société de Rhétorique et de Poésie, sous la direction de 25 Jurés, dans le but de s'opposer aux progrès de l'hérésie, et de faire renaître ou de conserver le goût de la saine lecture, tout en inspirant de l'horreur pour les livres pernicious et immoraux que l'abîme infernal vomissait de son sein, et dont les hérétiques, les huguenots, les gueux inondaient la société.

1574 Les Espagnols étant venus prendre leur quartier d'hiver dans la Hesbaie, qu'ils désolaient, le Prince-Évêque fit savoir aux officiers qu'ils avaient à se retirer, s'ils ne voulaient pas qu'on employât les armes. Mais les Espagnols ne firent aucune attention à cet avis et continuèrent leurs insolentes excursions; de manière que, pour ne pas en venir à une guerre ou-

verte, il fallut céder aux circonstances. Ces troupes couraient le comté de Looz et la Hesbaie, exigeant des contributions, comme s'ils eussent été dans un pays ennemi, et cela sous prétexte que les villes de Saint-Trond, de Hasselt et de Tongres avaient reçu les Autrichiens.

Ce fut dans un de ces moments qu'un régiment Espagnol passant aux environs de Saint-Trond — probablement à Milen où ils avaient volé le bétail du couvent —, se prit de querelle avec les bourgeois qui s'étant mis en défense tuèrent un officier. 1579

Cette mort occasionna la destruction d'un faubourg, qui fut incendié, mais le soldat, tout irrité qu'il était, n'osa pas cependant se prendre à la ville, parce qu'elle était très-forte, comme nous savons.

M^{re} Ernest de Bavière étant passé au Siège épiscopal de Liège, tout marcha assez rondement à Saint-Trond. Les bourgeois se soumirent librement aux deux Seigneurs, qui leur rendirent les privilèges dont ils jouissaient avant la révolte de 1568. 1581

Les Arbalétriers et les fusiliers eurent leur collège de 52 membres, qui tous promirent d'être fidèles au pouvoir légitime et de prêter secours au besoin. 1582

Les Seigneurs firent aussi publier des réglemens et des lois touchant les veilles et le bon ordre qui doit régner dans une ville et en créer le bonheur.

Le dit Prince Ernest institua, du consentement de tous, le Seigneur de Duras, Jérôme Vanoijenbrugge, gouverneur de la ville de Saint-Trond, lui confia l'ad-

ministration de la chose commune, divisa les citoyens en six corps. selon les localités, et assigna à chacun leurs capitaines, leurs arbalétriers, leurs fusiliers, leurs porte-étendards et leurs devoirs.

La ville accueillit ces réglemens avec joie, et tous prêtèrent serment de fidélité au Prince-Évêque et à l'Abbé.

1586 L'abbé Christophe paie à la nature le tribut qu'il lui doit et Léonard Betten, de Saint-Trond, lui succède.

1590 Le Prince Ernest, toujours zélé pour la religion, voulant remédier aux maux que causait l'hérésie et se conformer au Concile de Trente, érige un Séminaire dans la ville de Saint-Trond, pour les humanités, et un autre à Liège pour la Philosophie et la Théologie.

Ce séminaire fut un trésor pour la ville de Saint-Trond; tout en fournissant aux parents des élèves l'occasion de faire instruire convenablement leurs enfants, il attirait dans la ville un grand nombre d'étrangers qui faisaient vivre les auberges et ne retournaient jamais sans acheter quelque chose. Cet établissement, qui fournit d'excellents sujets, fut aussi un sujet d'honneur pour la ville de Saint-Trond. Il fut placé dans le monastère de saint Matthieu, dit des Bogards, dont les bâtimens étaient beaux et solides.

1591 Ici, le comte Charles de Mansveld, général du roi catholique, étant arrivé près de Brusthem avec un corps de troupes, se rendit lui-même à Saint-Trond et emanda qu'on l'y reçût en qualité d'hôte avec ses

compagnons : mais ayant été injurié par un imbécile, il se retira mécontent à Brusthem, et méditait une vengeance.

L'Abbé Léonard apprenant ce qui s'est passé, monte aussitôt à cheval et se rend près du comte, afin de l'apaiser, mais avant tout il fallait boire ; le comte demanda du vin, et comme on tardait d'en apporter, déjà il éclatait en menaces et voulait tout bouleverser. Léonard heureusement aperçoit une flûte, et, mettant le comte en joue, garde à vous, lui dit-il, si vous combattez, voici mes armes, je suis prêt : c'était une bouteille de vin. A cette vue, le comte oublia ses menaces et sourit à l'Abbé dont il dut admirer la douceur.

Les protestants hollandais et leurs confédérés'étant par stratagème emparés du château de Huy, le Prince Ernest juge à propos de placer à Saint-Trond, avec le consentement de l'Abbé, deux cents hommes de garnison, qu'il met sous les ordres du seigneur de Duras, gouverneur de Montenake.

1595

L'Abbé Léonard s'attache principalement, et avec un infatigable zèle, à prémunir les Saintronnais, ses sujets et ses concitoyens, contre les efforts de l'hérésie et de l'impiété. Homme éloquent et vertueux, partout il raffermi la foi avec cette onction douce qui pénètre et ravit les cœurs, et la grâce divine fécondant ses paroles, il plante profondément dans les âmes le germe d'un bonheur que le

1600

monde ne saurait détruire, et consolide son gouvernement.

1604 Ce brave Abbé fait confirmer par l'empereur Rodolphe tous les Régaux, droits souverains, et tous les privilèges du monastère de saint Trudon, qui l'avaient été déjà par les Empereurs Charles IV en 1349, Wenceslas en 1398, Sigismond en 1416, Frédéric en 1442, Maximilien en 1509, et enfin Charles V en 1548.

De plus, par une Bulle adressée à Mgr l'Évêque de Ruremonde, le Souverain Pontife, Paul V, confirme également tous les dits droits et privilèges du Monastère impérial de Saint-Trudon.

1607 Enfin le vénérable Abbé Leonard Betten, administré des Sacrements qui mènent à la vie immortelle, meurt dans cette magnanimité rare et cette force chrétienne qui le caractérisaient si éminemment, et Remi Watzon lui succède.

Cet Abbé marcha sur les traces de ses prédécesseurs, et étant mort, il eut pour successeur Hubert Germeys.

1611 Depuis quelque temps la question de propriété du château et du domaine d'Ord'henge étant portée devant l'Official de Liège par le commandataire Provincial et Rase de Ans, il fut décidé, par voie de justice, après de longs procès et de vives altercations, que les dits domaine et château devaient être abandonnés de droit au Provincial précité. En conséquence les Avocats et les partisans du Provincial

se hâtèrent d'intimer cette sentence à Rase de Ans pour qu'il eût à quitter le château. Mais celui-ci ne se mit guère en peine d'exécuter cet ordre, ce qui détermina le Provincial à se rendre au château de Bernshem, près d'Ord'henge, avec une troupe de soldats Bourguignons. Ils y arrivèrent heureusement, et au même instant un corps de près de 2000 hommes choisis, envoyé par le très-illustre Duc Ernest, Prince de Liège, fut mis à la disposition du Provincial commandataire. Cependant ces forces n'intimidèrent point Rase de Ans; retranché dans le château, il était prêt à affronter le péril. Cette résolution de Rase de Ans décida le Provincial et ses amis à demander du secours au Prélat et au Magistrat de la cité de Saint-Trond. Cette demande eut aussitôt son effet : une jeunesse généreuse, des armes, des machines et de la poudre furent librement offertes. Et Rase de Ans, à la vue des maux qui allaient fondre sur lui, renonça à la possession du château d'Ord'henge, qu'il dut quitter avec les siens non sans un profond sentiment de regret.

Les Capucins posent les premiers fondements de leur couvent à Saint-Trond, et bâtissent leur église, sous l'épiscopat de Mg^r Ferdinand de Bavière. On sait que ce couvent est aujourd'hui occupé par les Frères de la Charité. 1614

L'Empereur Mathias confirme tous les droits et privilèges de l'Abbé Hubert sur la ville de Saint-Trond. 1626

1636 Tandis que deux partis acharnés l'un contre l'autre et connus sous le nom de Chiroux et de Grignoux, désolent la ville et le pays de Liège, et que des troupes allemandes, sous la conduite de Jean de Werth, infestent la Hesbaie, une maladie contagieuse sévit violemment à Saint-Trond. Une année s'écoule sous le poids du fléau destructeur, mais comme l'invasion du fleuve de mort traîne souvent après elle de graves réflexions, il se fit dans cette ville un étrange changement: quelques hommes qui avaient brutalement outragé la Religion en s'unissant aux hérétiques, croyant l'instant propice, invoquent à grands cris les miséricordes du Seigneur. Le peuple de Saint-Trond se presse autour des chaires chrétiennes, recherchant la vérité, la foi, et la recevant dans sa pureté. Le sang de Jésus-Christ coule sur eux dans le sacré Tribunal, et leur réconciliation avec Dieu les replace dans le sentier qui mène à l'immortel séjour.

1638 Après l'assassinat inqualifiable que fit commettre le comte de Warfusée sur la personne du bourgmestre de Liège, la Ruelle, et les luttes sanglantes des Chiroux et des Grignoux, le prince Ferdinand convoque, dans le désir qui le brûlait de voir la fin de ces désordres, une journée d'état à Saint-Trond, où il se rend avec toute sa cour. Les assemblées eurent lieu, pendant huit mois, chaque jour dans le couvent des Recollets.

Le très-révérend Père Provincial a bien voulu me communiquer les vers qui sont encore écrits dans les chambres qu'ont occupées les nobles et les tréfonciers; les voici :

Als men schreef seshien hondert en veertigh jaren,
Sagh men hier dagelyckx Sint Lambreghts Dom vergaeren;
Aght maenden sonder faelen duerden dit termyn,
Waer naer de Luyckenaers tot vreë gecomen syn.

In alia camera.

Als men schreef seshien hondert en veertigh jaren,
Sagh men hier dagelyckx 't Lants adeldom vergaeren;
Acht maenden sonder faelen duerden dit termyn,
Waer naer de Luyckenaers tot vreë gecomen zyn.

Enfin, le Dieu des chrétiens, qui toujours est si riche et si puissant en miséricordes, rappelle aux Saintronnaires que mille ans se sont écoulés depuis la fondation du monastère par leur glorieux Patron. Cette idée les remue dans le cœur, et le souvenir en reste incrusté dans leur âme. Du haut de son immensité, Dieu a jeté un regard de bonté sur la ville: M^{gr} l'Évêque de Liège et l'abbé Hubert, d'autorité apostolique, ouvrent à Saint-Trond un Jubilé de mille ans.

1667

Bientôt cependant après cet élan de bonheur et de grâces célestes, un accident fâcheux vint attrister la ville: la tour de l'Église de Notre-Dame, d'une forme élégante, appuyée de 4 tourelles et surmontée d'une flèche très-haute, tomba le lendemain de la Saint-Matthieu. Depuis bien des années elle menaçait

1668

ruine; aussi tomba-t-elle sans qu'il fit du vent : elle roula du côté du marché, entraînant avec elle trois des petites tours, mais heureusement personne ne fut blessé.

Voici le chronographe qui fut fait à cette occasion :

GLorIa TrUDonensIUM CorruIt.

1672

Quoiqu'en l'année 1654 les troupes du duc de Lorraine, après avoir pris la ville de Looz, l'abbaye de Herkenrode, les villes de Herk, de Beringen et plusieurs autres, eussent été repoussées, lorsqu'elles se présentèrent aux portes de Saint-Trond, par la garnison qui s'y trouvait et par les bourgeois, il n'en fut cependant pas ainsi en 1672. Une armée française partant de Charleroi sous les ordres du duc d'Orléans et du vicomte de Turenne, traversa la Hesbaie, pillant tout sur son passage, et arriva aux villes de Saint-Trond et de Tongres, dont elle s'empara.

Les bourgeois de Saint-Trond n'opposèrent aucune résistance, elle eût été fatale : l'habileté des généraux et le nombre des troupes qui composaient cette armée la rendaient redoutable.

La ville de Saint-Trond eut donc à souffrir la licence du soldat ; mais cependant il ne fit que passer, et, 3 ans après, le Duc de Duras éprouva que la vigueur des Saintronnaires n'était point épuisée.

Ce Duc voulant surprendre la ville et s'en emparer une seconde fois , employa sept à neuf cents hommes d'infanterie et quelques cavaliers précédés d'un trompette. Celui-ci se rendit au corps de garde et demanda à parler aux Bourgmestres, mais les fusiliers et les arbalétriers déjà donnaient l'alarme, et les bourgeois armés étant courus sur les remparts, tirèrent sur les Français qu'ils forcèrent de se retirer.

Pendant le Roi d'Espagne ayant conclu une alliance étroite avec les provinces que les Français avaient conquises, et le Roi d'Angleterre, l'Électeur de Cologne, ainsi que l'évêque de Munster, ayant fait la paix avec les Hollandais, les circonstances forcèrent les Français de diviser leur armée. Alors Louis XIV fit entrer ses troupes dans les Pays-Bas catholiques et arriva lui-même jusqu'à Kerkom près de Saint-Trond. De là ce Monarque envoya vers cette ville le Duc de la Feuillade avec un corps de troupes, qui y mit le siège, la prit, en démolit les remparts et la démantela.

1675

De ce moment la ville de Saint-Trond cessa d'être considérée comme ville forte, et n'éprouva plus d'autres secousses que celles qui lui furent communes avec toutes les villes non fortifiées du pays.

Après la trêve entre l'Empereur Léopold et la France d'une part, et l'Espagne et la France de l'autre, la ville de Saint-Trond, quoique devenue une partie des provinces de la Belgique unie, continua d'appartenir aux Seigneurs légitimes, qui, malgré toutes

1684

les bourrasques et tous les malheurs des temps qui ne leur permirent point de réparer les remparts ni de relever la citadelle abattue à la porte de Liège, s'appliquèrent sans relâche à détruire les abus que les troubles avaient portés dans l'administration de la justice, mirent les privilèges et les franchises en harmonie avec les besoins de la ville, et assurèrent par le maintien des lois la liberté et la tranquillité du peuple.

Les habitants de Saint-Trond, sortis encore une fois d'un moment de terreur, trouvèrent leur consolation dans une religion sainte qui essuyait leurs larmes, et les élevait aux vertus que le Christianisme seul inspire.

La piété, du reste, sous les Archiducs, gouverneurs des provinces Belges, lesquels aimaient à se mêler aux Fidèles réunis aux pieds des Saints Autels, avait repris toute sa force, et les solennités saintes faisaient vibrer dans l'âme ces émotions pures qui la portent vers Dieu.

Tout semblait promettre un heureux avenir, nonobstant les guerres qui pendant près d'un siècle agitaient les nations, lorsque Marie-Thérèse, Archiduchesse d'Autriche, étant descendue dans la tombe, emportant le nom de mère de la patrie, Joseph deux, son fils, ardent et passionné, apparut sur la scène. Élevé au milieu d'un parti qui minait sourdement l'autorité de l'église, ce Monarque en méconnut les

droits, s'offrit en exemple des vicissitudes humaines et sema dans ses états l'irréligion, le trouble.

Au même instant éclata dans la France, ce royaume jadis si chrétien, la plus terrible révolution.

Déjà le venin des libelles produits par l'infamie avait gagné les cœurs ; la lueur perfide de l'esprit du philosophisme entraînait tout dans les voies du mensonge et l'homme se ravalait au dessous de la bête.

Il serait inutile de vouloir rappeler le souvenir de ces temps immoraux, irréligieux, athées : je sortirais de ma sphère.

En cette année, un objet d'assez futile apparence donna lieu à une lutte terrible, qui s'engagea dans le pays de Liège relativement à la liberté civile fondée sur la paix des Vingt-deux.

1789

Depuis environ 25 ans, les Évêques et le chapitre durant la vacance du Siège, étaient en possession du droit de donner des jeux dans le bourg de Spa, droit cédé à des particuliers qui s'enrichirent. D'autres entrepreneurs s'empressèrent d'y prétendre. Le Prince étouffa la querelle en conciliant les deux partis. Mais comme l'affluence des étrangers augmentait chaque année, on voulut du changement, des nouveautés, des amusements, et chacun s'étudia à en retirer le profit, ce qui ne manqua point d'augmenter l'ambition.

De ce moment s'éleva le différend sur la légalité des octrois de jeu : ceux qui en jouissaient voulurent les maintenir et le Prince porta la querelle devant le Tribunal de la chambre impériale. Bientôt la cause gagna

un intérêt plus important : on discuta les droits du Prince, la noblesse prit part à la querelle ; on réclama la paix de Fexhe, le Prince quitta le pays ; la chambre impériale déféra aux Princes du cercle du Bas-Rhin et de Westphalie la commission de protéger puissamment, à l'aide de troupes nécessaires à cet effet, les droits de la principauté de Liège contre tout acte de violence, de rétablir dans le pays, mais surtout à Liège, la tranquillité et la sûreté publiques, de remettre la forme du gouvernement où elle était avant la rébellion, de réintégrer dans leurs charges les magistrats déposés, et de les y maintenir jusqu'à nouvelle élection, et d'enquêter enfin contre les moteurs de la rébellion, de leur infliger la peine d'emprisonnement, et de poursuivre les fugitifs par des lettres réquisitoires et par la saisie de leurs biens. Telle était la teneur du décret de la chambre impériale qui fut insinué, selon les règles ordinaires, dans les premiers jours de 7^{re}, aux Régences et aux Ministres directoriaux du cercle.

En conséquence de ce décret, que créèrent en partie la grande révolution française, dont l'impression avait fait naître partout de justes et terribles appréhensions, le mécontentement de l'Allemagne, qui de toutes parts retentissait de griefs et de plaintes, et les troubles des Pays-Bas, qui étaient depuis peu de jours parvenus à leur comble, les troupes du roi de Prusse entrèrent sur le territoire de Liège, dans le comté de Horne, et les troupes Palatines se réunirent à elles. En même temps des rassemblements d'émigrés eurent lieu sur

les frontières de la Hollande et dans le pays de Liège; la nation entière se souleva contre le gouvernement de Joseph II, dont les états de Flandre déclarèrent la déchéance; un peuple sans discipline ne craignit point d'attaquer 18,000 hommes de troupes impériales, et la victoire fut le prix de sa valeur: les plus belles provinces furent arrachées à l'un des premiers Potentats de l'Europe, qui fut noyer dans une mort de chagrin sa tyrannie contre l'Église catholique.

Les troupes sous le commandement du lieutenant général baron de Schlieffen et les troupes Palatines occupaient la citadelle de Liège, et déjà l'on voyait disparaître ces cocardes qui distinguaient les parties; mais les désordres n'étaient pas moins fréquents, et toutes les villes et tous les lieux voisins en éprouvaient les atteintes: l'inquisition à la tête hideuse marquait au coin d'un exécration arbitraire toute personne qui ne se nourrissait point du souffle du directoire de Clèves. j'ai ici sous les yeux, dans des pièces authentiques, les noms de bien des personnes de cette ville, non seulement d'hommes mais de femmes qu'on venait, même après la rentrée du Prince dans sa capitale, arrêter à Saint-Trond, dans une ville impériale et libre! sans trop savoir pourquoi, si ce n'est le refus que souvent exprimèrent les habitants de Saint-Trond de se soumettre au tribunal des 22.

Il est vrai que dans ces moments les Échevins de la haute cour et justice de la ville impériale de Saint-Trond durent, de leur autorité scabinale, déclarer cou-

pables quelques perturbateurs de l'ordre public et auteurs de crimes et délits que la prudence me dit de taire. Du reste cet état de choses ne dura pas longtemps : un orage terrible était près d'éclater.

Léopold II avait laissé par sa mort la monarchie autrichienne dans une situation encore plus alarmante que celle où il l'avait trouvée, et François II n'eut pas sitôt pris possession du trône impérial qu'on vit notre chère Patrie exposée aux plus redoutables secousses.

1793 Enfin, tandis que la contagion des idées décevantes préparait à l'ordre politique d'inévitables changements, et que la dépravation faisait d'immenses progrès, cruellement arrosées sur les champs de bataille du sang des Autrichiens, des Français et des Belges, les provinces Belges se voyaient réunies à la république Française, et, par le traité conclu entre le Général Bonaparte et l'Archiduc Charles et confirmé par l'Empereur François, la ville de Saint-Trond devint partie intégrante de la France, ainsi que toute la Belgique, vit ses anciennes institutions détruites, et fut assujettie aux vicissitudes et au régime de ce gouvernement.

Ainsi finit la souveraineté des Seigneurs de Saint-Trond : expulsés brutalement par la cruelle égalité qui passa son niveau sur les têtes et sur les châteaux, ces hommes de bien furent chercher, sur un sol étranger, leur consolation dans celui qui peut tout ; silencieux et résignés, dans le recueillement et la prière, ils endurèrent des humiliations cruelles.

Dès que les temps leur permirent, après dix ans de crimes et de malheurs, de rentrer en Belgique, ils y furent dispersés et eurent la douleur de voir leurs biens passés dans des mains étrangères.

Mais gardons-nous bien de vouloir retracer ces jours de profonde tristesse : la liberté religieuse avait été violée, les croix insultées, brisées, tout ce que nos pères adoraient, tout ce que la Religion a de plus sublime, de plus saint et de plus vénérable avait été livré à la destruction, à l'outrage, et le matérialisme, l'athéisme, l'oubli de Dieu, ou plutôt le mépris, n'avaient enfanté que des mœurs farouches et barbares et un peuple féroce.

Tel était l'état de la République française lorsqu'un Général, le plus hardi peut-être qui ait encore paru sur la scène guerrière, renversa les tyrans qui opprimaient le pays au nom de la liberté.

Mais bientôt se livrant lui-même à toutes les fureurs d'une ambition coupable, ce nouvel Empereur, éblouissant les peuples par ses trophées de gloire, envahit et ravagea les différentes contrées de l'Europe. Des contributions, augmentées chaque année, épuisèrent le pays, et le noble sang des Belges coulait à grands flots sur une terre étrangère, lorsque la main de Dieu frappa celui qui avait outragé le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Ce monarque, après avoir fait trembler l'univers, mourut relégué dans une île ennemie, et la terre brûlante qui recouvrit ses pitoyables restes ne fut pas même arrosée des larmes de son fils.

Mais l'indépendance de la ville de Saint-Trond ne restait pas moins ensevelie dans le tombeau destructeur des puissances souveraines.

- 1814 Réunie, ainsi que toute la Belgique, à la domination hollandaise, cette ville, religieuse et morale dans le fond, eut aussi à souffrir d'un gouvernement arbitraire et mal avisé. Mais enfin la Belgique recouvra sa
- 1831 vieille indépendance sous Léopold premier, Roi des Belges, qui fait le bonheur et la gloire de son peuple, et depuis la ville de Saint-Trond fait partie de la province de Limbourg.

- 1846 Je terminerai ici notre chronologie. Le lecteur attentif et chrétien saura de lui-même s'élever plus haut, et en tirer des conséquences utiles. A la vue des années et des siècles qui fuient et ne reviennent plus; à la vue des grands et des puissants de la terre qui brillent un instant, et disparaissent bientôt pour toujours; à la vue des peuples, des générations, des royaumes, des empires, qui se succèdent rapidement, et vont tous s'ensevelir dans les ombres des temps, tandis que l'Église catholique reste seule inébranlable au milieu des ruines qui l'environnent, et que, fondée sur la montagne Sainte, elle voit les vents et les orages s'élever en vain contre ses murs sacrés, on se dit :

Un jour tout dans la nuit profonde
Ira roulant avec fracas ;
Mais vous, suprême auteur du monde,
Vous restez et ne changez pas.

Le ciel, la terre et la nature ,
Trop vieillis, vous les changerez ;
Et vous des temps bravant l'injure ,
Être éternel , vous régnerez.

Puis les enfants de votre race ,
Montant vers l'immortel séjour ,
Iront s'asseoir et prendre place
Au sein sacré de votre amour.

Ps. 101. *Délices de la journée,*
par A. COURTEJOIE.



RÉGAUX

DU

MONASTÈRE DE S^t. TRUDON.

RÉGAUX

OU

DROITS SOUVERAINS

DU MONASTÈRE IMPÉRIAL

DE

SAINT TRUDON.

—

I.

COMMENT LA SEIGNEURIE DE SARCHINIUM DEVINT IMPÉRIALE.

L'Austrasie, qui n'était d'abord qu'une portion du royaume de France, ayant reçu le nom de Lotharingie sous Lothaire, fils de l'Empereur de ce nom qui l'en créa le premier Roi, fut soumise à des rois jusqu'au moment, où le nom royal s'évanouissant avec Zuentebold, elle n'eut plus que des Ducs bénéficiaires et redevint une province soumise aux Empereurs. C'est ce qui se fit déjà sous Louis de Germanie, qui l'unit étroitement à ce royaume, et en donna l'administration à Regnier, comte de Hesbaie et de Hainaut.

La dignité de Duc de Lotharingie, après la mort de Regnier, passa à son fils Gislebert, qui l'administra au nom de Charles-Simple. Après la mort de ce monarque, dit Sigebert dans sa chronique,

900

les Lotharingiens refusant d'obéir à Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, un Lotharingien, nommé Christiane, ayant par ruse attiré près de lui le Duc Gislebert, se saisit de sa personne et l'envoya au roi, afin qu'il pût en le retenant s'emparer de la Lotharingie. Mais le roi de Germanie considérant le pouvoir, les talents et le crédit de Gislebert préféra lui donner sa fille Gerberge en mariage, et le laisser maître de la Lotharingie, ainsi que nous l'avons déjà vu.

929 Et lorsqu'Otton premier, surnommé le Grand (après la translation de l'empire des Francs aux Germains) succéda à son père Henri, et fut sacré à Aix-la-Chapelle par Hildebert, Archevêque de Mayence, aussitôt trois concurrents, son frère Henri, Gislebert, duc de Lotharingie, qui était son beau-frère, et Éberhard, comte de Franconie, tâchèrent de le détrôner, et demandèrent en Gaule l'appui de Louis, roi de France.

939 Otton-le-Grand se tira du péril en subjuguant la Lotharingie, après avoir chassé de l'Alsace le duc Gislebert, qui fut se noyer dans le Rhin. Quant à Eberhard, il succomba près d'Andernack, et pour Henri, il implora son pardon.

973 Après la mort d'Otton-le-Grand, son fils Otton deux prit les rênes de l'empire en Italie, malgré l'opposition de son parent, ou cousin paternel (patruelis) Henri Helzelius qu'il dompta. Cet empe-

reur donna à titre de bénéfice la Lotharingie à Charles, frère du roi Lothaire.

Celui-ci ne pouvant supporter la dignité de son frère, vint assiéger Otton dans Aix-la-Chapelle et le força à s'évader. Otton, pour venger cette injure, le poursuivit ensuite jusqu'à Paris, ravageant tout sur son passage. Mais enfin ils eurent une entrevue, et convinrent, à la condition que le roi de France renonçât pour toujours à la Lotharingie, qu'elle resterait au seul pouvoir de l'Empereur, et, afin que dans la suite elle ne tentât plus de se révolter, l'Empereur voulut que certaines parties notables, telles que Metz, Nimègues, Aix-la-Chapelle, fussent immédiatement soumises à l'empire; d'autres places furent également cédées à l'Évêché de Cologne et à d'autres. C'est ainsi qu'en parle, entr'autres, Pierre Bertius, lib. 2. *rerum Germanicarum*, Cap. 6. Et de cette manière, dit Meurissœus dans son *Historia Episcoporum Metensium*, toute la Lotharingie devint impériale sous les deux Otton, et avec elle l'Évêché et la ville de Metz dont Sarchinium subit le sort, en tant que l'accessoire dut suivre le principal. Les Seigneurs de Saint-Trond, qui étaient l'Évêque de Metz et l'Abbé de saint Trudon, devinrent ainsi les clients ou vassaux de l'empire quant au temporel.

Ces Seigneurs relevèrent ensuite leurs Régaux des Empereurs, et comme la Seigneurie de Sarchinium, que saint Trudon, issu du sang des rois, leur avait léguée, s'agrandissait de jour en jour et prenait rang

1058

parmi les villes, ils ne purent en lui donnant une forme urbaine, sous les auspices de l'empereur, que la bâtir impériale, tout en changeant son nom de Sarchinium en celui de son premier et glorieux Fondateur, saint Trudon.

Il est encore évidemment établi que la ville de Saint-Trond était un membre de l'empire, de ce qu'il y avait appel des sentences des Échevins de la ville de Saint-Trond à ceux d'Aix-la-Chapelle : il conste même des Annales que ces appels eurent assez souvent lieu. En voici des preuves d'un bien grand poids.

Dans le commencement de son gouvernement, Adolphe de la Marck, Prince-Évêque de Liège, ayant été mal informé sur les Privilèges et les anciennes coutumes de la ville de Saint-Trond, destitua ses 7 Échevins perpétuels et en nomma d'annuels, tandis qu'auparavant, selon le droit commun et sanctionné par le saint Empire, ils avaient toujours été perpétuels. Ce fut ce qui engagea l'Abbé Adam, qui craignait que l'Évêque ne s'emparât de ses droits, à changer aussi ses 7 Échevins, dont 4 se retirèrent librement et 3 quittèrent la ville en refusant d'abdiquer leurs fonctions.

L'Abbé, qui n'avait agi de la sorte que pour éviter des difficultés, se repentit bientôt néanmoins d'avoir usé d'une telle mesure. Il écrivit donc aux échevins de la ville royale d'Aix-la-Chapelle, et comme la ville de Saint-Trond était impériale, il leur demanda ce qu'on pouvait faire de juste et de légitime dans cette affaire.

Il leur fut répondu que de droit il ne pouvait y avoir des Échevins annuels dans la ville de Saint-Trond, et qu'afin que la justice se fit, les anciens Échevins de Saint-Trond ainsi destitués devaient être rétablis aussitôt et intégralement dans leur premier état par ceux mêmes qui les avaient destitués. 1315

Robert de Berg ayant soulevé un différend entre Gerard, Prince-Évêque de Liège et les Échevins d'Aix-la-Chapelle, prétendant qu'on ne pouvait appeler des sentences des Échevins de Saint-Trond à ceux d'Aix-la-Chapelle, mais seulement à l'empire, les Prêteurs (Bourgmestres) et les Échevins de Saint-Trond déclarèrent que les appels, ainsi faits pendant que le procès était encore indécis entre le Prince et les Échevins d'Aix-la-Chapelle, devaient être portés devant la chambre de Spire. Et, sur le même différend, le dit Prince Gerard convint avec les Échevins d'Aix-la-Chapelle que les appels de semblables procès faits par les Échevins de Saint-Trond seraient également portés devant la dite Cour, et ils furent maintenus dans leur jouissance et dans leur droit impérial, quant à la judicature supérieure. 1360

II.

FONDATION ET INTERPRÉTATION DES LOIS, ET LA VERGE ROUGE DES CONSULS.

Généralement, fonder des lois, les donner à tous et à chacun, les interpréter, et accorder des Privilèges, sont des Régaux, dit Sixtinus, lib. 4. cap. 2. N^o 9 et 22, où il cite un grand nombre de Jurisconsultes qui

tous partagent son opinion. Mais il serait trop long de rappeler combien de fois les Seigneurs de Saint-Trond ont usé de ces droits souverains. Outre les dates 1529, 1548, 1566, 1595, 1411 et d'autres antérieures, qui nous en ont laissé des preuves éclatantes, nous rappellerons brièvement les lois portées dans les années suivantes :

1563 Nous trouvons des décrets sur le cours du ruisseau Cizindria et sur les moulins ; ces lois avaient pour but d'éviter tout ce qui pouvait nuire aux intérêts du peuple, ou à ceux des Seigneurs.

1582 L'Évêque Ernest et l'Abbé Christophe arrêtent que la connaissance des Gabelles et de la police regarde les Consuls (Bourgmestres) et le conseil civique, à l'exclusion des Échevins.

1589 Ils décrètent également, dans un différend entre les Prêteurs (Bourgmestres) et les Échevins, sur les nantissements et les transports des procès, des appels, etc.

L'Évêque Ernest et l'Abbé Léonard déterminent qu'un Bourgmestre ne peut être élu Comte des marchands durant le temps de son Consulat.

1604 Il conste aussi que ces Seigneurs pouvaient interpréter leurs lois, leurs statuts, leurs décrets publiés au Perron, de ce que dans les articles cités ils ajoutaient d'habitude qu'ils avaient décrété telle ou telle chose ; mais qu'ils se réservaient la faculté de l'interpréter, de la changer, de l'abolir, etc., si l'occasion ou la raison l'exigeait.

Quant aux Privilèges, il est si certain que les Magis-

trats, le Corps des Métiers et toute la Cité les tenaient des Seigneurs, que les Échevins déclarèrent que chaque fois qu'il serait question d'un privilège dont on ferait usage, les Magistrats et les autres Officiers de la justice étaient tenus de dire : « Nous avons ceci de « par le privilège et la grâce des deux Seigneurs: *Hoc « tenemus ex privilegio et gratia utriusque Domini.* »

Il est donc si clairement établi que les Seigneurs de Saint-Trond avaient les droits souverains de fonder et d'interpréter les lois, qu'il est inutile de chercher à appuyer davantage là-dessus. Mais comme la Vierge rouge des Consuls pourrait donner à croire que ceux-ci avaient par eux-mêmes une autorité marquante et un pouvoir illimité, nous en dirons un mot, et nous ferons voir qu'elle n'était tout bonnement qu'un indult ou privilège accordé par les Seigneurs de la ville de Saint-Trond.

III.

LA VERGE ROUGE DES CONSULS DE LA VILLE DE SAINT-TROND.

La Verge des Consuls n'était point le symbole d'une juridiction extraordinaire, et ne donnait aux Consuls aucun autre pouvoir que ceux qu'ils avaient reçus des Seigneurs : elle empruntait d'eux tout ce qu'elle avait d'éclat, comme la lune emprunte sa lumière du soleil. Mais quelle en était l'origine ? Dirons-nous qu'elle la tenait des Verges consulaires de la République romaine ? J'estime que pour comparer les faisceaux anciens des Consuls Romains avec ceux des Consuls de

Saint-Trond, il faudrait être en délire, ou avoir la berlue. Les temps avaient changé, lorsque Rome libre nomma Cicéron le père de la patrie.

Cependant on lit dans Lipsius, cet homme si savant dans les antiquités romaines, Liv. I. Chap. 23, que les Licteurs des Consuls Romains, outre des faisceaux, portaient des verges à la main, et cela pour deux usages : pour éloigner le peuple, et pour frapper la porte et annoncer l'arrivée du Consul.

Or il est certain que l'appariteur (huissier) des Consuls de la Cité de Saint-Trond n'a point porté cette verge rouge pour ce double usage : il en était de cette verge comme de celle du Forestier, elle servait à bannir au nom des Seigneurs, lorsque le cas le demandait. Si dans la suite elle donna plus d'autorité aux maîtres des Citoyens (Borgermeesters), ce fut purement de la bonne et libre volonté des Seigneurs.

L'usage de cette Verge ne date cependant pas de 1404, la permission que les Seigneurs de Saint-Trond accordèrent aux Consuls et au Conseil civique de se servir de leurs domestiques ou sujets comme d'appariteurs (huissiers), et de leur laisser porter devant eux la Verge rouge, pour bannir de la ville les débiteurs insolubles, remonte bien au-delà dans les annales du temps, et l'on voudrait vainement en trouver l'origine ; il n'en existe pas l'ombre.

Il en est de même du nom des Consuls de Saint-Trond que quelques-uns ont cru avoir été une espèce

de mystère politique et de grand. C'était une erreur, expliquons-nous.

Tout le monde sait assez que le mot *Consul* vient de *Consulere*; mais comme *Consulere* signifie plusieurs choses, on doute quelle ait été à Saint-Trond la vraie signification de ce mot.

Cicéron nomme *Consuls* ceux qui *consultent* les intérêts de la patrie, l'avantage des Citoyens, et qui en procurent la paix et le bonheur. Quintilien doute si *Consul* vient de *consulendo*, ou de *judicando*; car les anciens lui ont aussi donné cette signification; écoutons-le: *Rogat ut boni consulas*, c'est-à-dire, *bonum judices*. Livius rend également le mot *Consul* par *Judex*. Mais moi, dit avec Varron Louis Vives dans son Commentaire sur le livre 5. Ch. 12 de Saint Augustin, de la Cité de Dieu, je pense que le nom de Consul est un nom de ministère, et qu'anciennement il ne se faisait rien dans le Sénat que sur la consultation et le rapport du Consul.

Or, il n'en était pas de même des Consuls de la ville de Saint-Trond. Ses habitants devaient plutôt consulter leurs Seigneurs qu'un consul qui n'avait guère d'influence sur un peuple auquel il fallait souvent, ainsi qu'on fait aux enfants malades ou pleureurs, donner une potion calmante. Non, ce Consulat (composé des Préteurs ou Bourgmestres et du Conseil civique) n'avait de pouvoir que celui que lui concédaient les Seigneurs, dont ils n'étaient d'abord que les Officiers, mais qui, plus tard, en leur qualité de Magis-

trats, tranchèrent un peu du maître, ce qu'on leur permit.

Mais disons encore un mot du droit que les Seigneurs avaient d'interpréter les lois.

1590 En cette année le Prince Ernest et l'Abbé Léonard exemptent de l'obligation de payer les droits de Gabelle et d'accise, ainsi que de monter la garde, ou faire la patrouille (excubiis), les receveurs de la Fabrique et du luminaire de l'Église de Notre-Dame, de même que celui du corps des Métiers.

1596 Ensuite l'Abbé Léonard accorde, sous des conditions honnêtes, une loterie à la ville de Saint-Trond, avec le consentement de l'Évêque, bien entendu. Enfin, l'Abbé obtint de l'Empereur Charles IV, pour lui et pour ses successeurs ainsi que pour le Prince de Liège, le droit exclusif d'interpréter les lois de cette ville.

IV.

LES EMPEREURS ACCORDENT AUX ABBÉS DE SAINT TRUDON DE RELEVER LEURS FIEFS ROYAUX PAR DES PROCUREURS.

1046 L'hérésie de l'Empereur Henri III, laquelle affligea pendant 80 ans l'Église catholique et dont le venin infecta successivement les Empereurs, qui s'arrogeaient criminellement l'investiture du Sacerdoce par l'Anneau et le Bâton, s'éteignant enfin, en l'année 1122, et l'Empereur Henri V retournant en grâce avec Calixte XI, Souverain Pontife, ce Monarque renonça absolument aux prétentions d'investitures, et accorda à toutes les Églises l'élection libre et la consécration telle.

Par la même raison et en mémoire de cette réconciliation, le dit Souverain Pontife voulut et déclara vouloir de son côté que non seulement toute juridiction temporelle relevât des Empereurs, mais aussi que tous les Princes ecclésiastiques et tous les Prélats relevassent d'eux leurs fiefs et leur Régaux — *Regalia* —, et qu'ils lui prêtassent fidélité et soumission au temporel.

En conséquence de cette disposition papale, les Empereurs se montrèrent très-rigides sur ce point, afin de conserver leur droit et leur autorité, et les Ecclésiastiques furent se présenter en personne à l'Empereur et s'en reconnaître les vassaux.

Ce fut là pour tous une loi de nécessité, à laquelle durent également se conformer tous les Abbés de Saint Trudon: quelles que fussent les difficultés des chemins, ou les dépenses nécessitées par les voyages, ils durent les supporter long-temps, ainsi que le témoignent les annales de Saint-Trond.

Mais enfin la paix s'affermissant entre les têtes supêmes du monde chrétien, les Empereurs se montrèrent plus faciles, bienveillants même, à l'égard des Ecclésiastiques, leurs vassaux quant au temporel. Ils eurent même pour eux une complaisance toute particulière, au point qu'ils purent, quoique non présents, être investis par des Procureurs.

C'est ainsi que les Abbés de Saint Trudon ressentirent la clémence et la bonté de l'Empereur Charles IV et de ses successeurs.

1349 Cet Empereur en effet accorda à l'Abbé Amélius, qu'il nomma son chapelain et qu'il honora de ce titre de même que les autres Abbés qui lui succédèrent, qu'il reçut ainsi que ses successeurs, les fiefs de son monastère, les Régaux ou droits souverain (*Regalia*) le pouvoir pur et mixte (*purum mixtumque imperium*) et toute juridiction, en ce qu'il dépendait de l'empire, par un Procureur qui l'en investit.

A la fin de la chronique de l'Abbaye se trouve la Bulle tout entière de Charles IV, datée de 1377; mais elle m'a paru trop étendue pour être traduite et insérée ici. Du reste, elle est bien honorable pour les Saintronnaires: l'Abbaye était déclarée Impériale et relevait immédiatement de l'empire. Les Abbés avaient à Saint-Trond le pouvoir souverain, pur et mixte— *purum mixtumque imperium*—qu'ils partageaient d'abord avec l'Évêque de Metz et ensuite avec celui de Liège. (Voir l'année 1227).

1398 Wenceslas, empereur et roi des Romains, accorde aussi de plein gré— *animo deliberato* — et donne par la plénitude de sa puissance royale, à l'Abbé Guillaume, quoique non présent, ses Régaux temporels, ou droits souverains— *Regalia sua temporalia*— en quoi que ce fût à avoir et à posséder par lui, à l'instar de ses prédécesseurs.

1416 L'empereur Sigismond en agit de même, sur la supplique du procureur de M^{re} Robert de Ryck et de l'abbé de Saint Trudon. Ce monarque usant du conseil sage de ses Princes, de ses Barons et des

Grands de sa cour, investit également cet Abbé 1442
par la médiation d'un Procureur, de toutes choses,
de tous droits royaux ou fiefs, pouvoir pur et mixte, 1509
exercice de la juridiction temporelle, et de tous ses
droits, honneurs, coutumes, usages, comme les au-
tres abbés, ses prédécesseurs, les avaient possédés.

Cette investiture fut réitérée chaque fois qu'il y eut
un nouvel Empereur élu, ou un nouvel Abbé bénit,
notamment les années marquées ici à la marge. 1548

Les diplômes qu'on en retrouve dans les archives
sont plus que suffisants pour mettre tout au grand
jour, trop étendus pour être rapportés. 1600
1613
1681
1626
1639

Or, par cette concession royale des droits souverains
ou Régaux par les empereurs, il faut les comprendre
tous, à moins que l'un ne soit spécialement excepté,
dit Regnerus Sixtinus dans son traité de Regalibus,
lib. 1. cap. 5. et 74, où il cite plusieurs Jurisconsultes
distingués qui partagent ses sentiments là dessus.

Le pouvoir de l'Abbé de Saint-Trond et de M^{gr} l'É-
vêque, de Metz d'abord et puis de Liège, était donc
un pouvoir souverain et relevant immédiatement de
l'empire dont ils étaient vassaux selon le temporel.

V

**DROITS QUI, DÈS LE PRINCIPE, FURENT PARTICULIERS
A L'UN OU A L'AUTRE DES DEUX SEIGNEURS-SOU-
VERAINS DE SAINT-TROND.**

Non seulement la ville et son district étaient par-
tagés, de manière qu'une partie appartenait à l'É-
vêque et l'autre à l'Abbé — partage fait par saint

Trudon lui-même en l'année 645 — ; mais déjà, très-anciennement, quelques Régaux étaient partagés, certains revenus, certains émoluments appartenant à l'un ou à l'autre, sans que la jalousie ou l'ambition vint jamais troubler la paix ni la concorde entre les deux Seigneurs : toutes les archives de l'abbaye et de la ville en font foi.

VI.

DROITS ET JURIDICTIONS DE Mg^r L'ÉVÊQUE DE LIÈGE DANS LA VILLE DE St. TROND ET DANS SA FRANCHISE (BANLIEUE).

D'abord, par une tout ancienne disposition, le Prélat devait avoir sept Échevins qui, réunis aux sept autres de l'Abbé, administraient conjointement avec eux les affaires de la ville de Saint-Trond et de sa franchise, de manière que l'un jugeait dans le district de l'autre ; quoique les juridictions de l'Évêque et de l'Abbé fussent déterminées quant au sol. En sorte néanmoins encore que chacun des deux Seigneurs était tenu de punir par son justicier les forfaits, les délits et les crimes commis dans l'étendue ou le district de sa juridiction, et de faire payer les amendes ou subir les peines déterminées par la sentence des Échevins.

L'Évêque et le Chapitre de la cathédrale de Liège n'avaient dans la ville et la franchise de Saint-Trond nul droit, nulle juridiction tant haute que basse, tant au pouvoir pur que mixte — *tam altam quam bassam, tam ad merum quam mixtum imperium* —

qui surpassât la juridiction de l'Abbé et du couvent de saint Trudon : leur pouvoir y était parfaitement égal, et l'un ne pouvait pas sans crime empiéter sur le domaine de l'autre.

Leurs droits néanmoins étaient spécialement distingués.

M^{sr}. de Liége pouvait avoir une monnaie dans la ville de Saint-Trond et dans sa franchise, partout où bon lui semblaît ; il pouvait y faire fabriquer, comme il le faisait en effet, la monnaie ou pécune dite vulgairement Truyslach, d'ancienne valeur. (*In quo Oppido sancti Trudonis monetam seu pecuniam, vulgariter dictam Truyslach, in valore veteri facere poterit fabricari*).

M^{sr}. de Liége avait les impôts ou gabelle (*Telonium, taille*) dans toute la franchise ou banlieue de la ville de Saint-Trond.

Il avait aussi des hommes féodaux ou baillis, par qui il pouvait juger des fiefs que l'on tenait de sa Grandeur dans chaque partie de la ville et de sa franchise.

Aux foires et à la fête de saint Michel Archange, l'Évêque levait un certain droit de ceux qui vendaient des fruits sur le territoire ou le district de sa juridiction.

En outre M^{sr}. avait la garde des portes, des fossés et des remparts, qui se trouvaient dans le territoire de sa juridiction, ainsi que des rues, des chemins publics et des pâturages communs qui s'y trouvaient également, sauf le droit que les Religieux et les hommes de leur juridiction avaient sur les dits pâturages ou aisances.

M^{sr}. L'Évêque était tenu d'avoir et d'entretenir à ses

frais un bourreau et un Gibet (*patibulum*), auquel le dit bourreau de l'Évêque attachait, avec celui de l'Abbé, tous les condamnés pour vols, meurtres, crimes commis dans la juridiction de qui que ce fût des deux Seigneurs.

De plus M^{sr}. l'Évêque ne pouvait établir aucun impôt dans la ville de Saint-Trond sans la volonté et le consentement des Religieux : pour toute chose de cette nature, il fallait nécessairement le concours et le consentement des deux parties.

VII.

DROITS DE L'ABBÉ ET DE SON COUVENT DANS LA VILLE DE SAINT-TROND ET DANS SA FRANCHISE. — FAUBOURGS.

D'abord, l'Abbé avait aussi sept Échevins, dont les fonctions étaient les mêmes que celles des sept autres de l'Évêque, et qui travaillaient en commun, tous les quatorze, ainsi que nous venons de le dire.

L'Abbé avait aussi un Justicier ou bourreau qui, en signe de la domination et de la juridiction que l'Abbé avait dans la moitié de la ville de Saint-Trond et de sa franchise, portait, d'ancienneté, un glaive.

Le Monastère avait aussi son forestier, qui portait également à la main une verge, en signe de la juridiction seigneuriale de l'Abbé. C'était donc par le justicier et le forestier que le Monastère faisait exécuter son pouvoir, en se conformant, du reste, aux sentences des Échevins.

Dans la ville de Saint-Trond, l'Abbaye avait et devait avoir une Bourse ou maison de change — *Cambium* —, ce que l'Évêque ne devait point avoir.

Les Religieux avaient le droit sur la bière, dans toute la ville; à savoir, certaines mesures de bière qu'ils tiraient des Brasseurs de la ville et de sa franchise, selon la coutume qui existait.

Ils levaient aussi une certaine mesure de sel de ceux qui en vendaient; et avaient de même un droit de quelques deniers que leur payaient les marchands de fruits, aux jours de foire et à la fête de saint Michel Archange.

L'Abbaye avait aussi une certaine monnaie (*pecuniam*); c'étaient des deniers dits AMORSGELDT; ils les avaient de toute ancienneté. Voici le texte du manuscrit :

« *Item habuerunt et habent præfati religiosi quamdam pecuniam, seu denarios dictos Amorsgeldt, quos denarios habere consueverunt ab antiquo.* »

Ils avaient aussi une espèce de monnaie synodale, également très-ancienne.

Enfin, l'Abbé et son Couvent avaient la garde des portes et des fossés existant dans le territoire de leur juridiction, ainsi que des pâturages, ou aisances communes, sauf le droit que les hommes de la juridiction de l'Évêque y avaient d'usage, et vice-versa.

L'Abbé devait avoir et entretenir dans son district, qui comprenait tout ce qui est du côté de Stapelport, à partir du milieu du marché, une prison, où les mal-

fauteurs, tant du territoire soumis à la juridiction de l'Évêque que de celui de l'Abbé, étaient détenus.

L'Abbé avait la route de Meetscheren, près de Milen, qu'il devait entretenir et sur laquelle on lui payait un droit de roulage (barrière).

L'Abbé avait l'administration de l'Hôpital, situé dans la ville de Saint-Trond, la nomination et la destitution des personnes qui le dirigeaient, tout le gouvernement des hospices, en un mot.

Enfin l'Abbé et son Couvent avaient le même pouvoir que l'Évêque et le Chapitre de Liège, dans les termes de leur juridiction respective; ils étaient égaux en tout et possédaient les mêmes droits souverains dans le temporel, bien entendu.

VIII,

SALE OU COUR FÉODALE DE L'ABBÉ DE SAINT TRUDON.

L'Abbé tenait de saint Trudon, Franc-Salien, une Sale, ainsi appelée de l'ancien langage franc, c'est-à-dire, une cour féodale, comprenant dans son ressort plusieurs bourgs, villages, maisons, champs, biens, métairies, sur lesquels il exerçait une juridiction fort semblable à celle de l'Empereur — *proximam à Cæsare* — C'était la très-noble Sale de Curange, où les Seigneurs de Looz se rendaient, même armés, connaissaient des choses féodales et jugeaient les affaires du temps d'après les lois anciennes (*et discernunt antiquitate suppar*).

Dans cette Cour ou Tribunal, l'Abbé de saint Tru-

don avait son vice-gérant, quelque jurisconsulte distingué, par exemple: un docteur, un licencié auquel se joignaient ses collègues, ou les hommes féodaux qui se rendaient à cette Cour aux jours déterminés, pour prononcer quelque jugement et rendre justice dans les causes féodales, et lorsqu'ils portaient un décret, une sentence interlocutoire ou définitive, ils ajoutaient toujours la formule solennelle: *Alles naer deser salen recht*; et cela selon la loi de cette Sale, ou Cour.

Cette Cour se servait en effet de ses coutumes qui étaient très anciennes, et des lois Saliques qui lui étaient propres et que c'eût été un crime d'outrepasser. Et, comme Sarchinium eut autrefois le droit lotharingique, lorsque le royaume de Lotharingie était debout, et puis le droit impérial, il s'ensuit qu'il dépendait immédiatement de l'Empereur, et que la cour de l'Abbé ne reconnaissait d'autre supérieur que la cour impériale, ou la chambre de Spire, et qu'on ne pouvait en appeler autre part.

C'est ainsi que, contrairement à cette loi, un nommé Henri de Herkenroye ayant appelé, touchant un revenu féodal, d'une sentence abbatiale à l'Official de Liège, l'Abbé Antoine de Berg s'en plaignit à l'Empereur Maximilien, et revendiqua son ancien droit, ainsi qu'il conste d'une charte de ce Monarque, dans laquelle il confie également le soin d'administrer la justice à son fils Philippe, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Brabant etc.; et le procès fut fini en

1491

faveur de l'Abbé de Saint Trudon, qui ne pouvait nullement être appelé au tribunal de l'Official de Liège, n'étant vassal que de l'empire.

1349 Quant aux prérogatives, Charles IV, roi des Romains, par sa royale libéralité prit sous sa protection spéciale le pieux Abbé Amelius, son Chapelain, ainsi que ses successeurs, les personnes, les biens, les propriétés, et leur accorda de n'être tenus à répondre devant aucun juge séculier ou laïque, quel qu'il fût, non plus que devant leurs cours ou tribunaux, à moins qu'ils ne le voulussent bien; excepté cependant les causes féodales, dans lesquelles on aurait eu à se plaindre d'eux: ils n'avaient à répondre que devant sa Majesté royale.

Par la même charte, il était strictement défendu à tout feudataire de l'Abbé de diviser son fief, ou d'en faire une rente, sans l'autorisation expresse du dit Abbé.

1349 La même année, le même Roi ordonna, sous la date du 17 Septembre, sérieusement et de la plénitude de sa puissance royale, à tous et à un chacun, Vassaux, Juges, Baillis et à tous autres sujets de l'Abbé Amelius et de ses successeurs, d'obéir, comme à lui-même, aux ordres qu'il jugerait à propos de leur faire, et leur défendit encore de diviser les biens féodaux, ou d'en faire des rentes, sans la volonté et le consentement de l'Abbé. Ce Monarque menaçait de son indignation quiconque aurait la témérité de contrevenir à cet ordre, et lui imposait une amende de 50 marcs d'or.

IX.

LE DROIT DE FRAPPER MONNAIE ET LE DROIT DE CHANGE ÉTAIENT DES RÉGAUX APPARTENANT AU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-TROND, OU A LA SEIGNEURIE DU NOBLE SAINT TRUDON.

Comme l'usage de la monnaie est extrêmement nécessaire et qu'un état ne saurait guère s'en passer, c'est bien avec raison que Cornelius Tacitus et d'autres bons Législateurs ont cru qu'il fallait prendre un soin tout particulier des monnaies, en empêcher la falsification avec une scrupuleuse attention, et ont voulu que le droit monétaire appartint en propre et exclusivement aux Princes. Lib. 4. Cap. *de falsis monetis*; Lib. *si quis nummum*, *Theodosii eodem*.

Dans ces passages, Constantin le grand, arrivé au sommet du gouvernement impérial, nomme les monnaies *siennes* — *suas* —; elles sont dites être une chose publique, également, dans le liv. *Sacrilegii* s. 1. *ad L. Jul. pecul. et in L. Quidquid*, *C. de falsis monetis*.

L'Empereur Frédéric premier, dans un chapitre unique, citant les monnaies au nombre des Régaux — *inter regalia* —, les appelle royales et les honore de ce titre.

Il en fut de même dans la constitution de l'empire, en l'année 1505, et dans une autre éditée et promulguée en 1551: Le droit de monnaie y est explicitement appelé droit royal.

Il en est de même parlé dans la constitution de

Maximilien deux, éditée en 1570: *ibi simpliciter appellatur et Cæsareum etiam regale dicitur.*

On sait que Charlemagne envisagea tellement le droit de monnaie comme un droit royal et qu'il en fit tant d'estime, qu'il voulut qu'on ne la frappât que dans son palais, ainsi qu'on peut le voir dans les chapitres de Charles même, *tit. de pac. cap. 28*, et dans Roding, *de Republica, Lib. 6. cap. 3*. J'en citerai le texte: « *De falsis monetis quia in diversis locis contra justitiam fiunt, volumus ut nullo in alio loco moneta, nisi in palatio nostro, fiat. Romæ etiam in æde Junonis monetulis moneta percutiebatur, cui præfecti erant Triumviri, monetalis æris, auri, argentiq[ue] flatores.* » Pomponius latus, *de Magistratibus*, et Bodinus, *dicto capite*.

Ces vers d'Ovide se rapportent aussi à cela :

« Arcæ quoque in summa Junonis, templæ monetæ,
Ex voto memorant facta, Camille, tuæ. »

Le temple de Junon, sur le fort monétaire,
Rappelle les écus que Camille y fit faire.

Ce droit est si anguste et si royal qu'il a toujours eu le premier rang parmi tous les droits souverains, ainsi que le dit Rudel, *de moneta*, lib. 1. Cap. 24. N° 18.

Commerarius-Paridis-de-Puteo et Wesenbeius disent que c'est un droit attaché aux entrailles des Princes, et le nomment avec raison le droit le plus royal.

Peu importe que l'Empereur, les Rois et les autres Princes souverains tiennent ces Régaux, dans lesquels éclatent principalement leur puissance et leur dignité, ou que d'autres les tiennent d'eux en bénéfice, et s'en

reconnaissent les vassaux, toute la différence est que, si ces droits, réservés au Roi seul, sont conférés par lui à quelqu'un en signe du pouvoir souverain, on les appelle alors fiefs royaux, quoiqu'il n'y ait aucune différence dans la chose, du moment qu'ils sont reconnus comme fiefs et parmi les Régaux et les biens ayant dignité royale. C'est ainsi qu'en parle Regnerus Sixtinus. Lib. 2 de *Regalibus*, Cap. 7. En voici le texte : « *Nec refert an ipse Cæsar, Reges, aliique supremi Principes Regalia, in quibus potissimum suprema eorum potestas, dignitasque relucet, a seipsis habeant, an illa alii ab ipsis in beneficium obtineant, seseque clientes profiteantur, hoc tamen discrimine quod si illa in signum supremæ potestatis soli Regi reservata alicui ab ipso conferantur appellari soleant feuda regalia, et bona regalem dignitatem habentia, si in feudum recognoscantur, nulla sit in re differentia.* »

Il conste donc clairement que les Seigneurs absolus de la ville de Saint-Trond ont toujours eu, obtenu et possédé les Régaux, ou droits souverains, puisque le principal, qui est le droit de frapper monnaie, leur appartenait évidemment, ainsi que le droit de Change (*Cambium*).

Ces droits, inhérents au territoire de la ville de Saint-Trond, furent anciennement divisés de manière que le droit de frapper monnaie appartient à l'Évêque de Metz et ensuite à celui de Liège, et le droit de change à l'Abbé de saint Trudon.

Que la monnaie ait été frappée à Saint-Trond, il n'y

a point de doute. En l'année 1226 l'Abbé Jean et le Couvent de saint Trudon témoignent par des actes publics que les foulons de la ville de Saint-Trond avaient promis, d'un commun accord et sur le conseil de braves gens, de payer chacun, toutes les semaines et à perpétuité (*unum denarium Trudonensis monetæ*), un denier de monnaie Saintronnaire, au gardien de l'Église de Saint-Trond.

Les Raseurs de draps promirent également de payer chacun une obole de Saint-Trond (*obolum Trudonense*), pour la même fin. Et ainsi ces deniers et ces oboles, frappés à Saint-Trond même, furent appelés Saintronnaires (*Trudonensis moneta*), comme les monnaies frappées à Liège, à Louvain et dans d'autres villes, furent appelées Liégeoises ou de Liège, de Louvain et autrement, pour autant que cette monnaie était fabriquée là et qu'elle y avait cours.

1256

Mais ensuite, comme quelques maîtres ou directeurs des Métiers avaient voulu s'emparer du droit royal de frapper monnaie — droit qui avait été donné autrefois en fief à une dame de Saint-Trond —, et l'avaient transféré au Duc Henri de Brabant, au détriment de Henri de Gueldre, Évêque élu de Liège, le même Henri de Gueldre obtint du Souverain-Pontife, Alexandre IV, un mandement par lequel ils furent forcés de se désister de leurs méchants projets.

L'exécution de cet ordre fut enjointe à Guillaume, Abbé de saint Trudon, qui ayant inutilement averti les usurpateurs, les excommunia ; et le droit de frapper

monnaie fut de nouveau rendu à Henri de Gueldre, comme Seigneur de Saint-Trond.

Il est bon de noter ici qu'il n'y avait rien d'insolite alors en ce que l'Évêque avait donné en fief, ou loué, à une dame de Saint-Trond, le droit de frapper monnaie, puisqu'il n'y avait encore aucune loi impériale qui le prohibât.

Mais aujourd'hui, dit Sixtinus, liv. 2 de Regalibus, Cap. 6. N° 88, non seulement on ne peut vendre, changer, donner, aliéner le droit de frapper monnaie, mais aussi on ne peut le louer, et encore moins le sous-louer. Et quiconque ferait autrement encourrait la privation de cette prérogative royale et une amende de 4 marcs d'or. Dans la constitution de 1551. 8. 80. il y a : Wizons auch, etc. et dans celle de 1570. 5 : Als dann auch die muntz gerechtigheid, etc.

Que le droit de change — cambium -- ait toujours été dans les attributions de l'Abbé, c'est ce qui conste de ce que l'Abbé Guillaume acheta, en l'année 1263, la moitié d'une maison qu'on appelait la Chambre des changeurs — camera cambitorum —, près de l'ancien Hôpital, et dont l'autre moitié appartenait déjà d'ancienneté au Monastère.

La chambre des changeurs était l'endroit désigné pour toutes les opérations de cette nature. C'est ce qui fit que, en l'année 1299, quelques changeurs ayant placé leurs tables de change sur le district ou la partie de la ville appartenant à M^{sr} de Liège, ainsi qu'on le voit dans les Archives du Monastère, et par

conséquent hors de la juridiction abbatiale, l'Abbé Adam d'Ordinghen fit porter les tables au milieu du marché et les brisa. En effet, il avait encore été déclaré la même année, par sentence échevinale, que le droit de change appartenait à l'Abbé, comme le droit de frapper monnaie appartenait à l'Évêque; car c'était ainsi qu'anciennement ces droits avaient été divisés entre l'Église de Metz et celle de Saint-Trond.

Ainsi, après que les tables des changeurs eurent été renversées sur le district de l'Évêque, un Bourgeois, nommé Pierre, qui fut après échevin pour la partie de l'Abbé, obtint de tenir la maison de change sur le district du dit Abbé, dans la maison joignant la chapelle des Clercs.

Le change (*Cambium*) était une espèce de droit monétaire, et comme attaché au droit de frapper monnaie. Le peuple pouvait avoir chez les changeurs de l'Abbé de Saint-Trond toutes espèces de monnaie, à juste prix. Ces changeurs jugeaient de la valeur, de l'intégrité ou de la falsification des pièces, qu'ils changeaient s'ils les trouvaient légales, ou renvoyaient à la monnaie — fabrique —, s'il ne les trouvaient pas telles. Tout cela était du ressort du pouvoir monétaire et du nombre des Régaux, ou droits souverains. On put aussi le remarquer dans les principales villes de la Belgique: à Bruxelles, à Anvers et ailleurs, le Roi avait ses changeurs aux maisons desquels il était affiché qu'on ne faisait aucun crime à celui qui y portait des écus prohibés par la loi; fussent-ils même faux,

il leur était donné en retour autant de valeur d'or ou d'argent qu'on le jugeait convenable au bien de la République, à l'utilité et à l'avantage du peuple.

Enfin, comme en l'année 1553, on avait convoqué à Spire une assemblée de tous les savants qui, dans l'empire, pouvaient avoir quelque chose à faire remarquer sur les monnaies, et qu'il fallait qu'on y envoyât un ou deux du pays de Liège, le Cardinal Erard de la Marck appela d'abord les Saintronnaires à Liège, pour qu'ils l'aidassent de leurs conseils et de leurs connaissances sur la matière monétaire, et qu'ils choisissent parmi eux les hommes qu'ils jugeaient propres à remplir pertinemment cette mission.

Afin de prouver bien évidemment ce que nous avons dit sur le change, il faut savoir que l'Abbé Jules Sarens établit, en l'année 1540, Philippe Mettehoven pour son changeur, à condition qu'il ne reçût aucune monnaie falsifiée pour la remettre en cours : s'il arrivait qu'on lui portât un écu rogné ou usé (*accisum vel attritum*), il était tenu de le racheter à juste prix et de le mettre en pièces, pour qu'il ne servit plus à tromper personne.

Il était statué que le changeur ne pouvait exiger plus du quart d'un Stufer, qui, je crois, est un sou.

A cette occasion, nous rappellerons ici que, en l'année 1616, Jean Mouillet supplia l'Abbé de saint Trudon qu'en sa qualité de Seigneur et d'Abbé il établit un Mont-de-piété dans la ville de Saint-Trond, afin de soulager les pauvres et de leur être avanta-

geusement utile contre les trafics abominables des Lombards qui demandaient 40 pour cent d'intérêt.

X.

CRÉATION DES MAGISTRATS.

Si le pouvoir de créer des Magistrats est au nombre des Régaux, ou des droits souverains, comme le dit Sixtinus, liv. 1. Chap. 2. N° 34, où il cite, à l'appui de son assertion, de très-graves Auteurs, donner des lois à toute une population, lui incruste, pour ainsi dire, une forme de vie civile, lui prescrire une règle gouvernementale, la changer, la modifier selon le temps, la raison, l'utilité, le besoin, destituer les magistrats, désigner le temps et le mode d'élection, habiliter et nommer à ces fonctions, c'est sans doute là aussi et à plus juste titre un pouvoir évidemment souverain.

Or, c'est ce droit, ce pouvoir souverainement monarchique que les seigneurs de Saint-Trond, l'Évêque et l'Abbé, ont exercé, dès le berceau même de cette ville, qui peut se flatter, sans contredit, d'avoir été magnifiquement illustre et puissamment noble.

- 1227 Les Seigneurs de Saint-Trond eurent toujours chacun leurs Préteurs et leurs sept Échevins, qui rendaient le droit à la place des Seigneurs, qui administraient les affaires civiles, qui prêtaient serment de fidélité aux dits Seigneurs, et auxquels ceux-ci accordaient, dans le cas de mort ou d'abdication de l'un
- 1229 des Échevins, de pouvoir se choisir un collègue dans

les 40 jours. Mais comme la perpétuité dans la magistrature berce souvent de trop de confiance les hommes qu'elle honore, les Échevins devinrent vicieux, leur pouvoir les aveugla; ils fermèrent les yeux sur les abus du peuple; ils aimèrent l'argent et se laissèrent corrompre; la loi fut outragée et le crime impuni leva sa tête hideuse.

A cet oubli des lois voulant porter remède, l'évêque Jean et l'abbé Guillaume jugèrent à propos de changer le gouvernement de la ville de Saint-Trond, et de ne laisser aux Échevins que les causes criminelles.

1288

A cette fin, ils établirent une Régence pour dix ans, composée de deux Recteurs, ou Bourgmestres, et huit Conseillers, qui furent chargés d'administrer sagement et diligemment tout ce qui regardait la police et le gouvernement de la ville de Saint-Trond. Ces Magistrats prêtaient serment de fidélité aux Seigneurs et tiraient un traitement sur leurs revenus.

Cette Régence était néanmoins révocable au gré des Seigneurs, qui pouvaient l'anéantir quand ils voulaient, et rétablir l'ancien gouvernement des Échevins et des Jurés.

Nous ne dirons pas ici que ce nouveau mode d'administration ne fut pas de longue durée, on peut voir les années 1288, 1314, 1329, 1341, 1499, 1550, 1557, etc.

On voit donc clairement que la création ou l'élection des Magistrats appartenait de droit souverain

aux Seigneurs absolus de la ville de Saint-Trond, qui leur conféraient ces fonctions par eux-mêmes, en les nommant simplement, ou en accordant à d'autres le droit de les élire.

XI

DRUIT D'ÉTABLIR DES IMPOTS, DE LES AUGMENTER, DE LES MODIFIER, OU DE LES ABOLIR.

Les Seigneurs de la ville de Saint-Trond usèrent toujours de ce droit souverain, non pour leur propre avantage, mais pour celui du peuple que la Providence céleste leur avait confié. Jamais ils ne permirent que leurs officiers usurpassent les impôts : ils les faisaient recueillir par des magistrats civils, pour le bien-être de la population.

1329 Premièrement, Adolphe, Évêque de Liège, et l'Abbé Adam accordèrent comme une grâce qu'on levât, sous de justes conditions, un droit dans la ville de Saint-Trond, pendant dix années continuelles, c'est-à-dire, qu'on établit un nouvel impôt sur toutes les choses vénales, et qu'on l'employât à payer les dettes de la dite ville et à en supporter les charges. *Je traduis ces passages presque littéralement, afin d'être fidèle.*

1352 Ensuite, l'évêque Englebert de la Marck et l'abbé Robert, qui ne désiraient que le bien-être de tous, condescendant aux prières qui leur furent faites, accordèrent que, pendant vingt ans, on perçût un péage, vulgairement dit *Slachgeld*, sur toutes les voitures et

les chariots qui roulaient dans la ville et dans sa franchise. On ne payait ce droit qu'une fois chaque année, et comme il n'était point imposé sur les chevaux, on marquait les voitures, afin de reconnaître celles pour lesquelles on avait satisfait.

Cet argent était employé à l'entretien des chemins, tant en dedans qu'en dehors de la ville.

Mais, les revenus et les moyens de la ville étant de nouveau devenus insuffisants pour la réparation et la conservation des remparts, des fossés et des chemins, l'Évêque Jean d'Arkel et l'Abbé Zachée accordèrent pour 18 ans les produits et les émoluments de 80 arpents de pâturages communs. Ils autorisèrent de même les dits Bourgmestres et Conseillers à lever un impôt pendant 18 années sur toutes les choses vénales, dans la ville de Saint-Trond et dans toute sa franchise, afin de subvenir aux besoins susdits. 1366

De plus, ils accordèrent aux Magistrats, dans le cas que cela ne suffit pas, d'imposer, aussi pendant 18 années une contribution personnelle et annuelle à payer par chaque habitant qu'on imposait selon ses moyens.

L'Évêque, Jean de Bavière, et l'Abbé, Robert de Rikel, voulant aussi soulager la ville de Saint-Trond, accordèrent également les pâturages communs et les accises, jusqu'à révocation, c'est-à-dire, pour un temps indéterminé, ce qui, sans doute, fut une grande concession. 1409

Après le pillage de la ville par le Prince d'Orange et ses marécageux hérétiques — voir l'année 1568 — la ville de Saint-Trond se trouvant de nouveau dans le besoin, l'Évêque Ernest et l'Abbé Léonard consentirent à ce qu'on mit un impôt sur les immeubles et sur les marchandises. Mais les Magistrats et les conseillers ayant voulu augmenter l'impôt sur la bière, sans avoir consulté les Seigneurs, auxquels appartenait exclusivement ce droit souverain, l'Évêque Ernest et l'Abbé Léonard leur défendirent sous les peines les plus graves d'augmenter le dit impôt, et leur enjoignirent sévèrement de se désister de leur projet déloyal et présomptueux.

Dans cette occasion, il fut aussi solennellement déclaré comme loi, que les Magistrats n'avaient d'eux-mêmes aucun pouvoir d'établir des impôts ni de les augmenter, quels qu'ils fussent.

1607

Quelque temps après Martin Francon, Abbé de saint Jacques à Liège, nommé, par le Siège Apostolique, Conservateur des droits, des juridictions et des privilèges du Monastère de saint Trudon, porta une sentence contre les Justiciers, les Échevins, les Conseillers et le Conseil civique, réunis à la demande de l'Abbé Léonard, au sujet de la juridiction qu'ils avaient usurpée en augmentant l'accise sur la bière. Cette sentence déclarait formellement qu'ayant attentivement examiné le texte du droit, les concordats et l'aveu même des opposants, il n'avait nullement été permis à ces derniers d'augmenter l'impôt sur la bière sans le consen-

tement des Seigneurs souverains : la dite sentence annulait toutes ces dispositions, en condamnant les auteurs de cette tentative à la restitution des impôts qu'ils avaient perçus et aux frais qu'ils avaient occasionnés.

De plus les Magistrats ne pouvaient augmenter le droit pour l'admission à quelque métier ; pour cela ils devaient recourir aux Seigneurs qui seuls le pouvaient en vertu de leur pouvoir souverain. En effet nous voyons dans les Archives de Saint-Trond que les Seigneurs usèrent de ce pouvoir, notamment pour le métier des Brasseurs. 1599

En cette année les dits Seigneurs accordèrent de nouveau cette augmentation d'impôts pour trois ans, afin de pouvoir construire la porte neuve vers Schurhoven et réparer les remparts et les rues. 1602

Bientôt après cet impôt sur la bière fut encore augmenté en faveur des Magistrats par les deux Seigneurs, à condition que les Magistrats rendissent compte, chaque trimestre, de l'emploi de leurs recettes. Du reste cet impôt d'abord n'était pas grand' chose. 1605

Ici les Seigneurs accordèrent de lever sur les Brasseurs deux sous par atme (*duos stuferos de singulis amis*). Quoi qu'il en soit cependant, il paraît que ces M^{rs}. les Magistrats étaient bien avides d'argent, car ayant obtenu, par surprise, du Prince Ernest de pouvoir grever les habitants des faubourgs d'une somme de 15,000 fls, sous prétexte qu'ils jouissaient des privilèges de la ville, et qu'en temps de guerre ils s'y refugiaient 1606 1608

avec leur bétail, ils eurent aussi la témérité de s'adresser à l'abbé Léonard pour en obtenir l'autorisation. Mais l'abbé Léonard ne trouva point cette mesure équitable ; il en dessina clairement l'injustice et refusa de l'accepter, ou plutôt l'annula.

1616 Enfin le Prince Ferdinand et l'Abbé Hubert, sur une requête que leur présentèrent les Magistrats et les Conseillers, permirent comme une grâce, vu surtout le besoin de réparer les portes, les remparts et les rues, de recueillir pendant trois ans la Maltôte des grains, de percevoir un sou sur chaque mesure de froment et un demi de l'orge et de l'avoine que l'on conduisait hors de ville ; à condition que, chaque année, les Magistrats rendissent à leurs Seigneurs souverains un compte exact et scrupuleux de leurs perceptions.

Il est donc naturel de conclure que les deux Seigneurs de Saint-Trond avaient le droit souverain d'établir des impôts, de les modifier, de les augmenter, ou de les abolir.

XII.

DROIT DES FOIRES OU MARCHÉS PUBLICS.

Le droit d'établir les foires est aussi un des Régaux majeurs, disent Rodinus de Republica, lib. 1. Cap. 20. Hotomarus in Cap. unic. in verbo palatia, Chapmarus de Arcanis rerum publicarum, lib. 1. Cap. 2. et Sixtinus lib. 1. de Regalibus, Cap. 2. N° 37.

1480 Ce fut en conséquence de ce droit que l'Évêque

Louis de Bourbon accorda à perpétuité à la ville de Saint-Trond des foires ou marchés publics, qui commençaient chaque année le samedi avant la *Circum-gestation* de l'image de la très-sainte Vierge, et duraient 15 jours; sauf que dans cette concession il y avait pour clause, que la ville transigeât avec ses receveurs et ceux de ses successeurs, sur l'impôt qui les regardaient.

L'année suivante, l'Abbé Arnold de Berninghen 1481
confirma les mêmes foires, ou marchés publics; et il fut ordonné aux Conseillers et au conseil civique d'annoncer ces foires la veille des jours où elles devaient avoir lieu aux Justiciers présents au Perron, d'élever le poteau et de publier au son de la cloche la franchise du marché pendant 15 jours.

Il fut également statué que, pendant cette quinzaine, tous, hommes et femmes, avec leurs biens et leurs marchandises, seraient exempts de toutes captures, de toutes arrestations et de toutes charges, excepté de l'accise sur la bière, le pain et le vin, que les Bourgeois devaient nécessairement payer, à moins qu'il ne fût expressément déclaré autrement. Il fut aussi fait exception à la dédicace de l'Église de saint Trudon et de ses foires, qui d'ancienneté avaient lieu chaque année avant et après la fête de saint Michel Archange.

Afin de rendre le marché hebdomadaire plus fréquenté les jours de samedi, l'Abbé Robert accorda, 1565
sur une requête des conseillers et du conseil civique,

que le jour de la foire ordinaire du Samedi nul étranger conduisant ou apportant des grains ou des marchandises à Saint-Trond, ne pourrait être appréhendé, fût-il même sous le poids d'une condamnation de l'Officiel de Liège: c'était la franchise du marché, on n'arrêtait point ces jours-là, à moins qu'on ne violât l'ordre et les règlements de la ville impériale.

L'Abbé Guillaume approuva ces statuts et les ratifia.

Et, pour que le commerce des denrées et des marchandises fleurît de plus en plus dans la ville de Saint-Trond, l'Évêque Jean et l'Abbé Zachée accordèrent à leurs sujets d'avoir une Halle générale dans la dite ville; ils la firent construire sur le district et la juridiction des deux Seigneurs.

On portait et on vendait dans cette Halle toutes les choses vénables indifféremment, mais les droits, les juridictions, les revenus, les domaines, les émoluments des deux Seigneurs restaient toujours en vigueur; on ne pouvait y déroger.

XIII.

PEINE DE MORT. — OBTENTION DE GRACE.

Il est incontestable que les Seigneurs de Saint-Trond ont usé du pouvoir souverain qu'ils avaient d'accorder le pardon ou la grâce d'un crime ou d'une condamnation capitale, comme ils ont usé de celui qu'ils avaient de fapper de la même peine les cri-

minels et les malfaiteurs, de connaître du crime de lèse-majesté et de confisquer les biens des condamnés pour des crimes de cette nature.

Ce fut en vertu de ce pouvoir que les nommés 1304
Walteramme de Diest, les 4 frères Welvère, Walter,
Gunter, Jean et Herman Wisseler furent proscrits comme coupables du crime de lèse-majesté, et privés de tous droits et de toutes propriétés, et que plus tard l'évêque Jean de Bavière et l'abbé Guillaume d'Ordinghen ont absous de la peine de proscription les 1393
sieurs Laurent Notermans, Walter Daversteghem, Jean de Halle et Barthélemi Schencke.

On trouve dans les archives de Saint-Trond plusieurs actes semblables, et les réponses des Jurisconsultes les plus distingués alors en Belgique, qui disent que, dans le cas que les seigneurs pardonnassent à leurs sujets, ceux-ci étaient néanmoins tenus à solder les frais que ce crime avait occasionnés.

L'évêque Robert et l'abbé Christophe, inclinés par de justes motifs à la miséricorde, firent grâce à un nommé Franconi Franken, détenu à Saint-Trond pour un meurtre commis sur la personne de Marie Rubbe, en l'année 1383, et le déclarèrent absous.

Plusieurs des traitres qui avaient livré la ville aux troupes du Prince d'Orange, en 1568, furent arrêtés, jugés et pendus par ordre des seigneurs naturels de Saint-Trond, et les autres, qui échappèrent par 1569.

la fuite au bras de la justice humaine, eurent leurs biens confisqués.

1577 Enfin, usant de leur souverain pouvoir, pouvoir royal, glorieux et noble, les seigneurs de Saint-Trond, l'Évêque et l'Abbé, accordèrent une amnistie générale, et signalèrent leur règne par un oubli total des fautes, ce qui est si rare parmi les hommes !

XIV.

DROITS DE CHASSE ET DE PÊCHE.

On trouve dans les archives de la ville des arrêtés qui défendaient ou permettaient la chasse. Ce pouvoir appartenait donc de droit souverain aux seigneurs de Saint-Trond. Mais de crainte de paraître trop long, je n'en citerai que les dates, qui sont de 1541, 1548, 1561, 1584, 1597, 1609, 1618, et 1626.

Quant à la pêche, outre qu'il paraît que le ruisseau Cizindria était très-poissonneux et très-bien entretenu, il y avait sur le pré de Willion, dit vulgairement Willebampt, une espèce de petite mer, où se trouvait un poisson abondant. Sur ce vaste étang, qui appartenait exclusivement à l'abbaye, il y avait toujours une barque de pêcheurs, ainsi que nous l'avons dit à l'année 1255.

Il était de droit que l'eau entrât dans le ruisseau à l'endroit dit Comesgat, afin qu'ainsi elle passât par la ville, près de l'Abbaye, pour l'usage et l'utilité de la ville et du monastère, surtout en cas d'incendie. Il y avait aussi sur le susdit pré, à l'endroit dit

Gode, un aqueduc où l'eau entrait en sortant d'un bassin par trois petits trous que l'on bouchait avec trois clous, dits vulgairement lengenaghelen. C'était de cette manière que l'eau arrivait dans la ville pour l'usage particulier des bourgeois ; il n'en passait pas une goutte du côté de la porte de Stapel, à moins que le ruisseau ne débordât.

Le pré de Willion cessa d'appartenir au monastère par une injure qui lui fut faite vers l'an 1417, du temps de Jean de Bavière, où il devint un pâturage commun dont les Magistrats tiraient les émoluments.

Il me paraît à propos de déclarer ici n'avoir rien trouvé dans les archives, ni dans les autres anciens manuscrits, de relatif à la fontaine, prétendument miraculeuse, qui est dans le coin du pré de la blanchisserie, à l'opposition du pré de Willebamt, sauf ce qui est dit. On me tiendra compte, j'en suis sûr, de la discrétion avec laquelle j'ai dû esquisser ces idées populaires, sans vouloir les détruire : elles auraient au contraire trouvé place dans ma pensée religieuse, si les écrits contemporains en eussent fait mention. Étranger moi-même à la ville de Saint-Trond, je tiens à rapporter les faits dans leur véracité, et ne m'appuie nullement de croyances abusives. On doit aimer de cœur la Religion du Christ et ne s'attacher qu'à ce qu'elle sanctionne, sans cependant désapprouver les pratiques pieuses qu'un légitime usage permet aux enfants de l'Église et sur lesquelles il n'appartient qu'aux Prélats de prononcer.

XV

DROITS SUR LA BIÈRE, SUR LE COURS DE LA
CIZINDRIE ET SUR LE SEL.

Les droits sur la bière, sur le cours de la Cizindrie et sur le sel appartenaient à l'Abbé, ainsi que nous l'avons dit aux années 1048 et 1060. Ces impôts, comme on le voit, étaient donc déjà établis dans l'antique Sarchinium, c'est-à-dire, avant que Saint-Trond fût ville. Voir 1058.

Quant à l'impôt sur la bière, il a varié selon les temps et les circonstances, quoiqu'il ait été le plus ordinairement d'un *Becardum* ou *demi Cadus*, espèce de vase qui faisait 12 mesures de Saint-Trond (*Becardum genus poculi duodecim mensuras trudonenses continens*). C'est ce qui s'appelait : Paencyns.

1505 L'empereur Maximilien ordonna à son conseil de Brabant de faire payer exactement cet impôt de 12 pots par brassin à l'Abbé et au Couvent de saint Trudon par les brasseurs de cette ville.

1588 Enfin l'accise commença à être louée aux Magistrats par l'Abbé Christophe pour le terme de 24 ans, à condition qu'il eût trois pintes de bière par aume, en argent, mesure ordinaire de la valeur d'un Blancke, c'est-à-dire de $\frac{3}{4}$ de stufer, ou sou (*trium stuferi quadrantium*) et ensuite douze pots sur chaque brassin, et cela par tout le district de Saint-Trond.

1590 Mais aussi il fut permis aux brasseurs de vendre par

tonneau, à tout prix, selon qu'ils pouvaient convenir avec les acheteurs.

Il fut également permis aux Magistrats qui avaient loué ce droit, de l'augmenter selon les besoins de la ville. Ce bail fut renouvelé en 1610 sous l'Abbé Remi Watzon, et en 1621 sous l'Abbé Hubert Germeys, aux mêmes conditions que ci-dessus.

Quant à la Cizindrie, son lit devait être large d'une verge de Looz, c'est-à-dire, de 9 pieds géométriques. Ce ruisseau était nettoyé par le Couvent depuis le moulin de l'Abbaye jusqu'aux endroits dits Comesgat et Vissegat, et tout ailleurs par quiconque en possédait les rives, sous peine d'encourir une amende de 20 florins d'or.

Pour ce qui est de l'impôt sur le sel, comme on ne savait au juste ce qu'il avait été d'abord, en 1477 les Échevins déclarèrent par sentence que tous les vendeurs de sel devaient payer 4 mesures de sel, et en 1489, il fut statué que ces 4 mesures pouvaient être livrées par demi mesure, de semaine en semaine, afin d'en faciliter le paiement,

XVI

LES MÉTIERS, LE COMTE DES MARCHANDS ET LA CHAMBRE PUPILLAIRE.

Les Seigneurs de Saint-Trond, en fondant la police et le gouvernement de la ville, avaient d'abord établi 12 Métiers; mais en l'année 1404, ils statuèrent qu'il

y en aurait 13, auxquels ils prescrivirent un règlement d'après lequel ils devaient se choisir un Doyen et un juré, et déterminèrent ce qui regardait spécialement chaque Métier.

- 1504 L'Évêque Jean de Horne et l'Abbé Antoine de Berghes prescrivirent aux Bouchers un règlement par lequel il leur était sévèrement enjoint de ne vendre que des viandes intègres et saines.
- 1545 L'Évêque Georges d'Autriche et l'Abbé Georges Sarens, sur la demande du Métier des Boulangers, déclarèrent qu'aucun pain étranger ne pouvait être vendu à Saint-Trond, ni dans son district, à deux milles de cette ville, sous une peine grave, telle que celle de la confiscation des pains, et cela afin de favoriser ce métier et de le faire fleurir en ville.
- 1594 Guillaume, baron de Grimberche, Doyen de l'église de Notre Dame, et Jean Dullarbe, en qualité de commissaires de l'Évêque, déclarèrent avec l'Abbé Léonard Berten que les Brasseurs de la ville de Saint-Trond, étaient à cause de leur rébellion contre leurs Seigneurs, tombés dans les peines contenues dans leurs mandements antérieurs, les privèrent de tous leurs privilèges, et annulèrent le métier.
- 1604 Cette sentence fut prononcée au Perron sur le marché, en présence des deux Prêteurs ou Bourgmestres, des Conseillers et de quelques Échevins. Mais bientôt, sur la demande réitérée des Brasseurs, les Seigneurs anéantirent cette sentence, et rendirent aux

dits Brasseurs leur droit civique, leurs honneurs, leurs privilèges et les rétablirent dans leur métier.

Afin qu'un métier ne fût pas plus grevé que l'autre, mais qu'ils fussent tous réglés selon le gain et le commerce qui leur étaient propres, les Seigneurs accordèrent au Corps des Métiers de lever deux Stufers par aïme, pendant trois ans, quoique les Magistrats restassent dans tous leurs droits et leurs privilèges, ainsi que dans la faculté d'ordonner tout ce qui concernait la police ou de formuler les statuts, les lundis, dits vulgairement : Moendachs verdragen.

Les Corroyeurs et les cordonniers présentèrent une requête à l'Évêque Ernest et à l'Abbé Léonard, pour qu'ils leur permettent de prendre des apprentis étrangers, ce que les Magistrats leur avaient défendu sous une peine grave, déjà depuis 1523, et ce qui cependant était permis aux autres Métiers. Mais ayant examiné les raisons des Corroyeurs et des cordonniers et celles des Magistrats, les Seigneurs décidèrent que l'ancien décret de ceux-ci devait rester dans sa vigueur, et que les Corroyeurs et les Cordonniers ne pouvaient avoir d'apprentis étrangers, quoique les Métiers fussent en pleine prospérité.

1599

L'Évêque Ernest et l'Abbé Léonard, sur l'instance du Métier dit Cremers (épiciers) défendirent aux étrangers qui vendaient ces espèces de marchandise, de les exposer en vente, principalement les bonbons.

1601

Il s'élevait souvent de grandes difficultés et des querelles dans le Métier des Drapiers; mais par le soin

de l'Abbé Hubert Germeys et du chancelier de sa Grandeur, on fit d'heureux statuts et de bons règlements qui firent prospérer cette branche d'industrie. M^{re} Ferdinand et l'Abbé Hubert les approuvèrent de toute leur autorité, en se réservant néanmoins le droit de les changer, de les interpreter et même de les abolir, si l'utilité publique le demandait.

1399 Enfin les Seigneurs portèrent une loi générale ordonnant qu'on exigeât davantage qu'on ne le faisait pour l'admission dans tous les Métiers, et surtout dans celui des Brasseurs. Puis, comme il s'était élevé un différend entre les Conseillers et les Magistrats d'une part et les Prêteurs et les Échevins de l'autre, sur la question de savoir à qui appartenait précisément la connaissance des causes concernant les Métiers, l'Évêque Ernest et l'Abbé Christophe statuèrent que la connaissance et la décision des dites causes était du ressort des Consuls et du conseil civique, à l'exclusion des Échevins. Ils décrétèrent de plus qu'il n'y avait point d'appel des sentences que les Prêteurs, (Bourgmestres) et les Conseillers portaient sur des matières de cette compétence: mais que si les parties se croyaient lésées, elles devaient avoir recours aux Seigneurs mêmes de Saint-Trond, et demander la révision de la cause.

Maintenant hâtons-nous de dire un mot du comte des Marchands.

1348 L'Évêque Engelbert et l'Abbé Amelius jugèrent qu'il fallait choisir un rentier parmi les hommes les plus

notables et les plus honorables de Saint-Trond ou de sa franchise et le créer Comte des Marchands , en lui adjoignant huit Jurés , à l'effet de gouverner et de corriger les Drapiers qui étaient venus de Louvain , et qui habitaient les maisons neuves près de l'Église de saint Pierre.

C'était merveilleux comme ce commerce florissait dans ce temps là : ces drapiers avaient fait tout ce faubourg neuf , et se disposaient à le fortifier , si on ne les eût arrêtés ; déjà ils l'avaient entouré de fossés. Mais ne quittons pas notre Comte des marchands ni nos Jurés : ces employés n'étaient que pour un an , après lequel on devait en présenter d'autres aux Justiciers , ou bien aux Seigneurs eux-mêmes.

Ce Comte et ces Jurés étaient chargés de la vérification des poids et des mesures.

Quant à la Chambre pupillaire , ce furent M^{sr}. l'Évêque Gerard et l'Abbé Christophe qui , pour le bien de tous et principalement des Veuves et des Orphelins l'érigèrent et en firent les statuts , qui furent confirmés par le prince Ferdinand.

Il conste donc encore définitivement que les Seigneurs de Saint-Trond avaient un pouvoir absolu et souverain sur cette ville , puisqu'ils fondaient ses lois , qu'ils les interprétaient , qu'ils lui accordaient des privilèges et qu'ils usaient de tous les droits régaliens majeurs.

Je pourrais dire un mot de l'Avouerie de Saint-Trond , mais comme j'en ai suffisamment parlé dans

les Annales, je me bornerai à dire que l'Avouerie ne donnait aucune juridiction à l'Avoué : elle était une des attributions de l'Évêque, (voir 1060).

L'Avoué était spécialement chargé par ceux qui l'employaient de défendre les droits de l'Église, et touchait un salaire, soit les amendes qu'on imposait aux délinquants, soit un traitement annuel. *Jus defensionis, quod nonnulli principes in nonnullis civitatibus aliisque locis habent, efficit ut, in illis locis, vel civitatibus libertati quâ imperio sunt subjectæ, vel etiam juri territorii, quod alii in iis habent derogetur, cum jus protectionis jurisdictionem non tribuat. Sextinus de Regalibus, Cap. 4 num. 82.*

Le premier Avoué de Saint-Trond fut Frédéric, Duc de Lotharingie, qui fut nommé par Alberon trois, Évêque de Metz.

Ce Prélat lui conféra cette charge, parce qu'étant lui-même trop éloigné de Saint-Trond, il aurait dû négliger les intérêts de son diocèse pour vaquer à ceux de cette ville. Nous ne nommerons point ici les autres Avoués, nous les donnons dans les Annales, ainsi que tous les troubles que souvent ils causèrent. Cependant je donnerai ici une note qui me tombe sous les yeux concernant quelques Avoués pour la partie de Mg^r. de Liège.

1764

Le 30 Juin, M^{sr} Charles, Évêque et Prince de Liège, nomma à l'Avouerie de Saint-Trond M^r. Nicolas-Bonaventure Chevalier de Creeft, laquelle nomination fut confirmée en 1772, 2 Avril, par François Charles,

Évêque et Prince de Liège; la susdite confirmation fut réitérée le 12 Août 1785 par le Prince-Évêque Constantin François, et renouvelée en 1793, 24 Mai, par François-Antoine des comtes de Méan.

Le dit Prince-Évêque nomma en la susdite année, le 12 décembre, M^r Auguste-Joseph-Nicolas Chevalier de Creest à la susdite Avouerie de Saint-Trond en remplacement de Mr. son père décédé.

XVII.

COMMENT LES ABBÉS ONT TOUJOURS ÉTÉ MAINTENUS DANS LA POSSESSION DE TOUTES JURIDICTIONS TEMPORELLES DANS LA VILLE DE ST. TROND.

Les Pontifes romains (1) montrèrent de tout temps la plus vive sollicitude pour le maintien des droits et des juridictions du monastère de Saint-Trond, dont ils se déclarèrent les protecteurs, en frappant du glaive spirituel quiconque aurait osé y porter atteinte.

Clément V, résidant à Avignon, l'an quatre de son pontificat, ordonna au Doyen de l'église de saint Servais à Maestricht de faire inviolablement observer la sentence de l'Official de Liège, relative à la moitié de la juridiction temporelle qui de temps immémorial avait toujours été exercée par les Baillis et les Officiers des Abbés de saint Trudon, à qui

1297

(1) Paschal en 1107, Victor en 1163, Alexandre III en 1177, Innocent III en 1215, Innocent IV et Boniface en 1251, etc.

elle était due ; et de forcer toutes les personnes nommées dans la dite sentence à restituer à l'Abbaye le temporel qu'elles en avaient usurpé.

Le Pape confirma également la sentence portée par le dit Official contre les auteurs du brigandage commis à Nieuwerkerke.

1314 Cependant il y eut quelques évêques qui dépassèrent leurs pouvoirs sur ce point. Le premier de ceux-ci fut Adolphe de la Marck, en permettant, avec le chapitre de Liège, aux bourgeois de Saint-Trond d'établir une Maîtrise perpétuelle et d'enfreindre ainsi les droits et les juridictions de l'Abbé, ce qui força celui-ci à avoir recours au Siège Apostolique, afin de revendiquer son droit incontestable.

1315 Pendant que les débats avaient lieu à Avignon devant les juges apostoliques, Jean, duc du Lothier et du Brabant, en qualité de haut-avoué, prit sous sa protection particulière le monastère de saint-Trudon, tous ses droits, ses propriétés, l'Abbé et les religieux, et déclara vouloir les défendre contre toute injure qu'on aurait pu leur faire dans leurs domaines, leurs franchises et leur ville. Le Comte de Looz, comme sous-avoué, fut chargé de veiller à l'accomplissement de la volonté du Duc, qui protesta que, si ce comte manquait à ce devoir, il exécuterait lui-même une pleine justice (1).

(1) Voir la paix de Nieuwerkerke, 1329.

Ensuite l'Évêque Adolphe et le chapitre de Liège 1343
déclarèrent que par l'institution du Tribunal des
Vingt-Deux ils n'avaient nullement prétendu déroger
aux droits, aux juridictions, ou aux prérogatives de
l'Abbé Adam et de ses successeurs. (1)

Nous avons vu comment l'empereur Charles IV prit 1349
sous son auguste protection le mobilier, l'immobilier
et tout le personnel du dit monastère, qui n'avait à
répondre devant aucun juge séculier ou laïque qui
aurait eu à s'en plaindre, excepté cependant les causes
féodales.

De plus pour toutes les causes ou affaires qui tou-
chent ou concernent les domaines de l'Abbé ou les
juridictions temporelles qu'il exerce ou qu'il peut exer-
cer dans certains endroits à lui soumis ou à son mo-
nastère, à savoir : dans la ville de Saint-Trond, dans
les Seigneuries de Helechteren et de Seny, ainsi que
dans d'autres différentes lieux, il ne pourra être appelé
que devant notre Majesté et ne sera point tenu de
répondre ailleurs sur ces objets (2).

(1) « Nostræ, inquit, non fuit nec est intentionis quod per ejus-
modi ordinationes voluerimus, aut etiam velimus, religioso viro
Abbati sancti Trudonis, vel ejus successoribus, aut dicto monas-
terio, in dominio vel juribus quibuscumque eis ante dictas ordi-
nationes institutas in oppido sancti Trudonis debitis et compe-
tentibus, vel in posterum competituris, in aliquo derogare, vel de
iisdem dominio vel juribus quidquam imminere vel detrahere,
et nobis sive successoribus, aut nostræ ecclesiæ Leodiensi attra-
here, etc. 19 Junii 1349.

(2) Carolus Romanorum Rex, etc. Insuper, super quibuscumque
causis, vel negotiis dominia sua (Abbatis) tangentibus, vel juri-
dictiones temporales, quæ vel quas exercet, seu exercere habet in

Au commencement de l'année 1361, Thierri de Heinsberg, dernier Comte de Looz, étant mort sans laisser d'enfant mâle, Dalembrouck, son neveu par son père, s'efforça d'envahir le comté et se rendit maître du château-fort de Stockem. Englebert de la Marck, Évêque de Liège, convoqua contre lui les milices de tout le pays, des villes et des villages ; y invita même les bourgeois de Saint-Trond, et commença avec eux le siège de Stockem. Les Saintronnaires profitèrent de cette occasion pour solliciter une maîtrise. Mais dès qu'Englebert, qui eut pour successeur Jean d'Arkel, fut appelé au siège archiépiscopal de Cologne, les Saintronnaires, pendant l'interrègne, indignés de ce que l'Abbé Robert les avait cités l'année précédente devant l'official de Liège, au sujet de la maîtrise qu'ils avaient établie, malgré ses justes réclamations et contrairement à toutes les lois et à tous les status de la ville de Saint-Trond, se livrèrent encore une fois tout entiers à leur fureur. Les chefs de la Maîtrise prenant avec eux deux hommes de chaque métier, et une foule d'autres qui les suivirent, se rendirent à Liège et furent remplir tout le Chapitre, où, par leurs clameurs et leur manège fallacieux, ils amenèrent l'official à vouloir forcer l'Abbé Robert à signer leur maîtrise. Mais

quibusdam villis sibi, aut suo monasterio subjectis, videlicet in oppido Sancti Trudonis, et in villis de Helechteren et de Seny, necnon in diversis curiis, non potest præterquam coram nostra Majestate conveniri, nec alibi super ipsis tenebitur respondere

ils n'y gagnèrent rien : le Prince de Liège rejeta sévèrement leur demande illégale. 1365

Dès ce moment les deux Seigneurs se concertèrent et prirent des mesures pour faire rentrer les Saintronnaires dans le devoir et les y maintenir. On fit donc de nouveaux statuts que j'ai rapportés ailleurs, et le dit Évêque reconnut par écrit la juridiction temporelle de l'Abbé de saint Trudon sur la moitié de la ville et de sa banlieue.

Je trouve aussi dans les Annales que Wenceslas, duc de Brabant, de Luxembourg et de Limbourg, afin d'empêcher les Bourgeois de Saint-Trond de vouloir se révolter encore, promit en sa qualité de Haut-Avoué, de défendre les droits du Monastère de saint Trudon contre tout acte d'envahissement ou d'usurpation.

Après cela, néanmoins, comme plusieurs bourgeois de la ville de Saint-Trond osèrent encore violer les droits du monastère et mépriser ses statuts, en commettant les plus grandes insolences, ils furent d'abord excommuniés par Grégoire de Arkeit, Prévôt de l'église de saint Gérion à Cologne, juge ou commissaire député par le Doyen de saint Paulin près de Trèves, nommé par le Siège Apostolique conservateur des droits et privilèges de l'Abbaye de saint Trudon. Mais comme ces Saintronnaires ne pliaient point sous le poids de l'excommunication, et s'en montraient très-peu gênés, le dit Prévôt invoqua le pouvoir séculier, et parvint par la force à les faire rentrer dans l'ordre.

Cet état de choses dura jusqu'aux temps de l'Abbé

Zachée, où les factieux renversèrent encore une fois si horriblement le pouvoir, que l'empereur Charles IV en fut extraordinairement indigné. Ce Monarque députa l'Archevêque de Cologne, les Ducs de Brabant et de Juliers, protecteurs et conservateurs perpétuels des droits, juridictions et privilèges du monastère de saint Trudon, et leur ordonna (*non per errorem, sed animo deliberato*) de l'avis des Princes, Comtes, etc., de sa science certaine et du plein pouvoir de sa Majesté impériale, qu'ils prissent efficacement la défense de l'Abbé et du monastère — *Non permittant illos, ulla ratione, a justiciariis, officiatis, subditis, aut familiaribus molestari*, etc.

Ce qu'il y avait principalement de remarquable dans cette Bulle, qui était réellement une Bulle d'or pour l'Abbaye, c'est que cet Empereur accordait aux dits protecteurs et conservateurs, le pouvoir, la faculté et l'autorité d'appeler devant leur tribunal respectif, ou devant celui de leurs hommes féodaux (conseillers de la Cour suprême) quiconque, fût-il ecclésiastique ou laïque, aurait usurpé, occupé les privilèges, libertés ou juridictions de l'Abbé, ou qui l'aurait troublé, empêché, molesté, ou aurait imposé des contributions (*talias*) à ses sujets. Il était, dans cette charte, donné pouvoir aux dits conservateurs de procéder dans les causes agitées là-dessus, simplement, sans bruit (*et sine figura judicii*), selon le style et la coutume de la Cour impériale, ou de leurs féodaux, de connaître des offenses, des violences, des injures de

cette espèce, et de contraindre les malveillants, les factieux, les usurpateurs, les détenteurs, les réfractaires ; d'employer même l'exécution rigoureuse du glaive matériel, la peine du bannissement de l'empire, et la privation de tous les privilèges, etc. (1)

1458

Le souverain Pontife ne montra pas moins de bienveillance envers l'Abbaye de saint Trudon, en nommant l'Évêque d'Utrecht et les Abbés de saint Jacques à Liège et de sainte Gertrude à Louvain, conservateurs des privilèges et des droits du dit monastère.

Enfin, l'Official de Jean de Horne, prince de Liège, ayant voulu troubler Antoine de Berg, Abbé commendataire perpétuel, dans l'usage d'une juridiction égale et simultanée dans la ville de Saint-Trond, et empêcher ses députés de concourir à l'élection des magistrats, l'Abbé Antoine protesta publiquement contre cet acte de violation de ses droits et en appela à sa Majesté impériale.

1496

L'empereur Maximilien chargea son fils Philippe, Archiduc d'Autriche, duc de Brabant, etc. (en sa qualité de conservateur des privilèges de l'Abbaye nommé par Charles IV, ainsi que je l'ai rapporté ci-devant,

(c) *Ac in causis desuper movendis simpliciter ac sine strepitu et figura judicii, juxta stylum et morem imperialis Curiaë, seu feudaliæ illorum, debite procedendi, et de offensis, violentiis, injuriis hujusmodi cognoscendi, necnon impeditores, turbatores, refractarios coercendi, adhibita etiam ad hoc executione materialis gladii rigorosa, ac pœna banni imperialis, subque privatione omnium privilegiorum, etc.*

de la décision de cette affaire. En conséquence, le Duc cita, en vertu de la Bulle de Charles IV, le prince Jean devant son chancelier et son Conseil suprême, et la cause se vida en faveur de l'Abbé de saint Trudon.

Voilà comment les Abbés ont été maintenus, sans interruption notable, pendant 1140 ans, dans les domaines du monastère et dans les juridictions temporelles de la ville de Saint-Trond.



LISTE

DES

ABBÉS DE S^t. TRUDON.

LISTE

DES

ABBÉS DE SAINT TRUDON.

	SAINT TRUDON,	décédé en	693
	Lothaire,	«	727
1	Grimon,	«	749
2	Reymanus,	«	759
3	Hardelem,	«	762
4	Colomban,	«	780
5	Ingelbrand,	«	799
6	Ambroise,	«	819
7	Giselbert,	«	845
8	Drogo,	«	856
9	Adelberon,	«	863
10	Hilrade,	«	867
11	Sabbatin,	«	871
12	Emmeram,	«	889
13	Radulphe,	«	903
14	Ludovic,	«	911
15	Radtbert,	«	917
16	Rodegange,	«	920

17 Imison,	“	939
18 Reinier,	“	944
19 Adelberon,	“	964
20 Theitfride,	“	994
21 Herlinfride,	“	999
22 Adelard I,	“	1034
23 Guntramme,	“	1055
24 Adelard II,	“	1082
25 Lanzo,	“	1089
26 Luypo,	“	1093
27 Heriman I,	“	1094
28 Heriman II,	“	1099
29 Théodoric,	“	1107
30 Rodulphe,	“	1138
31 Folcard,	“	1145
32 Gerard de Duras,	“	1155
33 Wiric de Stappel,	“	1180
34 Nicolaus,	“	1193
35 Chrétien de Stappel,	“	1222
36 Jean de Xante,	“	1228
37 Libert,	“	1232
38 Jean Maillart,	“	1239
39 Thomas,	“	1248
40 Guillaume Rikel,	“	1272
41 Henri de Walbeck,	“	1277
42 Guillaume de Malines,	“	1292
43 Adam d'Ordingen,	“	1330
44 Amelius de Schoonvorst,	“	1350
45 Robert de Craenwick,	“	1366

46	Zachée de Vranckenhoen,	«	1391
47	Guillaume d'Ardingen,	«	1401
48	Robert de Rikel,	«	1420
49	Jean de Beesde,	«	1448
50	Henri de Coninxhem,	«	1469
51	Arnold de Beringen,	«	1482
52	Antoine de Berg,	«	1515
53	Guillaume de Bruxelles,	«	1552
54	Georges Sarens,	«	1559
55	Christophe de Blocquereyn,	«	1586
56	Léonard Betten,	«	1607
57	Henri Watzon,	«	1612
58	Hubert Germeys,	«	1630
59	Hubert de Sutendael,	«	1663
60	Michel Vandersmissen,	«	1679
61	Servais Foullon,	«	1679
62	Benoît Mannaerts,	«	1690
63	Maur Vanderheyden,	«	1730
64	Amand Van der Cycken,	«	1751
65	Joseph Vanherck,	«	1780
66	Remi Mottaer,	«	—
67	Knapen de Lummen,	«	1796

Noms des Prieures du Couvent de Milen .

S^{te} Lutgarde.

Beatrix.

Elisabeth de Printhaghen.

Mechtilde de Nuland.

Mabile de Lens.

N. de Clermont.

Marie I.

Aleide de Pepinghem.

Marie II.

Catherine de Louvain.

Catherine de Schoenbeeck.

Ide de Tilte.

Mabile de Streel.

Catherine de Ans.

Catherine de Horne.

N. Van den Wier.

Marie de Vivier.

Noms des Abbesses de Milen.

1. Catherine de Courtejoie.

2. N. Honsbroeck.

3. Marie de Bouvroy.

4. Cécile de Rave.

Puis , Elisabeth de Juncis.

Ita quoque Fisen, pag. 227.

ÉGLISE

DE

NOTRE DAME A SAINT-TROND.

L'Église de Notre Dame fut fondée par Adelard, Abbé de saint Trudon, l'an 1392. Le Chapitre de l'église de Notre-Dame était composé de 12 chanoines avec un Doyen.

LISTE

DES

DOYENS DU CHAPITRE.

- | | |
|-------|--|
| 1399. | 1. Gilles Smeersnyder. Il mourut Pleban le 13 août 1400. |
| 1400. | 2. Jacques de Steenberg, mort le 27 mars 1419. |
| 1419. | 3. Gerard de Hamael. Il résigna. |
| 1420. | 4. Guillaume Van Lihoer, mort le 13 août 1433. |
| 1433. | 5. Thomas Van Maelhoenen, mort le 17 octobre 1450. |
| 1450. | 6. Robert Gilsen. Il résigna. |
| 1452. | 7. Jean de Gimald, mort le 7 mars 1464. |
| 1464. | 8. . . . Van Nyssem. Il résigna. |

- | | | |
|-------|-----|-----------------------------------|
| 1474. | 9. | Gérard de Lacer. Il résigna. |
| 1484. | 10. | Guillaume Zurinx (?). Il résigna. |
| 1498. | 11. | Hubert de Hamael. Il résigna. |
| 1521. | 12. | Jean Zebouth, mort en 1552. |
| 1552. | 13. | Nicolas Pyts, mort en 1552. |
| 1552. | 14. | Guillaume De Camp, mort en 1560. |
| 1560. | 15. | Guillaume Zebouth. Il résigna. |
| 1563. | 16. | Gérard De Camp, mort en 1565. |
| 1565. | 17. | Léonard Zebouth. Il résigna. |
| 1581. | 18. | Érasme Andreas, mort en 1605. |
| 1606. | 19. | Jacques Germeys, mort en 1624. |
| 1624. | 20. | Christophe Damen, mort en 1646. |
| 1646. | 21. | Jean Banx, mort en 1674. |
| 1674. | 22. | Henri Van Vucht. |

Voilà tout ce que j'ai pu me procurer jusqu'ici des Doyens du Chapitre. Cette liste est à compléter, si plus tard il est donné une seconde édition de l'*Histoire de Saint-Trond*.

LISTE.

DES SUPÉRIEURS DU COUVENT DES R. PP. RECOLLETS.

De l'an 1230 jusqu'en 1619 les archives ne font mention que des Supérieurs suivants :

1508 Érasme Hemstede.	1577 Adrien Hougardy.
1510 Jean Hasselt.	1578 Quinte Bartoleyns.
1536 George Herkenroy.	1579 Henri de Louvain.
1538 Henri Copy.	1584 Jacques d'Anvers.
1545 Gisbert Lightenberg.	1590 Henri Sedulius
1549 Jean Benedicti.	1593 Lambert de Hasselt.
1560 François de Tildonck.	1607 Ambroise de Raneschot.
1572 Henri Balduni.	1610 Corneille Craesbeeck.

1619 R. P. Balthasar Basseliers.	1681 Charles de Coudenhove.
1620 George Danco.	1681 Michel Broekman.
1622 Antoine Vandensteen.	1684 Jacques Meyer.
1623 Trudon Stynen.	1687 Mathieu Gilhaert.
1626 Maximin Gerardi.	1693 Albert Bacheler.
1628 Jean ab Ischa.	1697 François Ghysseleers.
1631 Chrétien Vleminx.	1699 Bernard Peeters.
1635 Adrien Huberti.	1702 François Ghysseleers.
1636 Jean Partoens.	1705 Jonas Van Auhercken.
1639 Egide Beringius.	1708 Jean Parsiels.
1640 Adrien Huberti.	1711 Pierre Van Blommendael.
1643 Maximin Gerardi.	1714 Caspar Heeren.
1644 Pierre Provost.	1717 Renier Boex.
1646 Théodore de Blitterswyck.	1720 Jacques Gomez.
1649 Gerard à Castart.	1723 Jean Vanderbruggen.
1652 Pierre Vale.	1726 Jacques Gomez.
1653 Arnold à Castart.	1730 Jean Baptiste Vandervelpen.
1656 Egide Langole.	1733 Jacques Gomez.
1659 Charles Carnero.	1735 Wynand Wuyts.
1662 Jacques Struys.	1738 Jacques Gomez.
1663 Gerard Boyen.	1741 Honoré Roussel.
1666 George Maesnants.	1744 Jacques Gomez.
1669 Jean Deffertick.	1748 Jean Dirickx.
1672 Denis Van Muysen.	1747 Henri Verlegh.
1675 Philippe Walravens.	1750 Joseph Thyssens.
1677 Jacques Vleminx.	1753 Nicolas Dardenne.
1680 Simon Wauwermans.	1756 André Andriessens.

- | | |
|-----------------------------|------------------------------|
| 1759 Jean Bapt. Rinquet. | 1786 Michel Nickey. |
| 1762 Mathias Moerinx. | 1788 Michel Mares. |
| 1765 Corneille Van de Ven | 1789 Jean Schatgens. |
| 1768 Étienne Neven. | 1791 Léopold Willems. |
| 1771 Joseph Wouters. | 1796 Herman Smeets. |
| 1774 Jean Sanen. | 1833 Francois Plugers. |
| 1777 Joseph Wouters. | 1837 Henri Alferink. |
| 1779 Jean Raemaekers. | 1840 Lambert Dirix. |
| 1780 Jean Sanen. | 1842 François Xavier Frydal. |
| 1783 Henri Van Loubbeek. | 1843 Joseph Beel. |
| 1785 Renier Schoolmeesters. | |

BOURGMESTRES DE LA VILLE DE St. TROND, OU St. TRUIJEN.

- | | |
|---|--|
| 1583 Georges Vandermaesen.
Jean Putseys. | 1594 Arthur Vilters.
Guillaume Minsen. |
| 1584 (Écuyer) Antoine Coelen.
Thierry van Herckenroye. | 1595 Arthur Putmans.
Jean Vorssen. |
| 1585 Herman Putmans.
Jean Lycops. | 1596 Jérôme Germeys.
Jean Blo... |
| 1586 Georges Vandermaesen.
Jean Putseys. | 1597 Guillaume Minsen.
Henri Scroets. |
| 1587 François Vanvucht.
Arthur Putmans. | 1598. Arthur Vilters.
Guillaume Strauven. |
| 1588 Herman Putmans.
Jean Menten. | 1599. Nicolas Bollis.
Hubert Plugers. |
| 1589 Arthur Putmans.
Arthur Vilters. | 1600 Arthur Putmans.
Arthur Vilters. |
| 1590 Georges Vandermaesen.
Jean Menten. | 1901 Jean Schoepen.
Henri Tsgroots. |
| 1591 Thierry van Herckenroye.
Gilles Kaekelaerts. | 1602 Arthur Vilters.
Chrétien van Edelbamp. |
| 1592 Jean Vanderblocquereyen. | 1603 Arthur Putmans.
Jean Schoolen. |
| 1593 Gilles Kaekelaerts.
Jean Vorssen. | 1604 Chrétien van Edelbamp. |

- | | |
|--|---|
| 1605 Jean Vorssen.
François Colen. | 1620 François Colen.
Christophe van Eelbamp. |
| 1606 Jean Lycops.
Guillaume Prueveners. | 1621 Henri Tsgroots.
Henri Neven. |
| 1607 Guillaume Strauven.
Nicolas van Creeft. | 1622 Jean Lycops.
Gaspar de Geusel. |
| 1608 Jean Schoofen.
H. Jean van Meldert. | 1623 Guillaume Proveners.
Christophe van den Eel-
bamp. |
| 1609 Guillaume Strauven.
Nicolas van den Creeft. | 1624 Gilles Bancx.
Sébastien Colen. |
| 1610 Arnold Putmann.
Henri Tsgroots. | 1625 Henri Tsgroots.
Baudoum Luzemans. |
| 1611 Jean van Vorssen.
François Colen. | 1626 Gilles Bancx.
Jean Pulinx. |
| 1612 Van den Eelbamp.
Henri Vanheer. | 1627 Henri Schroots.
Gisbert van den Borch. |
| 1613 Jean Putzeys, mort le 2
Mars 1614.
Jean Schoepen. | 1628 Pierre Hacken.
Herman Putmans. |
| 1614 Arthur Putmans.
Nicolas van den Creeft. | 1629 Gaspar de Hueusch.
Guillaume Prueveners. |
| 1615 Jean van Vorssen.
Jean van Hinnedael. | 1630 Guillaume Tsgroots.
Sébastien Colen. |
| 1616 Jean Schoepen.
Jean Wauten. | 1631 Gilles Bancx.
Martin Reners. |
| 1617 Guillaume Prueveners.
Jean Vanvucht. | 1632 Gaspar de Heusch.
Adam van Vorssen. |
| 1618 Jean van Vorssen.
Guillaume Hellespiegel. | 1633 Gilles Bancx.
Jean van den Edelbamp. |
| 1619 Jean Tackoen.
Guillaume Kenis. | 1634 George van den Edelbamp.
Jean Tackoens. |

- | | |
|---|---|
| 1635 Jean van Velpen.
Sébastien Colen. | 1650 George van den Edelbamp.
Renier Veulemans. |
| 1636 Guillaume Prueveners.
Henri Princen. | 1651 Jean Vanvelpen.
Louis Meyers. |
| 1637 Georges van den Edelbamp.
Mathieu Vanham. | 1652 Godefroi de Paix.
Simon Renaers. |
| 1638 Jean Tackoen.
Nicolas Bollis. | 1653 George Vanden Edelbamp.
Henri Princen. |
| 1639 Georges van den Edelbamp.
Pierre Hacken. | 1654 Jean Van Velpen.
Jean Vandenputte. |
| 1640 Jean van Velpen.
Arthur Prueveners. | 1655 Gilles Veulemans.
Simon Renaerts |
| 1641 Gilles Veulemans.
Jean van den Putte. | 1656 George van den Edelbamp.
Adrien Lintermans. |
| 1642 Jean van Velpen.
Jean Van Vucht. | 1657 Gilles Veulemans.
Herman Vaes. |
| 1643 Georges van den Edelbamp.
Henri de Heulze. | 1658 George van den Edelbamp.
Arnold Prueveners. |
| 1644 Arthur Prueveners.
Nicolas Bollis. | 1659 |
| 1645 George van den Edelbamp.
Adrien Lintermans. | 1660 |
| 1646 Henri Deheulze.
Jean Dehaneff. | 1661 |
| 1647 Gilles Veulemans.
Gilles Vaes. | 1662 |
| 1648 George van den Edelbamp.
Henri Deheulze. | 1663 |
| 1649 Adrien Lintermans.
André Vanvucht. | 1664 |
| | 1665 |
| | 1666 George van den Edelbamp.
François Vaes. |
| | 1667 Adrien Lintermans.
Simon Renaers. |
| | 1668 François Colen.
Nicolas Vcnderboenten. |

1669 Jean Richard Stas. Jean Simons.	1685 Ghisbert Lambrechts. Jean Bourinx.
1670 Jean Vanwinde. Herman Heusdens.	1686 Guillaume Vaes. Otton Colen.
1671 Mathieu Aspeculo. Chrétien Lambrechts.	1687 Guillaume Vaes. continué pour la 2 ^e année. Ghisbert Gysseleers.
1672 Adrien Lintermans. Jean Govaers.	1688 Jean Govaers. Jean Bourinx.
1673 Jean Vanwinde. Chrétien Lambrechts.	1689 Hubert de Hennuyer. Jean Wennen.
1674 Jean Richard Stas. Martin Aspeculo.	1690 Jean Van Winde. Jacques Van Schoer.
1675 Jean Vanwinde. François Vanderboenten.	1691 Jean Van Winde. 2 ^e année.
1676 Mathieu Aspeculo. Jean Simons.	1692
1677 Laurent Excel. Christophe de Paix.	1693
1678 Jean Simons. Ghisbert Gyselaers.	1694
1679	1695
1680 Martin Aspeculo. Henri Lambrecht.	1696
1681 Jean Van winde. Laurent Excel.	1697
1682 Hubert de Hennuyer. Libert de Hauthem.	1698
1683 Jean Govaerts Ghisbert Lambrechts.	1699
1684 François Vanderboenten, Mathieu Bollis.	1700
	1701
	1702
	1703
	1704
	1705
	1706
	1707
	1708

- 1709
1710
1711
1712
1713
1714
1715
1716 Hubert Van Winde.
Richard-Augustin Stas.
1717 Lambert Vanschoor.
Balthasar Schoenaerts.
1718 Robert Lintermans.
Leonard Bollis.
1719 Sébastien Luesemans.
Lambert Simons.
1720 Richard- Augustin Stas.
Gilles Bollis.
1721 Trudon Walewyns.
Leonard Bollis.
1722 Robertus Lintermans.
Lambert Pitteurs.
1723 Joannes Bourinx.
Guillaume Strauven.
1724 Lambert Simons.
Joannes Vandendweye.
1725 Jean-Hubert Govaers.
Jean-François Ceulemans.
1726 Leonard Bollis.
Jean Croels.
1727 Henri Roberti.
Arnold Bastyns.
1728 Lambert Pitteurs.
Alexandre Menten.
1729 Lambert Simons.
Jean Vandendweye.
1730 Lambert Simons.
Jean Vandendweye.
1731 Trudon Walewyns.
Paul-François Colen.
1732 Jaques Croechs.
Conrard Sneeuwaerts.
1733 Henri Van Ceulen.
Renier Vanherck.
1734 Arnold Bastyns.
Guillaume-Bernard Luese-
mans.
1735 Jean Croels.
Henri-Bonaventure Vansta-
den.
1736 Trudon Walewyns.
Jean-Antoine Hiegaerts.
1737 Lambert Simons.
Louis Pulinx.
1738 Guillaume-Bernard Luese-
mans.
Trudon-Balthasar Pitteurs.
1739 Jean-Godfroid Vandenaële.
Jean Cuypers.
1740 Conrard Sneeuwaerts.
Jean-Arnold Simons.
1741 Henri Roberti.
Guillaume Ulens.

- 1742 Henri-Bonaventure Vansta- 1757 Renier Vanherck.
den. Lambert-Christophe de
Henri Bertrand. Creeft.
- 1743 Trudon Walewyns. 1758 Guillaume-Bernard Luse-
Nicolas-Lambert Hardiques. mans.
- 1744 Jean-François Ceulemans. Jean-Guillaume Simons.
- Jean Cuypers. 1759 Maurice Schoenaerts.
- 1745 Jean-Charles Meester. Baudouin Moers.
- René-Nicolas de Creeft. 1760 Jean-François Vanderhucht.
- 1746 Jean Vandendweye. Pierre-Winand de Stappers.
- Maurice Aspeculo. 1761 André Vos.
- 1747 Jean Cuypers. Louis Vandenberck.
- Jacques Hubar. 1762 Jean-Guillaume Simons.
- 1748 Jean-François Ceulemans. Nicolas Vanheyst.
- Renier Vanherck. 1763 Renier Vanherck.
- 1749 François Colen. Maurice Schoenaerts.
- Laurent Thonnar. 1764 Baudouin Moers.
- 1750 Trudon Walewyns. Charles Meesters.
- Conrard Sneeuwaerts. 1765 Trudon Vandenberck.
- 1751 Jean Cuypers. Jean-Arnold Vandenvelde.
- Jean-Ghisbert Trimpeneers. 1766 Godfroid-Martin Vanden-
abeele.
- 1752 Jacques Hubar. Laurent Thonnar.
- Mathieu Schevenels.
- 1753 François Otten. 1767 Joseph-Simon Hubar.
- François-Pierre Vanherck. Jean-Henri Vanlangenaken.
- 1754 Jean-Guillaume Simons. 1768 Philippe-Joseph de Maugeer
- Guillaume Meyers. Paul-François Colen.
- 1755 Maurice Schoenaerts. 1769 Jean-Herman Lintermans.
- Jean Walter. Jean Portmans.
- 1756 Guillaume Ulens. 1770 Jean-Nicolas Wuesten.
- Jean-Ghisbert Trimpeneers. Gautier Portmans.

- | | |
|---|---|
| 1771 Guillaume Stappers.
Charles Rubens. | 1783 Amand Simons.
François Vandenhove. |
| 1772 Trudon-Lambert Simons.
Jean Ulens. | 1784 Jacques-Joseph Hubar.
Grégoire Lenaerts. |
| 1773 Amand Simons.
Laurent Thonnar. | 1785 Louis-Benoit Moers.
Claude-Barthelemi Walter. |
| 1774 Amand Simons. 2 ^e . année
Laurent Thonnar. id. | 1786 Louis-Benoit Moers.
Claude-Barthelemi Walter. |
| 1775 Jean-Ghisbert Trimpeneers.
Charles Rubens. | 1787 Lambert-Trudon-Antoine
Depitteurs. |
| 1776 Jean-Herman Lintermans.
Jacques Hubar. | Jean-Charles Demeester. |
| 1777 Philippe-Josephe Demau-
geer.
Jean-François Vanham. | 1788 Sébastien-Trudon de Lu-
semans.
Jean-Barthelemi-Balthasar
Depitteurs-Hiegaerts. |
| 1778 Jean-Égide Schurmans.
Arnold Grégoire Swennen. | 1790 Charles Rubens.
Laurent-Hyacinthe Hubar. |
| 1779 Nicolas-Bonaventure De-
maugeer.
Nicolas-Joseph Vanbergen. | 1790 Charles Rubens.
Laurent-Hyacinthe Hubar. |
| 1780 Jacques Joseph Hubar.
Lambert Deheuse. | 1791 Jean-Charles Demeester.
Henri-Bonaventure-Trudon
Depitteurs. |
| 1781 Jean Walter.
Jean-Herman Lintermans. | 1792 Baudouin-Louis Moers.
Pierre-Léon Vanham. |
| 1782 Philippe-Joseph Demau-
geer.
Jean-François Vanham. | 1793 Ulens.
Barthelemi Walter. |

STATISTIQUE etc.

DE LA

VILLE DE ST. TROND.

1845-1846.

STATISTIQUE etc.

DE LA

VILLE DE SAINT-TROND.

La ville de Saint-Trond, commune et chef-lieu du Canton de son nom, est bornée au N. par la Commune de Nieuwerkerke, à l'E. par celles de Zepperen, Ordingen et Brusthem, au S. E. par celle d'Aelst, au S. par celle de Kerkom, au S. O. par le territoire d'Halmael, à l'O. par celui de Wilderen, et au N. O. par celui de Gorsum.

Elle se compose de la ville de Saint-Trond, chef-lieu, et des hameaux de Schurhoven, Mever, Milen et Bornedries, Metsteren et Kelsbeek, Bevingen et Straeten, et Zerkingen.

HYDROGRAPHIE. Plusieurs petits cours d'eau arrosent la commune de Saint-Trond ; le plus important est la *Cixindria* qui y prend sa source et traverse la ville. Il y a dans la ville sept puits artésiens.

AGRICULTURE. Les habitants de la commune de Saint-Trond deviennent de plus en plus agricoles. La culture des terres y a fait depuis quelques années des progrès marquants. Le territoire de Saint-Trond produit, année commune, 2400 hectolitres de froment,

8000 de seigle , 1500 d'orge, 10500 d'avoine, 40 de Sarrasin, 800 de Colza et 1500 de pommes de terre. — *Animaux domestiques.* En 1845 on y comptait 546 chevaux, 82 poulains, 753 bêtes à corne, 264 veaux, 428 cochons et 134 chèvres.

POPULATION. Au 1^{er} Janvier 1846 la population s'élevait à 10107 habitants.

Le nombre des électeurs portés sur les listes électorales revisées en 1845 s'élève à 108 pour les Chambres, 112 pour le Conseil provincial et 253 pour le Conseil communal.

La liste des Jurés pour 1846 dressée en exécution de la loi du 15 mai 1838 comprend 112 personnes.

COMMERCE ET INDUSTRIE. Il y a à Saint-Trond (1845-1846) 14 brasseries, 6 distilleries, 2 raffineries de sel, 2 fabriques de savon, 1 fabrique de tabac exotique, 7 briqueteries permanentes, 5 fabriques de dentelles outre l'établissement des Sœurs Noires, 3 imprimeries, 4 tanneries, orfèvreries, tissanderies, tuileries, corderies, poteries, teintureries, etc., 8 moulins à farine, 4 moulins à huile, et 2 moulins à battre le chanvre.

FOIRES ET MARCHÉS. Il s'y tient deux foires annuelles pour les chevaux, très-fréquentées, l'une le lundi avant le Mercredi des Cendres, et l'autre le mardi de la Kermesse; et des marchés hebdomadaires, le mardi et le vendredi pour légumes, beurre et poissons; et le mercredi et samedi pour grains, vaches, cochons, etc.

ROUTES ET CHEMINS. La ville de Saint-Trond est traversée par le chemin de fer et par la grande route de Bruxelles à Liège ; il y a ensuite une route pavée de Saint-Trond à Maestricht, par Tongres, une id. de Saint-Trond à Hasselt, et une de Saint-Trond à Diest.

RÉGENCE DE LA VILLE DE SAINT-TROND.

M.-J. Gilis, Bourgmestre.

P. Roberti, Échevin.

J. Tops, Échevin.

CONSEILLERS COMMUNAUX.

A. Vandenhove.

H.-G. Siaens.

J.-J.-Ch. Portmans.

J. Ulens.

Le Rév. Laenen.

J. Vandenhove.

G. Vanvinckeroy.

L. De Menten.

J.-F. Davidts, Secrétaire.

J.-F.-L. Cartuyvels, Receveur.

E. Vanhaeren, Commissaire-de-Police.

JUSTICE DE PAIX.

J.-J.-Ch. Portmans, juge de paix.

P.-J. Stielen, greffier.

F. Schuermans, huissier.

J. Neuteleers, huissier.

MEMBRES DU BUREAU DES HOSPICES.

R.-G. De Stappers, président.
J. Tops, ordonnateur-général.
Th. De Pitteurs-Hiegaerts.
M.-J. Vanswyghoven.
Le rév. Cartuyvels, Doyen.
H.-H. Nelissen, Secrétaire.
G.-F. Aspeculo, Receveur.

MEMBRES DU BUREAU DE BIENFAISANCE.

C.-B. Walter.
Le rév. Lekens.
Mr. Lekens est à remplacer : il n'habite plus la ville.
Bonav. De Creeft, ordonnateur-général.
J.-H. Ulens.
Ch. Stas.
J.-A. Thomas, Secrétaire.
J.-A. Portmans, Receveur.

NOTAIRES DE LA VILLE ET DU CANTON DE SAINT-TROND.

J.-A. Coemans.
N. Delgeur.
H. Vanham.
E. Moreau.
F.-E. Goyens, à Montenaken.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION.

PETIT-SÉMINAIRE ÉPISCOPAL.

*Extrait de l'Exposé de la situation administrative
de la province de Limbourg. (Année 1843).*

Il subsistait encore de beaux restes de l'ancienne et célèbre Abbaye de Saint-Trond. Tous les amis des arts et de leur pays craignaient de voir disparaître bientôt les derniers vestiges de cet antique monument, et désiraient qu'une appropriation quelconque d'utilité publique les sauvât de la destruction.

Leurs vœux viennent d'être heureusement accomplis par la translation, dans ces restes précieux, de la première section du Séminaire diocésain, forcée, par suite de la cession d'une partie du territoire à la Hollande, de quitter l'Abbaye de Rolduc, où elle avait été établie dès 1831, par les soins de Mgr l'Évêque de Liège.

Les bâtiments restants de l'Abbaye de Saint-Trond, restaurés et considérablement augmentés, grâce au concours du Gouvernement et des Chambres, ont été disposés de manière à pouvoir contenir de trois à à quatre cents élèves, nombre jugé nécessaire à la vaste étendue du diocèse. Cette maison compte au-

jourd'hui trois cent dix élèves pensionnaires, et ce nombre sera indubitablement beaucoup plus considérable à la prochaine ouverture des cours (1).

Le but de cet Établissement est de donner aux jeunes gens qui se destinent au ministère des autels une première éducation ecclésiastique. On n'admet que des jeunes gens de bonne volonté: ceux qui se trouveraient placés à l'établissement contre leur gré seraient engagés à se retirer. Au reste, tous demeurent, jusqu'au terme de leurs études, entièrement libres sur le choix de leur vocation. L'âge d'admission est de onze ans et au dessus.

L'enseignement embrasse la Philosophie et les Humanités. Le cours d'humanités comprend les six classes suivantes: la 6^e, la 5^e, la 4^e, la 3^e, la 2^e et la Rhétorique; le cours de rhétorique est de deux ans.

L'enseignement dans les classes d'humanités a pour objet: la Doctrine chrétienne et les éléments de la Théologie, la langue latine, la langue grecque, la langue française, la langue flamande, la langue allemande, la littérature, l'histoire, la géographie, la mythologie, les mathématiques.

On donne dans toutes les classes des soins particuliers à la composition et à la déclamation.

Le cours de philosophie est de deux ans. Il comprend, outre les différentes parties de la philosophie proprement dite, la physique, la chimie, l'histoire na-

(1) Le nombre des élèves est aujourd'hui (1^r Avril 1846) de 390 élèves, tous internes.

turelle, l'éloquence sacrée, des cours de littérature latine et grecque, hébraïque et chaldaïque, et les prolégomènes de la Théologie et de l'Écriture sainte.

Vingt-quatre Professeurs et Régents sont chargés de l'enseignement des humanités et de la philosophie, ainsi que de la surveillance générale des élèves. Ils sont aidés dans cette dernière fonction par ceux des élèves en philosophie qui se recommandent le plus à l'estime de leurs condisciples par leur bonne conduite et leurs succès dans les études.

ÉCOLE NORMALE A SAINT-TROND.

A côté du Petit-Séminaire de Rolduc, on érigea, en 1835, une école normale, établie à peu près sur le même pied que les institutions analogues en Allemagne: elle gagna bientôt la confiance publique.

Des subsides accordés en faveur des élèves, par la Province et l'État, attestent la sollicitude de l'administration pour l'instruction et en même temps les succès d'un établissement nouveau dans notre pays.

Les mêmes circonstances qui nécessitaient la translation du Petit-Séminaire, devaient faire transférer l'École normale à Saint-Trond. Déjà les différents cours y ont été organisés, et du 1^r Juin sera ouverte l'École-modèle pratique, qui comprend une école primaire inférieure ainsi qu'une École primaire supérieure organisées l'une et l'autre conformément à la loi organique du 23 Septembre 1842. (1)

(1) Cette École-modèle compte actuellement quatre-vingts élèves.

Les cours de l'école normale sont ordinairement fréquentés par une cinquantaine d'élèves-instituteurs, qui restent pendant deux ans au moins pour achever leur cours normal; d'autres continuent pendant trois, et souvent même pendant quatre ans: toujours les leçons sont différentes et proportionnées graduellement. Tous les élèves sont internes et soumis à un règlement spécial qui n'est pas sévère, mais qui exige de tous de l'exactitude et de la ponctualité.

Les élèves sont interrogés sur les différentes branches dans un examen de départ qui dure plusieurs jours et qui est public. C'est d'après ce résultat que ceux qui ont satisfait reçoivent le certificat qui constate leur aptitude et qui leur donne le droit de se présenter au nom de l'École normale.

Soumis au régime de la loi organique de l'instruction primaire, cet Établissement continuera d'être d'une grande importance pour la province, qui déjà lui doit un grand nombre d'instituteurs.

COLLÈGE COMMUNAL.

S'il est un Établissement d'instruction qui, tant à cause du grand nombre d'hommes qu'il a formés dans la science que de son ancienneté, mérite une haute attention, c'est sans contredit le Collège com-

munal de la ville de Saint-Trond (voir 1590 pag. 258). Séminaire dans son berceau, il fut transformé par Napoléon en école secondaire de l'empire, jusqu'à ce qu'après la chute de ce monarque il fût rendu à sa destination première, pour subir, en 1825, le sort de tous les établissements d'instruction moyenne. A cette époque le gouvernement de Guillaume 1^{er} y érigea un collège royal qui n'eut de vie qu'autant qu'il lui en fallut pour ne pas mourir.

Cet état du Collège dura jusqu'en 1857, époque où le conseil communal réorganisa cet Établissement, augmenta le personnel des professeurs, améliora le matériel, et le mit sous la direction d'un ecclésiastique.

Cet Établissement, ainsi reconstitué, marcha de progrès en progrès, et, l'année passée, 12 élèves du Collège sont allés recevoir à Bruxelles les palmes du savoir, qu'ils avaient obtenues au concours général des Établissements d'instruction moyenne.

Le nombre des élèves internes est de 35, et celui des externes de 180.

PERSONNEL ACTUEL.

M^r l'Abbé DEMAL, Principal.

« « BOELEN, prof. de Rhétorique.

M^r E. GERARD, Docteur en phil., Prof. de Poésie.

M^r l'Abbé KNAPEN, prof. de troisième.

M^r KEPE, Doct. en phil., Prof. de quatrième.

M^r l'Abbé **ULRIX**, prof. de cinquième.

M^r « **LEPAS**, prof. de sixième.

M^r **P. STIELEN**, prof. de septième.

M^r l'Abbé **P. BATTEUX**, prof. de Mathématiques.

LES FRÈRES DE LA CHARITÉ.

Après avoir longtemps et profondément gémi sur les moyens dont le Gouvernement de Guillaume d'Orange Nassau usait pour immoler à la Hollande les mœurs, la langue, les intérêts, la Religion, les droits du peuple Belge, à Saint-Trond, où l'odieux monopole de l'enseignement avait réduit (ainsi qu'ailleurs) dans une cruelle et brutale ignorance la classe des enfants pauvres, quelques personnes bien pensantes et toujours dévouées à la chose publique lorsqu'il s'agit de faire le bien, voulurent porter le remède au mal; et dès que la liberté de l'enseignement fut proclamée dans notre chère patrie (1831), les habitants se cotisèrent pour parvenir au but.

Alors l'autorité civile et l'ecclésiastique secondèrent puissamment la bonne et pieuse intention de ces braves gens, et, par une réunion d'efforts, on parvint à l'aide de collectes, à établir des écoles pour ces pauvres enfants, dont le soin fut confié aux Frères de la Charité, qui arrivèrent de Gand le 12 Décembre 1833.

Ces Frères de l'Ordre de saint Vincent de Paul (institution de M^r. Triest), remplirent leur tâche avec un zèle généralement louable; les enfants fréquentant leurs écoles eurent bientôt des mœurs

douces, et les vertus du Christianisme grandirent avec leur âge : la vérité, la décence, la probité, la foi s'incrustaient dans leurs âmes, des connaissances analogues à leur naissance leur étaient soigneusement transmises, et ces jeunes plantes se distinguèrent bientôt parmi celles qui les avaient précédées sous l'absurde gouvernement qui venait de s'abîmer.

Les progrès qu'obtinrent les Frères de saint Vincent de Paul, à Saint-Trond, furent tels que les Bourgeois les sollicitèrent d'ouvrir une École pour la classe aisée, avec rétribution ; ce qu'ils firent. Les Frères virent alors leurs classes pauvres fréquentées par 215 élèves et leurs classes aisées par 104, à la grande et entière satisfaction des habitants de cette ville.

Depuis le 1^{er} Octobre 1838 les Frères sont en outre chargés du service et du soin des aliénés, malades et infirmes quelconques, ainsi que des vieillards et des orphelins, dans l'établissement des hospices, dont une partie a été appropriée à l'usage de leurs écoles.

LES SOEURS DE LA CHARITÉ.

Tout ce qui précède sur l'enseignement des Frères est applicable, on peut le dire, aux Sœurs de la Charité établies à Saint-Trond. Comme eux elles y donnent l'instruction aux enfants indigents et se chargent aussi de celle des enfants de la classe aisée. Elles ont également chez elles le service des aliénées, des malades et infirmes quelconques, des orphelines et des vieilles femmes.

Ces saintes filles, dont le dévouement est au-dessus de tout éloge, inspirent aux enfants qu'elles instruisent l'amour du bien, de la probité, des vertus, en même temps qu'elles leur donnent le goût du travail et les sciences qui leur sont nécessaires dans la route du monde.

Les personnes qui ont assisté cette année surtout à leur distribution de prix ont pu se convaincre, au-delà même de l'évidence, de la bonne tenue des Écoles des Sœurs, et plusieurs assistants, qui connaissent l'enseignement, ont été agréablement surpris des progrès des élèves, et particulièrement de leur prononciation réellement française.

Je n'entrerai nullement dans leur vie contemplative, qu'elles unissent à la vie active sous la protection de saint Bernard et de saint Vincent de Paul; leurs mortifications, leurs vertus sont connues.

Les Sœurs, de l'institution de M^r. Triest, sont entrées le 13 juillet 1841 dans leur couvent à Saint-Trond.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE.

Par arrêté royal du 26 Décembre 1844, une École primaire supérieure du Gouvernement a été instituée à Saint-Trond avec allocation d'un subside annuel de 3000 fr. sur le trésor public. La Régence a demandé un Ecclésiastique pour la direction de cet Établissement.

L'organisation de cette école aura lieu très-prochainement.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

L'école de musique a été fréquentée pendant l'année 1845 par 66 élèves. Ce nombre est réparti dans les diverses classes de l'Établissement. La classe de Chant en compte 49, celle de Clarinette 7 et celle de Violon 10.

ÉCOLE DE DESSIN LINÉAIRE.

Les leçons y sont très-suivies. Cette école est régulièrement fréquentée par 40 à 45 élèves, la plupart de 10 à 15 ans. L'utilité de cet Établissement est généralement reconnue.

SOEURS NOIRES.

L'Établissement des Sœurs Noires à Saint-Trond ne date que de 1842. On sait que leur mission première est en général le soin des malades à domicile ; à Saint-Trond elles sont en outre chargées de l'entretien et de l'éducation des enfants abandonnés et des orphelins illégitimes, notamment les garçons de 2 à 7 ans, et les filles depuis l'âge de 2 jusqu'à 21 ans accomplis. Leur entretien et leur éducation y sont soigneusement dirigés.

Cet établissement donc est venu non seulement y répondre à un besoin immédiat de la vie journalière, mais y couper dans ses malheureux et déplorables résultats un mal qui accable la société en tout sens.

Les habitants de Saint-Trond doivent la présence de cette Congrégation et sa sage combinaison à la solli-

citade éclairée des administrations de Saint-Trond, ainsi qu'à l'intervention de leur Curé-Doyen actuel qui ne cesse de donner des preuves de son amour de charité et de dévouement pour ses ouailles.

Toutefois le bienfait ne s'est pas borné là. A Saint-Trond la classe des ouvrières faiseuses de dentelles a été de tout temps très-nombreuse, mais leur existence restait chétive et pitoyable, et, ce qui pis est, leur moralité constamment exposée, était en voie de dépravation continuelle. Quelques dames bienfaisantes et respectables s'en émurent et conçurent enfin, en 1844, le généreux projet d'y mettre un terme par l'érection d'un Atelier commun.

Elles s'empressèrent de communiquer leurs vues à Monsieur le Curé-Doyen, dont le zèle ne se fit pas longtemps attendre. Celui-ci visita les divers ateliers de ce genre établis en Belgique, et après s'être convaincu du grand bien qui en résultait pour le salut des âmes, il contribua de tout son pouvoir à effectuer la conception toute chrétienne et philanthropique de ces dames.

Grâce donc à ses soins et à sa vigilante et active médiation, un atelier de dentelles se trouve, depuis le 28 mai 1844, établi au couvent des Sœurs Noires à Saint-Trond, sous la surveillance de quelques dames. Là un grand nombre de pauvres ouvrières sont aujourd'hui prémunies contre la corruption des mœurs et la contagion du mauvais exemple, heureuses par le bien-être de leur position améliorée, mais heureuses surtout

par la vertu. En effet, cet atelier se trouve dans un état très-prospère. On y compte communément au-delà de 95 ouvrières, qui toutes reçoivent un salaire beaucoup plus élevé que celui qu'elles touchaient lorsqu'elles travaillaient pour le compte des marchands établis en cette ville. Il en est qui gagnent au-delà d'un franc net par jour, et qui avant leur entrée à l'atelier ne gagnaient tout au plus que 50 à 60 centimes, dont il fallait encore déduire le prix du fil employé à la fabrication et le coût des épingles et du papier qui leur sont indispensables, frais supportés aujourd'hui par l'atelier.

Le Gouvernement appréciant toute l'importance d'un établissement de ce genre, a accordé un subside de six cents francs pour aider la Commission à couvrir les frais auxquels l'érection de l'atelier a donné lieu.

CULTE CATHOLIQUE.



DOYENNÉ.

CURE. (1^{re} Cl.).

G.-L. Cartuyvels, Curé-Doyen, 7 février 1837.

J.-B. Verjans, Vicaire, 15 septembre 1843.

P.-J. Holthuyzen, Vicaire, 30 octobre 1841.

L. Coenegrachts, 30 décembre 1845.

SUCCURSALES.

Aelst, Binderveld, Borloo, Bouckhout, Brusthem, Buvingen, Corswarem, Corthys, Cosen, Cortenbosch, Duras (Duras ressortit à Wilderen), Engelmanshoven, Frésin, Gelinden, Gingelom, Gorsum, Goyer, Grand-Jamine, Kerckom, Mielen-sur-Aelst, Montenaeken, Niel, Nieuwerkerken, Ordingen, Runckelen, Saint-Trond (Bevingen), Saint-Trond (Melveren), Saint-Trond (Schurhoven), Velm, Wilderen et Duras, Zepperen.

CHAPELLES A SAINT-TROND.

St. Martin, St. Gangulphe, Béguinage, Hôpital.

ANNEXES ET ORATOIRES.

Goyer (Hasselbrouck), Halmael, Muysen, Saint-Trond (St. Pierre), Saint-Trond (Guvelinghen), Saint-Trond (Stayen).

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

LES R. PP. RÉDEMPTORISTES.

1833 La première maison religieuse qui fut rétablie à Saint-Trond, après les désastres de la révolution de 1789, fut celle des R. Pères Rédemptoristes, qui étaient venus de Vienne à la demande de notre vénérable Prélat, Monseigneur C.-R.-A. Van Bommel, Évêque de Liège, Prélat domestique de

sa Sainteté Grégoire XVI, et Évêque assistant au trône pontifical.

Les Rédemptoristes, ces hommes laborieux dont les paroles de vie vont réveiller les âmes ensevelies dans le tombeau du vice et la mort du péché, s'établirent d'abord dans l'infirmerie de l'Abbaye, seule partie de ce vaste et solide édifice qui eût (avec la tour et le quartier abbatial) échappé au torrent destructeur.

Les Pères furent installés le 24 Mai 1833, jour de la très-sainte et incomparable Marie, Mère de Dieu, honorée sous le titre de *Auxilium Christianorum*. A peine y furent-ils établis, qu'on vit les habitants de Saint-Trond et des environs y arriver en masse, pour entendre dans la petite chapelle qu'on y avait disposée, la parole divine qu'ils y annonçaient avec cette onction sainte qui pénètre les cœurs, même les plus endurcis ; pour y déposer dans le sein des Missionnaires le secret d'une conscience trop longtemps agitée, pour leur confier la conduite de leur âme, pour en recevoir de salutaires avis, des consolations sages et d'utiles conseils, dans les cas même les plus graves et les plus difficiles.

Il y eut tellement presse dans cette sainte Maison, et les besoins spirituels du peuple, auxquels ces bons Pères désiraient satisfaire, furent tellement sentis, que les Saintronnaires comprirent qu'il fallait aviser aux moyens de leur procurer un local

plus convenable, plus spacieux, afin de pouvoir contenir plus de Pères et de pourvoir ainsi aux besoins spirituels des personnes qui leur accordent une confiance bien méritée : la chapelle surtout n'était plus suffisante pour contenir le peuple qui affluait de toutes parts : il fallait une église.

Le Seigneur qui n'abandonne jamais les siens dans ses desseins miséricordieux, avait tout préparé : des personnes charitables vinrent au secours des enfants de saint Alphonse, et l'on acheta l'ancien couvent des Religieuses du Tiers-Ordre de saint François (dites Nonnen van Steenart) qui, nonobstant les ravages de la révolution française, était resté intact, ainsi que son église.

Dès que cette maison fut achetée, quelques personnes de Saint-Trond sachant d'avance tout le bien que ces hommes apostoliques pouvaient faire dans la ville, se chargèrent d'en soigner les réparations, en sorte que les R. PP. furent installés solennellement, et au milieu d'un peuple immense accouru de toute la ville et des paroisses environnantes, le jour même de Noël 1833. Bien des personnes de la ville de Saint-Trond, en lisant cette page, se rappelleront avec un bien délicieux souvenir l'allocation pure et chaleureuse que leur fit à cette occasion leur respectable Curé-Doyen. Étranger à la ville, moi, j'ai entendu redire les paroles de bonheur qui coulèrent de sa bouche, et la conviction pleine avec laquelle il sut émouvoir tous

les cœurs; aussi était-il dévoué de corps et d'âme à la cause des Pères. — Les missions qu'ils vont faire dans les campagnes, et même dans les villes, sur la demande de M^{rs} les curés, attire chez eux une telle affluence de peuple qu'aujourd'hui leur église est encore trop petite; on travaille au couvent, peut-être agrandira-t-on aussi l'église.

Cette maison est celle du Noviciat de toute la province belge, et elle compte un grand nombre d'hommes instruits, nobles même, qui viennent s'y enrôler sous la bannière du Christ.

Je n'entrerai dans aucun détail sur les travaux des Missionnaires; je ne les suivrai pas en Amérique, où cette Maison compte déjà trois filiations; je ne les montrerai point civilisant les peuples et répandant partout le baume des vertus; je ne parlerai point des grâces que le Seigneur, par leur ministère, verse à grands flots sur toute la Belgique spécialement, ni des fruits de leurs missions à l'extérieur et à l'intérieur de notre chère patrie; leurs œuvres sont écrites dans le Ciel, et Dieu lui-même sera leur récompense; ils n'en désirent point d'autre.

LES R. PÈRES RECOLLETS.

Une femme très-célèbre par ses vertus, Marie d'Ognie, gémissant sur les maux qui désolaient la terre, avait, dans le zèle qui l'enflammait pour la gloire du Très-Haut, prié que le Seigneur y mît un terme et fit renaitre parmi les hommes la piété

chrétienne et l'amour des vertus. Un vœu si pur fut exaucé, une voix céleste dit à Marie d'Ognie, que dans peu d'années Dieu susciterait à la Foi Catholique de courageux athlètes, des hommes d'une angélique pureté, d'une piété remarquable, d'une érudition rare, des hommes incomparables par l'onction sainte avec laquelle ils annonceraient aux peuples la parole divine, et rappelleraient à la pénitence toute la terre dépravée.

En 1208 on vit se vérifier cet oracle nouveau de salut et de miséricorde (1). Saint François institua son ordre qui s'établit bientôt après dans la ville de Saint-Trond (2).

Le couvent des Recollets, bâti en l'année 1220, sur une propriété de l'Abbaye, doit probablement son existence aux pieuses aumônes des habitants de Saint-Trond et à la munificence des Seigneurs de cette ville, attendu que les Annales ne disent rien de son Fondateur. Du reste, l'écu d'or que ce couvent devait payer chaque année sur l'autel de Saint-Trudon, et la sujétion du jardin des Recollets, où se faisaient annuellement, le 2^e dimanche après Pâque, les élections des magistrats, laissent assez sentir la reconnaissance qu'ils devaient à l'Abbaye. Il paraît certain, d'après François Gonzague, Général de l'Ordre séraphique, et d'autres, ainsi que le *Marianum Hasletum* (pag. 35), que saint Fran-

(1) Flores Leod. fol. 547.

(2) Fisen, *historia Leod. et Waddingus*.

çois d'Assise a chanté l'Évangile dans l'église des Pères Recollets à Saint-Trond, et qu'il les a ainsi honorés de sa visite; ce qui sans doute est une bien douce réminiscence pour la ville de Saint-Trond, aussi bien que pour les Pères.

Le couvent des PP. Recollets à Saint-Trond est remarquable entre tous ceux de son ordre. L'Église moderne, bâtie en 1731, sur la place même où se trouvait l'ancienne, mérite une attention particulière; c'est un véritable chef-d'œuvre d'architecture : elle a 300 pieds de long sur 52 de large; les murailles, induites d'un stuc bien travaillé, sont ornées de pilastres d'ordre corinthien qui soutiennent une voûte en briques de 90 pieds d'élévation, ce qui la rend, au moyen de 24 grands vitraux, infiniment agréable et claire; c'est une bien belle Église.

On voit dans le chœur, qui forme un cul de sac bien prononcé, une compassion de la Vierge de Van Dyck. L'orgue y est excellent; il est du travail de Robustelle, Liégeois.

Après les désastres des couvents par la révolution française, cette Maison avait eu le bonheur d'échapper à la rage dévastatrice, et de conserver ses Pères, qui, rentrés comme séculiers dans leur dit couvent, y vécurent en famille et n'y montrèrent qu'un seul désir: celui de voir venir le jour heureux où il leur serait permis, civilement, de se reconstituer en communauté. Aussi dès que l'occa-

sion s'est offerte, ces bons Pères, qui avaient vu rouler sur leurs têtes de longues et pénibles années, et qui avaient vu la majeure partie des leurs moissonnés par les malheurs, descendre religieusement dans la tombe, reprirent leur habit pauvre, au nombre de trois, le 7 décembre 1833, à la grande et entière satisfaction des habitants de cette ville.

L'exemple de ces bons vieillards eut une heureuse influence: bientôt d'autres amateurs de la croix de Jésus vinrent s'associer à eux, et leur communauté détachée par les soins et les travaux du R. Père Dirix, Provincial, de l'ancienne province de Germanie inférieure, fait maintenant partie de la nouvelle Province Belge de saint Joseph, érigée par sa SAINTETÉ GRÉGOIRE XVI, le 12 Mars 1842.

Ce couvent compte souvent dans son sein plus de 50 religieux, qui par leurs prières, leurs mortifications, leurs bonnes œuvres, attirent sur la Belgique et sur Saint-Trond en particulier, les bénédictions du ciel et les faveurs de la terre.

Je ne parlerai pas de la vie humble et pauvre des R. Pères Recollets; ils aiment, à l'exemple de leur saint Fondateur, d'être réputés petits dans la Maison de Dieu, et leur haleine s'attache au ciel. Je n'examinerai pas leurs travaux séraphiques; étant dévorés du zèle de la Maison de Dieu et consumés du désir du salut des âmes, la célébration des saints Offices, l'admi-

nistration des Sacrements, tant en dehors qu'au dedans de la ville, la prédication, le catéchisme, le bon exemple, le parfum des vertus, la visite des malades, le mépris, l'abnégation, les croix sont leurs trésors, et leurs trésors les plus précieux ; parce que ces trésors les rendent semblables à l'aimable Sauveur, et les stigmatisent, leur impriment le cachet de l'Agneau du Calvaire.

Je n'en dirai pas davantage sur les Pères Recollets ; hommes de Dieu, ils sont aussi les serviteurs et les amis des hommes : s'agit-il du service des paroisses, à la ville ou bien dans les campagnes, d'être utiles ou de porter secours, quelque part que ce soit, vous y verrez les Recollets. Du reste, les Saintronnaires connaissent mieux que moi les bienfaits de ces Anges de la terre, et ils savent les apprécier, j'en suis certain ; car une population n'est jamais littéralement ignorante des vertus qui jaillissent autour d'elle.

A l'occasion du couvent des Recollets, je dirai ici qu'en 1637 le Père François Menioye porta à Cortenbosch une image de la Sainte Vierge qu'il avait dans sa cellule et la plaça dans un arbre, pour la dévotion des passants, ainsi que le rapporte M^r Robert de Lambert dans ses écrits sur cette image, qui y est devenue fameuse par les miracles qu'elle a plu au Seigneur d'opérer pour l'honneur de sa Mère de Dieu, laquelle on n'invoque jamais en vain. Chaque année, les habitants de Saint-Trond font à l'église de Cor-

tenbosch un pèlerinage en procession, et vont rendre, dans ce temple magnifique, les hommages les plus purs à la Reine du Ciel, cérémonie que les bons Pères Recollets renouvellent aussi processionnellement pendant l'octave de la Nativité de la Vierge sans tache, l'immortelle Marie.

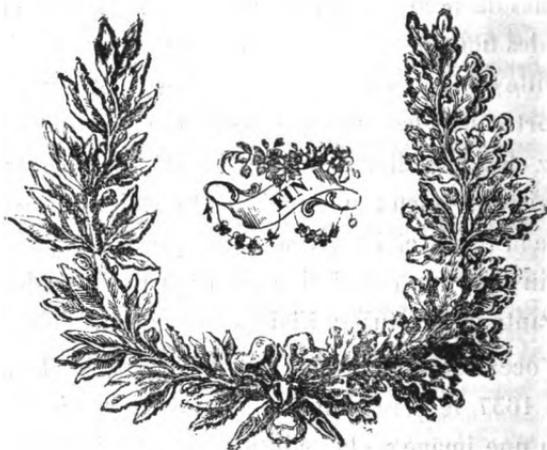


TABLE DES MATIÈRES.

Année après J.-C.		Page.
406	Introduction. Les Francs-Saliens, etc.	1
628	Naissance de saint Trudon, ses parens, etc. Pepin de Landen, etc.	13 15
633	Enfance de Trudon, son premier miracle, etc. Naissance de Sigebert, etc.	19 20
644	et 645. Mort des parents de saint Trudon, etc. Trudon va consulter saint Remacle, etc. Départ de saint Trudon pour Metz.	21 24
650	Les Ardennes, saint Remacle, Malmedy et Stavelot.	26
655	Saint Trudon est ordonné Prêtre, etc. Arrivée de saint Trudon à Ciney, double miracle. Saint Trudon va recevoir saint Remacle, etc. Retour de saint Trudon à Sarchinium, etc. Première fondation de l'abbaye de saint Trudon, etc.	27 29 31 32 35
656	Saint Remacle, saint Théodard, saint Lambert, etc.	37
657	Consécration de l'Église de l'Abbaye, etc. Dotation du monastère, etc. Saint Béréglise, etc. Plan de l'Abbaye de saint Trudon. Prédication de saint Trudon dans la Hesbaie. Pratique pieuse de saint Trudon.	38 39 41 43 44
659	Martyre de saint Théodard—saint Lambert Évêque, etc. Jeûnes et aumônes de saint Trudon.	46 47
693	Mort de saint Trudon, etc. Miracles opérés le jour des obsèques de saint Trudon. Lothaire, Prévôt du monastère; son gouvernement à Sarchinium — Pepin d'Héristal. etc.	48 49 50
696	Martyre de saint Lambert. Saint Hubert. — la sainte Étole. — La Clef, etc. Saint Hubert transfère le siège épiscopal de Tongres à Liège.—Translation du corps de saint Lambert, etc. Mort de saint Hubert.—Saint Floribert — Pepin d'Hé- ristal. — Charles Martel.	52 54 58 59
727	Mort de Lothaire. Prévôt du monastère, etc. Régence de Grimo, Abbé du monastère; ses travaux, ses vertus.	60 61
733	Saint Euchaire dans l'Abbaye de saint Trudon; son	

	exil à Cologne, son séjour en Hesbaie. — Robert, comte de Hesbaie, etc.	62
745	Donation faite à l'Abbaye de saint Trudon par Robert, comte de Hesbaie, etc.	68
750	Seconde race des Rois Francs; Pepin-le-Bref. Saint Boniface. Vol commis à l'Abbaye. Miracles.	69
768	Répression des Lombards par Pepin. Charlemagne. Aix-la-Chapelle. Tongres et Visé. Les Huns, les Goths, les Hongrois, les Lombards, défaits par Charlemagne. Louis le Débonnaire.	71
814	Walcan, Prince-Évêque de Liège. Ses travaux. Les Normands. Partage entre l'Empereur Lothaire et ses frères. Belgique. Mort de Lothaire.	72
855	Drogon, fils de Charlemagne, abbé de saint Trudon. Vérification des biens de l'Abbaye.	75
880	Invasion des Normands. La Flandre. Baudouin, surnommé Bras-de-Fer. Ravages. Souterrains en Belgique.	77
	Première translation des corps des saint Trudon et Euchaire.	79
883	Dévastations commises par les Normands. Martyre de saint Libert.	80
891	Dévastation de la Hesbaie. L'empereur Arnoul.	83
912	Louis de Germanie. Mort de Conrad. Henri premier. Lotharingie. Giselbert.	85
939	L'abbé Imison. Le roi Otton à Sarchinium.	87
940	L'abbé Reinier. Ses travaux.	88
942	Admirable visite de saint Trudon.	89
943	Une Araignée.	90
944	Adalberon, abbé de saint Trudon. Son administration à Sarchinium.	91
946	Réparations faites par Adalberon. Ses travaux.	ib.
947	Seconde Consécration du monastère. Otton premier. L'abbé de saint Trudon lui résiste.	92
965	Conrad. Incidents.	93
967	Donation faite au monastère de saint Trudon par Berthe, comte de Flandre. Incidents.	94
974	Les deux [redacted] es. Corps de saint Remacle. Incidents historiques.	95

XI SIÈCLE.

1000	Adelard premier. Ses mérites, son gouvernement. Vol commis à Sarchinium par le duc de Lorraine. Pu-
------	---

	dition. La comtesse Herlinde de Duras. Sang de saint Étienne. Incidents. Adelard. Guntramme.	
	L'impératrice Cunegunde. Miracles à Sarchinium.	96
1048	Droit sur la bière. La grande tour. Adelard deux.	98

1050.

1068	Sarchinium devient ville.	ib.
1060	Droit sur la bière. Avouerie. Acquisitions. Travaux d'Adelard deux. Notre-Dame. Saint Gangulphe. Puits.	100
1083	Commencement de calamités. Incendie du monastère. Recherches après l'incendie.	102 104
1086	Troubles et misères. Intrusion de Luypo.	103
1087	Émeute à Saint-Trond. Série de malheurs. Profanation. Siège de la ville. Les Brusthémiens. Incendie. Meurtres. Pillage. etc. etc.	106 107
	Les troupes du comte de Looz. Calme.	110
1094	L'Évêque de Metz et Henri IV. Henri de Limbourg et le comte de Looz. Leur différend au sujet de la ville de Saint-Trond. Incidents. etc. etc.	111
1099	L'abbé Théodoric, son administration, etc. Incidents. Lotharingie.	112 113

XII SIÈCLE.

1107	Regret des Saintronnaires pour l'abbé Théodoric.	114
1107	L'abbé Rodulphe, ses travaux. Vexations du comte de Duras. Départ de l'abbé pour Stavelot.	115
1114	Le calme renalt à Saint-Trond. Courage des Saintronnaires contre le Duc de Louvain.	116
1114	Pillage de la ville. Incendie.	117
1117	Conspiration du Duc de Brabant et du comte de Duras contre l'Abbé. Incidents. Pillage de l'abbaye par le comte de Duras.	118
1118	Danger où se trouve la ville. Combat terrible à Duras. La paix.	119
1128	Vaisseau fatal. Extravagante idée. Délire d'Anquetin. Léau.	120
1135	Vengeance du duc de Louvain. Mort de Rodulphe.	122
1138	L'abbé Folcard.	123
1140	Droit sur la bière. Incidents. Godefroid le Barbu. Son fils se met en campagne et menace la ville de Saint-Trond.	124

1141	Incidents. Henri l'Aveugle. Renouvellement d'un traité. Le comte Otton de Duras. Siège de la ville de Saint-Trond.	124
1142	Les Brasseurs.	125
1143	L'abbé Gerard. Prospérité de la ville.	126
1153	Incendie à Saint-Trond.	ib.
1160	Incendie à Brusthem.	127
1161	Doyenné de Notre-Dame.	ib.
1169	Corps de saint Libert et des SS Trudon et Euchaire.	128
1171	Le marché de la ville. Gerard de Looz. Troubles au sujet de Brusthem.	130
	Combat entre Brusthem et Saint-Trond.	131
1172	Brusthem.	133
1173	Service signalé rendu aux Saintronnaires.	134
	Fortifications de Brusthem. Sujet de troubles. Pillage de la ville de Tongres. Brusthem. Incendie de la ville de Looz et de 16 villages.	136
1178	La mitre. Mort de l'abbé Wiric. Christine l'admirable. Fondation de l'abbaye d'Herkenrode. Incidents.	137
1186	Incendie à Saint-Trond. Confirmation. Incidents. Gilles, comte de Duras.	141
1188	Donation. Avouerie. Le prince de Liège. Le duc de Limbourg. Le comté de Looz. Le duc de Louvain. Le comte de Duras.	142
1189	Une armée de 700 chevaliers et de 60,000 hommes dans le comté de Looz. Incendie, pillage. Siège de Saint-Trond.	ib.
1190	Incident. Hostilités dans le comté de Looz au sujet de l'avouerie de Saint-Trond.	143
1191	Gerard de Looz. Incidents.	144
1193	Mort de l'abbé Nicolas. Menace de guerre. Montigny. Brusthem. Hallud, etc. sous la mouvance de l'Église de Liège.	145
1199	Ligue contre l'Empereur.	ib.
1200	Duras. Moha. Mécontentement du duc de Brabant. sainte Lutgarde.	146
1211	Incident.	ib.
1212	Motif de guerres. Le duc de Brabant. La Hesbaie. Liège. Pillage.	147
1213	Guerres. Hesbaie. Walef, Waremme. Tongres. Liège. Bataille de Steppe.	150
1214	Guerres. Bataille de Bouvines.	153

1215	Incident.	154
1216	Incident.	155
1219	Incident.	ib.
1221	Incendie.	ib.
1222	Mort de l'abbé Christiane.	ib.
1222	Jean, Abbé de saint Trudon — Waremmé.	ib.
1227	La moitié de la ville de Saint-Trond passe à l'Évêché de Liége. — Nomination des Magistrats.	156
1229	L'Abbé Jean. — Incidents.	158
1231	Église dite <i>Cathelyne Kerk</i> . Milen.	ib.
1232	L'abbé Libert.	ib.
1238	Mort de Jean d'Eppe. Guillaume, évêque de Liége.	159
1239	L'abbé Jean au Val-St. Lambert.	ib.
1240	L'abbé Thomas, Saintronnaire.	ib.
1241	Incidents.	160
1243	Incident.	ib.
1247	Sainte Ludgarde.	ib.
1248	Incidents.	ib.
1248	Incident. Milen.	ib.
1252	Tumulte à Liége. Les Saintronnaires se joignent aux mutins.	161
1254	Désordre à Saint-Trond.	164
1256	Le duc de Brabant à Saint-Trond. — abominations.	165
1257	Incident.	ib.
1258	Les Beguines. — Les Recollets.	170
1263	Usurpation par le comte de Looz.	171
1269	Bienfaits de l'Abbaye, etc.	172
1270	Jacob, Ide et Christiane. — Exemple de patience conjugale.	ib.
1272	Incidents. — Jean duc de Brabant.	174
1274	Concile de Lyon. — Henri de Gueldre.	ib.
1275	Procession à Saint-Trond.	176
1276	Troubles et guerres.	ib.
1277	L'abbé Guillaume — Incidents.	177
1281	Henri de Gueldre. — Guet-apens.	177
1288	Nouveau mode d'administration. — bataille de Woe- ringen — Bravoure de l'Avoué de Saint-Trond.	179
1291	Donck — Herck — Incidents.	181
1297	Guillaume, Abbé de saint Trudon. — Cause de la guerre des Awans et des Waroux — Incidents.	182
1299	Les Changeurs à Saint-Trond.	ib.
1300	Hugues de Châlons — L'Abbé Adam.	183
1302	Tumulte à Saint-Trond.	184

1304	Proscription de Walteramme — Cérémonies sur la route de Brusthem.	189
1305	L'Abbé de saint Trudon à Rome.	192
1306	Chapelle de saint Éloi etc.	193
1311	Violation de l'église de Notre-Dame — Guerre des Nobles de la Hesbaie.	ib.
1314	Érection d'une Maitrise à Saint-Trond etc.—Échevinage.	195
1323	La ville est interdite.	199
1328	Ligue des Saintronnaires avec les Liégeois — Ils sont défaits à Huy et à Waremmé — Bataille près d'Alken. — Siège de Tongres — Insubordination des Saintronnaires.	ib.
1329	Paix faite à Nieuwerkerke.	204
1331	Accident fâcheux. Cause de guerre.	206
1332	Dévastations. Bataille.	207
1333	Corps d'armée à saint-Trond. Incendie de Hannut.	208
1334	Les Saintronnaires attaquent Landen.	209
1335	Les Waroux et les Awans.	ib.
1336	Dévastations dans le comté de Loos.	210
1340	La tour du monastère.	211
1341	Les Échevins.	ib.
1345	Administration.	212
1346	Nouvelle Maitrise. Rébellion. Incendie de Brusthem. Aelst.	213
1347	Bataille de Tourines. Les Saintronnaires à Léau. Campagne entre Saint-Trond et Brusthem. Usurpation par le Duc de Brabant.	217
1348	Retour des Saintronnaires à l'obéissance. Lettres du Pape Clément VI.	221
1349	Le traité de Nieuwerkerke est confirmé par l'Empereur.	223
1350	Mort d'Amélius. Les Échevins.	229
1356	Meurtre.	ib.
1357	Acquittement des Échevins. Les nouveaux. La tour de l'Abbaye. Incidents. Les Saintronnaires.	230
1361	Le Comté de Loos. Siège du château de Stockem par le Prince de Liège et les Saintronnaires.	ib.
1362	Le Perron.	231
1363	Auteurs d'un vol punis.	232
1364	Incidents. Guerre. Rummen.	ib.
1365	Siège du château de Rummen.	ib.

1366	Jean d'Arkel arrive à Saint-Trond.	235
1371	Le Duc de Brabant insulté par les Saintronnaires.	236
1377	Un moment de bonheur et de gloire pour la ville de Saint-Trond.	237
1378	Incident.	ib.
1383	La ville de Saint-Trond et le Comte de Heers.	ib.
1389	Révolte à Saint-Trond, etc.	238
1399	Collégiale de Notre-Dame, etc.	239
1404	Révolte des Brasseurs.	239
1405	Jean de Bavière. Siège de Saint-Trond.	240
1408	Bataille d'Othée. Raes de Lintre. Magnanimité des Saintronnaires.	241
1465	Charles-le Hardi à Saint-Trond.	242
1466	Les Coulevriers.	ib.
1467	Siège de Saint-Trond.	244
1468	La Cour de l'Official de Liège est transférée à Saint-Trond.	245
1474	Assassinat du Grand-Vicaire Trochillon, et déclaration de guerre.	246
1462	Mort de l'abbé Henri. Les Alexiens. Le Sanglier des Ardennes. Guerre.	ib.
1483	Siège du château de Hollogne sur Geer. Paix de Tongres. — Jean de Horne.	248
1485	Décapitation de Guillaume de la Marck.	ib.
1486	Pillage de la ville de Saint-Trond, etc.	249
1489	Courage des Saintronnaires, même des femmes.	250
1490	Meurtre et Carnage.	ib.
1492	Rentrée de l'Évêque à Liège.	ib.
1505	Longue suite d'années heureuses pour la ville de Saint-Trond.	251
1517	L'abbé Guillaume de Bruxelles.	ib.
1518	Traité d'alliance conclu à Saint-Trond entre le Roi d'Espagne et les Seigneurs de la Marck.	ib.
1521	Activité de l'abbé Guillaume.	252
1522	Travaux à Saint-Trond.	ib.
1531	Item.	ib.
1532	L'abbé Sarens.	ib.
1558	La tour de Notre-Dame.	252
1558	L'Abbé Christophe Blocqueryen. Bonheur des Saintronnaires.	253
1564	L'hérésie.	254
1566	Les Gueux.	ib.

1567	Hasselt, Maestricht, etc.	254
1568	Pillage de la ville de Saint-Trond par le Prince d'Orange.	255
1569	Captivité de l'Abbé — Retour — Campagne de Fusiliers — Société de Rhétorique et de Poésie.	ib.
1574	Les Espagnols en Hesbaie.	256
1579	Querelle d'un régiment Espagnol avec les Saintronnaires.	257.
1581	Mgr. Ernest de Bavière.	ib.
1582	Les Arbalétriers etc. à Saint-Trond. Réglemens.	ib.
1586	L'Abbé Léonard.	258
1590	Séminaire à Saint-Trond.	ib.
1591	Menace contre la ville de Saint-Trond.	ib.
1595	Garnison à Saint-Trond.	259
1600	Zèle de l'Abbé Léonard.	ib.
1604	Confirmation des Régaux par l'Empereur.	260
1607	Mort de l'Abbé Léonard.	ib.
1611	Le château d'Ord'henge.	ib.
1614	Les Capucins.	261
1626	Confirmation des Régaux.	ib.
1636	Jubilé de mille ans à Saint-Trond.	262
1668	La tour de Notre-Dame.	263
1672	Herck — Beringen — Saint-Trond — Pillage de la Hesbaie — prise de Saint-Trond — bravoure des Saintronnaires.	264
1675	Prise et démantèlement de la ville impériale de Saint-Trond.	265
1684	État de la ville de Saint-Trond — Joseph Deux — Révolution française.	266
1789	Révolution de Liège.	267
1797	Le Général Bonaparte — Expulsion des Seigneurs de Saint-Trond—Leur retour — État du pays.	271
1814	Domination Hollandaise.	272
1831	Léopold premier, roi des Belges.	ib.
1845	Conclusion.	ib.

Réaux ou Droits souverains.

I	Comment la Seigneurie de Sarchinium devint impériale.	277
II	Fondation et interprétation des lois.	281
III	La Verge rouge des Consuls de Saint-Trond.	283
IV	Les Empereurs accordent aux Abbés de saint Trudon	

	de relever leurs fiefs royaux par des Procureurs.	286
V	Droits qui, dès les principe, furent particuliers à l'un ou à l'autre des deux Seigneurs-souverains de Saint-Trond.	289
VI	Droits et juridiction de Mgr. l'Évêque de Liège dans la ville de Saint-Trond et dans sa franchise.	290
VII	Item de l'Abbé et de son Couvent.	292
VIII	Salle ou Cour féodale de l'Abbé de saint Trudon.	294
IX	Le droit de frapper monnaie et le droit de change étaient des Régaux inhérents au territoire de la ville de Saint-Trond.	297
X	Création des Magistrats,	304
XI	Droits d'établir des impôts, de les augmenter, de les modifier ou de les abolir.	306
XII	Droit des foires ou marchés publics.	310
XIII	Peine de mort, obtention de grâce.	312
XIV	Droit de chasse et de pêche.	314
XV	Droit sur la bière, sur le cours de la Cizindrie et sur le sel.	316
XVI	Les Métiers, le comte des marchands, la Chambre pupillaire et l'Avouerie.	317
XVII	Comment les Abbés ont toujours été maintenus dans la possession de toutes juridictions temporelles dans la ville de Saint-Trond.	323
	Liste des Abbés de saint Trudon.	333
	Noms des Prieures du couvent de Milen.	335
	Noms des Abbesses de Milen.	336
	Liste des Doyens du chapitre de Notre-Dame.	337
	Liste des Supérieurs du couvent des R. PP. Recollets.	339
	Bourgmaîtres de la ville de Saint-Trond, ou Sint-Truijen.	340

STATISTIQUE ETC. DE LA VILLE DE SAINT-TROND.

(1845-1846).

	Bornes et dépendances.	349
	Hydrographie.	ib.
	Agriculture. Animaux domestiques.	ib.
	Population.	380
	Commerce et industrie.	ib.
	Foires et marchés.	ib.
	Routes et chemins.	381
	Régence de la ville de Saint-Trond.	ib.
	Notaires de la ville et du Canton.	382

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION.

Petit-Séminaire épiscopal.	353
École Normale.	355
Collège Communal.	356
Frères de la Charité	358
Sœurs de la Charité.	359
École primaire Supérieure.	360
École de musique.	361
École de dessin linéaire.	361
Sœurs Noires.	361

CULTE CATHOLIQUE.

DOYENNÉ.

Cure (1 ^{re} Cl.).	363
Succursales.	364
Chapelles.	ib.
Annexes et Oratoires.	ib.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Les Pères Rédemptoristes.	ib.
Les Pères Recollets.	367
Table.	373

FIN DE LA TABLE.

